



Colmar, le 03 avril 2024

## PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Mardi 25 mars 2025 à 09h00  
Salle « La Vigneraie » à WETTOLSHEIM

---

Membres en fonction : 27  
Membres présents : 18 (titulaires et suppléants)  
Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)  
Procurations : 9

---

Monsieur Lucien MULLER, Président, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 09h05. Il fait part des excuses des membres, ainsi que des procurations reçues et constate que le quorum est atteint.  
Avant l'ouverture de la séance, M. MULLER rend hommage à M. Serge BAESLER, président honoraire du CDG 68 décédé le 28 janvier 2025.

### ➤ CONSEILLERS PRESENTS :

Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM  
Denise BUHL, Maire de METZERAL  
Anne BEZARD, Maire de STETTEN  
Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER  
Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH  
Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE  
Christian DURR, Maire de PORTE DU RIED  
Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY  
Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de WITTERSDORF  
Marc JUNG, Maire d'ISSENHEIM  
Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR  
Jean-Claude SCHIELIN, Maire de WALDIGHOFFEN  
Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT  
Dominique SPRINGINSFELD, Maire de DURMENACH  
Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ  
Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération  
Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM  
Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ

### ➤ ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Christophe DUCHENE, Trésorier de la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace, Comptable du CDG 68  
Gilles RENDLER, Directeur du CDG 68  
Annick BRAESCH, Directrice adjointe du CDG 68  
Béatrice ORY-SCHWARTZ, Assistante de Direction du CDG 68

➤ **LISTE DES PERSONNES EXCUSEES :**

➤ **MEMBRES TITULAIRES :**

Excusés	Remplacé(e)s par / procuration
Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER	Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER donne procuration à Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ
Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM	Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM donne procuration Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER
Paul BASS, Maire de DURRENTZEN	Paul BASS, Maire de DURRENTZEN donne procuration à Denise BUHL, Maire de METZERAL
Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH	Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH donne procuration à Guy JACQUEY, Maire d'ORBÉY
Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS	
Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN	Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN donne procuration à Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM
Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM	Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM donne procuration à Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ
Maurice GUTH, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	
Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE	Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE donne procuration à Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR	Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR donne procuration à Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH
Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER	

➤ **MEMBRES SUPPLEANTS :**

Joël ROUDAIRE, Maire de KEMBS

Paul QUIN, Représentant de la ville de MULHOUSE

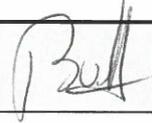
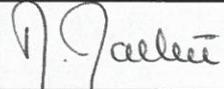
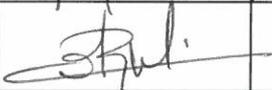
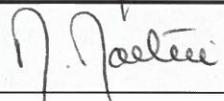
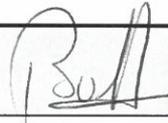
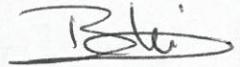
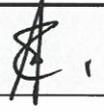
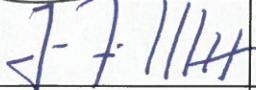
Josiane MEHLEN, Maire de MORSCHWILLER-LE-BAS

Noëllie HESTIN, Maire de SAINTE-MARIE-AUX-MINES

François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM

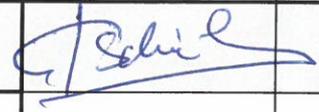
**CONSEIL d'ADMINISTRATION du 25 mars 2025**

**REPRÉSENTANTS des MAIRES**

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM				
S	Claude BRENDER, Maire de FESSENHEIM				
T	Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER		X		procuration R. Botolo
S	Noëllie HESTIN, Maire de SAINTE-MARIE-AUX-MINES		X		
T	Denise BUHL, Maire de METZERAL				
S	Philippe HEID, Maire de MUNCHHOUSE				
T	Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM		X		procuration à Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER
S	Anne BÉZARD, Maire de STETTEN				
T	Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER				
S	Nathalie LALLEMAND, Maire de WESTHALTEN				
T	Paul BASS, Maire de DURRENENTZEN		X		procuration à Denise BUHL, Maire de METZERAL
S	Christine DUPONT-DUFEUTRELLE, Maire de CHALAMPÉ				
T	Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH				
S	Christine SCHWARTZ, Maire de NAMBSHEIM				
T	Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE				
S	Martine SCHWARTZ, Maire de KAYSERSBERG-VIGNOBLE				
T	Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH		X		procuration à Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY
S	Christian DURR, Maire de PORTE DU RIED				
T	Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de WITTERSDORF				
S	Stéphanie KREBER, Maire-adjointe de BATTENHEIM				
T	Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY				
S	Dominique SCHMITT, Maire de HEITEREN				

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25 mars 2025**

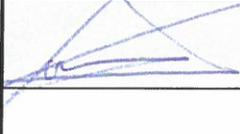
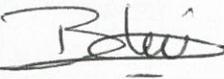
**REPRÉSENTANTS des MAIRES**

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	<b>Marc JUNG, Maire d'ISSENHEIM</b>				
S	Jean-Pierre PELTIER, Maire de RAEDERSHEIM				
T	<b>Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR</b>				
S	Loïc RICHARD, Maire de RIEDISHEIM				
T	<b>Jean-Claude SCHIELIN, Maire de WALDIGHOFFEN</b>				
S	Christian GRIENENBERGER, Maire de HIRSINGUE				
T	<b>Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS</b>			X	
S	Elisabeth SCHNEIDER, Maire de BERGHEIM				
T	<b>Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN</b>		X		procuration à <del>Eudèn MULLER</del> , Maire de WETTOLSHEIM
S	Josiane MEHLEN, Maire de MORSCHWILLER-LE-BAS		X		
T	<b>Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT</b>				
S	Gilbert SORROLDONI, Maire de VIEUX-FERRETTE				
T	<b>Dominique SPRINGINSFELD, Maire de DURMENACH</b>				
S	Véronique MEYER, Maire de NIFFER				
T	<b>Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ</b>				
S	Michel GLESS, Maire de BRETTEEN				
T	<b>Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM</b>		X		procuration à Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ
S	Joël ROUDAIRE, Maire de KEMBS		X		

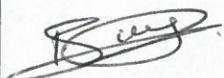
T : Titulaire  
S : Suppléant

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25 mars 2025**

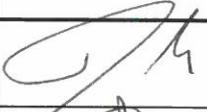
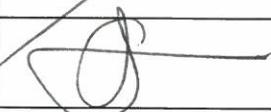
**REPRÉSENTANTS des Collectivités non affiliées**

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
S	Jean-Luc SCHILDKNECHT, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
T	Maurice GUTH, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération		X		
S	Francine AGUDO-PEREZ, Déléguée Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
T	Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE		X		procuration à Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
S	Paul QUIN, Représentant de la ville de MULHOUSE		X		
T	Michèle SENGELEN CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR		X		Procuration à Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH
S	Rémy ANGST, Représentant de la ville de COLMAR				

**REPRÉSENTANTS des PRÉSIDENTS des établissements publics locaux**

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER		X		
S	François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM			X	
T	Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM				
S	Norbert SCHICKEL, Président de la Communauté de Communes Vallée de MUNSTER				
T	Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ				
S	François HORNY, Président de la Communauté de Communes Thann-Cernay, Maire d'ASPACH-MICHELBAACH				

T : Titulaire  
S : Suppléant

	Nom - prénom	Fonction	Emargement
<b>ASSISTENT EGALEMENT</b>	Christophe DUCHENE	Trésorier principal municipal de la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace Comptable du CDG 68	
	Gilles RENDLER	Directeur du CDG-68	
	Annick BRAESCH	Directrice adjointe du CDG-68	
	Béatrice ORY-SCHWARTZ	Assistante de Direction du CDG 68	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 25 mars 2025 Page : 2025/ 25
---	---

L'ordre du jour est abordé.

- Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 28 janvier 2025 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM
- Point 2 Information portant sur les décisions prises par le Président, au titre de la délégation (art. 27 et 28 du décret du 26 juin 1985), pour la période du 01/09/2024 au 31/01/2025
- Point 3 Décisions financières
  - a. Approbation du Compte financier unique 2024
  - b. Affectation du résultat 2024 dans le budget 2025
  - c. Budget Primitif 2025
- Point 4 Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP
  - a. Collectivités non affiliées adhérentes au titre de l'article 452-39 du CGFP
  - b. Collectivités non affiliées conventionnées
- Point 5 Protection sociale complémentaire – convention de participation en prévoyance
- Point 6 Présentation du Rapport Social Unique 2023
- Point 7 Document unique d'évaluation des risques professionnels du CDG 68 - PAPRI Pact
- Point 8 Plan de formation 2025 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
- Point 9 Rapport d'activité 2024
- Point 10 Fête de Noël
  - a) Fête de Noël du personnel
  - b) Fête de Noël des enfants
- Point 11 Interrégion
- Point 12 Informations
  - a. Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin
  - b. Liste des marchés à procédure adaptée
  - c. Contentieux en cours
- Point 13 Divers

---

**Point 1 :      Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 28 janvier 2025 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM**

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration du 28 janvier 2025, a été transmis via le Cloud du Centre de Gestion FPT 68 aux Conseillers en date du 24 février 2025.

Le Centre de Gestion n'a enregistré aucune demande de modification.

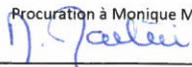
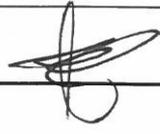
Ce procès-verbal ne soulevant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**Tableau des signatures**  
pour l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration  
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin  
Séance du 28 janvier 2025

Ordre du Jour

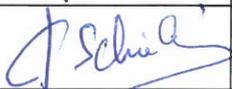
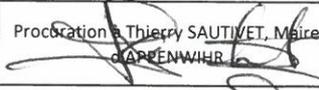
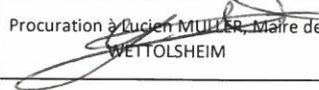
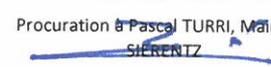
- Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 28 janvier 2025 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM  
 Point 2 Débat d'orientation budgétaire  
 Point 3 Protection sociale complémentaire -Prévoyance  
 a) Convention de participation prévoyance : procédure de marché public  
 b) Contrat de prévoyance pour le personnel du Centre de Gestion du Haut-Rhin  
 Point 4 Frais déplacement membres du comité de pilotage de l'accord négocié pour la PSC  
 Point 5 Réseau secrétaires généraux de mairie  
 Point 6 Missions temporaires : prise en charge des aménagements de poste  
 Point 7 Interrégion  
 Point 8 Fédération Nationale des CDG (FNCDG)  
 Point 9 Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin  
 Point 10 Informations  
 a) Participation du Centre de Gestion à différents cadeaux

REPRÉSENTANTS des MAIRES

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Lucien MULLER	Président		
Jean-Paul JULIEN	Vice-Président	excusé	
Denise BUHL	Vice-Présidente		
Serge NICOLE	Vice-Président		
Monique MARTIN	Vice-Présidente		
Paul BASS	Maire de DURRENTZEN	absent	Procuration à Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM
Nadine BOLLI	Maire-adjointe de ROUFFACH	excusée	
Jean-Marc DEICHTMANN	Maire de HUNINGUE	excusé	 procuration à Denise BUHL, Maire de METZERAL
Franck DUDT	Maire du HAUT-SOULTZBACH	excusé	Procuration à Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER 
Jean-Marie FREUDENBERGER	Maire de WITTERSDORF	excusé	
Guy JACQUEY	Maire d'ORBEY		

Suite du  
Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration  
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin  
Séance du 28 janvier 2025

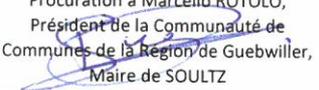
**REPRÉSENTANTS des MAIRES**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Marc JUNG	Maire d'ISSENHEIM	excusé	
Thierry SAUTIVET	Maire d'APPENWIHR		
Jean-Claude SCHIELIN	Maire de WALDIGHOFFEN		
Pascale SCHMIDIGER	Maire de SAINT-LOUIS	excusée	Procuration à Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR 
Jean-Marc SCHULLER	Maire de SUNDHOFFEN	excusé	Procuration à Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM 
Véronique SENGLER-WALTZ	Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT	excusée	
Dominique SPRINGINSFELD	Maire de DURMENACH		
Pascal TURRI	Maire de SIERENTZ		
Antoine VIOLA	Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM	excusé	Procuration à Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ 

**REPRÉSENTANTS des Collectivités non affiliées**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gérard GREILSAMMER	Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	excusé	Procuration à Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Représentante de la Ville de COLMAR
Maurice GUTH	Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	absent	
Thierry NICOLAS	Représentant de la ville de MULHOUSE	excusé	
Michèle SENGELEN CHIODETTI	Représentante de la ville de COLMAR		

**REPRÉSENTANTS des PRÉSIDENTS des établissements publics locaux**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gilles FREMIOT	Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER	excusé	Procuration à François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM
Michel HABIG	Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM	excusé	Procuration à Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ 
Marcello ROTOLO	Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ		

**Point 2 : Information portant sur les décisions prises par le Président, au titre de la délégation (art. 27 et 28 du décret du 26 juin 1985), pour la période du 01/09/2024 au 31/01/2025**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Par décision du Conseil d'administration en date du 5 novembre 2020, délégation a été donnée au Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour prendre certaines décisions conformément aux dispositions des articles 27 et 28 du décret du 26 juin 1985 et pour certaines conventions par délibérations spéciales du Conseil d'administration. Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'entériner ces décisions.

**CONVENTIONS et AVENANTS**

*Signés par le Président*

**Période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 janvier 2025**

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Bergholtz-Zell	CT962	C	02/09/2024	
Saint-Louis	CT963	C	02/09/2024	
Saint-Louis	CT965	C	04/09/2024	
Wittelsheim	CT966	C	04/09/2024	
Durmenach	CT967	C	04/09/2024	
Feldkirch	CT968	C	04/09/2024	
Folgensbourg	CT969	C	04/09/2024	
Zimmerbach	CT970	C	04/09/2024	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT971	C	04/09/2024	
Altkirch	CT972	C	04/09/2024	
Colmar	CT973	C	04/09/2024	
Village-Neuf	CT974	C	05/09/2024	
Issenheim	CT975	C	05/09/2024	
Communauté des communes de Thann-Cernay	CT976	C	05/09/2024	
Communauté des communes de Thann-Cernay	CT977	C	05/09/2024	
Colmar	CT978	C	05/09/2024	
SIVU Scolaire du Jura Alsacien	CT979	C	05/09/2024	
Colmar	CT980	C	05/09/2024	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT981	C	05/09/2024	
Petit-Landau	CT982	C	05/09/2024	
Saint-Louis	CT983	C	05/09/2024	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT984	C	05/09/2024	
Colmar	CT985	C	05/09/2024	
Colmar	CT986	C	05/09/2024	
Colmar	CT987	C	06/09/2024	
Huningue	CT988	C	06/09/2024	
Kaysersberg Vignoble	CT989	C	06/09/2024	
Wittenheim	CT990	C	06/09/2024	
Colmar	CT991	C	09/09/2024	
Bergheim	CT992	C	09/09/2024	
Uffholtz	CT993	C	09/09/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Saint-Louis Agglomération	CT994	C	09/09/2024	
Saint-Louis	CT995	C	09/09/2024	
Communauté des communes de Thann-Cernay	CT996	C	09/09/2024	
Heidwiller	CT997	C	10/09/2024	
Kirchberg	CT998	C	10/09/2024	
Kingersheim	CT999	C	10/09/2024	
Eguisheim	CT1000	C	12/09/2024	
Rustenhart	CT1001	C	12/09/2024	
Saint-Louis	CT1002	C	16/09/2024	
Blodelsheim	CT1003	C	16/09/2024	
Wittenheim	CT1004	C	16/09/2024	
SM Pole Ried brun - Collège de Fortschwihr	CT1005	C	16/09/2024	
Issenheim	CT1006	C	17/09/2024	
SMF Territoire d'Energie Alsace	CT1007	C	17/09/2024	
Cernay	CT1008	C	18/09/2024	
Buschwiller	CT1009	C	18/09/2024	
Ruederbach	CT1010	C	18/09/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1011	C	18/09/2024	
Hagenthal-Le-Bas	CT1012	C	18/09/2024	
Kaysersberg Vignoble	CT1013	C	23/09/2024	
Wittenheim	CT1014	C	23/09/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1015	C	23/09/2024	
Colmar	CT1016	C	23/09/2024	
Katzenthal	CT1017	C	23/09/2024	
Zimmerbach	CT1018	C	23/09/2024	
Kingersheim	CT1019	C	23/09/2024	
Wettolsheim	CT1020	C	23/09/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1021	C	23/09/2024	
Heidwiller	CT1022	C	23/09/2024	
Uffholtz	CT1023	C	23/09/2024	
SMO Gestion Eurodistrict Région Freiburg - Centre et Sud Alsace	CT1024	C	24/09/2024	
CCAS Saint-Louis	CT1025	C	24/09/2024	
CCAS Saint-Louis	CT1026	C	24/09/2024	
Colmar	CT1027	C	24/09/2024	
Colmar	CT1028	C	24/09/2024	
Colmar	CT1029	C	24/09/2024	
Saint-Louis	CT1030	C	25/09/2024	
Oberhergheim	CT1031	C	25/09/2024	
Oberhergheim	CT1032	C	25/09/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1033	C	25/09/2024	
Metzeral	CT1034	C	25/09/2024	
Kingersheim	CT1035	C	25/09/2024	
Kingersheim	CT1036	C	26/09/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Kingersheim	CT1038	C	26/09/2024	
Saint-Louis	CT1039	C	27/09/2024	
Saint-Louis	CT1040	C	27/09/2024	
Rustenhart	CT1041	C	30/09/2024	
SIVU Scolaire Hagenbach-Gommersdorf	CT1042	C	30/09/2024	
Kingersheim	CT1043	C	30/09/2024	
Com Com Sundgau	CT1044	C	30/09/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1045	C	30/09/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT1046	C	01/10/2024	
Bitschwiller-les-Thann	CT1047	C	01/10/2024	
Wittenheim	CT1048	C	01/10/2024	
Wittenheim	CT1049	C	01/10/2024	
Wittenheim	CT1050	C	01/10/2024	
Wittenheim	CT1051	C	01/10/2024	
Wittenheim	CT1052	C	01/10/2024	
Waltenheim	CT1053	C	01/10/2024	
Reiningue	CT1054	C	02/10/2024	
Hagenthal-Le-Haut	CT1055	C	02/10/2024	
Ranspach-le-Bas	CT1056	C	03/10/2024	
Colmar	CT1057	C	03/10/2024	
Com Com Thann-Cernay	CT1058	C	03/10/2024	
Colmar	CT1059	C	03/10/2024	
Com Com Thann-Cernay	CT1060	C	03/10/2024	
Wegscheid	CT1061	C	03/10/2024	
SIVU Scolaire Leimbach-Rammersmatt	CT1062	C	03/10/2024	
Uffholtz	CT1063	C	03/10/2024	
Héisingue	CT1064	C	03/10/2024	
Bartenheim	CT1065	C	03/10/2024	
Blodelsheim	CT1066	C	04/10/2024	
Colmar	CT1067	C	04/10/2024	
Hagenthal-le-Bas	CT1068	C	04/10/2024	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT1069	C	04/10/2024	
SMF Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1070	C	04/10/2024	
Ballersdorf	CT1071	C	07/10/2024	
Wittenheim	CT1072	C	07/10/2024	
Colmar	CT1073	C	07/10/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1074	C	07/10/2024	
Feldkirch	CT1075	C	07/10/2024	
Colmar	CT1076	C	07/10/2024	
SIVU Scolaire des Sources	CT1077	C	07/10/2024	
Wittenheim	CT1078	C	07/10/2024	
Wittenheim	CT1079	C	07/10/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1080	C	07/10/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1081	C	07/10/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Colmar	CT1082	C	11/10/2024	
Colmar	CT1083	C	11/10/2024	
Flaxlanden	CT1084	C	11/10/2024	
Flaxlanden	CT1085	C	11/10/2024	
Colmar	CT1086	C	15/10/2024	
Colmar	CT1087	C	15/10/2024	
Colmar	CT1088	C	15/10/2024	
Colmar	CT1089	C	15/10/2024	
SIVU Scolaire Balschwiller-Buethwiller-Eglingen	CT1090	C	15/10/2024	
Kingersheim	CT1091	C	15/10/2024	
SIVU Scolaire Balschwiller-Buethwiller-Eglingen	CT1092	C	16/10/2024	
CCAS Saint-Louis	CT1093	C	16/10/2024	
Saint-Louis	CT1094	C	16/10/2024	
Wittenheim	CT1095	C	16/10/2024	
Huningue	CT1096	C	16/10/2024	
SIVU Scolaire du Hohburg	CT1097	C	16/10/2024	
Kingersheim	CT1098	C	16/10/2024	
SMO Gestion des Ports du Sud Alsace	CT1099	C	17/10/2024	
SMF Territoire d'Energie Alsace	CT1100	C	17/10/2024	
Kingersheim	CT1101	C	17/10/2024	
Liebenswiller	CT1102	C	18/10/2024	
Wittenheim	CT1103	C	18/10/2024	
Rustenhart	CT1104	C	18/10/2024	
Rustenhart	CT1105	C	18/10/2024	
SMF Territoire d'Energie Alsace	CT1106	C	18/10/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT1107	C	18/10/2024	
Ingersheim	CT1108	C	18/10/2024	
Ingersheim	CT1109	C	18/10/2024	
Colmar	CT1110	C	21/10/2024	
Berentzwiller	CT1111	C	21/10/2024	
Metzeral	CT1112	C	21/10/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1113	C	21/10/2024	
Colmar	CT1114	C	21/10/2024	
SIVU Scolaire Koestlach - Moernach - Vieux-Ferrette	CT1115	C	21/10/2024	
Wittenheim	CT1116	C	21/10/2024	
Wittenheim	CT1117	C	21/10/2024	
Saint-Louis	CT1118	C	21/10/2024	
Michelbach-le-Bas	CT1119	C	22/10/2024	
Michelbach-le-Bas	CT1120	C	22/10/2024	
SMF Territoire d'Energie Alsace	CT1121	C	22/10/2024	
Ranspach-le-Haut	CT1122	C	22/10/2024	
SIVU Gestion Accueil Périscolaire Les Lutins du Hohnack	CT1123	C	22/10/2024	
Kingersheim	CT1124	C	22/10/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Saint-Louis Agglomération	CT1125	C	23/10/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1126	C	23/10/2024	
Kingersheim	CT1127	C	23/10/2024	
Kingersheim	CT1128	C	23/10/2024	
Wittenheim	CT1129	C	23/10/2024	
Kruth	CT1130	C	23/10/2024	
CCAS Sainte Croix en Plaine	CT1131	C	23/10/2024	
CCAS Sainte Croix en Plaine	CT1132	C	23/10/2024	
Sainte Croix en Plaine	CT1133	C	23/10/2024	
SIVU Affaires Scolaires Montreux-Jeune et environs	CT1134	C	23/10/2024	
Bergholtz-Zell	CT1135	C	24/10/2024	
Communauté des communes de la Vallée de Kaysersberg	CT1136	C	24/10/2024	
Communauté des communes du Val d'Argent	CT1137	C	24/10/2024	
Colmar	CT1138	C	24/10/2024	
Huningue	CT1139	C	24/10/2024	
Ingersheim	CT1140	C	24/10/2024	
Wasserbourg	CT1141	C	24/10/2024	
Saint-Louis	CT1142	C	24/10/2024	
Bartenheim	CT1143	C	24/10/2024	
Rantzwiller	CT1144	C	25/10/2024	
Balgau	CT1145	C	25/10/2024	
Flaxlanden	CT1146	C	25/10/2024	
Colmar	CT1147	C	25/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1148	C	25/10/2024	
Neuf-Brisach	CT1149	C	25/10/2024	
Huningue	CT1150	C	25/10/2024	
Kingersheim	CT1151	C	29/10/2024	
Saint-Louis	CT1152	C	29/10/2024	
Huningue	CT1154	C	29/10/2024	
Mittlach	CT1155	C	04/11/2024	
SMF Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1156	C	04/11/2024	
Saint-Louis	CT1157	C	04/11/2024	
SIVU Scolaire Leimbach-Rammersmatt	CT1158	C	04/11/2024	
Wittenheim	CT1159	C	04/11/2024	
CCAS Saint-Louis	CT1160	C	06/11/2024	
CCAS Saint-Louis	CT1161	C	06/11/2024	
Folgensbourg	CT1162	C	06/11/2024	
Colmar	CT1163	C	06/11/2024	
Colmar	CT1164	C	06/11/2024	
SIVU Scolaire Hagenbach - Gommersdorf	CT1165	C	06/11/2024	
Bergheim	CT1166	C	06/11/2024	
Uffholtz	CT1167	C	06/11/2024	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT1168	C	06/11/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Morschwiller-le-Bas	CT1169	C	06/11/2024	
SIVU Affaires Scolaires Montreux-Jeune et environs	CT1170	C	06/11/2024	
SIVU Affaires Scolaires Montreux-Jeune et environs	CT1171	C	06/11/2024	
Wittenheim	CT1172	C	07/11/2024	
SIVU SCOLAIRE DES SOURCES	CT1173	C	07/11/2024	
Saint-Louis	CT1174	C	07/11/2024	
Wittelsheim	CT1175	C	07/11/2024	
Munster	CT1176	C	08/11/2024	
Colmar	CT1177	C	08/11/2024	
Colmar	CT1178	C	08/11/2024	
Colmar	CT1179	C	08/11/2024	
Communauté des communes Sundgau	CT1180	C	08/11/2024	
Ammerschwihr	CT1181	C	08/11/2024	
Colmar	CT1182	C	08/11/2024	
SIVU Scolaire du Jura Alsacien	CT1183	C	08/11/2024	
Uffholtz	CT1184	C	08/11/2024	
Wittenheim	CT1185	C	08/11/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1186	C	08/11/2024	
Colmar	CT1187	C	13/11/2024	
Communauté de communes Thann Cernay	CT1188	C	13/11/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1189	C	13/11/2024	
SIVU Scolaire du Hohburg	CT1190	C	13/11/2024	
SMF Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1191	C	14/11/2024	
Ingersheim	CT1192	C	14/11/2024	
SMF Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1193	C	15/11/2024	
SMF Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1194	C	15/11/2024	
SMF Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1195	C	15/11/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1196	C	15/11/2024	
Andolsheim	CT1197	C	15/11/2024	
Hirtzbach	CT1198	C	18/11/2024	
Mittelwihr	CT1199	C	18/11/2024	
Aspach-Michelbach	CT1200	C	18/11/2024	
Wintzenheim	CT1201	C	18/11/2024	
Buschwiller	CT1202	C	18/11/2024	
Andolsheim	CT1203	C	18/11/2024	
Altkirch	CT1204	C	18/11/2024	
Steinsoultz	CT1205	C	18/11/2024	
Colmar	CT1206	C	19/11/2024	
Colmar	CT1207	C	20/11/2024	
Colmar	CT1208	C	20/11/2024	
Huningue	CT1209	C	20/11/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1210	C	20/11/2024	
Huningue	CT1211	C	20/11/2024	
Communauté des communes Alsace Rhin Brisach	CT1212	C	20/11/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Altkirch	CT1213	C	20/11/2024	
Altkirch	CT1214	C	20/11/2024	
Altkirch	CT1215	C	20/11/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1216	C	20/11/2024	
Altkirch	CT1217	C	20/11/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1218	C	20/11/2024	
Andolsheim	CT1219	C	20/11/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1220	C	20/11/2024	
CCAS Saint-Louis	CT1221	C	21/11/2024	
Folgensbourg	CT1222	C	21/11/2024	
CCAS Saint-Louis	CT1223	C	21/11/2024	
Illfurth	CT1224	C	21/11/2024	
Huningue	CT1225	C	21/11/2024	
SMF Territoire d'Energie Alsace	CT1226	C	21/11/2024	
Colmar	CT1227	C	27/11/2024	
Huningue	CT1228	C	27/11/2024	
Kingersheim	CT1229	C	27/11/2024	
Colmar	CT1230	C	27/11/2024	
Colmar	CT1231	C	27/11/2024	
Colmar Agglomération	CT1232	C	27/11/2024	
Colmar	CT1233	C	27/11/2024	
Orbey	CT1234	C	27/11/2024	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT1235	C	28/11/2024	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT1236	C	28/11/2024	
Saint-Louis	CT1237	C	28/11/2024	
Altkirch	CT1238	C	28/11/2024	
Ballersdorf	CT1239	C	28/11/2024	
Colmar	CT1240	C	28/11/2024	
SIVU Scolaire Hagenbach - Gommersdorf	CT1241	C	28/11/2024	
Rustenhart	CT1242	C	28/11/2024	
Colmar	CT1243	C	28/11/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1244	C	02/12/2024	
Saint-Louis	CT1245	C	03/12/2024	
SMO Aménagement du site du Lac Blanc	CT1246	C	03/12/2024	
SMO Aménagement du site du Lac Blanc	CT1247	C	03/12/2024	
SMO Aménagement du site du Lac Blanc	CT1248	C	03/12/2024	
SMO Aménagement du site du Lac Blanc	CT1249	C	03/12/2024	
SMO Aménagement du site du Lac Blanc	CT1250	C	03/12/2024	
SIVU Scolaire Oberhergheim	CT1251	C	03/12/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1252	C	03/12/2024	
Colmar	CT1253	C	03/12/2024	
Huningue	CT1254	C	03/12/2024	
Colmar	CT1255	C	04/12/2024	
Colmar	CT1256	C	06/12/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Colmar	CT1257	C	06/12/2024	
Munchhouse	CT1258	C	06/12/2024	
Colmar	CT1259	C	06/12/2024	
Saint-Louis	CT1260	C	06/12/2024	
Wittenheim	CT1261	C	06/12/2024	
SMO Aménagement du site du Lac Blanc	CT1262	C	09/12/2024	
SMO Aménagement du site du Lac Blanc	CT1263	C	09/12/2024	
Colmar	CT1264	C	09/12/2024	
Wittenheim	CT1265	C	09/12/2024	
Lièpvre	CT1266	C	10/12/2024	
Saint-Louis	CT1267	C	10/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1268	C	11/12/2024	
Kaysersberg Vignoble	CT1269	C	16/12/2024	
Colmar	CT1270	C	16/12/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1271	C	16/12/2024	
Rumersheim-le-Haut	CT1272	C	16/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1273	C	16/12/2024	
Colmar	CT1274	C	16/12/2024	
Colmar	CT1275	C	16/12/2024	
Andolsheim	CT1276	C	16/12/2024	
Wittenheim	CT1277	C	18/12/2024	
ADAUHR-ATD ALSACE	CT1278	C	18/12/2024	
Huningue	CT1279	C	18/12/2024	
Huningue	CT1280	C	19/12/2024	
Huningue	CT1281	C	19/12/2024	
Huningue	CT1282	C	19/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1283	C	19/12/2024	
Kingersheim	CT1284	C	19/12/2024	
Kingersheim	CT1285	C	20/12/2024	
Blotzheim	CT1286	C	20/12/2024	
Wittenheim	CT1287	C	20/12/2024	
SMO Aménagement du site du Lac Blanc	CT1288	C	23/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1289	C	23/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1290	C	23/12/2024	
Kingersheim	CT1291	C	23/12/2024	
Colmar	CT1292	C	23/12/2024	
SMF Territoire d'Energie Alsace	CT1293	C	23/12/2024	
Blotzheim	CT1294	C	23/12/2024	
SMF Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1295	C	23/12/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1296	C	24/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1297	C	24/12/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT1298	C	24/12/2024	
Wittenheim	CT1299	C	24/12/2024	
Huningue	CT1300	C	24/12/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Saint-Louis	CT1301	C	24/12/2024	
Saint-Louis	CT1302	C	24/12/2024	
Soultzeren	CT1303	C	24/12/2024	
Colmar Agglomération	CT1304	C	24/12/2024	
Colmar	CT1305	C	30/12/2024	
SM Aménagement du Site du Lac Blanc	CT1306	C	31/12/2024	
SM Aménagement du Site du Lac Blanc	CT1307	C	31/12/2024	
Colmar	CT1308	C	03/01/2025	
Colmar	CT1309	C	03/01/2025	
Roppentzwiller	CT1310	C	06/01/2025	
Wittenheim	CT1311	C	06/01/2025	
CCAS Saint-Louis	CT1312	C	06/01/2025	
SIVOM ORZELL	CT1313	C	06/01/2025	
Wittenheim	CT1314	C	07/01/2025	
Ingersheim	CT1315	C	07/01/2025	
Ingersheim	CT1316	C	07/01/2025	
Kingersheim	CT1317	C	07/01/2025	
Kingersheim	CT1318	C	07/01/2025	
Huningue	CT1319	C	07/01/2025	
Wittenheim	CT1320	C	08/01/2025	
Wittenheim	CT1321	C	08/01/2025	
Ranspach-le-Haut	CT1322	C	08/01/2025	
Wittenheim	CT1323	C	08/01/2025	
Rantzwiller	CT1324	C	08/01/2025	
Wittenheim	CT1325	C	08/01/2025	
Wittenheim	CT1326	C	08/01/2025	
Kruth	CT1327	C	08/01/2025	
Baltzenheim	CT1328	C	08/01/2025	
Wittenheim	CT1329	C	08/01/2025	
Wittenheim	CT1330	C	08/01/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT1331	C	08/01/2025	
CA Colmar Agglomération	CT1332	C	08/01/2025	
Com Com Thann-Cernay	CT1333	C	08/01/2025	
Colmar	CT1334	C	08/01/2025	
Saint-Louis	CT1335	C	08/01/2025	
Saint-Louis	CT1336	C	08/01/2025	
Saint-Louis	CT1337	C	08/01/2025	
Petit-Landau	CT1338	C	08/01/2025	
Wittenheim	CT1339	C	09/01/2025	
CCAS Saint-Louis	CT1340	C	09/01/2025	
CCAS Saint-Louis	CT1341	C	09/01/2025	
Colmar	CT1342	C	09/01/2025	
CCAS Saint-Louis	CT1343	C	10/01/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1344	C	10/01/2025	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Saint-Louis Agglomération	CT1345	C	10/01/2025	
Rustenhart	CT1346	C	10/01/2025	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT1347	C	10/01/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT1348	C	13/01/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT1349	C	13/01/2025	
Sainte-Croix-en-Plaine	CT1350	C	13/01/2025	
Folgensbourg	CT1351	C	13/01/2025	
Morschwiller-le-Bas	CT1352	C	14/01/2025	
CCAS Saint-Louis	CT1353	C	14/01/2025	
SIVU Affaires scolaires Montreux-Jeune et Environs	CT1354	C	14/01/2025	
SIVU Affaires scolaires Montreux-Jeune et Environs	CT1355	C	14/01/2025	
Bergheim	CT1356	C	14/01/2025	
Mittlach	CT1357	C	14/01/2025	
Wittenheim	CT1358	C	14/01/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1359	C	14/01/2025	
Saint-Louis	CT1360	C	14/01/2025	
Brunstatt-Didenheim	CT1361	C	15/01/2025	
Huningue	CT1362	C	15/01/2025	
Griesbach-au-Val	CT1363	C	15/01/2025	
SIVU Scolaire Leimbach - Rammersmatt	CT1364	C	15/01/2025	
Rammersmatt	CT1365	C	15/01/2025	
Reiningue	CT1366	C	15/01/2025	
Colmar	CT1367	C	15/01/2025	
Colmar	CT1368	C	15/01/2025	
Colmar	CT1369	C	15/01/2025	
Colmar	CT1370	C	15/01/2025	
Colmar	CT1371	C	15/01/2025	
Wittenheim	CT1372	C	15/01/2025	
SIVU Affaires scolaires Montreux-Jeune et Environs	CT1373	C	16/01/2025	
SIVU RPI Eschbach-au-val - Griesbach-Au-Val – Gunsbach	CT1374	C	16/01/2025	
SIVU RPI Eschbach-au-val - Griesbach-Au-Val - Gunsbach	CT1375	C	16/01/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT1376	C	16/01/2025	
Com Com de Thann - Cernay	CT1377	C	16/01/2025	
SIVU Scolaire Obersaasheim-Geiswasser	CT1378	C	17/01/2025	
SIVU Scolaire Obersaasheim-Geiswasser	CT1379	C	17/01/2025	
SIVU Scolaire Obersaasheim-Geiswasser	CT1380	C	17/01/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1381	C	17/01/2025	
Schlierbach	CT1382	C	17/01/2025	
Habsheim	CT1383	C	17/01/2025	
Ingersheim	CT1384	C	20/01/2025	
Kayserberg Vignoble	CT1385	C	20/01/2025	
Uffholtz	CT1386	C	21/01/2025	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Saint-Louis	CT1387	C	21/01/2025	
Rustenhart	CT1388	C	21/01/2025	
Colmar	CT1389	C	21/01/2025	
Porte du Ried	CT1390	C	22/01/2025	
Syndicat Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1391	C	22/01/2025	
Wittenheim	CT1392	C	24/01/2025	
Niederhergheim	CT1393	C	27/01/2025	
Kingersheim	CT1394	C	27/01/2025	
Munster	CT1395	C	27/01/2025	
Wittenheim	CT1396	C	27/01/2025	
Baltzenheim	CT1397	C	27/01/2025	
Rumersheim-le-Haut	CT1398	C	27/01/2025	
Colmar Agglomération	CT1399	C	27/01/2025	
Altenach	CT1400	C	28/01/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1401	C	28/01/2025	
Huningue	CT1402	C	28/01/2025	
Kingersheim	CT1403	C	28/01/2025	
Kingersheim	CT1404	C	28/01/2025	
Heidwiller	CT1405	C	28/01/2025	
Mittlach	CT1406	C	28/01/2025	
Saint-Louis	CT1407	C	28/01/2025	
Wittenheim	CT1408	C	28/01/2025	
Colmar	CT1409	C	28/01/2025	
Heidwiller	CT1410	C	28/01/2025	
Colmar	CT1411	C	28/01/2025	
Colmar	CT1412	C	28/01/2025	
Colmar	CT1413	C	28/01/2025	
SMF Territoire d'Energie Alsace	CT1414	C	29/01/2025	
Rustenhart	CT1415	C	29/01/2025	
Bergheim	CT1416	C	29/01/2025	
Chalampé	CT1417	C	30/01/2025	
Colmar	CT1418	C	30/01/2025	
Huningue	CT1419	C	30/01/2025	
Huningue	CT1420	C	30/01/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1421	C	30/01/2025	
Saint-Louis Agglomération	CT1422	C	30/01/2025	
Colmar	CT1423	C	30/01/2025	
Colmar	CT1424	C	30/01/2025	
Flaxlanden	CT1425	C	30/01/2025	
SMF Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	CT1426	C	30/01/2025	
Lièpvre	CT1427	C	30/01/2025	
Communauté de communes Alsace Rhin Brisach	CT1428	C	31/01/2025	
SMO Gestion des Ports du Sud Alsace	CT1429	C	31/01/2025	
Berentzwiller	CT1430	C	31/01/2025	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Raedersheim	AV1-CT569	A	02/09/2024	
Huningue	AV1-CT906	A	02/09/2024	
Moernach	AV1-CT632	A	06/09/2024	
Geispitzen	AV1-CT846	A	06/09/2024	
Stetten	AV1-CT858	A	06/09/2024	
Kaysersberg Vignoble	AV1-CT958	A	06/09/2024	
Saint-Louis	AV1-CT965	A	06/09/2024	
Wittelsheim	AV1-CT966	A	06/09/2024	
Munchhouse	AV1-CT231	A	09/09/2024	
Mittelwihr	AV1-CT455	A	09/09/2024	
Kaysersberg Vignoble	AV2-CT805	A	09/09/2024	
Bartenheim	AV1-CT923	A	18/09/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT504	A	18/09/2024	
Feldkirch	AV1-CT968	A	23/09/2024	
Com Com Thann-Cernay	AV1-CT977	A	25/09/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT626	A	26/09/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT641	A	26/09/2024	
Kingersheim	AV1-CT762	A	26/09/2024	
Colmar	AV1-CT771	A	26/09/2024	
Colmar	AV1-CT778	A	26/09/2024	
Saint-Louis	AV1-CT815	A	26/09/2024	
Kingersheim	AV1-CT889	A	26/09/2024	
Attenschwiller	AV2-CT382	A	26/09/2024	
Colmar	AV2-CT537	A	26/09/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT545	A	26/09/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT734	A	26/09/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT790	A	26/09/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT810	A	26/09/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT811	A	26/09/2024	
Munster	AV1-CT688	A	27/09/2024	
Saint-Louis	AV1-CT808	A	27/09/2024	
Huningue	AV1-CT856	A	27/09/2024	
Huningue	AV1-CT857	A	27/09/2024	
Huningue	AV1-CT899	A	27/09/2024	
Saint-Louis	AV1-CT963	A	27/09/2024	
Raedersheim	AV2-CT569	A	27/09/2024	
Huningue	AV2-CT594	A	27/09/2024	
Saint-Louis	AV2-CT638	A	27/09/2024	
Huningue	AV2-CT718	A	27/09/2024	
Feldkirch	AV2-CT968	A	27/09/2024	
Saint-Louis	AV3-CT339	A	27/09/2024	
SMF Territoire d'Energie Alsace	AV1-CT1007	A	30/09/2024	
Huningue	AV1-CT956	A	30/09/2024	
Huningue	AV1-CT960	A	30/09/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Colmar	AV2-CT224	A	30/09/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV2-CT442	A	30/09/2024	
Huningue	AV2-CT906	A	30/09/2024	
Wittelsheim	AV2-CT966	A	30/09/2024	
Folgensbourg	AV1-CT414	A	01/10/2024	
Munster	AV1-CT688	A	01/10/2024	
Huningue	AV1-CT905	A	01/10/2024	
Hagenthal-le-Haut	AV1-CT950	A	01/10/2024	
Hagenthal-le-Haut	AV1-CT951	A	01/10/2024	
Hagenthal-le-Haut	AV1-CT952	A	01/10/2024	
Saint-Louis	AV1-CT1002	A	01/10/2024	
Hagenthal-le-Haut	AV1-CT929	A	02/10/2024	
Hagenthal-le-Haut	AV1-CT930	A	02/10/2024	
Colmar	AV1-CT405	A	04/10/2024	
Kaysersberg Vignoble	AV1-CT1013	A	04/10/2024	
CCAS de Saint-Louis	AV1-CT1025	A	04/10/2024	
Munster	AV2-CT319	A	04/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT504	A	04/10/2024	
Lièpvre	AV1-CT666	A	07/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT692	A	07/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT693	A	07/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT694	A	07/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT709	A	07/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT710	A	07/10/2024	
Thannenkirch	AV1-CT901	A	11/10/2024	
Reiningue	AV1-CT942	A	11/10/2024	
Huningue	AV1-CT988	A	11/10/2024	
Metzeral	AV1-CT1034	A	11/10/2024	
Reiningue	AV1-CT1054	A	11/10/2024	
Mittelwihr	AV2-CT455	A	11/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT545	A	11/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT790	A	11/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT810	A	11/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT811	A	11/10/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT734	A	15/10/2024	
Strueth	AV1-CT678	A	16/10/2024	
Communauté des communes de Thann-Cernay	AV1-CT1060	A	16/10/2024	
Colmar	AV1-CT895	A	17/10/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1033	A	17/10/2024	
Colmar	AV1-CT1057	A	17/10/2024	
Aspach-Michelbach	AV3-CT251	A	17/10/2024	
Blodelsheim	AV1-CT1066	A	21/10/2024	
Communauté des communes de Thann-Cernay	AV2-CT977	A	21/10/2024	
Huningue	AV2-CT157	A	25/10/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Kaysersberg Vignoble	AV2-CT1013	A	25/10/2024	
Communauté des communes de Thann Cernay	AV1-CT637	A	29/10/2024	
Saint-Louis	AV1-CT784	A	29/10/2024	
Saint-Louis	AV1-CT806	A	29/10/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT827	A	29/10/2024	
SIVU les Lutins du Hohnack	AV1-CT830	A	29/10/2024	
Saint-Louis	AV1-CT1030	A	29/10/2024	
Saint-Louis	AV2-CT367	A	29/10/2024	
Saint-Louis	AV2-CT639	A	29/10/2024	
Huningue	AV3-CT594	A	29/10/2024	
Huningue	AV3-CT718	A	29/10/2024	
Saint-Louis	AV4-CT339	A	29/10/2024	
Village-Neuf	AV1-CT974	A	31/10/2024	
Rustenhart	AV1-CT946	A	05/11/2024	
Ruederbach	AV2-CT466	A	05/11/2024	
Reiningue	AV2-CT942	A	05/11/2024	
Wittenheim	AV1-CT873	A	07/11/2024	
Wittenheim	AV2-CT834	A	07/11/2024	
Huningue	AV4-CT718	A	07/11/2024	
Mittlach	AV1-CT491	A	08/11/2024	
Colmar	AV1-CT518	A	08/11/2024	
Wittelsheim	AV3-CT966	A	08/11/2024	
Brunstatt-Didenheim	AV1-CT596	A	13/11/2024	
Brunstatt-Didenheim	AV1-CT1046	A	13/11/2024	
Blodelsheim	AV2-CT1066	A	13/11/2024	
Raetersheim	AV3-CT569	A	13/11/2024	
SMF Pôle Ried Brun Collège de Fortschwihr	AV3-CT82	A	13/11/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV4-CT545	A	13/11/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV4-CT734	A	14/11/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV4-CT811	A	14/11/2024	
Brunstatt-Didenheim	AV1-CT867	A	15/11/2024	
Huningue	AV1-CT1096	A	15/11/2024	
Communauté des communes de Thann-Cernay	AV3-CT977	A	15/11/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV4-CT790	A	15/11/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV4-CT810	A	15/11/2024	
Saint-Louis	AV1-CT1157	A	18/11/2024	
Lièpvre	AV1-CT159	A	19/11/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT824	A	20/11/2024	
Hirtzbach	AV1-CT450	A	29/11/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT823	A	29/11/2024	
Sivu Affaires Scolaires Montreux-Jeune et environs	AV1-CT1134	A	29/11/2024	
Uffholtz	AV1-CT1167	A	29/11/2024	
Wittenheim	AV2-CT873	A	29/11/2024	
Kaysersberg Vignoble	AV3-CT1013	A	29/11/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Brunstatt-Didenheim	AV1-CT866	A	05/12/2024	
Brunstatt-Didenheim	AV1-CT922	A	05/12/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1080	A	05/12/2024	
Saint-Louis	AV1-CT1118	A	05/12/2024	
Huningue	AV1-CT1139	A	05/12/2024	
Saint-Louis	AV1-CT1152	A	05/12/2024	
SIVU Affaires Scolaires Montreux-Jeune et environs	AV1-CT1170	A	05/12/2024	
SIVU Affaires Scolaires Montreux-Jeune et environs	AV1-CT1171	A	05/12/2024	
Saint-Louis	AV1-CT1174	A	05/12/2024	
Brunstatt-Didenheim	AV2-CT1046	A	05/12/2024	
Colmar	AV2-CT405	A	05/12/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV2-CT641	A	05/12/2024	
Colmar	AV2-CT771	A	05/12/2024	
Saint-Louis	AV2-CT815	A	05/12/2024	
Colmar	AV2-CT895	A	05/12/2024	
Saint-Louis	AV2-CT963	A	05/12/2024	
Huningue	AV2-CT988	A	05/12/2024	
Colmar	AV3-CT537	A	05/12/2024	
SMF Pôle Ried Brun/Collège de Fortschwihr	AV4-CT82	A	05/12/2024	
Wintzenheim	AV1-CT66	A	06/12/2024	
Kingersheim	AV1-CT1035	A	06/12/2024	
Ingersheim	AV1-CT1192	A	06/12/2024	
Reiningue	AV3-CT942	A	06/12/2024	
Kaysersberg Vignoble	AV4-CT1013	A	06/12/2024	
Wittelsheim	AV4-CT966	A	06/12/2024	
Blodelsheim	AV3_CT1066	A	09/12/2024	
Wittenheim	AV3_CT873	A	09/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT693	A	09/12/2024	
Colmar	AV1_CT892	A	11/12/2024	
Colmar	AV1_CT954	A	11/12/2024	
Colmar	AV2_CT1057	A	11/12/2024	
Colmar	AV2_CT934	A	11/12/2024	
SIVU Scolaire Leimbach-Rammersmatt	AV1_CT1158	A	16/12/2024	
Colmar	AV1_CT1187	A	17/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1_CT1196	A	17/12/2024	
Huningue	AV1_CT1209	A	17/12/2024	
Sainte-Croix-en-Plaine	AV2_CT683	A	17/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV5_CT790	A	17/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV5_CT810	A	17/12/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV5_CT811	A	17/12/2024	
Hagenthal-le-Bas	AV1_CT1012	A	19/12/2024	
Raedersheim	AV1-CT427	A	30/12/2024	
Saint-Louis	AV1-CT886	A	30/12/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT925	A	30/12/2024	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Colmar	AV1-CT980	A	30/12/2024	
Saint-Louis	AV1-CT983	A	30/12/2024	
Kaysersberg Vignoble	AV1-CT989	A	30/12/2024	
Saint-Louis	AV1-CT995	A	30/12/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1011	A	30/12/2024	
Oberhergheim	AV1-CT1032	A	30/12/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1126	A	30/12/2024	
Wittenheim	AV1-CT1172	A	30/12/2024	
Munster	AV1-CT1176	A	30/12/2024	
Colmar	AV1-CT1177	A	30/12/2024	
Saint-Louis	AV1-CT1245	A	30/12/2024	
Colmar	AV1-CT1256	A	30/12/2024	
Saint-Louis	AV2-CT784	A	30/12/2024	
Colmar	AV2-CT800	A	30/12/2024	
Colmar	AV2-CT880	A	30/12/2024	
Huningue	AV2-CT1096	A	30/12/2024	
Munster	AV3-CT319	A	30/12/2024	
Saint-Louis	AV3-CT367	A	30/12/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV3-CT641	A	30/12/2024	
Colmar	AV3-CT771	A	30/12/2024	
Saint-Louis	AV3-CT963	A	30/12/2024	
Blodelsheim	AV4-CT1066	A	30/12/2024	
Wittenheim	AV4-CT873	A	30/12/2024	
Kaysersberg Vignoble	AV5-CT1013	A	30/12/2024	
Saint-Louis	AV1-CT1142	A	03/01/2025	
Uffholtz	AV1-CT1184	A	06/01/2025	
SMO pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc	AV1-CT1306	A	06/01/2025	
Uffholtz	AV2-CT1167	A	06/01/2025	
Communauté de communes de Kaysersberg	AV1-CT1136	A	14/01/2025	
Colmar	AV1-CT1274	A	14/01/2025	
Colmar	AV2-CT133	A	14/01/2025	
Hagenthal-le-Haut	AV2-CT929	A	14/01/2025	
Hagenthal-le-Haut	AV2-CT930	A	14/01/2025	
Hagenthal-le-Haut	AV2-CT950	A	14/01/2025	
Hagenthal-le-Haut	AV2-CT951	A	14/01/2025	
Hagenthal-le-Haut	AV2-CT952	A	14/01/2025	
Wittenheim	AV5-CT873	A	14/01/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV6-CT1013	A	14/01/2025	
Colmar	AV1-CT1029	A	16/01/2025	
Colmar	AV1-CT1233	A	16/01/2025	
Ruederbach	AV3-CT466	A	16/01/2025	
Blodelsheim	AV5-CT1066	A	23/01/2025	
Hagenthal-le-Bas	AV1-CT1068	A	24/01/2025	
Wittenheim	AV6-CT873	A	24/01/2025	

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Liebenswiller	AV1-CT1102	A	30/01/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1125	A	28/01/2025	
Flaxlanden	AV1-CT1146	A	30/01/2025	
Colmar	AV1-CT1164	A	27/01/2025	
Colmar Agglomération	AV1-CT1232	A	28/01/2025	
Colmar	AV1-CT1253	A	28/01/2025	
Munchhouse	AV1-CT1258	A	30/01/2025	
Kaysersberg Vignoble	AV1-CT1269	A	30/01/2025	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT1271	A	28/01/2025	
Huningue	AV1-CT1280	A	28/01/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1283	A	29/01/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1289	A	29/01/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1290	A	29/01/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1297	A	29/01/2025	
Huningue	AV1-CT1300	A	31/01/2025	
Saint-Louis	AV1-CT1302	A	28/01/2025	
Huningue	AV1-CT1319	A	31/01/2025	
Saint-Louis	AV1-CT1335	A	28/01/2025	
Colmar	AV1-CT1342	A	28/01/2025	
Saint-Louis	AV1-CT1360	A	28/01/2025	
Reiningue	AV1-CT1366	A	31/01/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT1376	A	29/01/2025	
Thannenkirch	AV1-CT205	A	30/01/2025	
Attenschwiller	AV1-CT222	A	31/01/2025	
Reiningue	AV2-CT1054	A	31/01/2025	
Saint-Louis	AV2-CT1118	A	28/01/2025	
Saint-Louis	AV2-CT1152	A	28/01/2025	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT1196	A	29/01/2025	
Colmar	AV2-CT518	A	27/01/2025	
Saint-Louis	AV2-CT806	A	28/01/2025	
Rustenhart	AV2-CT946	A	31/01/2025	
Colmar	AV3-CT895	A	28/01/2025	
Saint-Louis	AV4-CT963	A	28/01/2025	
Wittelsheim	AV5-CT966	A	27/01/2025	

## II. ARCHIVISTES ITINERANTS

### **CONVENTIONS et AVENANTS**

*Signés par le Président*

**Période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 janvier 2025**

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Buethwiller	60	C	17/09/2024	
Bantzenheim	61	C	17/09/2024	
SITEUCE	62	C	17/09/2024	
SITDCE	63	C	17/09/2024	
Ensisheim	64	C	08/10/2024	
Habsheim	65	C	08/10/2024	
Wittersdorf	66	C	08/10/2024	
Com com Centre Haut-Rhin	67	C	08/10/2024	
Moosch	68	C	08/10/2024	
Oberentzen	69	C	08/10/2024	
Kunheim	70	C	15/10/2024	
SIAEP Plaine du Rhin	71	C	15/10/2024	
Feldkirch	72	C	15/10/2024	
SM Montagne Vignoble Ried	73	C	15/10/2024	
Valdieu-Lutran	74	C	07/11/2024	
Wegscheid	75	C	07/11/2024	
Bréchaumont	76	C	07/11/2024	
Pfastatt	77	C	07/11/2024	
Com Com Pays de Rouffach	78	C	07/11/2024	
Sentheim	79	C	07/11/2024	
Lautenbach	01	C	12/12/2024	
Blotzheim	02	C	02/01/2025	
Goldbach-Altenbach	03	C	02/01/2025	
Merxheim	04	C	02/01/2025	
Bergholtz-Zell	05	C	09/01/2025	
Wittenheim	06	C	09/01/2025	
Kingersheim	07	C	09/01/2025	
Turckheim	08	C	09/01/2025	
Com com Alsace Rhin Brisach	09	C	09/01/2025	
Com com Thann-Cernay	10	C	09/01/2025	
Service Incendie Secours	11	C	09/01/2025	
Le Haut Soultzbach	12	C	17/01/2025	
Com com Pays de Rouffach	13	C	17/01/2025	
Kaysersberg Vignoble	14	C	17/01/2025	
Bantzenheim	15	C	17/01/2025	
Willers-sur-Thur	16	C	17/01/2025	
Huningue	17	C	24/01/2025	
Niederentzen	18	C	24/01/2025	
Com com Vallée de Kaysersberg	19	C	24/01/2025	

### III. SERVICES GENERAUX

#### **CONVENTIONS et AVENANTS**

*Signés par le Président Période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 janvier 2025*

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
CDG du Bas-Rhin – Illkirch-Graffenstaden	28	C	19/09/2024	Convention relative à la fourniture de sujets – concours adjt adm ppal 2cl 2024
CDG du Bas-Rhin – Illkirch-Graffenstaden	29	C	19/09/2024	Convention relative à la fourniture de sujets – examen adjt tech ppal 2cl 2024
CDG du Territoire de Belfort – Belfort	30	C	19/09/2024	Convention relative à l'organisation du concours d'agent de maîtrise 2023
CDG du Bas-Rhin – Illkirch-Graffenstaden	31	C	19/09/2024	Convention relative à la fourniture de sujets – examen adjt tech ppal 2cl 2024
CDG du Territoire de Belfort – Belfort	32	C	27/09/2024	Convention relative à l'organisation du concours d'agent de maîtrise 2025
CDG du Bas-Rhin – Illkirch-Graffenstaden	33	C	03/10/2024	Convention relative à l'organisation de l'examen d'agent de maîtrise 2025
CDG du Bas-Rhin – Illkirch-Graffenstaden	34	C	03/10/2024	Convention relative à l'organisation du concours d'agent de maitrise 2025
CDG de Meurthe et Moselle	35	C	14/10/2024	Convention relative à la fourniture de sujets – examen ETAPS ppal 2cl 2025
CIG Petite Couronne – Pantin	36	C	05/12/2024	Convention relative à la fourniture de sujets – concours agent de maîtrise 2025
CIG Petite Couronne – Pantin	37	C	12/12/2024	Convention relative à la fourniture de sujets – examen ETAPS 1cl 2025
ADIAJ formation – Paris	38	C	16/12/2024	Convention simplifiée de formation
Serda formation – Paris	39	C	18/12/2024	Convention de formation professionnelle
Serda formation – Paris	01	C	15/01/2025	Convention de formation professionnelle
CDG du Bas-Rhin – Illkirch Graffenstaden	02	C	16/01/2025	Convention relative à la fourniture de sujets – examen adjt adm ppal 2cl 2025

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
CFPro 68 – Réguisheim	03	C	20/01/2025	Convention de formation professionnelle
Association Santé Mentale Alsace – Rouffach	04	C	24/01/2025	Convention de formation professionnelle
Comundi – Saint-Denis	05	C	24/01/2025	Convention de formation professionnelle

#### IV. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

##### **CONVENTIONS et AVENANTS**

*Signés par le Président*

*Période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 janvier 2025.*

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Wittenheim	22	C	19/12/2024	Convention d'accompagnement par le service COST pour la réalisation d'un diagnostic et plan de prévention RPS
Neuf-Brisach	23	C	08/01/2025	Convention de participation d'un agent à un groupe de codéveloppement animé par le service COST
Muntzenheim	24	C	08/01/2025	Convention de participation d'un agent à un groupe de codéveloppement animé par le service COST
SM4	25	C	30/01/2025	Convention de participation d'un agent à un groupe de codéveloppement animé par le service COST
Com com Vallée de Munster	26	C	30/01/2025	Convention de participation d'un agent à un groupe de codéveloppement animé par le service COST
Ribeauvillé	27	C	30/01/2025	Convention de participation d'un agent à un groupe de codéveloppement animé par le service COST
Bretten	28	C	30/01/2025	Convention de participation d'un agent à un groupe de

				codéveloppement animé par le service COST
Eguisheim	29	C	30/01/2025	Convention de participation d'un agent à un groupe de codéveloppement animé par le service COST
Le Bonhomme	30	C	30/01/2025	Convention de participation d'un agent à un groupe de codéveloppement animé par le service COST

Le Conseil prend acte.

**Point 3 : Décisions financières**

a. Approbation du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable. Il est présenté par nature, et tient compte du Budget Primitif 2024 et des Décisions Modificatives ultérieures.

Le Compte Financier Unique fait apparaître les totaux de réalisation suivants :

Recettes de fonctionnement	16 976 080,53 €
Dépenses de fonctionnement	<u>14 089 119,17 €</u>
<i>Excédent de fonctionnement de clôture</i>	<i>2 886 961,41 €</i>
Recettes d'investissement	1 143 184,57 €
Dépenses d'investissement	<u>726 760,78 €</u>
<i>Excédent d'investissement de clôture</i>	<i>416 423,79 €</i>
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>3 303 385,20 €</b>

La balance générale du Compte Financier Unique ci-annexée fait apparaître le total des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement par chapitre comptable.

Avant de procéder au vote du Compte Financier Unique, les membres du Conseil d'Administration présents désignent un Président de séance : Mme Denise BUHL. Le Président Monsieur Lucien MULLER quitte la salle.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CDGFPT DU HAUT-RHIN**

Numéro SIRET : 28680024800010

POSTE COMPTABLE : 068090 PAIER LA CEA

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
**BUDGET PRINCIPAL**

ANNEE 2024

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

		Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>			
A	<a href="#">Informations statistiques, fiscales et financières</a>	Ordonnateur	5
B1	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	Ordonnateur	6
B2	<a href="#">Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</a>	Comptable	7
B3.1	<a href="#">Liste des organismes de regroupement</a>	Ordonnateur	8
B3.2	<a href="#">Liste des établissements publics créés</a>	Ordonnateur	9
B3.3	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	Ordonnateur	10
C1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	Ordonnateur	11
C2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	Ordonnateur	12
D	<a href="#">Bilan synthétique</a>	Comptable	13
E	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	Comptable	14
F	<a href="#">Taux des contributions et produits afférents en N</a>	Ordonnateur	16
<b>II. Exécution budgétaire</b>			
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	Ordonnateur	17
<i>Vue d'ensemble</i>			
A1.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Ordonnateur	18
A1.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Ordonnateur	19
A2.1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Ordonnateur	20
A2.2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Ordonnateur	22
<i>Vue détaillée</i>			
B1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Comptable	23
B2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Comptable	25
C1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	Ordonnateur	27
D1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Comptable	28
D2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Comptable	32
<b>III. États financiers</b>			
A	<a href="#">Bilan</a>	Comptable	34
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	Comptable	38
C	<a href="#">Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)</a>	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	40
D	<a href="#">Balance des comptes</a>	Comptable	41
<b>IV. États annexés</b>			

		Origine des données	Page
<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>			
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>			
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur	
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur	
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur	
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur	
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
<i>C. États annexés budgétaires</i>			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
<i>D. Autres éléments d'information</i>			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
<b>V. Arrêté et signatures</b>			
A	<a href="#">Arrêté et signatures</a>	Ordonnateur / Comptable	56

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2)(3)	0
5	DGF / population	0
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	91,28 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,10 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	0 %
9	Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	762 937,66	13 757 860,03	14 520 797,69
	Recettes réalisées (1)	B	260 537,79	14 571 940,61	14 832 478,40
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 645 584,44	16 162 000,00	17 807 584,44
	Dépenses réalisées (1)	E	726 760,78	14 089 119,17	14 815 879,95
	Restes à réaliser	F	522 140,32	0,00	522 140,32
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-466 222,99	482 821,44	16 598,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	882 646,78	2 404 139,97	3 286 786,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	416 423,79	2 886 961,41	3 303 385,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-522 140,32	0,00	-522 140,32
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-105 716,53	2 886 961,41	2 781 244,88

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>	<b>B2</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	882 646,78		-466 222,99		416 423,79
Fonctionnement	2 404 139,97		482 821,44		2 886 961,41
<b>TOTAL I</b>	<b>3 286 786,75</b>		<b>16 598,45</b>		<b>3 303 385,20</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>3 286 786,75</b>		<b>16 598,45</b>		<b>3 303 385,20</b>

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE</b>	<b>B3.1</b>

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS</b>	<b>B3.2</b>

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B3.3</b>

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 522 140,32
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	6 891,55
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	12 237,92
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	503 010,85
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I II) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(I V) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)			D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	601,09
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-0,82
Autres immobilisations incorporelles	89,02	Réserves	1 943,43
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	2 404,14
Terrains		Résultat de l'exercice	482,82
Constructions	1 308,38	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>5 430,66</b>
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	41,52	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	115,17	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>1 279,93</b>	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	706,74
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>		Dettes financières et autres emprunts	
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>		<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>706,74</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>2 834,02</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158,13
Stocks		Autres dettes non financières	-134,97
Créances	2 219,30	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>23,16</b>
Trésorerie	1 171,13	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>3 390,43</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>729,90</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	63,89
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>6 224,45</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>6 224,45</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)</b>	<b>E</b>

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état		
Participations	66,10	93,38
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	14 434,84	13 545,23
Produits des cessions d'actifs	0,30	
Autres produits de gestion	33,52	32,26
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	4,74	6,63
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	0,82	
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>14 540,32</b>	<b>13 677,51</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	1 038,43	1 066,85
Charges de personnel	12 343,02	11 792,98
Indemnités des élus (et membres du CESR)	68,27	67,16
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	134,01	90,30
Impôts et taxes	329,30	316,17
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	133,87	119,30
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	1,12	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>14 048,03</b>	<b>13 452,76</b>

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)</b>	<b>E</b>

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	2,71	2,89
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>2,71</b>	<b>2,89</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>489,58</b>	<b>221,86</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>6,76</b>	<b>7,81</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-6,76</b>	<b>-7,81</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>482,82</b>	<b>214,05</b>

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N					F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	75 035,81	40 873,16	54,47	6 891,55
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	285 713,08	87 738,62	30,71	12 237,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 205 897,89	534 651,42	44,34	503 010,85
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 566 646,78</b>	<b>663 263,20</b>	<b>42,34</b>	<b>522 140,32</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	44 535,84	89,07	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>50 000,00</b>	<b>44 535,84</b>	<b>89,07</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 616 646,78</b>	<b>707 799,04</b>	<b>43,78</b>	<b>522 140,32</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	8 000,00	5 560,09	69,50	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	20 937,66	13 401,65	64,01	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>28 937,66</b>	<b>18 961,74</b>	<b>65,53</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 645 584,44</b>	<b>726 760,78</b>	<b>44,16</b>	<b>522 140,32</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>1 645 584,44</b>	<b>726 760,78</b>		<b>522 140,32</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 510,58	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00	107 635,89	134,54	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>82 000,00</b>	<b>112 146,47</b>	<b>136,76</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	500 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	160 000,00	134 989,67	84,37	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 937,66	13 401,65	64,01	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>680 937,66</b>	<b>148 391,32</b>	<b>21,79</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>762 937,66</b>	<b>260 537,79</b>	<b>34,15</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>882 646,78</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>1 645 584,44</b>	<b>260 537,79</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 512 500,00	1 004 900,15	0,00	1 004 900,15	66,44	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	13 742 000,00	12 737 480,78	0,00	12 737 480,78	92,69	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	217 500,00	202 563,01	0,00	202 563,01	93,13	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>15 472 000,00</b>	<b>13 944 943,94</b>	<b>0,00</b>	<b>13 944 943,94</b>	<b>90,13</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	10 000,00	6 758,40	0,00	6 758,40	67,58	0,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	2 427,16	0,00	2 427,16	12,14	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>15 502 000,00</b>	<b>13 954 129,50</b>	<b>0,00</b>	<b>13 954 129,50</b>	<b>90,02</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	160 000,00	134 989,67	0,00	134 989,67	84,37	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>660 000,00</b>	<b>134 989,67</b>	<b>0,00</b>	<b>134 989,67</b>	<b>20,45</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>16 162 000,00</b>	<b>14 089 119,17</b>	<b>0,00</b>	<b>14 089 119,17</b>	<b>87,17</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>16 162 000,00</b>	<b>14 089 119,17</b>	<b>0,00</b>	<b>14 089 119,17</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

**Centre de Gestion de la FPTdu Haut-Rhin - Principale - CFU - 2024**

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>A2.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	50 000,00	31 625,61	0,00	31 625,61	63,25	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	13 577 860,03	14 434 842,58	0,00	14 434 842,58	106,31	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	91 000,00	66 097,65	0,00	66 097,65	72,63	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	33 104,98	0,00	33 104,98	110,35	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>13 748 860,03</b>	<b>14 565 670,82</b>	<b>0,00</b>	<b>14 565 670,82</b>	<b>105,94</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	709,70	0,00	709,70	70,97	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>13 749 860,03</b>	<b>14 566 380,52</b>	<b>0,00</b>	<b>14 566 380,52</b>	<b>105,94</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	8 000,00	5 560,09	0,00	5 560,09	69,50	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>8 000,00</b>	<b>5 560,09</b>	<b>0,00</b>	<b>5 560,09</b>	<b>69,50</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>13 757 860,03</b>	<b>14 571 940,61</b>	<b>0,00</b>	<b>14 571 940,61</b>	<b>105,92</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>2 404 139,97</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>16 162 000,00</b>	<b>14 571 940,61</b>	<b>0,00</b>	<b>14 571 940,61</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2051	Concessions et droits similaires		40 873,16		40 873,16	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	75 035,81	40 873,16		40 873,16	34 162,65
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		30 452,65	2 730,00	27 722,65	
21838	Autre matériel informatique		34 260,46		34 260,46	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		8 660,90		8 660,90	
2185	Matériel de téléphonie		654,91		654,91	
2188	Autres		16 439,70		16 439,70	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	285 713,08	90 468,62	2 730,00	87 738,62	197 974,46
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2318	Autres immobilisations corporelles		534 651,42		534 651,42	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 205 897,89	534 651,42		534 651,42	671 246,47
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 566 646,78</b>	<b>665 993,20</b>	<b>2 730,00</b>	<b>663 263,20</b>	<b>903 383,58</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		44 535,84		44 535,84	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	44 535,84		44 535,84	5 464,16
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>50 000,00</b>	<b>44 535,84</b>		<b>44 535,84</b>	<b>5 464,16</b>
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Dépenses d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 616 646,78</b>	<b>710 529,04</b>	<b>2 730,00</b>	<b>707 799,04</b>	<b>908 847,74</b>
13918	Autres		4 737,00		4 737,00	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		823,09		823,09	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 823,09	5 560,09		5 560,09	3 263,00
2318	Autres immobilisations corporelles		13 401,65		13 401,65	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	20 937,66	13 401,65		13 401,65	7 536,01
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>29 760,75</b>	<b>18 961,74</b>		<b>18 961,74</b>	<b>10 799,01</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 646 407,53</b>	<b>729 490,78</b>	<b>2 730,00</b>	<b>726 760,78</b>	<b>919 646,75</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>1 646 407,53</b>	<b>729 490,78</b>	<b>2 730,00</b>	<b>726 760,78</b>	<b>919 646,75</b>

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1318	Autres		4 510,58		4 510,58	
total chapitre 13	Subventions d'investissement		4 510,58		4 510,58	-4 510,58
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		107 635,89		107 635,89	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00	107 635,89		107 635,89	-27 635,89
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 700,68				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>81 700,68</b>	<b>112 146,47</b>		<b>112 146,47</b>	<b>-30 445,79</b>
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00				
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 122,41		1 122,41	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		41 816,24		41 816,24	
281351	Bâtiments publics		35 665,00		35 665,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		7 790,00		7 790,00	
281838	Autre matériel informatique		40 478,81		40 478,81	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		5 248,25		5 248,25	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28185	Matériel de téléphonie		985,96		985,96	
28188	Autres		1 883,00		1 883,00	
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	161 122,41	134 989,67		134 989,67	26 132,74
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		13 401,65		13 401,65	
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	20 937,66	13 401,65		13 401,65	7 536,01
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>682 060,07</b>	<b>148 391,32</b>		<b>148 391,32</b>	<b>533 668,75</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>763 760,75</b>	<b>260 537,79</b>		<b>260 537,79</b>	<b>503 222,96</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>882 646,78</b>				
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>1 646 407,53</b>	<b>260 537,79</b>		<b>260 537,79</b>	<b>1 385 869,74</b>

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>	<b>C1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		584,91		584,91	
60612	Énergie - Électricité		12 601,56	27,05	12 574,51	
60621	Combustibles		13 663,58		13 663,58	
60622	Carburants		1 768,37		1 768,37	
60631	Fournitures d'entretien		1 701,53		1 701,53	
60632	Fournitures de petit équipement		668,85		668,85	
6064	Fournitures administratives		11 358,56		11 358,56	
6068	Autres matières et fournitures.		1 370,53		1 370,53	
611	Contrats de prestations de services		143,52		143,52	
6132	Locations immobilières		65 978,56	3 351,83	62 626,73	
614	Charges locatives et de copropriété		18 930,10	700,00	18 230,10	
61521	Terrains		550,00		550,00	
615221	Bâtiments publics		1 634,06		1 634,06	
61551	Matériel roulant		2 497,19		2 497,19	
6156	Maintenance		103 155,35		103 155,35	
6161	Multirisques		11 992,52		11 992,52	
6162	Assurance obligatoire dommage-construction		2 325,43		2 325,43	
6182	Documentation générale et technique		43 296,60		43 296,60	
6184	Versements à des organismes de formation		56 145,37	690,00	55 455,37	
6185	Frais de colloques et séminaires		2 808,00		2 808,00	
6188	Autres frais divers		959,68		959,68	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		27 117,65		27 117,65	
62268	Autres honoraires, conseils...		8 676,00		8 676,00	
6228	Divers		20 029,98		20 029,98	
6231	Annonces et insertions		2 796,00		2 796,00	
6234	Réceptions		18 784,40		18 784,40	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6238	Divers		3 128,00		3 128,00	
6241	Transports de biens		24 612,00		24 612,00	
6251	Voyages, déplacements et missions		54 184,25		54 184,25	
6261	Frais d'affranchissement		27 770,53		27 770,53	
6262	Frais de télécommunications		13 736,48		13 736,48	
6281	Concours divers (cotisations...)		12 815,50		12 815,50	
6283	Frais de nettoyage des locaux		12 256,65		12 256,65	
62878	A des tiers		428 462,15	525,83	427 936,32	
63512	Taxes foncières		1 691,00		1 691,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 512 500,00	1 010 194,86	5 294,71	1 004 900,15	507 599,85
6218	Autre personnel extérieur		35 225,33		35 225,33	
6331	Versement mobilité		66 481,01		66 481,01	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		41 550,60		41 550,60	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		194 648,91		194 648,91	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		24 932,51		24 932,51	
64111	Rémunération principale		1 511 401,25		1 511 401,25	
64131	Rémunérations		7 192 403,94	19 748,10	7 172 655,84	
6414	Personnel rémunéré à la vacation		80 126,01		80 126,01	
642	Indemnités de jury soumises à cotisations sociales		3 952,27		3 952,27	
6431	Personnel pris en charge		57 099,06	22,00	57 077,06	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		2 337 578,48		2 337 578,48	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		678 232,54		678 232,54	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		290 434,40		290 434,40	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		133 334,91		133 334,91	
6475	Médecine du travail, pharmacie		5 448,00		5 448,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6478	Autres charges sociales diverses		104 401,66		104 401,66	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	13 742 000,00	12 757 250,88	19 770,10	12 737 480,78	1 004 519,22
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		59 685,00		59 685,00	
65312	Frais de mission et de déplacement		4 075,35		4 075,35	
65313	Cotisations de retraite		4 511,04		4 511,04	
6541	Créances admises en non-valeur		1 192,39		1 192,39	
657363	CCAS/CIAS		2 710,00		2 710,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		23 433,36		23 433,36	
65888	Autres		108 618,53	1 662,66	106 955,87	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	217 500,00	204 225,67	1 662,66	202 563,01	14 936,99
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>15 472 000,00</b>	<b>13 971 671,41</b>	<b>26 727,47</b>	<b>13 944 943,94</b>	<b>1 527 056,06</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		6 758,40		6 758,40	
total chapitre 66	Charges financières	10 000,00	6 758,40		6 758,40	3 241,60
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 427,16		2 427,16	
total chapitre 67	Charges spécifiques	20 000,00	2 427,16		2 427,16	17 572,84
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>15 502 000,00</b>	<b>13 980 856,97</b>	<b>26 727,47</b>	<b>13 954 129,50</b>	<b>1 547 870,50</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	500 000,00				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		1 122,41		1 122,41	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		133 867,26		133 867,26	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 122,41	134 989,67		134 989,67	26 132,74

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>661 122,41</b>	<b>134 989,67</b>		<b>134 989,67</b>	<b>526 132,74</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>16 163 122,41</b>	<b>14 115 846,64</b>	<b>26 727,47</b>	<b>14 089 119,17</b>	<b>2 074 003,24</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>16 163 122,41</b>	<b>14 115 846,64</b>	<b>26 727,47</b>	<b>14 089 119,17</b>	<b>2 074 003,24</b>

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		31 628,61	3,00	31 625,61	
total chapitre 013	Atténuations de charges	50 000,00	31 628,61	3,00	31 625,61	18 374,39
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
706881	Cotisations obligatoires		1 659 337,89	5,15	1 659 332,74	
706882	Cotisations additionnelles		1 140 356,57		1 140 356,57	
706883	Cotisations des organismes non affiliés		106 857,22		106 857,22	
706884	Produits au titre de la gestion des contrats d'assurances		128 092,49		128 092,49	
706888	Autres		341 103,36		341 103,36	
70848	aux autres organismes		10 778 033,68	48 935,47	10 729 098,21	
708773	coût lauréat		74 726,88	507,10	74 219,78	
708778	autres frais		27 656,50		27 656,50	
70878	par des tiers		228 125,71		228 125,71	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 577 860,03	14 484 290,30	49 447,72	14 434 842,58	-856 982,55
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
747882	Contributions pour personnel privé d'emploi		66 097,65		66 097,65	
total chapitre 74	Dotations et participations	91 000,00	66 097,65		66 097,65	24 902,35
75888	Autres		33 105,06	0,08	33 104,98	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	33 105,06	0,08	33 104,98	-3 104,98
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>13 748 860,03</b>	<b>14 615 121,62</b>	<b>49 450,80</b>	<b>14 565 670,82</b>	<b>-816 810,79</b>
total chapitre 76	Produits financiers					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		410,38		410,38	
775	Produits des cessions d'immobilisations		299,32		299,32	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 77	Produits spécifiques	1 299,32	709,70		709,70	589,62
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>13 750 159,35</b>	<b>14 615 831,32</b>	<b>49 450,80</b>	<b>14 566 380,52</b>	<b>-816 221,17</b>
7761	<i>Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat</i>		823,09		823,09	
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		4 737,00		4 737,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 823,09	5 560,09		5 560,09	3 263,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 823,09</b>	<b>5 560,09</b>		<b>5 560,09</b>	<b>3 263,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>13 758 982,44</b>	<b>14 621 391,41</b>	<b>49 450,80</b>	<b>14 571 940,61</b>	<b>-812 958,17</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>2 404 139,97</b>				
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>16 163 122,41</b>	<b>14 621 391,41</b>	<b>49 450,80</b>	<b>14 571 940,61</b>	<b>1 591 181,80</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		551 276,29	462 254,32	89 021,97	89 965,05
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		2 027 736,73	719 357,78	1 308 378,95	1 344 043,95
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		172 338,25	130 822,77	41 515,48	21 582,83
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 047 366,41	932 192,33	115 174,08	104 876,54
Immobilisations corporelles en cours		1 279 926,86		1 279 926,86	745 275,44
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>5 078 644,54</b>	<b>2 244 627,20</b>	<b>2 834 017,34</b>	<b>2 305 743,81</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		125 379,35		125 379,35	304 724,21
Créances sur les redevables et comptes rattachés		2 049 762,26		2 049 762,26	2 486 706,07
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		44 161,71		44 161,71	82 889,35
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>2 219 303,32</b>		<b>2 219 303,32</b>	<b>2 874 319,63</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 171 126,90		1 171 126,90	862 374,31
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>1 171 126,90</b>		<b>1 171 126,90</b>	<b>862 374,31</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>8 469 074,76</b>	<b>2 244 627,20</b>	<b>6 224 447,56</b>	<b>6 042 437,75</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		491 078,92	383 443,03
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		29 281,89	29 508,31
Rattachées à un actif non amortissable		80 727,90	80 727,90
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-823,09	
RÉSERVES		1 943 433,20	1 943 433,20
REPORT A NOUVEAU		2 404 139,97	2 190 092,52
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		482 821,44	214 047,45
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>5 430 660,23</b>	<b>4 841 252,41</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		706 742,31	751 278,15
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>706 742,31</b>	<b>751 278,15</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		158 129,12	374 451,76
Dettes fiscales et sociales		114 523,22	2 704,50
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		-249 495,87	-295 708,54
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>23 156,47</b>	<b>81 447,72</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>729 898,78</b>	<b>832 725,87</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		63 888,55	368 459,47
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>6 224 447,56</b>	<b>6 042 437,75</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Compte de résultat (en euros)</b>	<b>B</b>

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état				
Participations		66 097,65	93 378,29	-27 280,64
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		14 434 842,58	13 545 233,32	889 609,26
Produits des cessions d'actifs		299,32		299,32
Autres produits de gestion		33 515,36	32 261,71	1 253,65
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		4 737,00	6 633,26	-1 896,26
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		823,09		823,09
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>14 540 315,00</b>	<b>13 677 506,58</b>	<b>862 808,42</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		1 038 434,48	1 066 852,65	-28 418,17
Charges de personnel		12 343 016,81	11 792 976,19	550 040,62
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>8 793 586,82</i>	<i>8 367 267,61</i>	<i>426 319,21</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>3 549 429,99</i>	<i>3 425 708,58</i>	<i>123 721,41</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		68 271,39	67 160,53	1 110,86
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		134 008,78	90 297,35	43 711,43
Impôts et taxes		329 304,03	316 167,99	13 136,04
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		133 867,26	119 304,09	14 563,17
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		1 122,41		1 122,41
Neutralisation des dépréciations et provisions				

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Compte de résultat (en euros)</b>	<b>B</b>

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>14 048 025,16</b>	<b>13 452 758,80</b>	<b>595 266,36</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		2 710,00	2 890,00	-180,00
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>				
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		2 710,00	2 890,00	-180,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>2 710,00</b>	<b>2 890,00</b>	<b>-180,00</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>489 579,84</b>	<b>221 857,78</b>	<b>267 722,06</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		6 758,40	7 810,33	-1 051,93
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>6 758,40</b>	<b>7 810,33</b>	<b>-1 051,93</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-6 758,40</b>	<b>-7 810,33</b>	<b>1 051,93</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>482 821,44</b>	<b>214 047,45</b>	<b>268 773,99</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Annexe</b>	<b>C</b>

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		383 443,03				107 635,89		491 078,92		491 078,92
	<b>Sous Total compte 1022</b>		<b>383 443,03</b>				<b>107 635,89</b>		<b>491 078,92</b>		<b>491 078,92</b>
	<b>Sous Total compte 102</b>		<b>383 443,03</b>				<b>107 635,89</b>		<b>491 078,92</b>		<b>491 078,92</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 943 433,20						1 943 433,20		1 943 433,20
	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>1 943 433,20</b>						<b>1 943 433,20</b>		<b>1 943 433,20</b>
	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>2 326 876,23</b>				<b>107 635,89</b>		<b>2 434 512,12</b>		<b>2 434 512,12</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)		2 190 092,52		214 047,45				2 404 139,97		2 404 139,97
	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>2 190 092,52</b>		<b>214 047,45</b>				<b>2 404 139,97</b>		<b>2 404 139,97</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		214 047,45	214 047,45				214 047,45	214 047,45		
	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>214 047,45</b>	<b>214 047,45</b>				<b>214 047,45</b>	<b>214 047,45</b>		
1318	Autres		62 831,89	12 075,19	12 075,19		4 510,58	12 075,19	79 417,66		67 342,47
	<b>Sous Total compte 131</b>		<b>62 831,89</b>	<b>12 075,19</b>	<b>12 075,19</b>		<b>4 510,58</b>	<b>12 075,19</b>	<b>79 417,66</b>		<b>67 342,47</b>
1326	Autres établissements publics locaux		57 503,28						57 503,28		57 503,28
	<b>Sous Total compte 132</b>		<b>57 503,28</b>						<b>57 503,28</b>		<b>57 503,28</b>
13411	DGE		23 224,62						23 224,62		23 224,62
	<b>Sous Total compte 1341</b>		<b>23 224,62</b>						<b>23 224,62</b>		<b>23 224,62</b>
	<b>Sous Total compte 134</b>		<b>23 224,62</b>						<b>23 224,62</b>		<b>23 224,62</b>
13911	État et établissements nationaux	26 690,32						26 690,32		26 690,32	
13918	Autres	6 633,26		12 075,19	12 075,19	4 737,00		23 445,45	12 075,19	11 370,26	
	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>33 323,58</b>		<b>12 075,19</b>	<b>12 075,19</b>	<b>4 737,00</b>		<b>50 135,77</b>	<b>12 075,19</b>	<b>38 060,58</b>	
	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>33 323,58</b>		<b>12 075,19</b>	<b>12 075,19</b>	<b>4 737,00</b>		<b>50 135,77</b>	<b>12 075,19</b>	<b>38 060,58</b>	
	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>33 323,58</b>	<b>143 559,79</b>	<b>24 150,38</b>	<b>24 150,38</b>	<b>4 737,00</b>	<b>4 510,58</b>	<b>62 210,96</b>	<b>172 220,75</b>		<b>110 009,79</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1641	Emprunts en euros		751 278,15			44 535,84		44 535,84	751 278,15		706 742,31
	<b>Sous Total compte 164</b>		<b>751 278,15</b>			<b>44 535,84</b>		<b>44 535,84</b>	<b>751 278,15</b>		<b>706 742,31</b>
	<b>Sous Total compte 16</b>		<b>751 278,15</b>			<b>44 535,84</b>		<b>44 535,84</b>	<b>751 278,15</b>		<b>706 742,31</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo					823,09		823,09		823,09	
	<b>Sous Total compte 19</b>					<b>823,09</b>		<b>823,09</b>		<b>823,09</b>	
	<b>Total classe 1</b>	<b>33 323,58</b>	<b>5 625 854,14</b>	<b>238 197,83</b>	<b>238 197,83</b>	<b>50 095,93</b>	<b>112 146,47</b>	<b>321 617,34</b>	<b>5 976 198,44</b>	<b>38 883,67</b>	<b>5 693 464,77</b>
2051	Concessions et droits similaires	510 403,13				40 873,16		551 276,29		551 276,29	
	<b>Sous Total compte 205</b>	<b>510 403,13</b>				<b>40 873,16</b>		<b>551 276,29</b>		<b>551 276,29</b>	
	<b>Sous Total compte 20</b>	<b>510 403,13</b>				<b>40 873,16</b>		<b>551 276,29</b>		<b>551 276,29</b>	
21311	Bâtiments administratifs	1 115 122,38						1 115 122,38		1 115 122,38	
	<b>Sous Total compte 2131</b>	<b>1 115 122,38</b>						<b>1 115 122,38</b>		<b>1 115 122,38</b>	
21351	Bâtiments publics	912 614,35						912 614,35		912 614,35	
	<b>Sous Total compte 2135</b>	<b>912 614,35</b>						<b>912 614,35</b>		<b>912 614,35</b>	
	<b>Sous Total compte 213</b>	<b>2 027 736,73</b>						<b>2 027 736,73</b>		<b>2 027 736,73</b>	
2158	Autres installations, matériel et outill	144 615,60				30 452,65	2 730,00	175 068,25	2 730,00	172 338,25	
	<b>Sous Total compte 215</b>	<b>144 615,60</b>				<b>30 452,65</b>	<b>2 730,00</b>	<b>175 068,25</b>	<b>2 730,00</b>	<b>172 338,25</b>	
21828	Autres matériels de transport	55 010,56						55 010,56		55 010,56	
	<b>Sous Total compte 2182</b>	<b>55 010,56</b>						<b>55 010,56</b>		<b>55 010,56</b>	
21838	Autre matériel informatique	531 128,90				34 260,46		565 389,36		565 389,36	
	<b>Sous Total compte 2183</b>	<b>531 128,90</b>				<b>34 260,46</b>		<b>565 389,36</b>		<b>565 389,36</b>	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	232 604,08			748,23	8 660,90	1 122,41	241 264,98	1 870,64	239 394,34	
	<b>Sous Total compte 2184</b>	<b>232 604,08</b>			<b>748,23</b>	<b>8 660,90</b>	<b>1 122,41</b>	<b>241 264,98</b>	<b>1 870,64</b>	<b>239 394,34</b>	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2185	Matériel de téléphonie	3 277,82				654,91		3 932,73		3 932,73	
2188	Autres	167 199,72				16 439,70		183 639,42		183 639,42	
	<b>Sous Total compte 218</b>	<b>989 221,08</b>			<b>748,23</b>	<b>60 015,97</b>	<b>1 122,41</b>	<b>1 049 237,05</b>	<b>1 870,64</b>	<b>1 047 366,41</b>	
	<b>Sous Total compte 21</b>	<b>3 161 573,41</b>			<b>748,23</b>	<b>90 468,62</b>	<b>3 852,41</b>	<b>3 252 042,03</b>	<b>4 600,64</b>	<b>3 247 441,39</b>	
2318	Autres immobilisations corporelles	724 337,78				548 053,07		1 272 390,85		1 272 390,85	
	<b>Sous Total compte 231</b>	<b>724 337,78</b>				<b>548 053,07</b>		<b>1 272 390,85</b>		<b>1 272 390,85</b>	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	20 937,66					13 401,65	20 937,66	13 401,65	7 536,01	
	<b>Sous Total compte 23</b>	<b>745 275,44</b>				<b>548 053,07</b>	<b>13 401,65</b>	<b>1 293 328,51</b>	<b>13 401,65</b>	<b>1 279 926,86</b>	
2805	Concessions et droits similaires, brevet		420 438,08				41 816,24		462 254,32		462 254,32
	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>420 438,08</b>				<b>41 816,24</b>		<b>462 254,32</b>		<b>462 254,32</b>
281351	Bâtiments publics		683 692,78				35 665,00		719 357,78		719 357,78
	<b>Sous Total compte 28135</b>		<b>683 692,78</b>				<b>35 665,00</b>		<b>719 357,78</b>		<b>719 357,78</b>
	<b>Sous Total compte 2813</b>		<b>683 692,78</b>				<b>35 665,00</b>		<b>719 357,78</b>		<b>719 357,78</b>
28158	Autres installations, matériel et outill		123 032,77				7 790,00		130 822,77		130 822,77
	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>123 032,77</b>				<b>7 790,00</b>		<b>130 822,77</b>		<b>130 822,77</b>
281828	Autres matériels de transport		55 010,55						55 010,55		55 010,55
	<b>Sous Total compte 28182</b>		<b>55 010,55</b>						<b>55 010,55</b>		<b>55 010,55</b>
281838	Autre matériel informatique		445 369,18				40 478,81		485 847,99		485 847,99
	<b>Sous Total compte 28183</b>		<b>445 369,18</b>				<b>40 478,81</b>		<b>485 847,99</b>		<b>485 847,99</b>
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		220 604,36	748,23			5 248,25	748,23	225 852,61		225 104,38
	<b>Sous Total compte 28184</b>		<b>220 604,36</b>	<b>748,23</b>			<b>5 248,25</b>	<b>748,23</b>	<b>225 852,61</b>		<b>225 104,38</b>
28185	Matériel de téléphonie		122,80				985,96		1 108,76		1 108,76

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28188	Autres		163 237,65				1 883,00		165 120,65		165 120,65
	<b>Sous Total compte 2818</b>		<b>884 344,54</b>	<b>748,23</b>		<b>48 596,02</b>		<b>748,23</b>	<b>932 940,56</b>		<b>932 192,33</b>
	<b>Sous Total compte 281</b>		<b>1 691 070,09</b>	<b>748,23</b>		<b>92 051,02</b>		<b>748,23</b>	<b>1 783 121,11</b>		<b>1 782 372,88</b>
	<b>Sous Total compte 28</b>		<b>2 111 508,17</b>	<b>748,23</b>		<b>133 867,26</b>		<b>748,23</b>	<b>2 245 375,43</b>		<b>2 244 627,20</b>
	<b>Total classe 2</b>	<b>4 417 251,98</b>	<b>2 111 508,17</b>	<b>748,23</b>	<b>748,23</b>	<b>679 394,85</b>	<b>151 121,32</b>	<b>5 097 395,06</b>	<b>2 263 377,72</b>	<b>5 078 644,54</b>	<b>2 244 627,20</b>
4011	Fournisseurs		310 228,23	1 040 563,31	848 640,53			1 040 563,31	1 158 868,76		118 305,45
	<b>Sous Total compte 401</b>		<b>310 228,23</b>	<b>1 040 563,31</b>	<b>848 640,53</b>			<b>1 040 563,31</b>	<b>1 158 868,76</b>		<b>118 305,45</b>
4041	Fournisseurs d'immobilisations		52 106,43	706 744,73	665 993,20			706 744,73	718 099,63		11 354,90
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		12 117,10		16 351,67				28 468,77		28 468,77
	<b>Sous Total compte 4047</b>		<b>12 117,10</b>		<b>16 351,67</b>				<b>28 468,77</b>		<b>28 468,77</b>
	<b>Sous Total compte 404</b>		<b>64 223,53</b>	<b>706 744,73</b>	<b>682 344,87</b>			<b>706 744,73</b>	<b>746 568,40</b>		<b>39 823,67</b>
	<b>Sous Total compte 40</b>		<b>374 451,76</b>	<b>1 747 308,04</b>	<b>1 530 985,40</b>			<b>1 747 308,04</b>	<b>1 905 437,16</b>		<b>158 129,12</b>
411	Redevables	2 452 473,48		10 841 225,66	11 322 644,70			13 293 699,14	11 322 644,70	1 971 054,44	
4161	Créances douteuses	34 232,59		423 485,06	379 009,83			457 717,65	379 009,83	78 707,82	
	<b>Sous Total compte 416</b>	<b>34 232,59</b>		<b>423 485,06</b>	<b>379 009,83</b>			<b>457 717,65</b>	<b>379 009,83</b>	<b>78 707,82</b>	
	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>2 486 706,07</b>		<b>11 264 710,72</b>	<b>11 701 654,53</b>			<b>13 751 416,79</b>	<b>11 701 654,53</b>	<b>2 049 762,26</b>	
421	Personnel - Rémunérations dues		2 434,50	7 069 490,09	7 067 055,59			7 069 490,09	7 069 490,09		
	<b>Sous Total compte 42</b>		<b>2 434,50</b>	<b>7 069 490,09</b>	<b>7 067 055,59</b>			<b>7 069 490,09</b>	<b>7 069 490,09</b>		
431	Sécurité sociale		270,00	4 675 351,09	4 675 081,09			4 675 351,09	4 675 351,09		
437	Autres organismes sociaux			450 034,85	452 721,35			450 034,85	452 721,35		2 686,50
	<b>Sous Total compte 43</b>		<b>270,00</b>	<b>5 125 385,94</b>	<b>5 127 802,44</b>			<b>5 125 385,94</b>	<b>5 128 072,44</b>		<b>2 686,50</b>
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			114 573,32	114 573,32			114 573,32	114 573,32		

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 442</b>			114 573,32	114 573,32			114 573,32	114 573,32		
44312	Recettes - Amiable	21 737,55		110 096,15	72 268,01			131 833,70	72 268,01	59 565,69	
	<b>Sous Total compte 4431</b>	<b>21 737,55</b>		<b>110 096,15</b>	<b>72 268,01</b>			<b>131 833,70</b>	<b>72 268,01</b>	<b>59 565,69</b>	
44326	Recettes - Contentieux	367,39			367,39			367,39	367,39		
	<b>Sous Total compte 4432</b>	<b>367,39</b>			<b>367,39</b>			<b>367,39</b>	<b>367,39</b>		
44332	Recettes - Amiable			18 600,00				18 600,00		18 600,00	
	<b>Sous Total compte 4433</b>			<b>18 600,00</b>				<b>18 600,00</b>		<b>18 600,00</b>	
44342	Recettes - Amiable	181 250,92		706 884,97	865 128,08			888 135,89	865 128,08	23 007,81	
	<b>Sous Total compte 4434</b>	<b>181 250,92</b>		<b>706 884,97</b>	<b>865 128,08</b>			<b>888 135,89</b>	<b>865 128,08</b>	<b>23 007,81</b>	
44352	Recettes - Amiable	76 821,98		13 800,00	76 821,98			90 621,98	76 821,98	13 800,00	
44356	Recettes - Contentieux	24 546,37		15 299,82	29 440,34			39 846,19	29 440,34	10 405,85	
	<b>Sous Total compte 4435</b>	<b>101 368,35</b>		<b>29 099,82</b>	<b>106 262,32</b>			<b>130 468,17</b>	<b>106 262,32</b>	<b>24 205,85</b>	
44371	Dépenses			2 710,00	2 710,00			2 710,00	2 710,00		
	<b>Sous Total compte 4437</b>			<b>2 710,00</b>	<b>2 710,00</b>			<b>2 710,00</b>	<b>2 710,00</b>		
44381	Dépenses			46 217,35	154 918,44			46 217,35	154 918,44		108 701,09
	<b>Sous Total compte 4438</b>			<b>46 217,35</b>	<b>154 918,44</b>			<b>46 217,35</b>	<b>154 918,44</b>		<b>108 701,09</b>
	<b>Sous Total compte 443</b>	<b>304 724,21</b>		<b>913 608,29</b>	<b>1 201 654,24</b>			<b>1 218 332,50</b>	<b>1 201 654,24</b>	<b>16 678,26</b>	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			217 467,31	329 304,03			217 467,31	329 304,03		111 836,72
	<b>Sous Total compte 44</b>	<b>304 724,21</b>		<b>1 245 648,92</b>	<b>1 645 531,59</b>			<b>1 550 373,13</b>	<b>1 645 531,59</b>		<b>95 158,46</b>
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			299,32	299,32			299,32	299,32		
	<b>Sous Total compte 462</b>			<b>299,32</b>	<b>299,32</b>			<b>299,32</b>	<b>299,32</b>		
466	Excédents de versement			80 262,33	80 262,33			80 262,33	80 262,33		

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		30 977,06	338 332,98	321 159,42			338 332,98	352 136,48		13 803,50
	<b>Sous Total compte 4671</b>		<b>30 977,06</b>	<b>338 332,98</b>	<b>321 159,42</b>			<b>338 332,98</b>	<b>352 136,48</b>		<b>13 803,50</b>
46721	Débiteurs divers - Amiable	69 454,13		139 686,56	173 374,88			209 140,69	173 374,88	35 765,81	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	13 435,22		17 507,82	22 547,14			30 943,04	22 547,14	8 395,90	
	<b>Sous Total compte 4672</b>	<b>82 889,35</b>		<b>157 194,38</b>	<b>195 922,02</b>			<b>240 083,73</b>	<b>195 922,02</b>	<b>44 161,71</b>	
	<b>Sous Total compte 467</b>	<b>82 889,35</b>	<b>30 977,06</b>	<b>495 527,36</b>	<b>517 081,44</b>			<b>578 416,71</b>	<b>548 058,50</b>	<b>30 358,21</b>	
	<b>Sous Total compte 46</b>	<b>82 889,35</b>	<b>30 977,06</b>	<b>576 089,01</b>	<b>597 643,09</b>			<b>658 978,36</b>	<b>628 620,15</b>	<b>30 358,21</b>	
4711	Versements des régisseurs	327 165,60		2 599 161,20	2 552 499,56			2 926 326,80	2 552 499,56	373 827,24	
4712	Virements réimputés		480,00	27 061,84	28 408,62			27 061,84	28 888,62		1 826,78
47131	Versements sur contributions directes		30,64	30,64				30,64	30,64		
47138	Autres		344 530,28	626 294,75	330 033,01			626 294,75	674 563,29		48 268,54
	<b>Sous Total compte 4713</b>		<b>344 560,92</b>	<b>626 325,39</b>	<b>330 033,01</b>			<b>626 325,39</b>	<b>674 593,93</b>		<b>48 268,54</b>
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu		13,82		-13,82						
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		22 060,33	57 541,07	49 276,35			57 541,07	71 336,68		13 795,61
	<b>Sous Total compte 47141</b>		<b>22 074,15</b>	<b>57 541,07</b>	<b>49 262,53</b>			<b>57 541,07</b>	<b>71 336,68</b>		<b>13 795,61</b>
	<b>Sous Total compte 4714</b>		<b>22 074,15</b>	<b>57 541,07</b>	<b>49 262,53</b>			<b>57 541,07</b>	<b>71 336,68</b>		<b>13 795,61</b>
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			2 100,00	2 100,00			2 100,00	2 100,00		
	<b>Sous Total compte 4717</b>			<b>2 100,00</b>	<b>2 100,00</b>			<b>2 100,00</b>	<b>2 100,00</b>		
4718	Autres recettes à régulariser			34 795,21	34 795,21			34 795,21	34 795,21		
	<b>Sous Total compte 471</b>	<b>327 165,60</b>	<b>367 115,07</b>	<b>3 346 984,71</b>	<b>2 997 098,93</b>			<b>3 674 150,31</b>	<b>3 364 214,00</b>	<b>309 936,31</b>	
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			86 089,45	86 089,45			86 089,45	86 089,45		
47218	Autres dépenses			15 323,12	15 323,12			15 323,12	15 323,12		

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 4721</b>			101 412,57	101 412,57			101 412,57	101 412,57		
4728	Autres dépenses à régulariser			141 572,65	141 572,65			141 572,65	141 572,65		
	<b>Sous Total compte 472</b>			242 985,22	242 985,22			242 985,22	242 985,22		
4751	Redevables sur rôle	24 851,40		9 513 168,23	9 538 019,63			9 538 019,63	9 538 019,63		
4757	Produits sur rôle		26 675,80	9 515 564,93	9 490 713,53			9 515 564,93	9 517 389,33		1 824,40
	<b>Sous Total compte 475</b>	24 851,40	26 675,80	19 028 733,16	19 028 733,16			19 053 584,56	19 055 408,96		1 824,40
	<b>Sous Total compte 47</b>	352 017,00	393 790,87	22 618 703,09	22 268 817,31			22 970 720,09	22 662 608,18	308 111,91	
	<b>Total classe 4</b>	3 226 336,63	801 924,19	49 647 335,81	49 939 489,95			52 873 672,44	50 741 414,14	2 593 130,56	460 872,26
515	Compte au Trésor	860 874,31		15 135 873,40	14 827 120,81			15 996 747,71	14 827 120,81	1 169 626,90	
	<b>Sous Total compte 51</b>	860 874,31		15 135 873,40	14 827 120,81			15 996 747,71	14 827 120,81	1 169 626,90	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 500,00		4 725,63	4 725,63			6 225,63	4 725,63	1 500,00	
	<b>Sous Total compte 541</b>	1 500,00		4 725,63	4 725,63			6 225,63	4 725,63	1 500,00	
	<b>Sous Total compte 54</b>	1 500,00		4 725,63	4 725,63			6 225,63	4 725,63	1 500,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			153 951,41	153 951,41			153 951,41	153 951,41		
584	Encaissement par lecture optique			1 429,34	1 429,34			1 429,34	1 429,34		
586	Opérations financières entre le budget p			16,02	16,02			16,02	16,02		
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			1 192,39	1 192,39			1 192,39	1 192,39		
	<b>Sous Total compte 587</b>			1 192,39	1 192,39			1 192,39	1 192,39		
	<b>Sous Total compte 58</b>			156 589,16	156 589,16			156 589,16	156 589,16		
	<b>Total classe 5</b>	862 374,31		15 297 188,19	14 988 435,60			16 159 562,50	14 988 435,60	1 171 126,90	
60611	Eau et assainissement					584,91		584,91		584,91	
60612	Énergie - Électricité					12 601,56	27,05	12 601,56	27,05	12 574,51	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 6061</b>					13 186,47	27,05	13 186,47	27,05	13 159,42	
60621	Combustibles					13 663,58		13 663,58		13 663,58	
60622	Carburants					1 768,37		1 768,37		1 768,37	
	<b>Sous Total compte 6062</b>					<b>15 431,95</b>		<b>15 431,95</b>		<b>15 431,95</b>	
60631	Fournitures d'entretien					1 701,53		1 701,53		1 701,53	
60632	Fournitures de petit équipement					668,85		668,85		668,85	
	<b>Sous Total compte 6063</b>					<b>2 370,38</b>		<b>2 370,38</b>		<b>2 370,38</b>	
6064	Fournitures administratives					11 358,56		11 358,56		11 358,56	
6068	Autres matières et fournitures.					1 370,53		1 370,53		1 370,53	
	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>43 717,89</b>	<b>27,05</b>	<b>43 717,89</b>	<b>27,05</b>	<b>43 690,84</b>	
	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>43 717,89</b>	<b>27,05</b>	<b>43 717,89</b>	<b>27,05</b>	<b>43 690,84</b>	
611	Contrats de prestations de services					143,52		143,52		143,52	
6132	Locations immobilières					65 978,56	3 351,83	65 978,56	3 351,83	62 626,73	
	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>65 978,56</b>	<b>3 351,83</b>	<b>65 978,56</b>	<b>3 351,83</b>	<b>62 626,73</b>	
614	Charges locatives et de copropriété					18 930,10	700,00	18 930,10	700,00	18 230,10	
61521	Terrains					550,00		550,00		550,00	
615221	Bâtiments publics					1 634,06		1 634,06		1 634,06	
	<b>Sous Total compte 61522</b>					<b>1 634,06</b>		<b>1 634,06</b>		<b>1 634,06</b>	
	<b>Sous Total compte 6152</b>					<b>2 184,06</b>		<b>2 184,06</b>		<b>2 184,06</b>	
61551	Matériel roulant					2 497,19		2 497,19		2 497,19	
	<b>Sous Total compte 6155</b>					<b>2 497,19</b>		<b>2 497,19</b>		<b>2 497,19</b>	
6156	Maintenance					103 155,35		103 155,35		103 155,35	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>107 836,60</b>		<b>107 836,60</b>		<b>107 836,60</b>	
6161	Multirisques					11 992,52		11 992,52		11 992,52	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					2 325,43		2 325,43		2 325,43	
	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>14 317,95</b>		<b>14 317,95</b>		<b>14 317,95</b>	
6182	Documentation générale et technique					43 296,60		43 296,60		43 296,60	
6184	Versements à des organismes de formation					56 145,37	690,00	56 145,37	690,00	55 455,37	
6185	Frais de colloques et séminaires					2 808,00		2 808,00		2 808,00	
6188	Autres frais divers					959,68		959,68		959,68	
	<b>Sous Total compte 618</b>					<b>103 209,65</b>	<b>690,00</b>	<b>103 209,65</b>	<b>690,00</b>	<b>102 519,65</b>	
	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>310 416,38</b>	<b>4 741,83</b>	<b>310 416,38</b>	<b>4 741,83</b>	<b>305 674,55</b>	
6218	Autre personnel extérieur					35 225,33		35 225,33		35 225,33	
	<b>Sous Total compte 621</b>					<b>35 225,33</b>		<b>35 225,33</b>		<b>35 225,33</b>	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					27 117,65		27 117,65		27 117,65	
62268	Autres honoraires, conseils...					8 676,00		8 676,00		8 676,00	
	<b>Sous Total compte 6226</b>					<b>35 793,65</b>		<b>35 793,65</b>		<b>35 793,65</b>	
6228	Divers					20 029,98		20 029,98		20 029,98	
	<b>Sous Total compte 622</b>					<b>55 823,63</b>		<b>55 823,63</b>		<b>55 823,63</b>	
6231	Annonces et insertions					2 796,00		2 796,00		2 796,00	
6234	Réceptions					18 784,40		18 784,40		18 784,40	
6238	Divers					3 128,00		3 128,00		3 128,00	
	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>24 708,40</b>		<b>24 708,40</b>		<b>24 708,40</b>	
6241	Transports de biens					24 612,00		24 612,00		24 612,00	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 624</b>					24 612,00		24 612,00		24 612,00	
6251	Voyages, déplacements et missions					54 184,25		54 184,25		54 184,25	
	<b>Sous Total compte 625</b>					54 184,25		54 184,25		54 184,25	
6261	Frais d'affranchissement					27 770,53		27 770,53		27 770,53	
6262	Frais de télécommunications					13 736,48		13 736,48		13 736,48	
	<b>Sous Total compte 626</b>					41 507,01		41 507,01		41 507,01	
6281	Concours divers (cotisations...)					12 815,50		12 815,50		12 815,50	
6283	Frais de nettoyage des locaux					12 256,65		12 256,65		12 256,65	
62878	A des tiers					428 462,15	525,83	428 462,15	525,83	427 936,32	
	<b>Sous Total compte 6287</b>					428 462,15	525,83	428 462,15	525,83	427 936,32	
	<b>Sous Total compte 628</b>					453 534,30	525,83	453 534,30	525,83	453 008,47	
	<b>Sous Total compte 62</b>					689 594,92	525,83	689 594,92	525,83	689 069,09	
6331	Versement mobilité					66 481,01		66 481,01		66 481,01	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					41 550,60		41 550,60		41 550,60	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					194 648,91		194 648,91		194 648,91	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					24 932,51		24 932,51		24 932,51	
	<b>Sous Total compte 633</b>					327 613,03		327 613,03		327 613,03	
63512	Taxes foncières					1 691,00		1 691,00		1 691,00	
	<b>Sous Total compte 6351</b>					1 691,00		1 691,00		1 691,00	
	<b>Sous Total compte 635</b>					1 691,00		1 691,00		1 691,00	
	<b>Sous Total compte 63</b>					329 304,03		329 304,03		329 304,03	
64111	Rémunération principale					1 511 401,25		1 511 401,25		1 511 401,25	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 6411</b>					1 511 401,25		1 511 401,25		1 511 401,25	
64131	Rémunérations					7 192 403,94	19 748,10	7 192 403,94	19 748,10	7 172 655,84	
	<b>Sous Total compte 6413</b>					<b>7 192 403,94</b>	<b>19 748,10</b>	<b>7 192 403,94</b>	<b>19 748,10</b>	<b>7 172 655,84</b>	
6414	Personnel rémunéré à la vacation					80 126,01		80 126,01		80 126,01	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					3,00	31 628,61	3,00	31 628,61		31 625,61
	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>8 783 934,20</b>	<b>51 376,71</b>	<b>8 783 934,20</b>	<b>51 376,71</b>	<b>8 732 557,49</b>	
642	Indemnités de jury soumises à cotisation					3 952,27		3 952,27		3 952,27	
6431	Personnel pris en charge					57 099,06	22,00	57 099,06	22,00	57 077,06	
	<b>Sous Total compte 643</b>					<b>57 099,06</b>	<b>22,00</b>	<b>57 099,06</b>	<b>22,00</b>	<b>57 077,06</b>	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					2 337 578,48		2 337 578,48		2 337 578,48	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					678 232,54		678 232,54		678 232,54	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					290 434,40		290 434,40		290 434,40	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					133 334,91		133 334,91		133 334,91	
	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>3 439 580,33</b>		<b>3 439 580,33</b>		<b>3 439 580,33</b>	
6475	Médecine du travail, pharmacie					5 448,00		5 448,00		5 448,00	
6478	Autres charges sociales diverses					104 401,66		104 401,66		104 401,66	
	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>109 849,66</b>		<b>109 849,66</b>		<b>109 849,66</b>	
	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>12 394 415,52</b>	<b>51 398,71</b>	<b>12 394 415,52</b>	<b>51 398,71</b>	<b>12 343 016,81</b>	
65311	Indemnités de fonction					59 685,00		59 685,00		59 685,00	
65312	Frais de mission et de déplacement					4 075,35		4 075,35		4 075,35	
65313	Cotisations de retraite					4 511,04		4 511,04		4 511,04	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 6531</b>					68 271,39		68 271,39		68 271,39	
	<b>Sous Total compte 653</b>					68 271,39		68 271,39		68 271,39	
6541	Créances admises en non-valeur					1 192,39		1 192,39		1 192,39	
	<b>Sous Total compte 654</b>					1 192,39		1 192,39		1 192,39	
657363	CCAS/CIAS					2 710,00		2 710,00		2 710,00	
	<b>Sous Total compte 65736</b>					2 710,00		2 710,00		2 710,00	
	<b>Sous Total compte 6573</b>					2 710,00		2 710,00		2 710,00	
	<b>Sous Total compte 657</b>					2 710,00		2 710,00		2 710,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					23 433,36		23 433,36		23 433,36	
	<b>Sous Total compte 6581</b>					23 433,36		23 433,36		23 433,36	
65888	Autres					108 618,53	1 662,66	108 618,53	1 662,66	106 955,87	
	<b>Sous Total compte 6588</b>					108 618,53	1 662,66	108 618,53	1 662,66	106 955,87	
	<b>Sous Total compte 658</b>					132 051,89	1 662,66	132 051,89	1 662,66	130 389,23	
	<b>Sous Total compte 65</b>					204 225,67	1 662,66	204 225,67	1 662,66	202 563,01	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					6 758,40		6 758,40		6 758,40	
	<b>Sous Total compte 6611</b>					6 758,40		6 758,40		6 758,40	
	<b>Sous Total compte 661</b>					6 758,40		6 758,40		6 758,40	
	<b>Sous Total compte 66</b>					6 758,40		6 758,40		6 758,40	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					2 427,16		2 427,16		2 427,16	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					1 122,41		1 122,41		1 122,41	
	<b>Sous Total compte 67</b>					3 549,57		3 549,57		3 549,57	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					133 867,26		133 867,26		133 867,26	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 681</b>					133 867,26		133 867,26		133 867,26	
	<b>Sous Total compte 68</b>					133 867,26		133 867,26		133 867,26	
	<b>Total classe 6</b>					14 115 849,64	58 356,08	14 115 849,64	58 356,08	14 089 119,17	31 625,61
706881	Cotisations obligatoires					5,15	1 659 337,89	5,15	1 659 337,89		1 659 332,74
706882	Cotisations additionnelles						1 140 356,57		1 140 356,57		1 140 356,57
706883	Cotisations des organismes non affiliés						106 857,22		106 857,22		106 857,22
706884	Produits au titre de la gestion des cont						128 092,49		128 092,49		128 092,49
706888	Autres						341 103,36		341 103,36		341 103,36
	<b>Sous Total compte 70688</b>					5,15	3 375 747,53	5,15	3 375 747,53		3 375 742,38
	<b>Sous Total compte 7068</b>					5,15	3 375 747,53	5,15	3 375 747,53		3 375 742,38
	<b>Sous Total compte 706</b>					5,15	3 375 747,53	5,15	3 375 747,53		3 375 742,38
70848	aux autres organismes					48 935,47	10 778 033,68	48 935,47	10 778 033,68		10 729 098,21
	<b>Sous Total compte 7084</b>					48 935,47	10 778 033,68	48 935,47	10 778 033,68		10 729 098,21
708773	coût lauréat					507,10	74 726,88	507,10	74 726,88		74 219,78
708778	autres frais						27 656,50		27 656,50		27 656,50
	<b>Sous Total compte 70877</b>					507,10	102 383,38	507,10	102 383,38		101 876,28
70878	par des tiers						228 125,71		228 125,71		228 125,71
	<b>Sous Total compte 7087</b>					507,10	330 509,09	507,10	330 509,09		330 001,99
	<b>Sous Total compte 708</b>					49 442,57	11 108 542,77	49 442,57	11 108 542,77		11 059 100,20
	<b>Sous Total compte 70</b>					49 447,72	14 484 290,30	49 447,72	14 484 290,30		14 434 842,58
747882	Contributions pour personnel privé d'emp						66 097,65		66 097,65		66 097,65
	<b>Sous Total compte 74788</b>						66 097,65		66 097,65		66 097,65

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 7478</b>						66 097,65		66 097,65		66 097,65
	<b>Sous Total compte 747</b>						66 097,65		66 097,65		66 097,65
	<b>Sous Total compte 74</b>						66 097,65		66 097,65		66 097,65
75888	Autres					0,08	33 105,06	0,08	33 105,06		33 104,98
	<b>Sous Total compte 7588</b>					<b>0,08</b>	<b>33 105,06</b>	<b>0,08</b>	<b>33 105,06</b>		<b>33 104,98</b>
	<b>Sous Total compte 758</b>					<b>0,08</b>	<b>33 105,06</b>	<b>0,08</b>	<b>33 105,06</b>		<b>33 104,98</b>
	<b>Sous Total compte 75</b>					<b>0,08</b>	<b>33 105,06</b>	<b>0,08</b>	<b>33 105,06</b>		<b>33 104,98</b>
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						410,38		410,38		410,38
775	Produits des cessions d'immobilisations						299,32		299,32		299,32
7761	Différences sur réalisations (négatives)						823,09		823,09		823,09
	<b>Sous Total compte 776</b>						<b>823,09</b>		<b>823,09</b>		<b>823,09</b>
777	Recettes et quote-part des subventions d						4 737,00		4 737,00		4 737,00
	<b>Sous Total compte 77</b>						<b>6 269,79</b>		<b>6 269,79</b>		<b>6 269,79</b>
	<b>Total classe 7</b>					<b>49 447,80</b>	<b>14 589 762,80</b>	<b>49 447,80</b>	<b>14 589 762,80</b>		<b>14 540 315,00</b>
	<b>Total général</b>	<b>8 539 286,50</b>	<b>8 539 286,50</b>	<b>65 183 470,06</b>	<b>65 166 871,61</b>	<b>14 894 788,22</b>	<b>14 911 386,67</b>	<b>88 617 544,78</b>	<b>88 617 544,78</b>	<b>22 970 904,84</b>	<b>22 970 904,84</b>

## **État des Contrôles du Compte Financier**

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Date d'édition : 18/03/2025

**Comptable(s)****Ayant exercé au cours de la gestion**

M Christophe DUCHENE

du 01/01/2024

au 18/03/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**A , le**

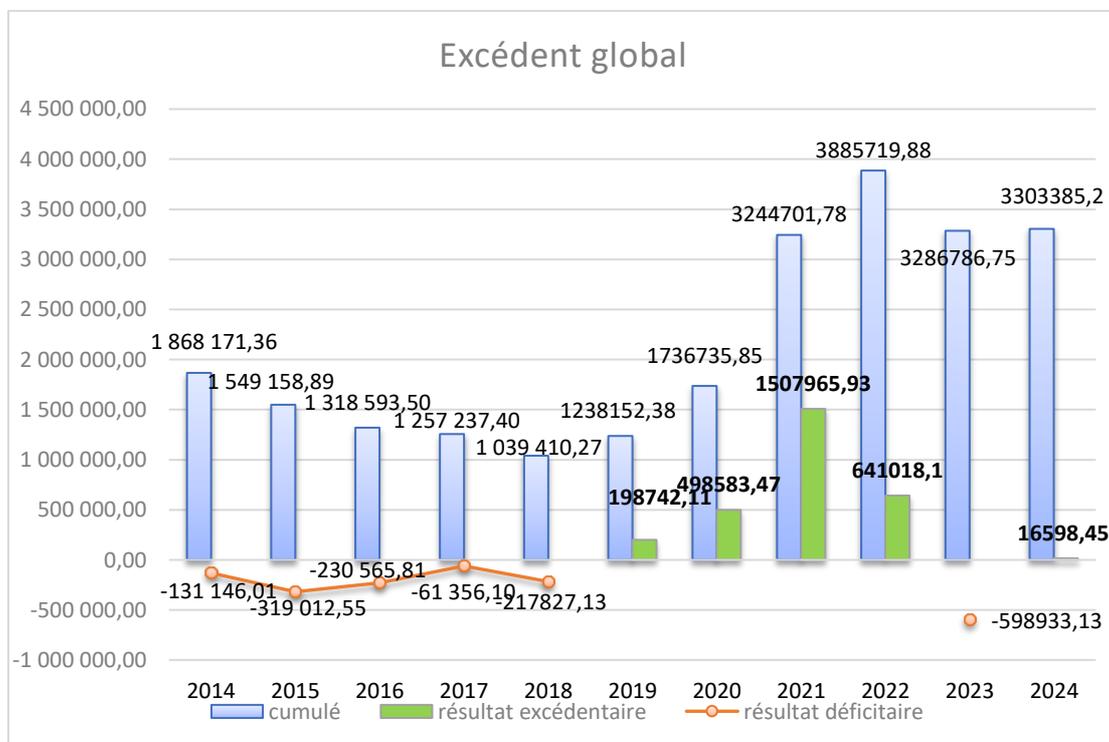
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

**A , le**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

**A , le**

L'excédent global de clôture est en légère hausse, passant de 3 286 786,75 € en 2023 à 3 303 385,20 € en 2024.



La répartition de cette différence est ventilée de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 482 821,44 €
- Section d'investissement : - 466 222,99 €

Même si l'on constate un léger excédent global sur la gestion 2024, celui-ci est encore grevé par le règlement partiel des travaux liés à la réhabilitation du bâtiment 22-24 rue Wilson (548 053,57 €).

Le Conseil adopte le compte financier unique à l'unanimité. Monsieur le Président Lucien MULLER rentre dans la salle et remercie l'Assemblée.

### **Point 3 : Décisions financières**

#### **b. Affectation du résultat 2024 dans le budget 2025**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

En application de l'instruction comptable M 57 relative à la comptabilité des centres de gestion, il appartient au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé en fin d'exercice 2024 par le budget du Centre de Gestion.

Dans le résultat interviennent :

- l'excédent de fonctionnement de clôture de	2 886 961,41 €
- l'excédent d'investissement de clôture de	416 423,79 €
- et le montant des restes à réaliser (ou crédits reportés) de :	
en dépenses :	522 140,32 €
en recettes :	0,00 €
solde :	522 140,32 €

Les restes à réaliser 2024 doivent, lorsque cela est possible, être financés par une somme prélevée sur le résultat de cette même année.

L'affectation comptable suivante est proposée par le Bureau au Conseil d'Administration :

• Inscription sur le compte 002, (excédent de fonctionnement de clôture) section de fonctionnement - recettes de	2 886 961,41 €
• Inscription sur le compte 001 (excédent d'investissement de clôture) section d'investissement - recettes de	416 423,79 €

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

---

**Point 3 : Décisions financières**

c) Budget Primitif 2025

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le Budget Primitif est présenté et voté par nature. Les crédits sont votés chapitre par chapitre.

Les services suivants font l'objet d'une répartition des charges et des ressources :

- gestion des carrières des 6 734 agents (titulaires et stagiaires) des collectivités locales ;
- concours - recrutement ;
- bourse à l'emploi ;
- relation avec les représentants syndicaux - CST - CAP - CD ;
- service pensions ;
- missions temporaires ;
- mise à disposition de personnel spécialisé (archiviste) ;
- hygiène et sécurité - conseils
- service protection sociale ;
- conseil en organisation, santé au travail ;
- paie à façon ;
- ergonome

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/02/2025

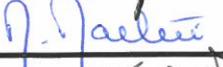
Présenté par le Président (1),

A Wettolsheim, le 25/03/2025

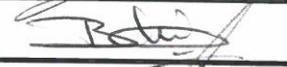
Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante(2), réunie en session ordinaire

A Wettolsheim, le 25/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante (2),(3).

BASS Paul, titulaire / DUPONT-DUFEUTRELLE Christine, suppléante	
BOLLI Nadine, titulaire / SCHWARTZ Christine, suppléante	
BUHL Denise, titulaire / HEID Philippe, suppléant	
DEICHTMANN, titulaire / SCHWARTZ Martine, suppléante	
DUDT Franck, titulaire / DURR Christian, suppléant	
FREMIOT Gilles, titulaire / BERINGER François, suppléant	
FREUDENBERGER Jean-Marie, titulaire / KREBER Stéphanie, suppléante	
GREILSAMMER Gérard, titulaire / SCHILDKNECHT Jean-Luc, suppléant	
GUTH Maurice, titulaire / AGUDO-PEREZ Francine, suppléante	
HABIG Michel, titulaire / GASSMANN Vincent, suppléant	
JACQUEY Guy, titulaire / SCHMITT Dominique, suppléant	
JULIEN Jean-Paul, titulaire / HESTIN Noëllie, suppléante	
JUNG Marc, titulaire / PELTIER Jean-Pierre, suppléant	
MARTIN Monique, titulaire / LALLEMAND Nathalie, suppléante	
MULLER Lucien, titulaire / BRENDER Claude, suppléant	
NICOLAS Thierry, titulaire / QUIN Paul, suppléant	
NICOLE Serge, titulaire / BEZARD Anne, suppléante	
ROTOLO Marcello, titulaire / HORNY François, suppléant	
SAUTIVET Thierry, titulaire / RICHARD Loïc, suppléant	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

SCHIELIN Jean-Claude / GRIENENBERGER Christian, suppléant	
SCHMIDIGER Pascale / SCHNEIDER Elisabeth, suppléante	
SCHULLER Jean-Marc, titulaire / MEHLEN Josiane, suppléante	
SENGELEN-CHIODETTI Michèle, titulaire / ANGST Rémy, suppléant	
SEGLER-WALTZ Véronique, titulaire / SORROLDONI Gilbert, suppléant	
SPRINGINSFELD Dominique, titulaire / MEYER Véronique, suppléante	
TURRI Pascal, titulaire / Michel GLESS, suppléant	
VIOLA Antoine, titulaire / ROUDAIRE Joël, suppléant	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/03/2025, et de la publication le 25/03/2025

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## BALANCE BUDGET PRIMITIF 2025 (incluant les reports)

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

011	Charges à caractère général	1 646 500,00
012	Charges de personnel	13 851 961,41
65	Autres charges de gestion courante	305 500,00
66	Charges financières	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00
68	Dotations amortissements & provisions	160 000,00
023	Virement à la section d'investissement	600 000,00

**Total dépenses de fonctionnement**      **16 593 961,41**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

13	Amortissement des subventions reçues	8 000,00
16	Remboursement des emprunts	50 000,00
203	Frais d'étude, de recherche et de développement	0,00
205	Logiciels	106 891,55
2131	Bâtiments publics	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00
2158	Installations, matériel et outillage technique	50 000,00
2182	Matériel de transport	40 000,00
2183	Informatique et bureautique	100 000,00
2184	Mobilier	62 237,92
2185	Matériel de téléphonie	5 000,00
2188	Autres immobilisations	30 000,00
2313	Constructions	0,00
2315	Installations, matériel et outillage	0,00
2318	Travaux divers	869 294,32
238	Avances versées	0,00
266	Autres formes de participation	0,00

**Total dépenses d'investissement**      **1 321 423,79**

#### Recettes

013	Remboursement de rémunérations	50 000,00
70	Produit des services et des domaines	13 531 000,00
74	Dotations, subventions et participations	90 000,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 886 961,41

**Total recettes de fonctionnement**      **16 593 961,41**

#### Recettes

001	Excédent d'investissement reporté	416 423,79
10222	FCTVA	140 000,00
1068	Réserves	0,00
1511	Provisions pour risques	0,00
16	Emprunts en euros	0,00
203	Frais d'étude, de recherche et de développement	0,00
28	Amortissements	160 000,00
24	Produits de cessions d'immobilisations	5 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00

**Total recettes d'investissement**      **1 321 423,79**

**Volume budgétaire total :      17 915 385,20**

Le Budget Primitif 2025 a été élaboré en tenant compte du Compte Financier Unique 2024. Il s'élève à 17 915 385,20 euros.

En ce qui concerne l'équilibre du Budget, il y a lieu de noter que certaines dépenses seront couvertes par l'excédent du Compte Financier Unique 2024, affecté au Budget Primitif 2025.

Afin de compléter l'information du Conseil, le Budget 2025 intègre, pour ce qui le concerne, les observations figurant dans le point relatif au Compte Financier Unique 2024.

Le Budget 2025, intégrant les reports, s'équilibre en dépenses et en recettes. Il est proposé de l'arrêter à :

Dépenses de fonctionnement	16 593 961,41
Dépenses d'investissement	1 321 423,79
<b>Total des dépenses</b>	<b>17 915 385,20</b>
Recettes de fonctionnement	16 593 961,41
Recettes d'investissement	1 321 423,79
<b>Total des recettes</b>	<b>17 915 385,20</b>

Le détail du Budget Primitif 2025 se décompose comme suit :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	B.P. 2025 en €	
	<b>16 593 961,41</b>	
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>		
<i>011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</i> Il s'agit de chapitres globalisés (cpte.60 + cpte.61 + cpte.62 + cptes.635-637)	1 646 500,00	
<b><u>Compte 60 - Achats et variations de stocks</u></b>	<b>103 000,00</b>	
<u>cpte 60611</u> - Fournitures non stockables consommations (eau)	2 000,00	
<u>cpte 60612</u> - Fournitures non stockables consommations (électricité)	30 000,00	
<u>cpte 60621</u> - Combustibles consommations de gaz	30 000,00	
<u>cpte 60622</u> - Carburants pour les voitures de service	3 000,00	
<u>cpte 60631</u> - Fournitures d'entretien produits d'entretien achetés par le CDG	10 000,00	
<u>cpte 60632</u> - Fournitures de petit équipement il s'agit du petit matériel et outillage	5 000,00	

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**AUTRE : Centre de Gestion de la FPTdu Haut-Rhin (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28680024800010

POSTE COMPTABLE : Paierie de la CEA

**M. 57**

**Budget primitif (projet de budget)**

**Voté par nature**

BUDGET : Principale (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	48
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
<b>B8 - Subventions versées</b>	49
<b>B9 - Etat du personnel</b>	50
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
<b>B11.1 - Liste des organismes de regroupement</b>	53
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	54
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	55
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	56
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	57

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	87,48 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	115,92 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	5,41 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	14 815 879,95	14 832 478,40	3 286 786,75	A1 3 303 385,20
<b>Investissement</b>	726 760,78	260 537,79	(3) 882 646,78	A2 416 423,79
<b>Fonctionnement</b>	14 089 119,17	14 571 940,61	(4) 2 404 139,97	A3 2 886 961,41

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 522 140,32	III + IV 0,00	B1	-522 140,32
<b>Investissement</b>	I 522 140,32	III 0,00	B2	-522 140,32
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	2 781 244,88
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-105 716,53
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	2 886 961,41

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>522 140,32</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	6 891,55
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	12 237,92
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	503 010,85
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	799 283,47	905 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	522 140,32	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 416 423,79
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>1 321 423,79</b>	<b>1 321 423,79</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	16 593 961,41	13 707 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 886 961,41
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>16 593 961,41</b>	<b>16 593 961,41</b>

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>17 915 385,20</b>	<b>17 915 385,20</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	70 000,00	6 891,55	100 000,00	0,00	106 891,55
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	225 000,00	12 237,92	275 000,00	0,00	287 237,92
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	264 390,60	503 010,85	366 283,47	0,00	869 294,32
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>559 390,60</b>	<b>522 140,32</b>	<b>741 283,47</b>	<b>0,00</b>	<b>1 263 423,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>609 390,60</b>	<b>522 140,32</b>	<b>791 283,47</b>	<b>0,00</b>	<b>1 313 423,79</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	8 000,00		8 000,00	0,00	8 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>8 000,00</b>		<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>617 390,60</b>	<b>522 140,32</b>	<b>799 283,47</b>	<b>0,00</b>	<b>1 321 423,79</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 321 423,79</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	80 000,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>82 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>82 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	500 000,00		600 000,00	0,00	600 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	160 000,00		160 000,00	0,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>660 000,00</b>		<b>760 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>760 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>742 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 000,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>416 423,79</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 321 423,79</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>752 000,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

## Centre de Gestion de la FPTdu Haut-Rhin - Principale - BP (projet de budget) - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 512 500,00	0,00	1 646 500,00	0,00	1 646 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	13 342 000,00	0,00	13 851 961,41	0,00	13 851 961,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	217 500,00	0,00	305 500,00	0,00	305 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>15 072 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 803 961,41</b>	<b>0,00</b>	<b>15 803 961,41</b>
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>15 102 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 833 961,41</b>	<b>0,00</b>	<b>15 833 961,41</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	500 000,00		600 000,00	0,00	600 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	160 000,00		160 000,00	0,00	160 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>660 000,00</b>		<b>760 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>760 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>15 762 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 593 961,41</b>	<b>0,00</b>	<b>16 593 961,41</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>16 593 961,41</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	13 177 860,03	0,00	13 531 000,00	0,00	13 531 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	91 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>13 348 860,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 701 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 701 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>13 349 860,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 702 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 702 000,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	8 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 000,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>13 357 860,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 707 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 707 000,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 886 961,41</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>16 593 961,41</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>755 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	8 000,00	8 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	106 891,55	0,00	106 891,55
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	287 237,92	0,00	287 237,92
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	869 294,32	0,00	869 294,32
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 313 423,79</b>	<b>8 000,00</b>	<b>1 321 423,79</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 321 423,79</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 646 500,00		1 646 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	13 851 961,41		13 851 961,41
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	305 500,00	0,00	305 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (9)	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	160 000,00	160 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		600 000,00	600 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>15 833 961,41</b>	<b>760 000,00</b>	<b>16 593 961,41</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>16 593 961,41</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	140 000,00	0,00	140 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		160 000,00	160 000,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		600 000,00	600 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00		5 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>145 000,00</b>	<b>760 000,00</b>	<b>905 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>416 423,79</b>
--	-------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 321 423,79</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	13 531 000,00		13 531 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	90 000,00		90 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	30 000,00	0,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	5 000,00	6 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>13 702 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>13 707 000,00</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			<b>2 886 961,41</b>
			=
			<b>16 593 961,41</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>617 390,60</b>	<b>522 140,32</b>	<b>0,00</b>	<b>799 283,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>799 283,47</b>	<b>1 321 423,79</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 000,00	6 891,55	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	106 891,55
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	225 000,00	12 237,92	0,00	275 000,00	0,00	0,00	275 000,00	287 237,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	264 390,60	503 010,85	0,00	366 283,47	0,00	0,00	366 283,47	869 294,32
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>559 390,60</b>	<b>522 140,32</b>	<b>0,00</b>	<b>741 283,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>741 283,47</b>	<b>1 263 423,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>609 390,60</b>	<b>522 140,32</b>	<b>0,00</b>	<b>791 283,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>791 283,47</b>	<b>1 313 423,79</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	8 000,00			8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>8 000,00</b>			<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>1 321 423,79</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>742 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	80 000,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>82 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>82 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00		600 000,00	0,00	600 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	160 000,00		160 000,00	0,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>660 000,00</b>		<b>760 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>760 000,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>416 423,79</b>
---	-------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>1 321 423,79</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1	
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>617 390,60</b>	<b>522 140,32</b>	<b>0,00</b>	<b>799 283,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>799 283,47</b>	<b>1 321 423,79</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 000,00	6 891,55	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	106 891,55
2051	Concessions, droits similaires	70 000,00	6 891,55		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	106 891,55
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	225 000,00	12 237,92	0,00	275 000,00	0,00	0,00	275 000,00	287 237,92
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	40 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21838	Autre matériel informatique	100 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	12 237,92		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	62 237,92
2185	Matériel de téléphonie	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	264 390,60	503 010,85	0,00	366 283,47	0,00	0,00	366 283,47	869 294,32
2318	Autres immo. corporelles en cours	244 390,60	503 010,85		366 283,47	0,00	0,00	366 283,47	869 294,32
238	Avances commandes immo corporelles	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>559 390,60</b>	<b>522 140,32</b>	<b>0,00</b>	<b>741 283,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>741 283,47</b>	<b>1 263 423,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>609 390,60</b>	<b>522 140,32</b>	<b>0,00</b>	<b>791 283,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>791 283,47</b>	<b>1 313 423,79</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	8 000,00			8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	8 000,00			8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	8 000,00			8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>8 000,00</b>			<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

## Centre de Gestion de la FPTdu Haut-Rhin - Principale - BP (projet de budget) - 2025

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>742 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>905 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	80 000,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
10222	FCTVA	80 000,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>82 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>82 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	500 000,00		600 000,00	0,00	600 000,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	160 000,00		160 000,00	0,00	160 000,00
21848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	160 000,00		160 000,00	0,00	160 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>660 000,00</b>		<b>760 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>760 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>15 762 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 593 961,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 593 961,41</b>	<b>16 593 961,41</b>
011	Charges à caractère général (3)	1 512 500,00	0,00	0,00	1 646 500,00	0,00	0,00	1 646 500,00	1 646 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	13 342 000,00	0,00		13 851 961,41	0,00		13 851 961,41	13 851 961,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	217 500,00	0,00	0,00	305 500,00	0,00	0,00	305 500,00	305 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>15 072 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 803 961,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 803 961,41</b>	<b>15 803 961,41</b>
66	Charges financières	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>15 102 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 833 961,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 833 961,41</b>	<b>15 833 961,41</b>
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00			600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	160 000,00			160 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>660 000,00</b>			<b>760 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>760 000,00</b>	<b>760 000,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>16 593 961,41</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>13 357 860,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 707 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 707 000,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	13 177 860,03	0,00	13 531 000,00	0,00	13 531 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	91 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>13 348 860,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 701 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 701 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>13 349 860,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 702 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 702 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	8 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>2 886 961,41</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>16 593 961,41</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>15 762 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 593 961,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 593 961,41</b>	<b>16 593 961,41</b>
011	Charges à caractère général (4)	1 512 500,00	0,00	0,00	1 646 500,00	0,00	0,00	1 646 500,00	1 646 500,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	25 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	100 000,00	0,00		150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
61351	Matériel roulant	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	150 000,00	0,00		160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
6161	Multirisques	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	60 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	70 000,00	0,00		90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	60 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	20 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6234	Réceptions	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6241	Transports de biens	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	60 000,00	0,00		70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6261	Frais d'affranchissement	40 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	560 000,00	0,00		600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	13 342 000,00	0,00		13 851 961,41	0,00		13 851 961,41	13 851 961,41
6218	Autre personnel extérieur	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
6331	Versement mobilité	75 000,00	0,00		80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50 000,00	0,00		55 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	200 000,00	0,00		250 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	30 000,00	0,00		35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 450 000,00	0,00		1 600 000,00	0,00		1 600 000,00	1 600 000,00
64131	Rémunérations	7 500 000,00	0,00		7 500 961,41	0,00		7 500 961,41	7 500 961,41
6414	Personnel rémunéré à la vacation	100 000,00	0,00		120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00
642	Indemnités jury soumises cotis. sociales	0,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6431	Personnel pris en charge	80 000,00	0,00		80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 400 000,00	0,00		2 550 000,00	0,00		2 550 000,00	2 550 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	750 000,00	0,00		850 000,00	0,00		850 000,00	850 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	350 000,00	0,00		364 000,00	0,00		364 000,00	364 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	150 000,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00	0,00		7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	150 000,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	217 500,00	0,00	0,00	305 500,00	0,00	0,00	305 500,00	305 500,00
65311	Indemnités de fonction	65 000,00	0,00		70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65313	Cotisations de retraite	5 500,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65321	Indemnités de fonction	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	30 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
65818	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	100 000,00	0,00		150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>15 072 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 803 961,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 803 961,41</b>	<b>15 803 961,41</b>
66	Charges financières	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>15 102 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 833 961,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 833 961,41</b>	<b>15 833 961,41</b>
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00			600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	160 000,00			160 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	160 000,00			160 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>660 000,00</b>			<b>760 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>760 000,00</b>	<b>760 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>13 357 860,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 707 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 707 000,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	13 177 860,03	0,00	13 531 000,00	0,00	13 531 000,00
706881	Cotisations obligatoires	1 300 000,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
706882	Cotisations additionnelles	900 000,00	0,00	950 000,00	0,00	950 000,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
706884	Produits titre gest° contrats assurances	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
706888	Autres	241 000,00	0,00	321 000,00	0,00	321 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	10 296 860,03	0,00	10 400 000,00	0,00	10 400 000,00
708773	Remb. frais coût lauréat	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
708778	Remb. frais, autres frais	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	100 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	91 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
744	FCTVA	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74713	Fonds d'appui aux politiques d'insertion	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
747882	Contribut° pour personnel privé d'emploi	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
747888	Autres	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
75888	Autres	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>13 348 860,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 701 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 701 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>13 349 860,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 702 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 702 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	8 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>8 000,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					850 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					850 000,00									
064365G	Caisse d'épargne	23/01/2020	2021-07-20	25/10/2021	850 000,00	F		0,920	0,920		T	P	N	-
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>850 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		695 544,30					44 946,98	6 347,26	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		695 544,30					44 946,98	6 347,26	0,00	0,00
064365G	N	0,00	-	695 544,30	180,00	F		0,000	44 946,98	6 347,26	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>695 544,30</b>					<b>44 946,98</b>	<b>6 347,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	subventions équipement	5	01/01/2000
L	Frais de documents d'urba.	10	01/01/2000
L	Install. et appareils de chauff.	10	01/01/2000
L	Appareils de levage	20	01/01/2000
L	Frais d'études et frais d'insert.	5	01/01/2000
L	Logiciels	2	01/01/2000
L	Véhicules légers	5	01/01/2000
L	Mobilier	10	01/01/2000
L	Matériel informatique	3	01/01/2000
L	Matériels classiques	6	01/01/2000
L	Coffre-fort	20	01/01/2000
L	agencements, aménagements	10	01/01/2000

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

**Centre de Gestion de la FPTdu Haut-Rhin - Principale - BP (projet de budget) - 2025**

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	416 423,79	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-522 140,32	-522 140,32
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-105 716,53	-522 140,32

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-105 716,53	-522 140,32
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-105 716,53	-522 140,32

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	58 000,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	905 000,00	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	847 000,00	0,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>58 000,00</b>	<b>I</b> <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	8 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>905 000,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>140 000,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	140 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>765 000,00</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	160 000,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/02/2025

Présenté par le Président (1),

A Wettolsheim, le 25/03/2025

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante(2), réunie en session ordinaire

A Wettolsheim, le 25/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante (2),(3).

BASS Paul, titulaire / DUPONT-DUFEUTRELLE Christine, suppléante	
BOLLI Nadine, titulaire / SCHWARTZ Christine, suppléante	
BUHL Denise, titulaire / HEID Philippe, suppléant	
DEICHTMANN, titulaire / SCHWARTZ Martine, suppléante	
DUDT Franck, titulaire / DURR Christian, suppléant	
FREMIOT Gilles, titulaire / BERINGER François, suppléant	
FREUDENBERGER Jean-Marie, titulaire / KREBER Stéphanie, suppléante	
GREILSAMMER Gérard, titulaire / SCHILDKNECHT Jean-Luc, suppléant	
GUTH Maurice, titulaire / AGUDO-PEREZ Francine, suppléante	
HABIG Michel, titulaire / GASSMANN Vincent, suppléant	
JACQUEY Guy, titulaire / SCHMITT Dominique, suppléant	
JULIEN Jean-Paul, titulaire / HESTIN Noëllie, suppléante	
JUNG Marc, titulaire / PELTIER Jean-Pierre, suppléant	
MARTIN Monique, titulaire / LALLEMAND Nathalie, suppléante	
MULLER Lucien, titulaire / BRENDER Claude, suppléant	
NICOLAS Thierry, titulaire / QUIN Paul, suppléant	
NICOLE Serge, titulaire / BEZARD Anne, suppléante	
ROTOLO Marcello, titulaire / HORNY François, suppléant	
SAUTIVET Thierry, titulaire / RICHARD Loïc, suppléant	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

SCHIELIN Jean-Claude / GRIENENBERGER Christian, suppléant	
SCHMIDIGER Pascale / SCHNEIDER Elisabeth, suppléante	
SCHULLER Jean-Marc, titulaire / MEHLEN Josiane, suppléante	
SENGELEN-CHIODETTI Michèle, titulaire / ANGST Rémy, suppléant	
SENGLER-WALTZ Véronique, titulaire / SORROLDONI Gilbert, suppléant	
SPRINGINSFELD Dominique, titulaire / MEYER Véronique, suppléante	
TURRI Pascal, titulaire / Michel GLESS, suppléant	
VIOLA Antoine, titulaire / ROUDAIRE Joël, suppléant	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/03/2025, et de la publication le 25/03/2025

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

<u>cpte 60636</u> - Habillement et vêtements de travail	1 000,00	
<u>cpte 6064</u> - Fournitures administratives (papier, enveloppe, matériel de bureau, informatique, etc.)	20 000,00	
<u>cpte 6068</u> - Autres matières et fournitures diverses	2 000,00	
<b>Compte 61 - Services extérieurs</b>	<b>562 000,00</b>	
<u>cpte 611</u> - Contrats de prestations de service (dératisation...)	10 000,00	
<u>cpte 6132</u> - Locations immobilières concerne les locations de salles pour les différents concours et journées d'études et d'informations	150 000,00	
<u>cpte 61351</u> - Locations mobilières matériel roulant	1 000,00	
<u>cpte 61358</u> - Locations mobilières matériel roulant autres	1 000,00	
<u>cpte 614</u> - Charges locatives et de copropriétés il s'agit des locations de poubelles et conteneur à papier	20 000,00	
<u>cpte 615221</u> - Entretien et réparation biens immobiliers- bâtiments publics (entretien des bâtiments rue Wilson)	20 000,00	
<u>cpte 61551</u> - Matériel roulant entretien des voitures de service	10 000,00	
<u>cpte 61558</u> - Autres biens mobiliers entretien des imprimantes, vérification des extincteurs, petites réparations	0,00	
<u>cpte 6156</u> - Maintenance des logiciels, du matériel informatique et autres matériels tels que l'affranchisseuse, les photocopieurs, l'élèveur, l'ascenseur, le central téléphonique, la pointeuse sur la gestion du temps, etc.	160 000,00	
<u>cpte 6161</u> - Primes d'assurances - multirisques CIADE, Groupama, SMACL, etc.	15 000,00	
<u>cpte 6162</u> - Primes d'assurances - assurance obligatoire dommage - construction	10 000,00	
<u>cpte 6182</u> - Documentation générale et technique divers abonnements et documentations	60 000,00	
<u>cpte 6184</u> - Versement à des organismes de formation il s'agit des stages suivis par les agents (ADIAJ, CNRACL, etc.)	90 000,00	
<u>cpte 6185</u> - Frais de colloques et de séminaires il s'agit des colloques et séminaires organisés par le CDG	5 000,00	
<u>cpte 6188</u> - Autres frais divers notamment la destruction de documents des archives et déchets informatiques	10 000,00	
<b>compte 62 - Autres services extérieurs</b>	<b>979 500,00</b>	
<u>cpte 62261</u> - Honoraires médicaux et paramédicaux conseil médical	60 000,00	
<u>cpte 62268</u> - Autres honoraires, conseils (assurance, etc.)	40 000,00	
<u>cpte 6227</u> - Frais d'acte et de contentieux	2 000,00	

<u>cpte 6228</u> - Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers il s'agit des frais de préparation, organisation, passage et correction des différents concours et examens organisés par l'AFPA ou autre établissement + titres restaurants (pour la part du prestataire)	25 000,00	
<u>cpte 6231</u> - Annonces et insertions crédits nécessaires pour les annonces et insertions dans la presse locale	10 000,00	
<u>cpte 6234</u> - Réceptions les crédits sont ouverts pour les repas des jurys, CA, CST, CAP, CCP, fête de Noël et cadeaux, etc.	30 000,00	
<u>cpte 6236</u> - Catalogues et imprimés concerne l'impression de brochures et de fascicules	5 000,00	
<u>cpte 6238</u> - Publicité, publication et relations publiques - divers	2 000,00	
<u>cpte 6241</u> - Transports de biens éventuel déménagement de mobiliers	40 000,00	
<u>cpte 62511</u> - Frais de voyage et déplacement personnel du Centre concerne les déplacements des personnels permanents et intercommunaux du Centre de Gestion, ainsi que les frais d'intérimaires	60 000,00	
<u>cpte 62518</u> - Autres frais de voyages et déplacement ce compte regroupe les frais de déplacement concernant les membres de jury à un examen ou concours, extérieurs au service	10 000,00	
<u>cpte 6261</u> - Frais d'affranchissement il s'agit des frais d'expédition (circulaires, courrier, Chronopost, etc.)	35 000,00	
<u>cpte 6262</u> - Frais de télécommunications abonnements et consommations de téléphone + abonnement internet	20 000,00	
<u>cpte 627</u> - Service bancaires et assimilés (commissions ligne de trésorerie)	500,00	
<u>cpte 6281</u> - Concours financiers divers (cotisations) cotisation à la Fédération Nationale des Centres de Gestion + ADIAJ	20 000,00	
<u>cpte 6283</u> - Frais de nettoyage des locaux y compris le nettoyage des vitres	20 000,00	
<u>cpte 62878</u> - Remboursement de frais à des tiers	600 000,00	
<b><u>Compte 635-637 - Impôts et taxes</u></b>	<b><u>2 000,00</u></b>	
<u>cpte 63512</u> - Autres impôts et taxes et versements assimilés (taxes foncières)	2 000,00	
<b>012 - DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS</b> représente le total de : cpte 621 + cpte 64 + cptes 631-633	<b>13 851 961,41</b>	
<u>Cpte 6218</u> - Autre personnel extérieur	40 000,00	

<b>Compte 64 - Charges de personnel</b>	<b>13 391 961,41</b>	
<u>cpte 64111</u> - Personnel administratif titulaire rémunération du personnel permanent (stagiaire + titulaire) y compris les archivistes intercommunaux. Dans ces montants sont compris, notamment : - les nominations - les avancements d'échelon - les avancements de grade - les indemnités horaires pour travaux supplémentaires - l'indemnité dégressive - l'indemnité de fonction sujétion expertise - le complément d'indemnité annuel - ainsi que le montant des gratifications	1 600 000,00	
<u>cpte 6413</u> - Personnel non titulaire	7 500 961,41	
<u>cpte 641311</u> - Personnel du CDG (contractuel)	(300 000,00)	
<u>cpte 641312</u> - Personnel mis à disposition rémunération et régime indemnitaire prévus pour le personnel de remplacement mis à la disposition des collectivités notamment les heures supplémentaires ainsi que l'IFSE et le montant des gratifications (une recette équivalente est inscrite dans les ressources)	(7 200 961,41)	
<u>cpte 6414</u> - Personnel rémunéré à la vacation vacations médecins, magistrat conseil de discipline, jury concours non soumis à cotisations	120 000,00	
<u>cpte 642</u> - Indemnités de jury soumises à cotisations sociales	10 000,00	
<u>cpte 6431</u> - Personnel pris en charge	80 000,00	
<u>cpte 6451</u> - Cotisations à l'URSSAF	2 550 000,00	
<u>cpte 6453</u> - Cotisations aux caisses de retraites il s'agit des charges patronales à la CNRACL, à l'IRCANTEC, validation de services	850 000,00	
<u>cpte 6454</u> - Cotisations aux ASSEDIC	364 000,00	
<u>cpte 6455</u> - Cotisations pour assurances du personnel	150 000,00	
<u>cpte 6456</u> - Cotisations F.N.C. du supplément familial	0,00	
<u>cpte 6458</u> - Cotisations aux autres organismes sociaux concerne la Mutuelle du personnel	0,00	
<u>Cpte 64731</u> - Allocations chômage	10 000,00	
<u>cpte 6475</u> - Médecine du travail, pharmacie crédits prévus pour les visites du personnel à la Médecine du Travail ainsi que pour les frais pharmaceutiques	7 000,00	
<u>cpte 6478</u> - Autres charges sociales diverses	150 000,00	
<b>Compte 631, 633 - Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>420 000,00</b>	
<u>cpte 6331</u> - Versement mobilité	80 000,00	
<u>cpte 6332</u> - Cotisations versées au FNAL	55 000,00	
<u>cpte 6336</u> - Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion	250 000,00	

<u>cpte 6338</u> - Autres impôts et taxes assimilées versées sur rémunération (concerne la contribution solidarité autonomie)	35 000,00	
<b><u>Compte 65 - Autres charges de gestion courante</u></b>	<b><u>305 500,00</u></b>	
<u>cpte 65311</u> - Indemnités de fonction présidents & vice-présidents	70 000,00	
<u>cpte 65312</u> - Frais de mission et de déplacement crédits prévus pour les déplacements des membres du Conseil d'administration	10 000,00	
<u>cpte 65313</u> - Cotisations de retraites contribution patronale à l'Ircantec pour les présidents & vice-présidents (Ircantec, Préfon, Carel)	5 500,00	
<u>cpte 6541</u> - Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00	
<u>cpte 657363</u> - Subventions à caractère administratif le détail des subventions se retrouve dans le budget 2025	5 000,00	
<u>cpte 65811</u> - Droits d'utilisation -informatique en nuage Redevances pour concessions, brevets, etc.	60 000,00	
<u>cpte 65818</u> - Autres	0,00	
<u>cpte 65888</u> - Charges diverses de gestion courante concerne notamment le remboursement des indemnités journalières des agents mis à disposition aux collectivités	150 000,00	
<b><u>Compte 66 - Charges financières</u></b>	<b><u>10 000,00</u></b>	
<u>cpte 66111</u> - Intérêts réglés à l'échéance (emprunts)	10 000,00	
<b><u>Compte 67 - Charges exceptionnelles</u></b>	<b><u>20 000,00</u></b>	
<u>cpte 673</u> - Titres annulés (sur exercice antérieur) il s'agit notamment du remboursement de frais se rattachant à des exercices antérieurs, trop perçus, etc.	20 000,00	
<u>cpte 675</u> - Valeur comptable des immobilisations cédées	0,00	
<b><u>Compte 68 - Dotations aux amortissements et provisions</u></b>	<b><u>160 000,00</u></b>	
<u>cpte 6811</u> - Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ce compte est débité du montant respectif des dotations aux amortissements de l'exercice	160 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	600 000,00	
Total des dépenses de fonctionnement	<b><u>16 593 961,41</u></b>	

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>16 593 961,41</b>	
<b>Compte 013 - Atténuation de charges</b>	<b>50 000,00</b>	
<u>cpte 6419</u> - Remboursement sur rémunérations du personnel	50 000,00	
<b>Compte 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>13 531 000,00</b>	
<u>cpte 706881</u> - Cotisations obligatoires	1 400 000,00	
<u>cpte 706882</u> - Cotisations additionnelles ces 2 comptes retracent les cotisations obligatoires et additionnelles assises sur la masse des rémunérations versées aux agents des catégories A, B et C par les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels et annuels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale au titre de l'assurance maladie et selon les taux fixés par le CA du 30 novembre 2009 et 25 novembre 2019, soit 0,80 % pour les cotisations obligatoires et 0,55 % pour les cotisations additionnelles.	950 000,00	
<u>cpte 706883</u> - Cotisations des organismes non affiliés	100 000,00	
<u>cpte 706884</u> - Produits au titre de la gestion d'assurance	100 000,00	
<u>cpte 706888</u> - Autres prestations de services – autres	321 000,00	
<u>cpte 706888</u> - Autres prestations de services – autres	(150 000,00)	
<u>cpte 7068881</u> - Autres prestations de services – autres (visite d'inspection)	(30 000,00)	
<u>cpte 7068882</u> - Autres prestations de services – autres (diagnostic RPS)	(80 000,00)	
	B.P. 2025 en €	
<u>cpte 7068883</u> - Autres prestations de services - autres (missions complémentaires PSY)	(10 000,00)	
<u>cpte 7068884</u> - Autres prestations de services - autres (ergonome)	(1 000,00)	
<u>cpte 7068885</u> - Autres prestations de services - autres (paie à façon)	(50 000,00)	
<u>cpte 70848</u> - Autres refacturations de personnel mis à disposition concerne : - le remboursement par les collectivités des salaires et charges de personnels temporaires mis à la disposition et remplaçant le personnel momentanément absent (personnel administratif, personnel technique, etc.) - le remboursement par les communes des frais de personnel intercommunal (archivistes) - le remboursement par la CNRACL d'une fraction des salaires et des charges d'un rédacteur et d'une rémunération par dossier traité selon la convention	10 400 000,00	

<u>cpte 708773</u> - Remboursement de frais au CDG - coût lauréat concerne le remboursement des services effectués pour des collectivités non affiliées au Centre de Gestion (concours, tests, examens, entretien, etc.) ainsi que la participation des candidats	80 000,00	
<u>cpte 708778</u> - Remboursement de frais au CDG - autre frais remboursements expertises médicales - conseil médical	60 000,00	
<u>cpte 70878</u> - Remboursement de frais - par des tiers il s'agit du remboursement d'autres Centres de Gestion concernant l'organisation de concours	120 000,00	
<u>cpte 7088</u> - Autres produits d'activités annexes	0,00	
<b><u>Compte 74 - Dotations, subventions et participations</u></b>	<b>90 000,00</b>	
<u>cpte 744</u> - FCTVA	0,00	
<u>cpte 74713</u> - Participations état-fonds d'appui aux politiques d'insertion	10 000,00	
<u>cpte 747882</u> - Contribution pour personnel privé d'emploi	70 000,00	
<u>cpte 747888</u> - Subventions et participations autres organismes	10 000,00	
<b><u>Compte 75 - Autres produits de gestion courante</u></b>	<b>30 000,00</b>	
<u>cpte 75888</u> - Autres produits divers de gestion courante Rétribution au titre des prestations d'action sociale remboursement par les agents des titres restaurants	30 000,00	
<b><u>Compte 77 - Produits exceptionnels</u></b>	<b>6 000,00</b>	
<u>cpte 773</u> - Mandats annulés	1 000,00	
<u>cpte 775</u> - Produits de cessions d'immobilisations	0,00	
<u>cpte 777</u> - Amortissement des subventions d'investissement	5 000,00	
002 - Excédent de fonctionnement reporté correspond à l'excédent 2023 de... pour équilibrer le Budget Primitif 2024	<b>2 886 961,41</b>	
Total des recettes de fonctionnement	<b>16 593 961,41</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 321 423,79</b>	
<b><u>Compte 13 - Amortissement des subventions reçues</u></b>	<b>8 000,00</b>	

<u>cpte 13918</u> - Amortissement des subventions reçues	8 000,00	
Autres		
<b><u>Compte 16 - Remboursement des emprunts</u></b>	<b><u>50 000,00</u></b>	
cpte 1641 - Remboursement des emprunts	50 000,00	
<b><u>Compte 20 - Immobilisations incorporelles</u></b>	<b><u>106 891,55</u></b>	
cpte 2051 - Concessions et droits assimilés acquisition de divers logiciels	106 891,55	
<b><u>Compte 21 - Immobilisations corporelles</u></b>	<b><u>287 237,92</u></b>	
<u>cpte 2158</u> - Installations, matériel et outillages techniques	50 000,00	
<u>cpte 2182</u> – Matériel de transport	40 000,00	
<u>cpte 21838</u> - Autre matériel informatique	100 000,00	
<u>cpte 21848</u> - Autre matériel de bureau et mobilier	62 237,92	
cpte 2185 - Matériel de téléphonie	5 000,00	
cpte 2188 - Autres immobilisations	30 000,00	
<b><u>Compte 23 - Immobilisations en cours</u></b>	<b><u>869 294,32</u></b>	
<u>cpte 2318</u> - Autre immobilisations corporelles	869 294,32	
<u>cpte 238</u> - Avances versées	0,00	
Total des dépenses d'investissement	<b><u>1 321 423,79</u></b>	
<b><u>Recettes d'investissement</u></b>	<b><u>1 321 423,79</u></b>	
<b><u>Compte 10 - Apports, dotation et réserves</u></b>	<b><u>140 000,00</u></b>	
<u>cpte 10222</u> - F.C.T.V.A.	140 000,00	
<b><u>Compte 13 - Subventions d'investissement</u></b>	<b><u>0,00</u></b>	
<u>cpte 1318</u> - Autres subventions d'équipement (FIPHFP)	0,00	
<b><u>Compte 16 - Emprunts</u></b>	<b><u>0,00</u></b>	
<u>cpte 1641</u> - Emprunts	0,00	
<b><u>Compte 28 - Amortissement des immobilisations</u></b>	<b><u>160 000,00</u></b>	
001 - Excédent d'investissement reporté	<b><u>416 423,79</u></b>	

024 – Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement	600 000,00	
Total des recettes d'investissement	<b>1 321 423,79</b>	

Le Conseil adopte le budget primitif à l'unanimité.

---

**Point 4 : Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP**

- a. Collectivités non affiliées adhérentes au titre de l'article 452-39 du CGFP (ex IV de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le calcul du coût des missions entrant dans le champ des missions auxquelles les collectivités non affiliées ont adhéré au titre de l'article 452-39 du CGFP (ex IV de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) a été effectué au titre de l'exercice écoulé.

Un tableau joint en annexe présente le détail de ces éléments.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'arrêter le taux suivant :

Taux 2024	Taux proposé pour 2025
0,085 %	0,085 %

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

---

**Point 4 : Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP**

- b. Collectivités non affiliées conventionnées

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Seul le Service Incendie Secours est lié au Centre de Gestion du Haut-Rhin par convention.

Au titre de l'année 2024, 5 saisines du Conseil médical ont été enregistrées.

Le cas échéant, le taux sera également appliqué au CNFPT pour ses agents du Haut-Rhin.

Il est proposé d'arrêter le taux suivant :

Coût dossier 2024	Coût dossier proposé pour 2025
Comité médical	Conseil médical
350 euros	350 euros

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

**Point 5 : Protection sociale complémentaire – Convention de participation en Prévoyance**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

Le 28 janvier 2025, le Conseil d'Administration a autorisé le Président à mener une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local portant sur la PSC Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a abouti à un accord collectif signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

Cet accord conjugue un dialogue social territorial efficient dans le respect du cadre réglementaire, avec les contraintes financières qui pèsent sur le Centre de Gestion et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

Sur la base de cet accord, le Centre de Gestion lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil d'administration décide pour son personnel et pour les Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) :

- d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.
- d'associer le Centre de Gestion à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

---

#### **Point 6 : Présentation du Rapport Social Unique 2023**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

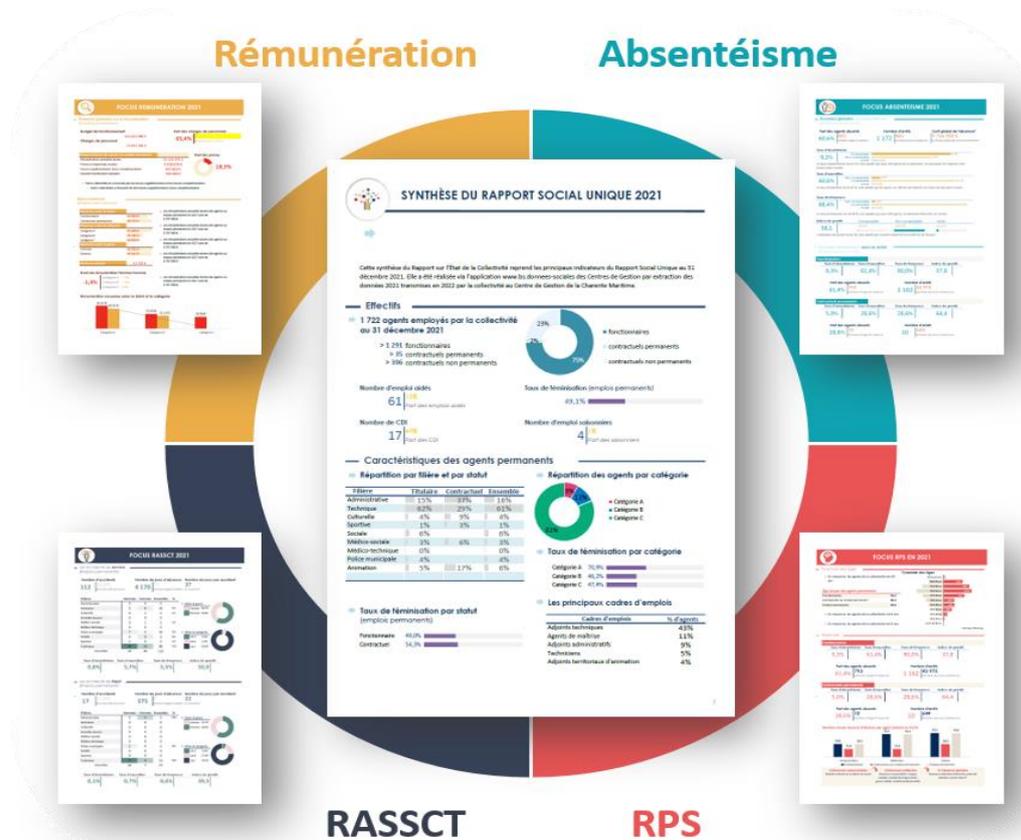
Le RSU s'inscrit dans la campagne pilotée par le Centre de Gestion auprès des collectivités du département.

347 collectivités affiliées au CST ayant au moins un agent ont transmis leur RSU sur un total de 495 recensées soit un taux de retour de : 70,10 %.

502 collectivités affiliées au CST (y compris les RSU à vide) ont transmis leur RSU sur un total de 603 recensées soit un taux de retour de : 83,25 %.

550 collectivités affiliées au CST et non affiliées ont transmis leur RSU sur un total de 660 recensées soit un taux de retour de : 83,30 % et un taux de retour effectifs de 80,70 %.

# La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



CENTRE DE GESTION 68

2023



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



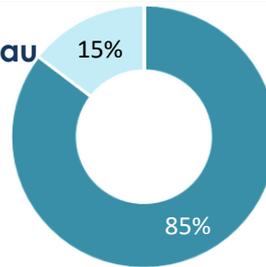
## CENTRE DE GESTION 68

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

### Effectifs

➔ **48 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023**

- > 41 fonctionnaires
- > 7 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuel non permanent

#### Nombre d'emploi aidés

0 | 0%  
Part des emplois aidés (tous emplois)

#### Taux de féminisation (emplois permanents)

75,0%

#### Nombre de CDI

1 | 14%  
Part des CDI (tous contrats)

#### Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

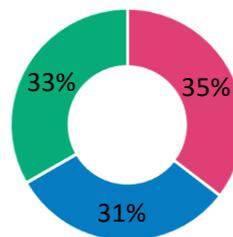
0 | 0%  
Part des saisonniers (tous emplois)

### Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	80%	29%	73%
Technique	12%	14%	13%
Culturelle	5%	29%	8%
Sociale	2%		2%
Médico-sociale		29%	4%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 70,6%

Catégorie B 66,7%

Catégorie C 87,5%

➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoint administratifs	29%
Rédacteurs	25%
Attachés	19%
Ingénieurs	8%
Psychologues	4%

➔ Taux de féminisation par statut

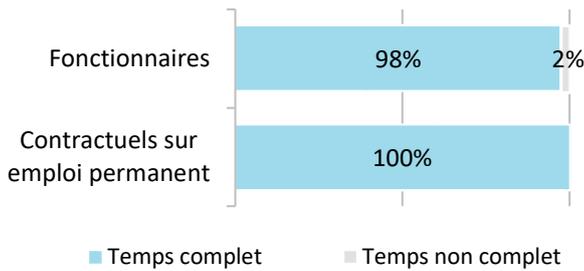
(emplois permanents)

Fonctionnaire 78,0%

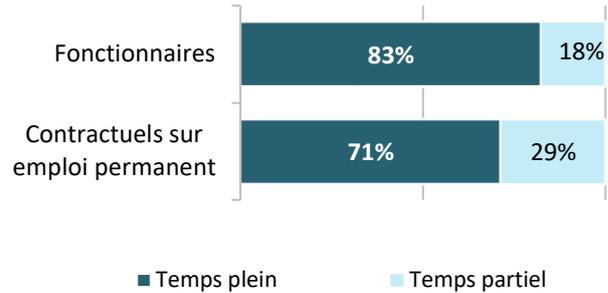
Contractuel 57,1%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



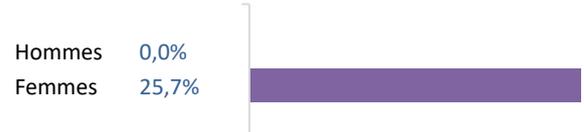
### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	100,0%	-	-

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



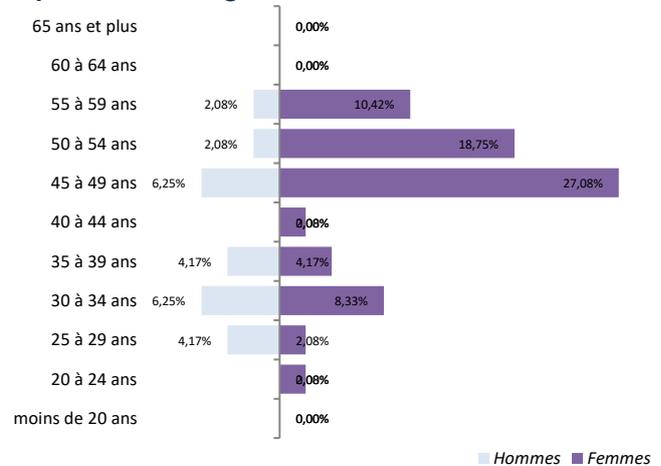
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

#### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	47,4
Contractuels sur emploi permanent	30,4
Emplois permanents	44,9

### ➔ Pyramide des âges



## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 48 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	40,5
> Contractuels sur emploi permanent	7,4
> Contractuels sur emploi non permanent	0,1

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



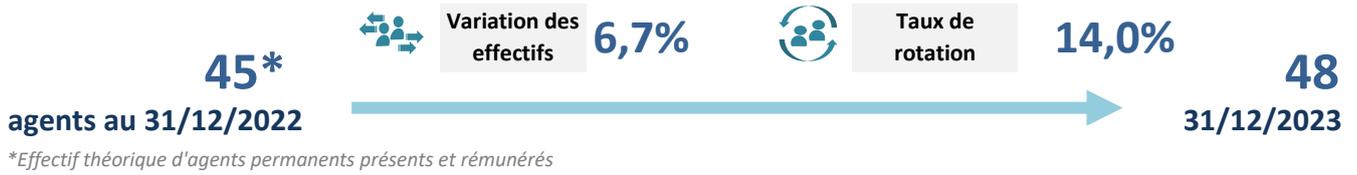
## Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité

## Mouvements

### Evolution des effectifs permanents



5 départs ↻

#### Principaux motifs

Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	17%
Départ à la retraite	17%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	17%
Licenciement	17%
Mise en disponibilité sur demande	17%

8 arrivées ↻

#### Principaux motifs

Remplaçants	67%
Voie de mutation	22%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat déjà présent dans l'année en tant que contractuel permanent	11%

## Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon  
29,3%

Part des agents avec avancement de grade  
12,2%

Part des agents avec promotion interne  
7,3%

Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

## Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

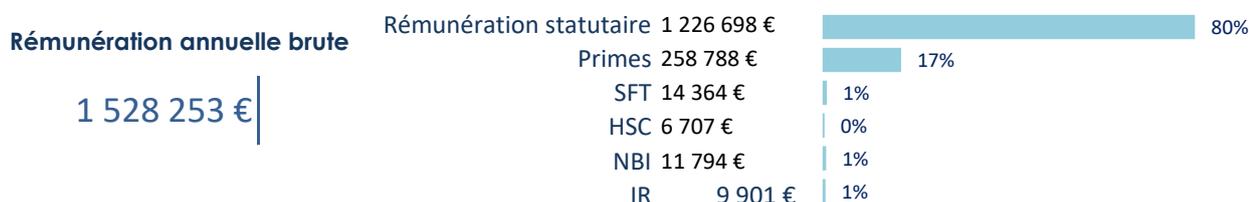
-

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 20% des dépenses de fonctionnement



### ➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents



### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	43 971 €	-	30 830 €	s	26 483 €	s
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	37 001 €	-	-	23 162 €	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	28 991 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	s	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	39 998 €	s	s	-	s	-
<b>Moyenne toute filière</b>	<b>41 944 €</b>	<b>30 266 €</b>	<b>31 123 €</b>	<b>23 225 €</b>	<b>26 074 €</b>	<b>s</b>

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,93 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	<b>17,73%</b>
Contractuels sur emploi permanent	<b>11,19%</b>
Emplois permanents	<b>16,93%</b>

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 462,50 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées

### ➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 994 €	1 253 €	15%	7 859 €	749 €	9%	3 786 €	559 €	13%	-	-	-
Catégorie B	4 234 €	917 €	18%	5 467 €	1 000 €	15%	s	s	-	1 971 €	584 €	23%
Catégorie C	2 730 €	500 €	15%	s	s	-	s	s	-	s	s	-

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## Absences

➔ En moyenne, 4,4 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 4,3 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,20%	1,17%	1,19%	-
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	1,20%	1,17%	1,19%	-
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	1,52%	1,37%	1,50%	-

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 35,42 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

## Accidents du travail

➔ Aucun accident du travail déclaré

Type d'accident	Genre	Catégorie
0%	0%	0%

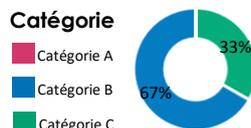
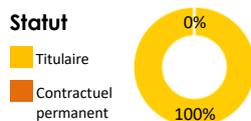


## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

3 | 6,3%  
Part des BOETH sur emploi permanent



## Prévention et risques professionnels

➔ 4 agents affectés à la prévention  
Dépenses en matières de prévention :

0 €

■ Dépenses pour l'amélioration des conditions de travail ■ Formations habilitations

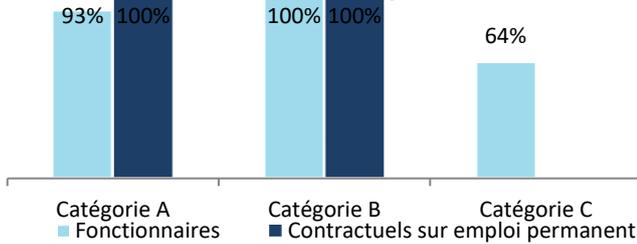
- ▶ Existence d'un **document unique (DUERP)** ✓
- ▶ Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux** ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des **TMS** ✗
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)** ✗
- ▶ Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail** ✓
- ▶ Adhésion à un contrat d'assurance pour la **gestion du risque maladie** ✓

## Formation

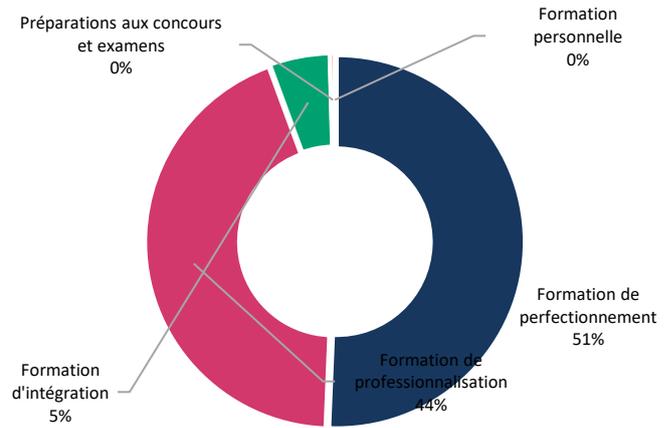
➔ 83% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 86,1%      Hommes 75,0%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



➔ Répartition selon le type de formation



Le budget consacré à la formation est de **67 637 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFT au titre de la cotisation	18,0%
Autres organismes	80,0%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	2,0%
CNFT au-delà de la cotisation	0,0%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 4,9 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFT cotisation obligatoire	21,0%
Autres organismes	78,1%
Collectivité	0,9%
CNFT au-delà de la cotisation	0,0%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	347 €	395 €
Nombre de bénéficiaires	32	43

L'action sociale

Prestations servies <b>directement par la collectivité</b>	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'un <b>centre de gestion</b>	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'une <b>association nationale</b>	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'un <b>organisme à but non lucratif ou d'une association locale</b>	✓

## Relations sociales

➔ La collectivité n'a pas été concernée par des grèves


➔ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	5
CAP	3
CCP	0

## — Précisions méthodologiques

### ➔ <sup>1</sup>Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : août 2024

Version 1



# FOCUS ABSENTEISME 2023

Emplois permanents uniquement

## Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

### Part des agents absents

64,6% | 31  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

33 | 263  
Nombre de jours d'absence

### Coût global de l'absence tout statut\*

66 638 €  
0,3% des dépenses de fonctionnement

\*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

### Taux d'absentéisme

1,5%



Le taux d'absentéisme est de 1,5 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 1,5 agent a été absent toute l'année.

### Taux d'exposition

64,6%



Le taux d'exposition est de 65 %, cela signifie que 65 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

### Taux de fréquence

68,8%



Le taux de fréquence est de 69 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 69 arrêts sur l'année.

### Indice de gravité

8,0



L'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

## Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

### Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

1,5%	63,4%	73,2%	7,6
------	-------	-------	-----

### Part des agents absents

63,4% | 26  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

30 | 228  
Nombre de jours d'absence

### Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

1,4%	71,4%	42,9%	11,7
------	-------	-------	------

### Part des agents absents

71,4% | 5  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

3 | 35  
Nombre de jours d'absence

## Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition
65 ans et plus		
60 à 64 ans		
55 à 59 ans	2,5%	66,7%
50 à 54 ans	2,2%	110,0%
45 à 49 ans	1,1%	31,3%
40 à 44 ans	8,2%	300,0%
35 à 39 ans	0,5%	75,0%
30 à 34 ans	1,1%	57,1%
25 à 29 ans	0,1%	33,3%
20 à 24 ans	0,0%	0,0%
moins de 20 ans		

▸ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 40 à 44 ans avec 8,22%

▸ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 40 à 44 ans avec 300%

## Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	1,2%	47,9%	29,2%	9,1
Pour accidents du travail imputables au service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,1%	4,2%	2,1%	10,5

### ▸ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

#### Selon le statut

##### Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,8 jours d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

##### Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1 jour d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

## Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

### Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **1,2%**
- ▶ Taux d'exposition **29,2%**
- ▶ Taux de fréquence **47,9%**
- ▶ Gravité **9,1 jours par arrêt**
- ▶ **14** agents absents pour maladie ordinaire  
12 fonctionnaires 2 contractuels permanents

### Part des agents absents

**29,2%** | **14**  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

**23** | **209**  
Nombre de jours d'absence

#### ▶ Part des agents absents pour maladie ordinaire

##### Selon le statut

Fonctionnaires	Contractuels permanents
<b>29,27%</b>	<b>28,57%</b>

##### Selon le genre

Femmes	Hommes
<b>27,78%</b>	<b>33,33%</b>

#### ▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	<b>0,0%</b>
60 à 64 ans	<b>0,0%</b>
55 à 59 ans	<b>2,3%</b>
50 à 54 ans	<b>1,9%</b>
45 à 49 ans	<b>1,0%</b>
40 à 44 ans	<b>7,4%</b>
35 à 39 ans	<b>0,2%</b>
30 à 34 ans	<b>0,0%</b>
25 à 29 ans	<b>0,0%</b>
20 à 24 ans	<b>0,0%</b>
Moins de 20 ans	<b>0,0%</b>

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 40 à 44 ans, soit 7,4%

## Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

### Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,0%**
- ▶ Taux d'exposition **0,0%**
- ▶ Taux de fréquence **0,0%**
- ▶ Gravité **0,0**
- ▶ **0** agent absent suite à des accidents (service ou trajet)

### Part des agents absents

**0,0%** | **0**  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

**0** | **0**  
Nombre de jours d'absence

#### ▶ Part des agents absents pour accident de travail

##### Selon le statut

Fonctionnaires	Contractuels permanents
<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

##### Selon le genre

Femmes	Hommes
<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

#### ▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	<b>0,0%</b>
60 à 64 ans	<b>0,0%</b>
55 à 59 ans	<b>0,0%</b>
50 à 54 ans	<b>0,0%</b>
45 à 49 ans	<b>0,0%</b>
40 à 44 ans	<b>0,0%</b>
35 à 39 ans	<b>0,0%</b>
30 à 34 ans	<b>0,0%</b>
25 à 29 ans	<b>0,0%</b>
20 à 24 ans	<b>0,0%</b>
Moins de 20 ans	<b>0,0%</b>

## Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

### Chiffres clés (emplois permanents)

› Taux d'absentéisme	0,0%
› Taux d'exposition	0,0%
› Taux de fréquence	0,0%
› Gravité	0,0
› 0 agent absent	

### Part des agents absents

0,0% | 0  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

0 | 0  
Nombre de jours d'absence

### › Part des agents absents

#### Selon le statut

Fonctionnaires

0,00%

Contractuels permanents

0,00%

#### Selon le genre

Femmes

0,00%

Hommes

0,00%

### › Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

## Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

### Chiffres clés (emplois permanents)

› Taux d'absentéisme	0,1%
› Taux d'exposition	2,1%
› Taux de fréquence	4,2%

### Part des agents absents

2,1% | 1  
Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: 21

## Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors moif syndical ou de représentation)

### Chiffres clés (emplois permanents)

› Taux d'absentéisme	0,2%
› Taux d'exposition	33,3%
› Taux de fréquence	16,7%

### Part des agents absents

33,3% | 16  
Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: 33

## Zoom sur les emploi non permanents

### Chiffres clés (emplois non permanents)

› Taux d'absentéisme	-
› Taux d'exposition	-
› Taux de fréquence	-
› Gravité	-
› 0 agent absent	

### Part des agents absents

- | 0  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

0 | 0  
Nombre de jours d'absence

‣ Part des agents absents

Selon le genre

Femmes

0,00%

Hommes

0,00%

‣ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus

60 à 64 ans

55 à 59 ans

50 à 54 ans

45 à 49 ans

40 à 44 ans

35 à 39 ans

30 à 34 ans

25 à 29 ans

20 à 24 ans

Moins de 20 ans

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

- Taux d'absentéisme 0,0%
- Taux d'exposition 0,0%
- Taux de fréquence 0,0%
- Indice de gravité 0,0

Part des agents absents

0,0% | 0  
Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

- Taux d'absentéisme 0,0%
- Taux d'exposition 0,0%
- Taux de fréquence 0,0%
- Indice de gravité 0,0

Part des agents absents

0,0% | 0  
Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

‣ Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

‣ 3 "groupes d'absences" identifiés

1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

## ▸ Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre de jours calendaires d'absences} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12} \times 365)}$	<i>Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.</i>

### Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'agents absents}) \times 100}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.</i>
Taux de fréquence	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'arrêts} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent</i>
Gravité	Note de lecture
$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absences}}{\text{Nombre d'arrêts}}$	<i>Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.</i>

*N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.*

## Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **août 2024**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Version 1



# FOCUS RPS

## Pyramide des âges

▶ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

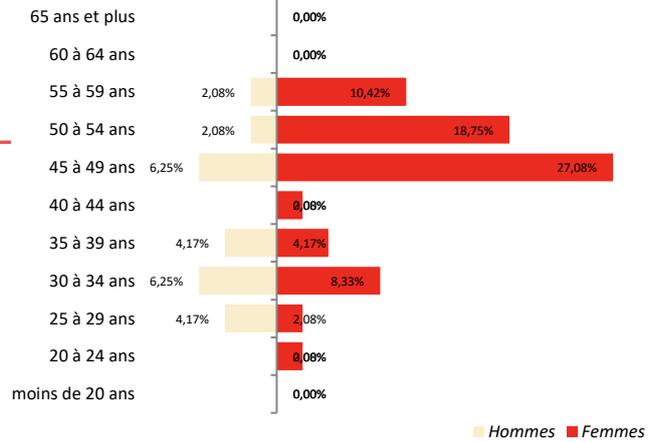
### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	<b>47,4</b>
Contractuels sur emploi permanent	<b>30,4</b>
Emplois permanents	<b>44,9</b>

▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 47 ans

▶ En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 30 ans

### Pyramide des âges



## Absences

### Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
1,5%	63,4%	73,2%	7,6

#### Part des agents absents

63,4% | 26  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

30 | 228  
Nombre de jours d'absence

### Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
1,4%	71,4%	42,9%	11,7

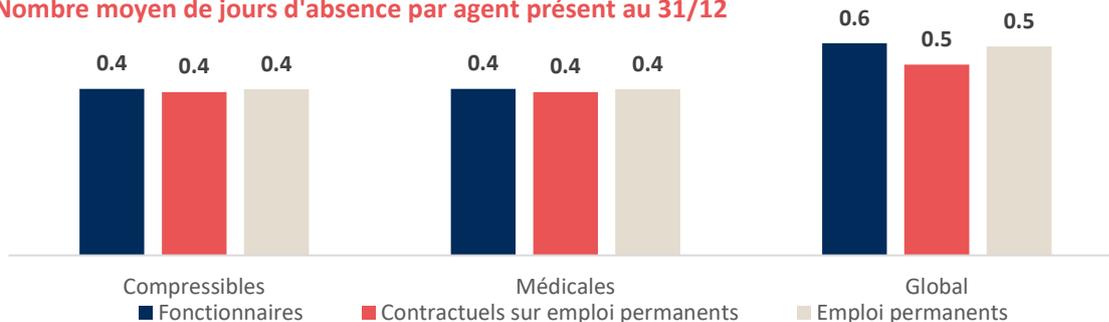
#### Part des agents absents

71,4% | 5  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

3 | 35  
Nombre de jours d'absence

### Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



#### 1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons\*

## Les heures supplémentaires et complémentaires

### Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné	
Administrative	11,9
Culturelle	11,3
<hr/>	
Femmes	11,3
Hommes	4,5
<hr/>	
Fonctionnaires	0,0
Contractuels permanents	8,4

## Télétravail

- La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

### Les principales modalités de télétravail Nb agents

Administrative	31
Technique	5
Culturelle	4

## Mouvements de personnel

### Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 14%

## Accidents de travail et maladies professionnelles

### Le taux de fréquence des accidents de travail est de 0 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	0/0
Accident de trajet	0/0
Maladies professionnelles	0/0
ATI** au cours de l'année	0/0

\*\* Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

### Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
#DIV/0!	-

## Documents et démarches de prévention

Existence d'un <b>document unique (DUERP)</b> (Mis à jour en 2023)	✓
Existence d'un <b>plan de prévention des RPS</b>	✓
Existence d'une démarche de prévention des <b>TMS</b>	✗
Existence d'une démarche de prévention des <b>risques cancérigènes (CMR)</b>	✗
Existence d'un <b>registre de santé et de sécurité au travail</b>	✓
Adhésion à un <b>contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie</b>	✓

## - Dépenses, Formations liées à la prévention

### Nombre de jours de formation

6

0 €

Dépenses liées à la formation

### Prévention

0 €

Dépenses liées à la prévention

#### Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

Montant en €

Nombre de jours

Coût moyen

0 €

1

0 €

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

5

0 €

Formation dans le cadre des habilitations

0 €

0

-

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (\*)

0 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

0 €

## - Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

### Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0%

des agents permanents

Femmes

Hommes

Catégorie A

0

0

Catégorie B

0

0

Catégorie C

0

0

## - Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

3

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

## - Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

## – Droits sociaux

---

### La collectivité a été concernée par des grèves

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	0
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	0

### Droits syndicaux

	Heure de décharges d'activité de services
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

## – Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique

---



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

## Réalisation

---

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **août 2024**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Version 1



# FOCUS REMUNERATION 2023

## Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

### Budget de fonctionnement

13 507 363 €

### Charges de personnel

2 671 186 €

### Part des charges de personnels

19,8%

21,5%

Moyenne de la strate (2022)

### Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes

1 528 253 €

Primes et indemnités versées

258 788 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires

6 707 €

Nouvelle Bonification Indiciaire

11 794 €

### Part des primes



16,9%

- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 463 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

## Rémunérations

(Emplois permanents)

### Moyenne selon le statut

Fonctionnaires

33 168 €

Contractuels permanents

25 221 €

### Moyenne selon la catégorie

Catégorie A

39 970 €

Catégorie B

29 702 €

Catégorie C

25 405 €

### Moyenne selon le genre

Hommes

32 614 €

Femmes

31 719 €

### Moyenne globale

31 945 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 33 168 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 25 405 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 31 719 €

- La rémunération moyenne annuelle brute est de 31 945 €

### Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

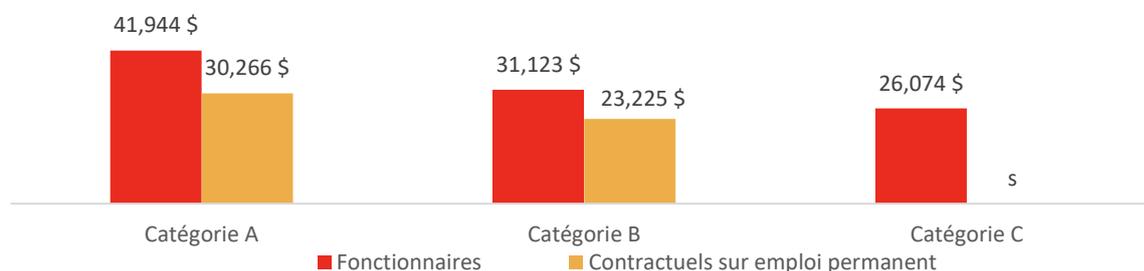
Catégorie A -10,7%

Catégorie B +12%

Catégorie C +15,2%

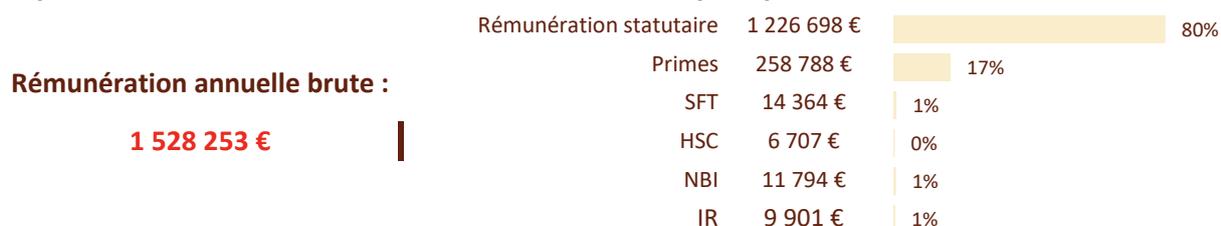
- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie C

### Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie

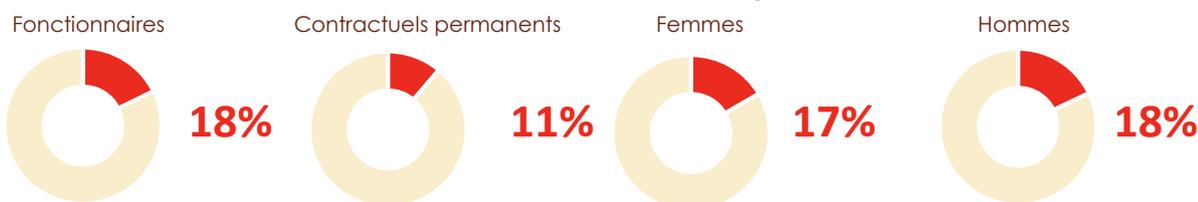


## Primes (Emplois permanents)

### Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents



### Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



### Selon la catégorie



## Rémunérations et primes selon le genre

(Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	43 904 €	44 065 €	31 092 €	29 491 €	26 097 €	s
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	37 001 €	-	-	23 162 €	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	28 991 €	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	s	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	38 253 €	s	-	s	-	s
Moyenne toute filière	38 828 €	42 964 €	31 092 €	27 349 €	25 836 €	s

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	19,4%	20,8%	17,2%	18,4%	12,3%	0,3%

### Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Filière	Nb h.	Genre	Nb h.
Administrative	11,93	Femmes	11,3
Culturelle	11,25	Hommes	4,5

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	7 617 €	4 234 €	2 942 €	7 820 €	4 750 €	
Culturelle	5 430 €					
Médico-sociale						
Sociale			140 €			
Technique	7 366 €			8 000 €	6 900 €	

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative		2 917 €	1 012 €			110 €
Culturelle					1 971 €	
Médico-sociale	3 700 €					
Sociale						
Technique	3 987 €					

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	-203 €	-516 €				902 €	707 €	167 €				
Technique	-634 €						625 €					

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **août 2024**  
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Version 1



# FOCUS RASSCT 2023

## Les accidents de service (Emplois permanents)

### Nombre d'accidents

0 | 0,0%  
Part sans arrêt de travail

### Nombre de jours d'absence

0 | 0  
Nombre d'agents arrêtés en moyenne

### Nombre de jours par accident

0

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

#### Selon le genre

Femmes -

Hommes -

#### Selon la catégorie

Cat A -

Cat B -

Cat C -

### Taux d'absentéisme

0,0%

### Taux d'exposition

0,0%

### Taux de fréquence

0,0%

### Indice de gravité

0,0

## Les accidents de trajet (Emplois permanents)

### Nombre d'accidents

0 | 0,0%  
Part sans arrêt de travail

### Nombre de jours d'absence

0 | 0  
Nombre d'agents arrêtés en moyenne

### Nombre de jours par accident

0

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

#### Selon le genre

Femmes -

Hommes -

#### Selon la catégorie

Cat A -

Cat B -

Cat C -

### Taux d'absentéisme

0,0%

### Taux d'exposition

0,0%

### Taux de fréquence

0,0%

### Indice de gravité

0,0

## Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

0

Nombre de jours d'absence

0

Nombre de jours par maladie

-  
en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

▸ Selon le genre

Femmes	-
Hommes	-

▸ Selon la catégorie

Cat A	-
Cat B	-
Cat C	-

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,0%

Taux de fréquence

0,0%

Indice de gravité

0,0

## Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

-  
suite à une inaptitude liée à un  
accident de travail ou une maladie  
professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

-  
demande  
% des propositions acceptées

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

	Femmes	Hommes
Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme	0	0
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0	0
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées	2	1
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
Mises en disponibilité d'office	0	0
Retraite pour invalidité	0	0
Licenciement pour inaptitude physique	0	0

## Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

4

0  
en ETPR

Assistants de prévention*	1	Médecins de prévention**	0
Conseillers de prévention*	0	Infirmiers**	0
ACFI*	3	Autres personnels*	0

\*en nombre d'agents

\*\*en ETPR

## Actions liées à la prévention

### Nombre de jours de formation

6

0 €

Dépenses liées à la prévention

#### Actions et dépenses de préventions

	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	1	0 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0 €	5	0 €
Formation dans le cadre des habilitations	0 €	0	-
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	0 €		

## Documents et démarches de prévention

Existence d'un <b>document unique (DUERP)</b> (Mis à jour en 2023)	✓
Existence d'un plan de prévention des <b>risques psychosociaux</b>	✓
Existence d'une démarche de prévention des <b>TMS</b>	✗
Existence d'une démarche de prévention des <b>risques cancérogènes (CMR)</b>	✗
Existence d'un <b>registre de santé et de sécurité au travail</b>	✓
Adhésion à un <b>contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie</b>	✓

## Réunions statutaires

### Nombre de réunions statutaires

8

### Nombre de réunions du FSSSCT

0

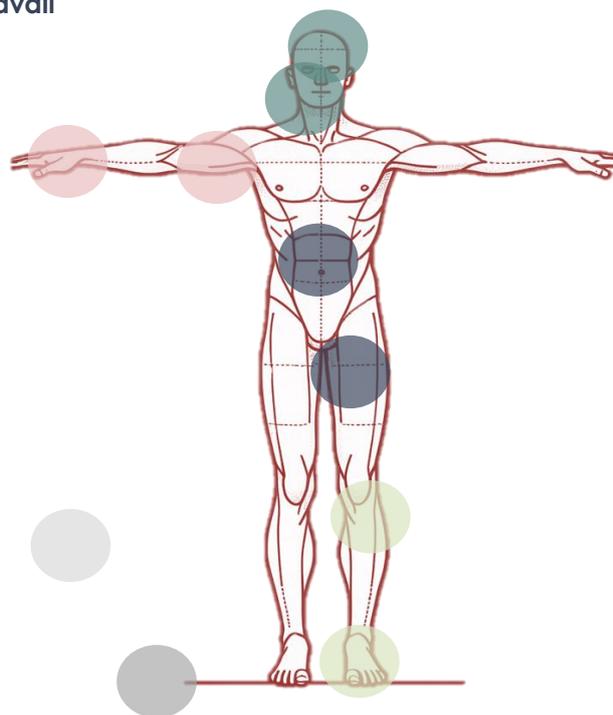
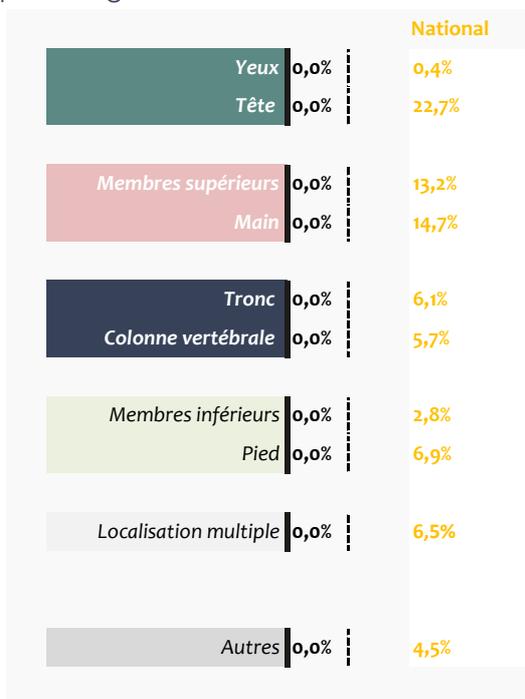
0  
Nb de jours cumulés  
d'activité des représentants

## Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

### Principaux types d'activités\* exercées lors de l'accident de travail



### Principaux sièges de lésions des accidents de travail



## Principaux éléments matériels liés aux **accidents de travail**



## Principales natures de lésions liées aux **accidents de travail**

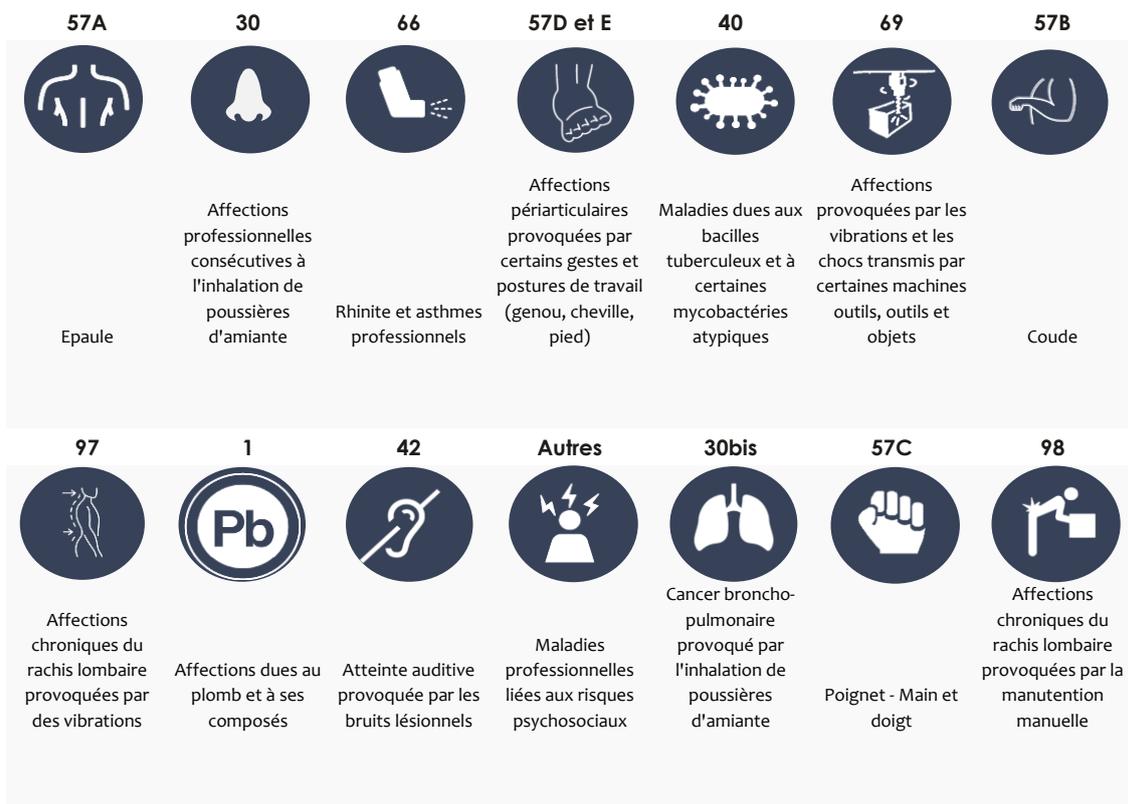


## Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités\* liées aux **maladies professionnelles**



Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



## – Documents et démarches de prévention complémentaires

---

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	✓
Existence d'un diagnostic RPS	✓
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	✓
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	✓
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	✗
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du <b>droit d'alerte ou de retrait</b>	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	✗
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	✗
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	✗
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	✓

## – Réalisation

---

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **août 2024**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Version 1





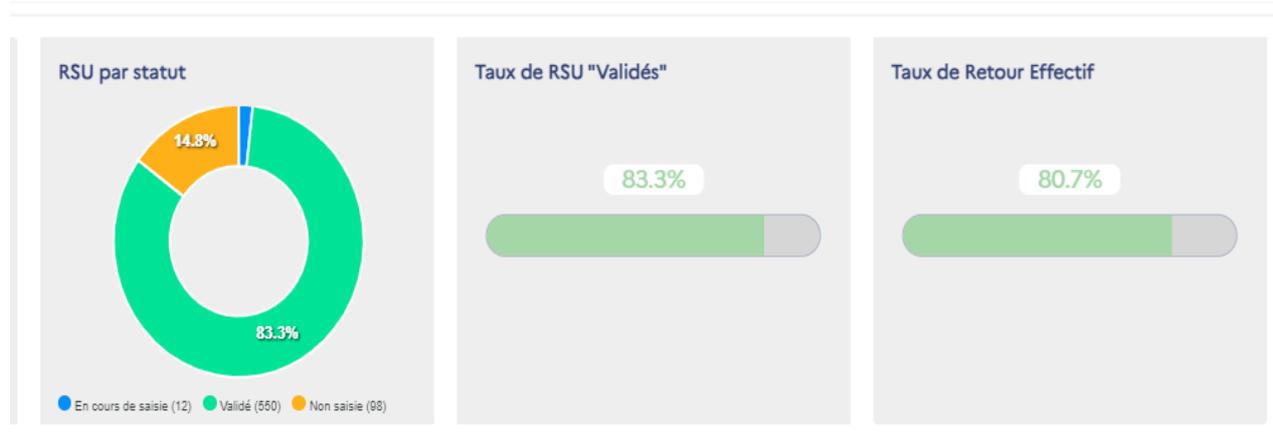












La synthèse du Rapport Social Unique (RSU) 2023 du CDG 68 est présentée en séance et annexée au présent point.

Le Conseil prend acte.

#### **Point 7 : Document unique d'évaluation des risques professionnels du CDG 68 - PAPRI Pact**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Vu :

- le Code général de la fonction publique notamment l'article L811-1 ;
- le Code du travail notamment les articles L4121-2 à L4121-5 et R4121-1 à R4121-4 ;
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- la circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique ;
- la consultation du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 11 février 2025 ;

Chaque employeur a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses agents. Il doit notamment procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de leur santé physique et mentale. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Ce document est un outil de communication et de management de la santé et de la sécurité au travail dans les collectivités territoriales et établissements publics. Il a pour finalité de hiérarchiser les risques identifiés dans l'établissement afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière de santé et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels ;
- d'instaurer une communication sur ce sujet ;
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque ;
- d'aider à établir le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact).

Le DUERP doit être mis à jour :

- au moins chaque année ;
- lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ; lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance du Président.

Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

La démarche de mise à jour du DUERP du Centre de Gestion du Haut-Rhin, au titre de l'année 2024, a été initiée au mois de septembre 2024.

L'ensemble des agents du Centre de Gestion ont participé à cette démarche par le biais d'entretiens pilotés par les responsables de service. Un questionnaire spécifique a été mis en œuvre pour l'évaluation des risques psychosociaux.

Les principales modifications apportées au DUERP, sont les suivantes :

- mise à jour de l'inventaire des produits chimiques dangereux (produits d'entretien principalement) utilisés et stockés au Centre de Gestion ainsi que des notices de poste associées ;
- prise en compte de l'impact différencié des hommes et des femmes lors de l'exposition aux risques professionnels (pour se conformer à la réglementation) ;
- prise en compte des modifications apportées par les travaux du bâtiment 22/24 rue Wilson (ex. : enlèvement de la moquette au rez-de-jardin, aménagement d'un vestiaire spécifique pour l'agent d'entretien) ;
- prise en compte des mesures de prévention mises en œuvre au cours de l'année concernant :
  - o le risque routier : sensibilisation et formation pratique des agents du Centre de Gestion ;
  - o la communication des règles de sécurité : validation et diffusion du règlement intérieur, affichage d'une consigne d'utilisation des mappothèques, diffusion de consignes de sécurité relatives au travail isolé ;
  - o la poursuite des démarches entreprises pour aménager les postes de travail informatiques (ex. : remplacement des chaises de bureau, étude des postes de travail, adaptation de certains postes de travail).

Ces modifications ont eu pour conséquences de supprimer quatre situations dangereuses mais aussi de réviser la cotation de certains risques.

Au total, 178 situations dangereuses sont identifiées dans le document unique en 2024, avec une répartition des risques comme suit :

- 7 % des risques sont évalués comme « importants » (10 % en 2023) ;
- 26 % des risques sont évalués comme « moyens » (25 % en 2023) ;
- 67 % des risques sont évalués comme « faibles » (65 % en 2023).

Par ailleurs, les résultats de l'évaluation des risques psychosociaux sont semblables à ceux de l'année précédente.

Les ressources psychosociales ont été préservées. Il s'agit de :

- l'autonomie, qui permet aux agents de s'organiser dans le travail et de développer leurs compétences ;
- les rapports sociaux, et notamment, le soutien de la Direction, des supérieurs hiérarchiques et des collègues ;
- le sens au travail, qui est un facteur important pour les agents ;
- les horaires de travail, qui facilitent la conciliation et l'équilibre entre la vie professionnelle et vie personnelle.

Les principales expositions aux risques psychosociaux concernent :

- l'intensité et la complexité du travail en raison d'une charge de travail élevée (augmentation en termes de quantité et de complexité des demandes, changements réglementaires), de la polyvalence des agents et des interruptions fréquentes alors que la plupart des activités nécessitent une vigilance et une attention soutenues ;
- les exigences émotionnelles (maîtriser ses émotions pour faire « bonne figure », exposition à la souffrance physique ou psychologique, exposition aux mécontentements, voire à l'agressivité des usagers).

Cette mise à jour du DUERP a abouti à la définition d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, le PAPRI Pact.

Pour l'année 2025, les objectifs suivants ont été fixés dans le programme :

- réguler de manière pérenne la charge de travail en analysant les facteurs de charge de travail et les ressources dont disposent les agents ;
- identifier les facteurs déclencheurs des situations difficiles pour les prévenir et mieux les gérer ;
- déployer une politique de prévention en matière de sécurité routière en poursuivant les démarches entreprises notamment en termes de sensibilisation et de formation.

Le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin a été consulté en date du 11 février 2025 sur le DUERP et le PAPRI Pact. Au vu de l'ensemble des documents présentés, le comité n'a formulé aucune observation.

Il est proposé aux membres :

- de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail annexés à la présente délibération ;
- de s'engager à mettre en œuvre le plan d'action issu de l'évaluation des risques professionnels et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière et réglementaire du DUERP et du PAPRI Pact ;
- d'autoriser Monsieur le Président à inscrire au budget les chapitres correspondants et signer tous les documents relatifs au plan d'action du document unique.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

**Point 8 : Plan de formation 2025 du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Haut-Rhin**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le plan de formation du Centre de Gestion du Haut-Rhin a été présenté le 11 février 2025 au Comité Social Territorial et les membres ont émis à l'unanimité un avis favorable au plan. Cet avis porte le n° CST2025/029 du 11/02/2025.

Afin d'assurer ses missions auprès des collectivités de façon optimale, le Centre de Gestion du Haut-Rhin entend favoriser et programmer les actions de formation qui garantissent son niveau d'expertise et qui contribuent à son développement dans ses domaines d'intervention.

La formation doit accompagner tout projet de développement du Centre de Gestion du Haut-Rhin ou de l'un de ses services et doit contribuer à l'efficacité et à l'évolution de ses personnels. Pour reprendre les termes du plan de prévention suite au diagnostic des risques psychosociaux RPS : « Accompagner les services sur l'évolution des métiers par le biais de formations ».

Plusieurs axes majeurs de formation ont ainsi été définis en application de ces objectifs généraux et se traduisent par les actions de formation inscrites dans le plan annuel :

	<i>Plan 2025 Nature et thèmes des formations</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Répondre aux obligations statutaires de formation</li> </ul>	<i>Formation d'intégration Formation de professionnalisation lors de la prise de poste à responsabilité Formation de professionnalisation au premier emploi Formation de professionnalisation tout au long de la carrière</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Répondre aux obligations de formation en matière d'hygiène et de sécurité</li> </ul>	<i>Formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention Actualisation des compétences des formateurs d'assistants de prévention Formations liées aux risques psychosociaux</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le développement et la création de nouveaux services</li> </ul>	<i>Service Emploi</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le maintien et le développement des compétences : <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition des connaissances et intégrer les évolutions législatives et réglementaires en rapport avec les missions du Centre de Gestion du Haut-Rhin</li> <li>Améliorer les pratiques professionnelles</li> </ul> </li> </ul>	<i>Statut FPT  Formations en bureautique Pratiques managériales</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation à l'évolution technologique</li> </ul>	<i>Applications informatiques Archivage numérique</i>

**Comité Social Territorial**

Lundi au jeudi : 08h30 à 12h00 - 14h00 à 17h30

Vendredi : 08h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00

Affaire suivie par : Marie-Laure BUTTERLIN

03 89 20 88 23

ml.butterlin@cdg68.fr

Colmar, le **07 MARS 2025**

Monsieur Gilles RENDLER  
Directeur Général  
CENTRE DE GESTION FPT DU HAUT-RHIN  
22 rue Wilson

68027 COLMAR CEDEX

Le Président  
du Comité Social Territorial,

Objet : Plan de formation.

Réf. : - Réunion plénière du Comité Social Territorial du 24 janvier 2023 portant avis de principe.  
- Votre demande d'avis préalable du 27 janvier 2025.  
- Réunion plénière du Comité Social Territorial du 11 février 2025.

Monsieur le Directeur,

Vous avez transmis une demande d'avis concernant le plan de formation 2025 pour les agents de votre établissement.

Au vu de l'ensemble des documents présentés, le Comité Social Territorial réuni en séance plénière le 11 février 2025 a émis l'avis suivant :

Membres		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	F.A.F.P.T.	4	-	-
	C.G.T.	1	-	-
	F.O.	-	-	-
Représentants des autorités territoriales		3	-	-

- Les représentants du personnel émettent un avis favorable à l'unanimité au plan de formation 2025 présenté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.
- Les représentants des autorités territoriales émettent un avis favorable à l'unanimité des membres votants au plan de formation 2025 présenté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

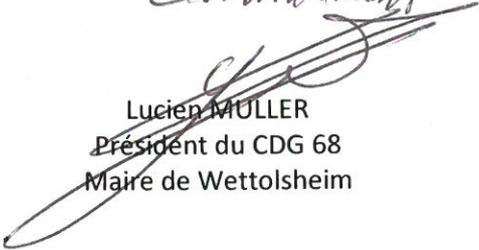
Je vous rappelle que conformément à l'article R 254-74 du CGFP, le présent avis n° **CST2025/029** en date du **11 février 2025** devra être porté par tout moyen approprié à la connaissance des agents.

Par ailleurs, en accord avec la réglementation et à la demande du Comité Social Territorial, je vous demanderais de bien vouloir me faire connaître la suite réservée à cet avis.

Les services du Centre de Gestion du Haut-Rhin restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Cordialement*

  
Lucien MULLER  
Président du CDG 68  
Maire de Wettolsheim

**ANNEXE A L'AVIS N. CST2025/029 DU 11 FEVRIER 2025**

Grille d'analyse du plan de formation 2025 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin :

<b>CRITERES D'ANALYSE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1. Conformité entre les formations envisagées dans le plan et les catégories prévues par les textes	Pas d'observation à formuler.
2. Cohérence des formations statutaires prévues dans le plan avec les recrutements et les situations individuelles des agents.  Programmation de la formation d'intégration pour les agents nommés stagiaires à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2008	Pas d'observation à formuler.
3. Observations relatives aux formations obligatoires en hygiène et sécurité	Pas d'observation à formuler. Le CST encourage la poursuite de l'effort réalisé en matière de santé et de sécurité.
4. Le CPF	Pas d'observation à formuler.
4.1 Mention des formations éligibles au titre du CPF	
4.2 Détermination des heures de formation prévues au titre du CPF	
5. Autres remarques	Pas d'observation à formuler.

20250128 A  
28 JAN. 2025



## Formulaire portant saisine du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du CDG 68

La saisine du CST doit parvenir au Centre de Gestion du Haut-Rhin  
au moins 1 mois avant la date de réunion du CST ou de la délibération

Pour information, certains avis peuvent être donnés par délégation ([consulter le règlement intérieur du CST - CDG 68](#))

Les comités sociaux territoriaux (CST) sont chargés de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail dans les collectivités territoriales et les établissements publics au sein desquels ils sont institués.

La saisine du CST - CDG 68 s'effectue au moyen du présent formulaire, auquel il convient d'accompagner les pièces justificatives nécessaires à l'instruction.

Renseignements généraux	
Collectivité territoriale / établissement public (coordonnées complètes)	Centre de Gestion FPT 68 22 rue Wilson - 68027 COLMAR Cedex
Référent (= identité de la personne à contacter)	Monia GUERIN
Courriel du référent	m.guerin@cdg68.fr
Téléphone direct du référent	0389208814

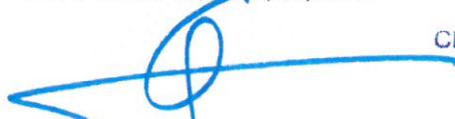
Je soussigné M. Lucien MULLER, Président du CDG FPT 68) :

- sollicite l'avis du CST - CDG 68 dans le cadre d'une saisine relative à :

Objet de la saisine	
Attributions générales	Attributions en santé, sécurité et conditions de travail
Plan de formation 2025	Choisissez un élément

- m'engage à transmettre au secrétariat du CST - CDG 68 les pièces justificatives, ainsi que toute autre information de nature à éclairer l'instruction ([cliquer sur le lien pour voir les pièces à fournir](#))

Fait à COLMAR, le 27/01/2025

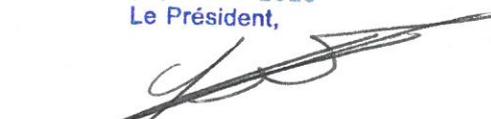
  
Gilles RENDLER  
Directeur

Centre de Gestion du Haut-Rhin  
Fonction Publique Territoriale  
22 rue Wilson - 68027 COLMAR CEDEX  
Tél. 03 89 20 36 00 - Fax 03 89 20 36 29  
cdg68@cdg68.fr - www.cdg68.fr

Partie réservée au CST - CDG 68

CENTRE DE GESTION F.P.T. du Haut-Rhin  
Comité Social Territorial

AVIS: Favorable - Défavorable  
Colmar, le 11 FEV. 2025  
Le Président,

  
Lucien MULLER  
Président du C.D.G. 68  
Maire de Wettolsheim

N. CST 2025/029

PLAN DE FORMATION  
DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU  
HAUT-RHIN

ANNEE 2025

## **SOMMAIRE**

Préambule

Présentation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

- Les missions obligatoires
- Les missions facultatives

Eléments de GPEEC

1. **Départ à la retraite**
2. **Mise en disponibilité**
3. **Recrutement**
4. **Nomination, titularisation, avancement de grade, promotion interne, gestion des contractuels**
  - 1) Nomination - Titularisation
  - 2) Avancement de grade / promotion interne
  - 3) Gestion des contractuels
5. **Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi (FMPE)**
6. **Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure institués en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

Bilan de l'année 2024

- Bilan de formation de l'année 2024 en chiffres

Plan de formation 2025

- Politique de formation - Objectifs de la formation au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
- Plan de formation 2025

## **PREAMBULE**

Rappelée par l'article L 423-3 à L 423-9 du code général de la fonction publique, l'obligation d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel incombe à toute collectivité. Ce plan doit articuler les besoins du Centre de Gestion, en termes de compétences nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques, et les souhaits de progression ou d'évolution des agents dans le cadre de leur métier ou de leur carrière.

Il s'agit par conséquent d'un enjeu majeur pour le maintien de la qualité du service public.

Toutefois, au-delà de son caractère obligatoire, la formation est en premier lieu un outil de gestion et de développement des ressources humaines.

Un plan de formation s'élabore à partir :

- du projet politique de la collectivité ;
- du projet de gestion des ressources humaines ;
- des projets de service ;
- du bilan formation de l'année précédente ;
- des entretiens annuels professionnels ;

en vue de définir des objectifs et priorités liés aux orientations politiques et stratégiques du Centre de Gestion, un programme d'actions, des moyens opérationnel et budgétaire, etc.

Le plan de formation fait l'objet d'une validation définitive par le Président et la Direction du Centre de Gestion, avant d'être présenté en Comité Social territorial et au Conseil d'Administration.

Le Président,

Signé

Lucien MULLER  
Maire de Wettolsheim

# PRESENTATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

---

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est un établissement public local à caractère administratif. Il est dirigé par un **Conseil d'administration** qui élit en son sein un **Président et des Vice-Présidents**. Sont obligatoirement affiliés au Centre de Gestion, les collectivités et établissements publics de moins de 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires. Pour les autres collectivités et établissements publics, cette affiliation est volontaire (Code général de la fonction publique : Chapitre II : centres de gestion de la fonction publique territoriale (Articles L452-1 à L452-48)).

### LES MISSIONS OBLIGATOIRES

Le code général de la fonction publique dispose que les centres de gestion assurent pour l'ensemble des fonctionnaires des collectivités territoriales et établissements publics affiliés une mission générale d'information sur l'emploi public territorial comprenant l'emploi des personnes handicapées ainsi que le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Le Centre de Gestion assure obligatoirement **l'organisation des concours et examens professionnels** prévus par les statuts particuliers directement ou par convention avec d'autres centres de gestion ou collectivités non affiliées. Le Centre de Gestion assure également **la prise en charge** des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emplois (FMPE) de catégorie C (concernant les catégories B et A, le Centre de Gestion du Haut-Rhin est chargé du suivi administratif des FMPE et la prise en charge est de la compétence du Centre de Gestion du Bas-Rhin, Centre coordonnateur de l'Interrégion Grand Est).

**La publicité des vacances d'emploi** ([www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)) pour l'ensemble des collectivités affiliées ou non, ainsi que la publicité des **listes d'aptitude** sont de sa compétence.

Le **Conseil en Evolution Professionnelle** (CEP) est un dispositif d'accompagnement personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Le CEP comporte les missions suivantes :

- Un entretien individuel pour analyser sa situation professionnelle,
- Un conseil visant à définir son projet professionnel,
- Et un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

Le Centre de Gestion organise les élections professionnelles à partir desquelles se mesure la représentativité de chaque syndicat. Il signe avec l'ensemble des organisations syndicales un protocole d'accord qui fixe les modalités d'**exercice du droit syndical**. Assurant leur fonctionnement, il met à leur disposition des moyens matériels de fonctionnement. Il rembourse aux collectivités affiliées les décharges d'activités de service et autorisations spéciales d'absence des représentants syndicaux.

Il assure le fonctionnement des **Commissions Administratives Paritaires** (CAP). Les attributions de la CAP sont limitées aux décisions défavorables pour les fonctionnaires territoriaux (licenciement, refus de disponibilité, ...). La CAP est toutefois dotée de nouveaux cas de saisine à l'initiative de l'agent. Les CAP ne sont pas compétentes pour les agents contractuels dont les dossiers sont examinés par la **Commission Consultative Paritaire** (CCP) des agents contractuels.

Il organise le fonctionnement des **Conseils de Discipline**. Le **service juridique** a une mission d'assistance et d'expertise juridique statutaire. À ce titre, il a vocation à renseigner les collectivités affiliées sur les questions portant sur l'application du statut de la fonction publique territoriale. Dans le cadre de la politique d'information des collectivités affiliées, il réalise la veille juridique sur l'actualité statutaire du moment.

Il assure également le secrétariat du **Comité Social Territorial** créé pour les collectivités de moins de 50 agents.

Il relaie au niveau départemental certains organismes tels la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (**CNRACL**).

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (G.P.E.E.C.), il assure enfin une mission de réflexion sur les recrutements futurs en collaboration avec les collectivités et les établissements publics non affiliés (service créé par délibération du 09 septembre 2013).

Le Centre de Gestion assure le secrétariat du **Conseil médical départemental** pour les collectivités affiliées et l'ensemble des non-affiliées.

Le législateur a créé la fonction de **référént déontologue** qui permet aux agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, de faire appel à une tierce personne pour obtenir « tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques » auxquels ils sont soumis. Dans le cadre d'une mutualisation, les centres de gestion du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) ont opté pour une formation collégiale de trois référents déontologues afin de permettre une réponse fiable et un traitement rapide des sollicitations. Cette collégialité est coordonnée par un assistant référent déontologue.

L'article L 111-1-1 du CGCT dispose que tout élu peut consulter un référent déontologue. Dans ce cadre, le Centre de Gestion propose une formation collégiale de référents au bénéfice des collectivités.

Le Centre de Gestion met en œuvre des conventions de participation pour la **protection sociale complémentaire** dans le domaine de la prévoyance et de la santé. Ces conventions sont conclues pour six ans sur la base d'une adhésion facultative des collectivités et des agents qu'elles emploient.

Le Centre de Gestion a mis en place un **dispositif de signalement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissement sexiste, de menaces ou de tout acte d'intimidation** auquel les collectivités peuvent adhérer pour répondre à leur obligation réglementaire.

Le Centre de Gestion assure, à la demande des collectivités, une mission de **médiation préalable obligatoire**. Il peut également assurer, dans les domaines relevant de sa compétence une mission de médiation à l'initiative des parties ou à l'initiative du juge à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions ».

Le Centre de Gestion est chargé d'animer le réseau local des secrétaires généraux de mairie.

Outre ces missions obligatoires, le Centre de Gestion du Haut-Rhin propose un certain nombre de missions facultatives.

## **LES MISSIONS FACULTATIVES**

Le Centre de Gestion assure le remplacement de personnel momentanément indisponible en proposant de mettre à disposition des collectivités des agents permanents ou temporaires (**Missions temporaires**).

Il propose un service d'archivistes itinérants ainsi que l'accès à un système d'archivage électronique (SAE) mutualisé.

Le **service assistance au recrutement** intervient sur demande d'une collectivité concernant la définition du besoin en personnel, l'adéquation au poste, le processus légal préalable au recrutement.

Le **service paie-à-façon** réalise, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, au bénéfice des collectivités adhérentes les opérations suivantes :

- Le traitement des indemnités des élus et de la paie des personnels en toute confidentialité à partir des données fournies, et avec l'assurance du respect du statut et de la légalité,
- Les journaux de cotisations aux différents organismes,
- Les fichiers de pré-mandatement,
- La déclaration sociale nominative (DSN).

Le Centre de Gestion propose aux collectivités un **contrat groupe d'assurance statutaire** à adhésion facultative qui couvre les risques inhérents au statut des agents de la fonction publique territoriale (incapacité, décès ou accident du travail). Il propose également aux collectivités adhérentes un accompagnement et des mesures visant à maîtriser l'absentéisme.

Le Centre de Gestion assure un **service de Prévention des Risques Professionnels**, qui a pour mission d'aider les collectivités à prévenir, maîtriser et réduire les risques liés aux activités professionnelles. Il réalise la mission d'inspection pour les collectivités qui en font la demande. Cette politique mise en œuvre depuis plusieurs années est poursuivie, voire développée.

Le **service Conseil en Organisation et Santé au Travail** propose son intervention aux collectivités intéressées pour l'élaboration du diagnostic en matière de risques psychosociaux (RPS), ainsi que pour des missions complémentaires (accompagnement managérial, accompagnement du changement, recrutement, etc.).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Centre de Gestion assure une mission relative à l'**Ergonomie** et au **Handicap** pour :

- L'amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels,
- L'adaptation de postes / maintien dans l'emploi / retour à l'emploi,
- L'action de sensibilisation,
- L'accompagnement au changement et projet de conception.

# ELEMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEEC)

---

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion applicables au Centre de Gestion ont été soumises en séance plénière du comité technique avec un avis favorable référencé CT2021/381.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC,
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les LDG sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité social territorial. Elles s'appliquent en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, ...) prises à compter du 01/01/2021.

## **ELEMENTS DE GPEEC**

### **1. Départ à la retraite / mutation :**

Un agent Responsable du service Gestion des Carrières a sollicité sa retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **2. Mise en disponibilité :**

Un agent a demandé une mise en disponibilité pour suivre son conjoint du 07/10/2023 au 06/10/2026.

### **3. Recrutement :**

Il n'est pas prévu de recrutement en 2025.

### **4. Nomination, titularisation, avancement de grade, promotion interne, gestion des contractuels :**

#### **1) Nomination - Titularisation :**

- Un agent, nommé ingénieur territorial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au titre du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
- Un agent, nommé adjoint administratif territorial, à compter du 01/01/2025.
- Un agent, nommé rédacteur territorial, à compter du 01/01/2025, au titre de la promotion interne.
- Un agent est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial établie au titre de la promotion interne - session 2024.

## 2) Avancement de grade / promotion interne :

- Sont inscrits au tableau d'avancement de grade (d'après les LDG du Centre de Gestion) :
  - les agents remplissant les conditions statutaires d'avancement de grade,
  - l'agent qui donne entière satisfaction au vu de la valeur professionnelle, examinée par l'évaluation professionnelle de l'année N-1 au regard :
    - de la manière de servir,
    - de l'implication dans le service,
    - de la capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,
    - ou le cas échéant disposant de qualités d'encadrement.

*Concernant les agents pris en charge (FMPE) par le Centre de Gestion : sur décision du Conseil d'Administration du 22/09/2020, les FMPE promouvables ne sont pas proposés à l'avancement de grade et les dossiers des agents ne sont pas soumis à la promotion interne.*

## 3) Gestion des contractuels :

- Un agent contractuel par contrat à durée indéterminée (CDI) sur un emploi permanent pour répondre à un besoin permanent (01/07/2023).
- Un agent contractuel en CDD sur un emploi permanent : fin de contrat le 09/06/2027.
- Deux agents contractuels en CDD sur un emploi permanent : fin de contrat le 31/05/2025.
- Un agent contractuel en CDD sur un emploi permanent : fin de contrat le 30/06/2026.
- Un agent contractuel en CDD sur un emploi permanent pour assurer le remplacement d'un agent public territorial : fin de contrat le 18/03/2025.
- Un agent contractuel engagé par CDD sur un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/11/2024 au 31/10/2025.
- Un agent contractuel engagé par CDD sur un emploi saisonnier pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/02/2025 au 31/07/2025.
- Un agent contractuel engagé par CDD sur un emploi permanent pour assurer le remplacement d'un agent public territorial : fin de contrat le 31/01/25.

## **5. Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi (FMPE) :**

L'article L542-6 à L542-24 du code général de la fonction publique prévoit la prise en charge d'un agent en cas de suppression d'emploi.

Au terme de la mise en surnombre par l'employeur public, l'agent est placé sous l'autorité du Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Cette prise en charge provisoire s'effectue dans l'attente d'un nouveau recrutement. La carrière de l'agent se poursuit ainsi sans discontinuité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, trois FMPE sont pris en charge par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et il est également probable que d'autres FMPE soient pris en charge en cours d'année. A titre de précision, il est à signaler qu'un FMPE de catégorie A est actuellement pris en charge par le biais de l'Interrégion.

Le FMPE devra suivre toutes les actions de formation destinées à favoriser son retour rapide vers un emploi pérenne, à offrir un apport de compétences opérationnelles, à favoriser son reclassement ou à faciliter sa reconversion.

**6. Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés :**

Le CDG 68 pourrait ouvrir en 2025 un emploi à pourvoir par la voie du détachement prévu par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

# BILAN DE L'ANNEE 2024

---

### Formations statutaires obligatoires

Formations	Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation	
Intégration	A	5	45	
	B	3	27	
	C	0	0	<b>72</b>
Formation de professionnalisation lors de la prise de poste à responsabilité	A	0	0	
	B	0	0	
	C	0	0	<b>0</b>
Formation de professionnalisation au premier emploi	A	3	8	
	B	4	9.5	
	C	0	0	<b>17.5</b>
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière	A	5	10.5	
	B	6	11	
	C	4	5.5	<b>27</b>
		<b>30</b>	<b>116.5</b>	

### Préparation concours

Formations	Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation
Préparation concours-examens Attaché territorial (E-learning)	A	1	4
		<b>1</b>	<b>4</b>

### Formations obligatoires

Formations	Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation
Approfondissement des pratiques prof. AP	A	0	0
	B	0	0
	C	0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>

## Formation de perfectionnement

Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation
A	16	52
B	16	49.5
C	12	43.5
Mis à disposition / Stagiaire Master	1	5
	<b>45</b>	<b>150</b>

Soit un total global de 270.5 jours (dont 121 jours au CNFPT / INSET et 149.5 jours pour les autres organismes) pour :

49 agents + 2 emplois fonctionnels + 3 FMPE au 31/12/2024

Soit une moyenne de 5.20 jours / agent

Pour 95 actions de formation (dont une action en E-learning)

12 ateliers ont été planifiés (29 agents ont participé)

**Budget formation 2024 (hors frais de déplacement) : 55 455.37 €**

Cotisation 2024 CNFPT : 82 812.19 €

---

NB : Plan de formation année 2023

Soit un total global de 222 jours (dont 46 jours au CNFPT et 176 jours pour les autres organismes) pour :

45 agents + 2 emplois fonctionnels + 3 FMPE au 31/12/2023

Soit une moyenne de 4.63 jours / agent

Pour 83 actions de formation

**Budget formation 2023 (hors frais de déplacement) : 54 107.74 €**

Cotisation 2023 CNFPT : 79 532.40 €

---

*NB : Budget formation en 2022 (hors frais de déplacement) : 53 228.00 €*



## POLITIQUE DE FORMATION

### OBJECTIFS DE LA FORMATION AU SEIN DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Afin d'assurer ses missions auprès des collectivités de façon optimale, le Centre de Gestion du Haut-Rhin entend favoriser et programmer les actions de formation qui garantissent son niveau d'expertise et qui contribuent à son développement dans ses domaines d'intervention.

La formation doit accompagner tout projet de développement du Centre de Gestion du Haut-Rhin ou de l'un de ses services et doit contribuer à l'efficacité et à l'évolution de ses personnels. Pour reprendre les termes du plan de prévention suite au diagnostic des risques psychosociaux RPS : « Accompagner les services sur l'évolution des métiers par le biais de formations ».

Plusieurs axes majeurs de formation ont ainsi été définis en application de ces objectifs généraux et se traduisent par les actions de formation inscrites dans le plan annuel :

	<i>Plan 2025 Nature et thèmes des formations</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre aux obligations statutaires de formation</li></ul>	<i>Formation d'intégration Formation de professionnalisation lors de la prise de poste à responsabilité Formation de professionnalisation au premier emploi Formation de professionnalisation tout au long de la carrière</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre aux obligations de formation en matière d'hygiène et de sécurité</li></ul>	<i>Formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention Actualisation des compétences des formateurs d'assistants de prévention Formations liées aux risques psychosociaux</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner le développement et la création de nouveaux services</li></ul>	<i>Service Emploi</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer le maintien et le développement des compétences :<ul style="list-style-type: none"><li>- Acquisition des connaissances et intégrer les évolutions législatives et réglementaires en rapport avec les missions du Centre de Gestion du Haut-Rhin</li><li>- Améliorer les pratiques professionnelles</li></ul></li></ul>	<i>Statut FPT  Formations en bureautique Pratiques managériales</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Adaptation à l'évolution technologique</li></ul>	<i>Applications informatiques Archivage numérique Télétravail</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser les projets du Centre de Gestion</li></ul>	<i>Sensibilisation à la cybersécurité-RGPD Intelligence Artificielle IA Transition numérique Transition écologique</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser les projets professionnels individuels et l'évolution de carrière des agents</li></ul>	<i>Préparations aux concours et examens</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le retour rapide vers un emploi pérenne, offrir un apport de compétences opérationnelles, favoriser le reclassement / faciliter la reconversion.</li><li>• Mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle</li></ul>	<i>Fonctionnaire pris en charge (FMPE)  Compte Personnel de Formation (CPF)</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pratique innovante</li></ul>	<i>MOOC, E-learning, IdealCo</i>

# PLAN DE FORMATION 2025

<b>Nom de la collectivité :</b>				Centre de Gestion FPT 68	<b>Type :</b>		<b>Date de mise à jour :</b> 28/01/2025	
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>				ARRONDISSEMENT DE COLMAR				
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>				GUERIN Monia				
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>				03 89 20 88 14				
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>				<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>				
Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Intégration	Contenu et durée prévus par les textes	FIC	<p>Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats.</p> <p>Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de cadre B dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique.</p> <p>Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.</p>	5,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Titulaire

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Intégration	Contenu et durée prévus par les textes	FIB	Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de cadre B dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique. Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.	10,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Dispositif Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020
				5,00	1	0,00		Contractuel (dispense de 5 jours)
Intégration	Contenu et durée prévus par les textes	FIA	Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de la du cadre A dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique. Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.	5,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel (a suivi 5 jours en 2024)

0,00

## PLAN DE FORMATION 2025

<b>Nom de la collectivité :</b>	Centre de Gestion FPT 68	<b>Type :</b>
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	GUERIN Monia	
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	03 89 20 88 14	
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>	m.guerin@cdg68.fr	

**Date de mise à jour :**  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation 1er emploi	A prévoir après la FIC						
		A prévoir après la FIB		2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Dispositif Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020
		Les techniques de mémorisation	Repérer les différents modes de fonctionnement de la mémoire, développer ses capacités de mémorisation.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Le déroulement de la carrière	Identifier et appliquer la réglementation relative aux mécanismes du déroulement de carrière, répondre aux demandes d'informations des agents.	2,50		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		VISIO - Prévention des conflits d'intérêts et contrôle déontologique	Connaître le cadre réglementaire du cumul d'activités et de la déontologie de l'agent cessant ses fonctions, Savoir apprécier la compatibilité d'une activité privée avec l'emploi public lors d'un cumul ou lors d'une cessation d'activité, Distinguer l'activité de l'emploi.	2,00	1	1062,00	Adiaj	
		VISIO - Frais de déplacement	Maîtriser les incidences des dernières réformes sur la prise en charge des frais de déplacement des agents territoriaux.	2,00	1	1062,00	Adiaj	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionalisation	Formation 1er emploi	Découvrir les techniques d'archivages de mails	Développer une charte de nommage, une nouvelle arborescence, un tri, un archivage, qui servira à une meilleure gestion des mails. Mettre en oeuvre un prototype intégrant des fonctions de classification automatique de type machine-learning pour des messageries en EML (abréviation d'email) et leurs pièces jointes.	0,50	1	200,00	AFF	Contractuel
		Les processus RH face aux défis de la transition écologique : quelles premières actions?	Prendre la mesure des transformations à opérer au sein des différentes missions de la fonction RH pour être au service de la transition écologique et sociale ; identifier ou inventer les manifestations concrètes d'une nouvelle pertinence de la fonction RH dans sa collectivité, intégrer une dimension durable dans l'ensemble des processus RH ; embarquer les cadres et agents de la fonction RH dans un rôle de facilitateur de la transition au sein de la collectivité et développer leurs compétences ; établir un plan d'actions pour agir à l'échelle de sa direction RH en matière de transition éco responsable.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		La voix, un outil de communication au service du formateur	Connaître sa voix et la gérer, préserver sa voix de la fatigue et gagner en endurance : adopter les bons réflexes, associer le corps à la parole, repérer les mauvaises habitudes, utiliser sa voix pour optimiser la communication dans son espace de formation.	1,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation 1er emploi	Intervenir au CNFPT : les enjeux de la transition écologique	Aborder les différents enjeux de la transition écologique, découvrir et appréhender dans le quotidien de formation les actions mises en œuvre en faveur de la transition écologique de l'établissement.	0,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		La supervision des réseaux et des équipements informatiques	Superviser les réseaux et les équipements informatiques à l'aide des méthodologies et des outils d'administration.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		L'organisation de l'assistance aux utilisateurs des systèmes d'information	Mettre en place une politique d'assistance aux utilisateurs des outils informatiques au sein de la collectivité.	2,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Tests d'intrusion dans les systèmes d'information	Tester la vulnérabilité ou la protection d'un système d'information en essayant de s'y introduire en situation réelle et rédiger un rapport d'audit.	2,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		L'Intelligence Artificielle (IA) dans les collectivités : enjeux, usages et opportunités	Décrire les usages d'intelligence artificielle en collectivité et leur apport, anticiper les défis éthiques et réglementaires (RGPD, AI Act) liés à l'utilisation de l'IA, identifier le potentiel de transformation des emplois territoriaux lié à l'IA, définir les étapes-clés d'un projet IA.	1,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Mettre en place une veille juridique efficace	Savoir construire une veille juridique efficace et utile, en s'appuyant sur tous les outils pertinents.	1,00		1	558,00	Adiaj

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation 1er emploi	Les techniques de créativité pour dynamiser un groupe et innover : niveau 1	Connaître le fonctionnement de la créativité et les techniques de base, pour : générer des axes d'amélioration ou d'innovation au sein d'un service, d'une organisation, faire émerger rapidement des solutions innovantes dans la résolution des problèmes quotidiens, développer une dynamique de la vie d'équipe (réunions constructives, motivation et fédération du groupe sur les projets).	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel
		A prévoir pour un agent contractuel Catégorie A						Contractuel
	A prévoir dès nomination			1			Promotion interne grade d'attaché territorial	
	Formation prise de poste à responsabilité	VISIO - Comment manager simultanément des équipes à distance et au bureau ?	Etablir un bilan du management à distance, ce qui change et ce qui ne change pas Travailler sur le rôle du manager dans cette situation inédite Motiver et engager son équipe Revisiter sa communication à distance Animer le collectif et stimuler le collaboratif Suivre et assurer les résultats.	0,50	1	217,00	adiaj	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionalisation	Formation prise de poste à responsabilité	VISIO - Conduire un entretien professionnel	Comprendre les mécanismes de base de la communication interpersonnelle et les phénomènes de communication mis en jeu lors d'un entretien de face à face (évaluation professionnelle) Développer ses capacités à mener et diriger l'entretien d'évaluation vers la communication et l'amélioration Comprendre l'importance des outils porteurs de la démarche et les formaliser en prenant en compte le contexte local et les objectifs de la politique de GRH de l'institution.	2,00	1	749,00	Adiaj	
		VISIO - Clés de la communication du manager	Comprendre la communication professionnelle Identifier les clés d'une communication de qualité efficace Mieux se connaître en tant que manager Expérimenter des situations de communication professionnelles Améliorer sa communication professionnelle avec son équipe et sa hiérarchie Définir un plan d'actions individuel et d'équipe.	2,00		749,00	Adiaj	3 à 10 jours (agents de catégorie B)
	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Agent de catégorie C après sa FIC		2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		A prévoir après la FIB		2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Dispositif Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Agents de catégorie B à prévoir			2			
		Corps, gestuelle et éloquence	Acquérir de l'aisance corporelle et gestuelle lors d'une prise de parole en situation professionnelle, adopter un comportement et une gestuelle appropriés, améliorer son expression vocale.	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Intelligence artificielle et management des Systèmes d'Information des collectivités territoriales	S'appuyer sur l'Intelligence artificielle pour manager les systèmes d'information des collectivités territoriales.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les bases du statut pour les encadrants	Connaître et comprendre les règles du statut afin d'assurer au mieux le volet "ressources humaines" associé aux responsabilités d'encadrement.	1,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Tirer le meilleur de ChatGPT pour gérer son cycle de veille	Les intelligences artificielles ne sont pas nouvelles dans l'univers de la veille. On la retrouve dans de nombreuses technologies, comme la traduction automatique, la datavisualisation, l'exploration d'un champ sémantique. Pourtant, ChatGPT apporte son lot de nouveautés, et bien utilisé il peut devenir le compagnon du veilleur tout au long du cycle de veille. Nous aborderons, en une journée de formation, toutes ces nouvelles facettes, des trucs, des astuces et des outils connexes pour votre veille au quotidien.	1,00	1	700,00	Serda	
		A prévoir FPTLC après F1erE		2,00	1			Promotion interne grade d'attaché territorial

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Les usages de la facilitation graphique : initiation	Saisir l'intérêt de la facilitation graphique et son champ d'application, connaître les fondamentaux de la grammaire et le vocabulaire de la facilitation graphique, adopter la posture de facilitateur graphique et produire des dessins restituant la production du groupe ou la facilitant, construire des visuels adaptés en situation.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel
		VISIO - Clés de la réussite du manager territorial	Identifier le rôle et le positionnement de manager Répertorier les points de vigilance et conditions de réussite : importance de la qualité de la communication Mobiliser les outils, leviers d'action et axes de travail pour créer la confiance et la légitimité Piloter les activités de son domaine de responsabilité Animer et manager son équipe.	2,00	1	749,00	Adiaj	
		L'animation de séances de co-développement [DISTANCIEL]	Animer une séquence de co-développement.	24 heures à distance	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel
						6046,00		

# PLAN DE FORMATION 2025

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement (Logiciel / informatique)	PowerPoint 2019-Niveau 3-Utilisateur avancé MS	Apporter les dernières modifications à la présentation avant sa projection. Apprendre à configurer les propriétés des transitions entre les diapositives et adjoindre une animation à chacun des objets sur les diapositives. Modifier les propriétés des animations et définir le minutage de la présentation. Définir également les propriétés de la présentation projetée et la compléter par des commentaires du présentateur. Prendre connaissance des options de contrôle de la présentation en cours de projection, y compris l'utilisation du mode Présentateur. Créer des modèles personnalisés et apprendre à imprimer la présentation et à l'enregistrer sous différents formats.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les webinaires de la bureautique : les fonctions et formules utiles sur Excel	Découvrir ou développer l'usage des fonctionnalités de la bureautique sur Word, Excel, Powerpoint ou Outlook ou sur d'autres outils numériques.	1,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les webinaires de la bureautique : trucs et astuces sur Excel	Découvrir ou développer l'usage des fonctionnalités de la bureautique sur Word, Excel, Powerpoint ou Outlook ou sur d'autres outils numériques.	1,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Les webinaires de la bureautique : les tableaux et graphiques croisés dynamiques	Découvrir ou développer l'usage des fonctionnalités de la bureautique sur Word, Excel, Powerpoint ou Outlook ou sur d'autres outils numériques.	1,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Devenir un professionnel de l'IA et révolutionner la manière de travailler	Cahier des charges à établir : partie théorique (comprendre l'IA) et ateliers (modules).			5000,00		A définir
		Correspondants CNRACL	Actualisation.		2	0,00	CNRACL	En fonction des actions programmées
		VISIO - Retraite du régime général de la Sécurité sociale et retraites complémentaires IRCANTEC, ARRCO-AGIRC	Connaître la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les retraites complémentaires associées (IRCANTEC et ARRCO-AGIRC) pour orienter efficacement les dossiers des agents ayant eu une activité dans le secteur privé.	1,00	1	558,00	Adiaj	
		VISIO – Maîtriser le processus retraite des polypensionnés	Intégrer une vue d'ensemble des différents régimes de retraite. Comprendre les imbrications entre les régimes. Identifier les pistes possibles pour les prochaines réformes des retraites. Mesurer l'impact de l'évolution des régimes de retraite en termes de gestion des ressources humaines.	2,00	1	1062,00	Adiaj	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	VISIO - Prévention des conflits d'intérêts et contrôle déontologique	Connaître le cadre réglementaire du cumul d'activités et de la déontologie de l'agent cessant ses fonctions Savoir apprécier la compatibilité d'une activité privée avec l'emploi public lors d'un cumul ou lors d'une cessation d'activité Distinguer l'activité de l'emploi.	2,00	1	1062,00	Adiaj	
		VISIO - Reconnaissance et indemnisation de l'invalidité dans la fonction publique	Étudier toutes les conséquences liées aux accidents de service, maladies professionnelles, autres maladies conduisant à l'invalidité.	2,00	1	1062,00	Adiaj	
		Langue des signes Françaises A1,2	Échanger sur les activités familiales et / ou professionnelles.	5,00	1	615,00	Com'signes	
		Apprendre à se faire confiance	Identifier les leviers pour développer une image positive de soi Connaître ses zones de confort pour être plus à l'aise dans sa fonction Développer ses capacités à prendre des responsabilités en confiance.	2,00	1	1740,00	Comundi	
		Webinaire SGARE Grand EST	A destination des Conseillers Emploi Mobilité.		2	0,00	SGARE Grand Est / Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH)	En fonction des actions programmées
		Assurance maladie	Flash Info en visio.			0,00		Webinaire

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Certification Consultant en Bilan de compétences - RS 6780 - Professionnaliser la pratique du bilan de compétences	Une formation axée sur la posture du CEP, les outils à utiliser. Aborder les bilans en fin d'accompagnement, la définition des objectifs de l'accompagnement, etc. Une formation permettant de créer et d'animer un atelier collectif pour permettre d'accompagner les agents dans la construction d'une transition professionnelle (en résumé faire du CEP avec étude des motivations, compétences, faisabilité du projet, etc.).	35h + 7h de supervision individuelle offerte et 8h de formation collective offerte / 25 heures + 7h de supervision offerte sur demande et 8h de formation collective offerte	3	11200,00	CDG 21	Organisateur de la formation : Intelligences Alternatives
		Parcours Conseiller en évolution Professionnelle - Module 2	Le conseiller en évolution professionnelle a pour objectif d'accompagner les agents dans la construction de parcours et projets professionnels, tout au long de leur carrière. Accompagner les projets d'évolution et de transition professionnelles en lien avec la politique RH de votre établissement, faciliter l'accès à la formation, en identifiant les qualifications et les formations répondant aux besoins exprimés, créer des outils de pilotage par les compétences seront autant de missions à mener par le conseiller en évolution professionnelle. Il peut accompagner aussi bien les agents de manière individuelle, qu'animer des sessions collectives.	2,00	2	2400,00	Cegape	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	VISIO - Analyse et sélection de CV	Analyser et sélectionner des CV de candidats pertinents par rapport au profil recherché. Construire et utiliser un outil d'analyse et de sélection. S'entraîner pour maîtriser la méthode.	1,00	1	558,00	Adiaj	
		Gestion des concours	Connaître les dispositions législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui encadrent l'organisation des concours afin d'en assurer la bonne exécution. Mesurer les risques afin de sécuriser l'organisation des concours. Harmoniser les pratiques notamment en matière d'organisation des concours et examens transférés du CNFPT.		3		GIP Informatique	
		Webinaire la Gazette des communes : Webinaire : IA, et si on se posait les bonnes questions juridiques ?	Ce webinaire décryptera les enjeux et répondra aux questions grâce à l'intervention d'Yvon Goutal, avocat spécialiste.	De 10h à 10h45	1	0,00	La gazette des communes	
		Cadre juridique de l'IA	Ce webinaire offre une cartographie précise des obligations et des marges de manœuvre, permettant aux agents territoriaux de développer des stratégies conformes et éclairées.	De 14H00 à 15H30		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		IA et transition écologique	L'IA : solution ou problème pour l'écologie ? Usages potentiels de l'IA dans la transition écologique Réduction des impacts et usage responsable.	De 14H00 à 15H30		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	VISIO - Mettre en place une veille juridique efficace	Savoir construire une veille juridique efficace et utile, en s'appuyant sur tous les outils pertinents.	1,00	1	558,00	Adiaj	
		Le droit de l'internet et de la communication web	Appliquer les règles juridiques et les référentiels de l'Internet et du multimédia.	2,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les techniques de mémorisation	Repérer les différents modes de fonctionnement de la mémoire, développer ses capacités de mémorisation.	2,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Webinaire sur les différentes formations qui existent en intelligence artificielle	Service Documentation	1,00	2	3000,00	Serda	
		Formation Berger LEVRAULT	Dans le cadre du marché et de l'utilisation du logiciel paie.	1,50	1	0,00	Berger LEVRAULT	
		Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	Distinguer les différents statuts des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public) et leurs modes de rémunération, élaborer un bulletin de paie et assurer le versement de la paie, rédiger les actes statutaires de rémunération en lien avec le contexte réglementaire et les décisions de la collectivité, identifier les acteurs pertinents et utiles dans la mise en œuvre des décisions en matière de rémunération, expliciter les rémunérations auprès des différents interlocuteurs (agents, élus, trésorerie).	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Décommissionnement et archivage des applications	Les applications s'empilent, elles évoluent, font double emploi ou deviennent obsolètes. Toutes les entreprises sont confrontées à ce constat. Le décommissionnement n'est pas toujours jugé prioritaire, or de nombreuses données critiques y sont stockées, leur accès peut s'avérer difficile et leur gestion se doit d'être en conformité avec le RGPD. Faut-il les archiver ? Si oui comment et avec quelles bonnes pratiques ?	1,00	1	665,00	Serda	
		Travailler autrement : les astuces à connaître, les biais à éviter	Cette formation repose sur les enseignements de la recherche en sciences cognitives. Elle a pour objectif de faire découvrir et comprendre les limites naturelles de notre cerveau, et de vous proposer de nouvelles pratiques pour travailler autrement.	1,00	1	0,00	Fun Mooc / CNFPT	
		Sensibiliser et préparer à la collecte des archives numériques	Savoir mettre en place des formations auprès des services producteurs : focus sur des questions de ménage numérique Intervenir sur des arborescences bureautiques : retours d'expériences.	0,50	1	200,00	AFF	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Accompagner les producteurs à l'heure du numérique : méthode et outils	Analyser la production d'un service de façon macroscopique : réaliser une cartographie et définir les besoins. Contrôler les conditions de gestion et de conservation des archives : réaliser un audit de numérisation, réaliser l'audit d'un système d'information, réaliser une analyse de risques. Mettre en place des actions d'accompagnement pour améliorer la production et la gestion documentaires. Définir des actions d'amélioration du système d'information au regard des besoins d'archivage et de la réglementation.	2,00	1	1020,00	Mintika	
		La gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité	Instruire les dossiers liés aux accidents du travail, maladies professionnelles et invalidité.	2,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Intervenir au CNFPT : les enjeux de la transition écologique	Aborder les différents enjeux de la transition écologique, découvrir et appréhender dans le quotidien de formation les actions mises en œuvre en faveur de la transition écologique de l'établissement.	0,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Les neurosciences et le manager	Découvrir les recherches récentes sur le fonctionnement du cerveau humain pour faire évoluer son mode de management, identifier les moyens simples de faire équipe avec son cerveau pour le rendre plus efficient et agile dans son management, favoriser la coopération avec les équipes et la hiérarchie à partir de clés en neurosciences : décrypter les comportements, analyser les résistances aux changements, maîtriser le stress, stimuler la motivation.	1,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Webinaires Ressources humaines : l'impact de la TE sur les métiers	Analyser l'environnement complexe et incertain de la transition écologique pour en saisir les caractéristiques irréversibles. Initier la réflexion préalable pour une bonne compréhension des besoins spécifiques de sa collectivité, Évaluer les impacts potentiels de la transition écologique sur les métiers territoriaux afin de créer un cadre propice à leur identification. Situer le rôle stratégique des services RH dans l'accompagnement des mutations Créer et implémenter des stratégies d'adaptation des services RH pour répondre efficacement aux exigences de la transition écologique,	14:00 à 14h30	3	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

<b>Nom de la collectivité :</b>	<b>Centre de Gestion FPT 68</b>	<b>Type :</b>
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>	<b>ARRONDISSEMENT DE COLMAR</b>	
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	<b>GUERIN Monia</b>	
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	<b>03 89 20 88 14</b>	
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

**Date de mise à jour :**  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	De l'intelligence collective à la co-conception : initiation	Identifier les intérêts et les enjeux de la démarche de co-conception avec les ressorts de l'intelligence collective.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Visio - lire, comprendre et exploiter un texte juridique dans le domaine de la gestion du personnel	Lire et comprendre les textes juridiques afin de mieux les mettre en œuvre.	1,00	1	486,00	Adiaj	
		Webinaire Performance énergétique des bâtiments : comment intégrer les enjeux de santé ?	Dans ce webinaire, il sera exploré comment intégrer les enjeux de santé dans les projets de construction, rénovation ou réhabilitation en s'appuyant sur le guide "Bâtiment & Santé" réalisé par l'Agence Environnement & Santé, sur le retour d'expérience de la ville d'Evry-Courcouronnes et sur les experts. Ces derniers vont fournir des éclairages précieux sur le choix du lieu d'implantation, les matériaux de construction et le mobilier. Ils partageront également des pratiques de chantier plus vertueuses et des critères pour assurer une bonne qualité des environnements intérieurs.	1,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Rencontre des conseillers en organisation		2,00	3		ANDCDG	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Indisponibilité physique	Renforcer la connaissance des bases légales et mettre à jour la réglementation et les jurisprudences liées à l'indisponibilité physique des fonctionnaires et des contractuels.	1,00	17	2000,00	Intra Adiaj	
		Premiers secours en santé mentale PSSM	Le programme de Premiers secours en santé mentale (PSSM) permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.	2,00	16	3000,00	Intra SMA Association	
		Atelier					Intra CDG 68	7 thèmes ont été recensés pour 2025
		MOOC, plateforme IdealCo	/					En fonction des thématiques
		Services Missions Temporaires	/				0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE
						<b>36186,00</b>		

# PLAN DE FORMATION 2025

Date de mise à jour :  
28/01/2025

<b>Nom de la collectivité :</b>	Centre de Gestion FPT 68	<b>Type :</b>
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	GUERIN Monia	
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	03 89 20 88 14	
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation_et_de_perfectionnement	Préparation concours / examen	Préparation concours interne de rédacteur territorial écrit-oral.	/	24:30	1	550,00	Adiaj	
Professionnalisation_et_de_perfectionnement	Préparation concours / examen	Préparation concours interne d'attaché territorial de conservation du patrimoine.	/	10,5 jours en présentiel – 10,5 jours à distance Interrégional ou national	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
						<b>550,00</b>		

## PLAN DE FORMATION 2025

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Formation obligatoire	Hygiène, sécurité,...	Formation continue des ACFI	FCO CISST.	2,00	3	0,00	INSET Nancy	En fonction du programme
		Formations sur des thématiques spécifiques liées au métier (ex : ATEX atmosphère explosible)			3 agents du PRP			En fonction des propositions dans l'année
		La découverte de la démarche projet	Décrire la notion de projet, définir et clarifier le concept de projet, repérer le déroulement, les phases et les étapes clefs de la démarche de conduite de projet, analyser la commande et formaliser les objectifs du projet, contextualiser le mode projet dans l'environnement de travail.	2,00	1 assistant de prévention	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	FC AP
		Journées de la sécurité routière au travail	Sensibiliser les collaborateurs au risque routier professionnel.				Sécurité routière	Les journées de la sécurité routière au travail 2025 auront lieu du 12 au 16 mai 2025
		Accueil des nouveaux arrivants	Procédure ensemble pour un accueil de qualité.					Interne : A définir
		Exercice d'évacuation						A définir en fonction de l'avancée des travaux
		Exercice extincteur						En raison des travaux dans le bâtiment Rue Wilson, une sensibilisation est proposée en intra

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Formation obligatoire	Hygiène, sécurité,...	Maintien des acquis SST	Intervenir rapidement en cas d'accident en évitant un sur-accident pour soi et les autres, en maintenant en vie une victime sans aggraver son état jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés, en moins de trois minutes, avec le matériel à disposition.	1,00	14	1400,00	Centre de Formation Professionnelle du Haut-Rhin	
		Gestes qui sauvent (GQS)	La sensibilisation aux « gestes qui sauvent » a pour objet de permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours et ainsi de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.	0,50	1 groupe de 9 personnes		Centre de Formation Professionnelle du Haut-Rhin	2026
		L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : recyclage	Mettre à jour ses connaissances relatives au risque électrique et à sa prévention dans le but d'obtenir le renouvellement de son habilitation électrique NF C 18-510 niveau BS ou BE manœuvre.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Pénibilité	Connaître les exigences de la réglementation en matière de pénibilité au travail Connaître les dispositions réglementaires applicables à la Fonction Publique Territoriale Identifier les obligations et responsabilités qui incombent à l'autorité territoriale Identifier et évaluer les facteurs de pénibilité Intégrer la pénibilité dans le Document Unique des Risques Professionnels Élaborer les fiches individuelles d'exposition aux facteurs de pénibilité.	2,00	3		A définir	En fonction de la réforme des retraites : A planifier en 2025

1400,00

# PLAN DE FORMATION 2025

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Préconisations Document Unique		Formation initiale aux Gestes et Postures	Situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnels (Définitions, et Indicateurs statistiques). Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique (Notions d'anatomie, physiologie). Identifier les éléments déterminants des Gestes et Postures de travail (Aménagement, Contraintes, Relationnel).	1,00	11	3000,00	MyOstéo Prévention	2 groupes

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Préconisations Document Unique		Stage de formation à la maîtrise du risque routier	Perfectionnement à la conduite. Prendre conscience des enjeux humains, financiers et environnementaux relatifs à la mise en place d'une conduite préventive. Adapter son comportement au volant en améliorant sa connaissance du système Individu/Véhicule/Environnement/Organisation. Inscrire le CDG 68 et ses agents dans une mobilité durable et sécurisée (impact social, financier, juridique et commercial).	1,00	1 groupe de 12 personnes	4000,00	Mon Automobile Club	
		Apprendre à gérer ses émotions et son stress		1,00 ou 2,00	1 groupe de 12 personnes	0,00	Sophrologue / Intra CNFPT	
						<b>7000,00</b>		

# PLAN DE FORMATION 2025

Date de mise à jour :  
28/01/2025

<b>Nom de la collectivité :</b>	Centre de Gestion FPT 68	<b>Type :</b>
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	GUERIN Monia	
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	03 89 20 88 14	
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Plan de Prévention suite diagnostic RPS		Groupes d'analyses des pratiques	/		1	600,00		
		Réseau des médiateurs			1		ANDCDG	Formation continue 2025
		Groupes d'analyses des pratiques	Direction		2	1296,00		
						<b>1896,00</b>		

## Budget Formation

Intégration	0,00 €
Professionalisation	6 046,00 €
Perfectionnement	36 186,00 €
Préparation concours et examen	550,00 €
Hygiène et sécurité	1 400,00 €
DU	7 000,00 €
RPS	1 896,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 078,00 €</b>

Jours de formation CNFPT :

108,5

Jours de formation autres organismes :

73

PLAN DE FORMATION  
DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU  
HAUT-RHIN

ANNEE 2025

## **SOMMAIRE**

Préambule

Présentation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

- Les missions obligatoires
- Les missions facultatives

Eléments de GPEEC

1. **Départ à la retraite**
2. **Mise en disponibilité**
3. **Recrutement**
4. **Nomination, titularisation, avancement de grade, promotion interne, gestion des contractuels**
  - 1) Nomination - Titularisation
  - 2) Avancement de grade / promotion interne
  - 3) Gestion des contractuels
5. **Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi (FMPE)**
6. **Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure institués en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

Bilan de l'année 2024

- Bilan de formation de l'année 2024 en chiffres

Plan de formation 2025

- Politique de formation - Objectifs de la formation au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
- Plan de formation 2025

## **PREAMBULE**

Rappelée par l'article L 423-3 à L 423-9 du code général de la fonction publique, l'obligation d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel incombe à toute collectivité. Ce plan doit articuler les besoins du Centre de Gestion, en termes de compétences nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques, et les souhaits de progression ou d'évolution des agents dans le cadre de leur métier ou de leur carrière.

Il s'agit par conséquent d'un enjeu majeur pour le maintien de la qualité du service public.

Toutefois, au-delà de son caractère obligatoire, la formation est en premier lieu un outil de gestion et de développement des ressources humaines.

Un plan de formation s'élabore à partir :

- du projet politique de la collectivité ;
- du projet de gestion des ressources humaines ;
- des projets de service ;
- du bilan formation de l'année précédente ;
- des entretiens annuels professionnels ;

en vue de définir des objectifs et priorités liés aux orientations politiques et stratégiques du Centre de Gestion, un programme d'actions, des moyens opérationnel et budgétaire, etc.

Le plan de formation fait l'objet d'une validation définitive par le Président et la Direction du Centre de Gestion, avant d'être présenté en Comité Social territorial et au Conseil d'Administration.

Le Président,

Signé

Lucien MULLER  
Maire de Wettolsheim

# PRESENTATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

---

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est un établissement public local à caractère administratif. Il est dirigé par un **Conseil d'administration** qui élit en son sein un **Président et des Vice-Présidents**. Sont obligatoirement affiliés au Centre de Gestion, les collectivités et établissements publics de moins de 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires. Pour les autres collectivités et établissements publics, cette affiliation est volontaire (Code général de la fonction publique : Chapitre II : centres de gestion de la fonction publique territoriale (Articles L452-1 à L452-48)).

### LES MISSIONS OBLIGATOIRES

Le code général de la fonction publique dispose que les centres de gestion assurent pour l'ensemble des fonctionnaires des collectivités territoriales et établissements publics affiliés une mission générale d'information sur l'emploi public territorial comprenant l'emploi des personnes handicapées ainsi que le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Le Centre de Gestion assure obligatoirement **l'organisation des concours et examens professionnels** prévus par les statuts particuliers directement ou par convention avec d'autres centres de gestion ou collectivités non affiliées. Le Centre de Gestion assure également **la prise en charge** des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emplois (FMPE) de catégorie C (concernant les catégories B et A, le Centre de Gestion du Haut-Rhin est chargé du suivi administratif des FMPE et la prise en charge est de la compétence du Centre de Gestion du Bas-Rhin, Centre coordonnateur de l'Interrégion Grand Est).

**La publicité des vacances d'emploi** ([www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)) pour l'ensemble des collectivités affiliées ou non, ainsi que la publicité des **listes d'aptitude** sont de sa compétence.

Le **Conseil en Evolution Professionnelle** (CEP) est un dispositif d'accompagnement personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Le CEP comporte les missions suivantes :

- Un entretien individuel pour analyser sa situation professionnelle,
- Un conseil visant à définir son projet professionnel,
- Et un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

Le Centre de Gestion organise les élections professionnelles à partir desquelles se mesure la représentativité de chaque syndicat. Il signe avec l'ensemble des organisations syndicales un protocole d'accord qui fixe les modalités d'**exercice du droit syndical**. Assurant leur fonctionnement, il met à leur disposition des moyens matériels de fonctionnement. Il rembourse aux collectivités affiliées les décharges d'activités de service et autorisations spéciales d'absence des représentants syndicaux.

Il assure le fonctionnement des **Commissions Administratives Paritaires** (CAP). Les attributions de la CAP sont limitées aux décisions défavorables pour les fonctionnaires territoriaux (licenciement, refus de disponibilité, ...). La CAP est toutefois dotée de nouveaux cas de saisine à l'initiative de l'agent. Les CAP ne sont pas compétentes pour les agents contractuels dont les dossiers sont examinés par la **Commission Consultative Paritaire** (CCP) des agents contractuels.

Il organise le fonctionnement des **Conseils de Discipline**. Le **service juridique** a une mission d'assistance et d'expertise juridique statutaire. À ce titre, il a vocation à renseigner les collectivités affiliées sur les questions portant sur l'application du statut de la fonction publique territoriale. Dans le cadre de la politique d'information des collectivités affiliées, il réalise la veille juridique sur l'actualité statutaire du moment.

Il assure également le secrétariat du **Comité Social Territorial** créé pour les collectivités de moins de 50 agents.

Il relaie au niveau départemental certains organismes tels la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (**CNRACL**).

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (G.P.E.E.C.), il assure enfin une mission de réflexion sur les recrutements futurs en collaboration avec les collectivités et les établissements publics non affiliés (service créé par délibération du 09 septembre 2013).

Le Centre de Gestion assure le secrétariat du **Conseil médical départemental** pour les collectivités affiliées et l'ensemble des non-affiliées.

Le législateur a créé la fonction de **référént déontologue** qui permet aux agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, de faire appel à une tierce personne pour obtenir « tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques » auxquels ils sont soumis. Dans le cadre d'une mutualisation, les centres de gestion du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) ont opté pour une formation collégiale de trois référents déontologues afin de permettre une réponse fiable et un traitement rapide des sollicitations. Cette collégialité est coordonnée par un assistant référent déontologue.

L'article L 111-1-1 du CGCT dispose que tout élu peut consulter un référent déontologue. Dans ce cadre, le Centre de Gestion propose une formation collégiale de référents au bénéfice des collectivités.

Le Centre de Gestion met en œuvre des conventions de participation pour la **protection sociale complémentaire** dans le domaine de la prévoyance et de la santé. Ces conventions sont conclues pour six ans sur la base d'une adhésion facultative des collectivités et des agents qu'elles emploient.

Le Centre de Gestion a mis en place un **dispositif de signalement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissement sexiste, de menaces ou de tout acte d'intimidation** auquel les collectivités peuvent adhérer pour répondre à leur obligation réglementaire.

Le Centre de Gestion assure, à la demande des collectivités, une mission de **médiation préalable obligatoire**. Il peut également assurer, dans les domaines relevant de sa compétence une mission de médiation à l'initiative des parties ou à l'initiative du juge à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions ».

Le Centre de Gestion est chargé d'animer le réseau local des secrétaires généraux de mairie.

Outre ces missions obligatoires, le Centre de Gestion du Haut-Rhin propose un certain nombre de missions facultatives.

## **LES MISSIONS FACULTATIVES**

Le Centre de Gestion assure le remplacement de personnel momentanément indisponible en proposant de mettre à disposition des collectivités des agents permanents ou temporaires (**Missions temporaires**).

Il propose un service d'archivistes itinérants ainsi que l'accès à un système d'archivage électronique (SAE) mutualisé.

Le **service assistance au recrutement** intervient sur demande d'une collectivité concernant la définition du besoin en personnel, l'adéquation au poste, le processus légal préalable au recrutement.

Le **service paie-à-façon** réalise, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, au bénéfice des collectivités adhérentes les opérations suivantes :

- Le traitement des indemnités des élus et de la paie des personnels en toute confidentialité à partir des données fournies, et avec l'assurance du respect du statut et de la légalité,
- Les journaux de cotisations aux différents organismes,
- Les fichiers de pré-mandatement,
- La déclaration sociale nominative (DSN).

Le Centre de Gestion propose aux collectivités un **contrat groupe d'assurance statutaire** à adhésion facultative qui couvre les risques inhérents au statut des agents de la fonction publique territoriale (incapacité, décès ou accident du travail). Il propose également aux collectivités adhérentes un accompagnement et des mesures visant à maîtriser l'absentéisme.

Le Centre de Gestion assure un **service de Prévention des Risques Professionnels**, qui a pour mission d'aider les collectivités à prévenir, maîtriser et réduire les risques liés aux activités professionnelles. Il réalise la mission d'inspection pour les collectivités qui en font la demande. Cette politique mise en œuvre depuis plusieurs années est poursuivie, voire développée.

Le **service Conseil en Organisation et Santé au Travail** propose son intervention aux collectivités intéressées pour l'élaboration du diagnostic en matière de risques psychosociaux (RPS), ainsi que pour des missions complémentaires (accompagnement managérial, accompagnement du changement, recrutement, etc.).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Centre de Gestion assure une mission relative à l'**Ergonomie** et au **Handicap** pour :

- L'amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels,
- L'adaptation de postes / maintien dans l'emploi / retour à l'emploi,
- L'action de sensibilisation,
- L'accompagnement au changement et projet de conception.

# ELEMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEEC)

---

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion applicables au Centre de Gestion ont été soumises en séance plénière du comité technique avec un avis favorable référencé CT2021/381.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC,
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les LDG sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité social territorial. Elles s'appliquent en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, ...) prises à compter du 01/01/2021.

## **ELEMENTS DE GPEEC**

### **1. Départ à la retraite / mutation :**

Un agent Responsable du service Gestion des Carrières a sollicité sa retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **2. Mise en disponibilité :**

Un agent a demandé une mise en disponibilité pour suivre son conjoint du 07/10/2023 au 06/10/2026.

### **3. Recrutement :**

Il n'est pas prévu de recrutement en 2025.

### **4. Nomination, titularisation, avancement de grade, promotion interne, gestion des contractuels :**

#### **1) Nomination - Titularisation :**

- Un agent, nommé ingénieur territorial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au titre du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
- Un agent, nommé adjoint administratif territorial, à compter du 01/01/2025.
- Un agent, nommé rédacteur territorial, à compter du 01/01/2025, au titre de la promotion interne.
- Un agent est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial établie au titre de la promotion interne - session 2024.

## 2) Avancement de grade / promotion interne :

- Sont inscrits au tableau d'avancement de grade (d'après les LDG du Centre de Gestion) :
  - les agents remplissant les conditions statutaires d'avancement de grade,
  - l'agent qui donne entière satisfaction au vu de la valeur professionnelle, examinée par l'évaluation professionnelle de l'année N-1 au regard :
    - de la manière de servir,
    - de l'implication dans le service,
    - de la capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,
    - ou le cas échéant disposant de qualités d'encadrement.

*Concernant les agents pris en charge (FMPE) par le Centre de Gestion : sur décision du Conseil d'Administration du 22/09/2020, les FMPE promouvables ne sont pas proposés à l'avancement de grade et les dossiers des agents ne sont pas soumis à la promotion interne.*

## 3) Gestion des contractuels :

- Un agent contractuel par contrat à durée indéterminée (CDI) sur un emploi permanent pour répondre à un besoin permanent (01/07/2023).
- Un agent contractuel en CDD sur un emploi permanent : fin de contrat le 09/06/2027.
- Deux agents contractuels en CDD sur un emploi permanent : fin de contrat le 31/05/2025.
- Un agent contractuel en CDD sur un emploi permanent : fin de contrat le 30/06/2026.
- Un agent contractuel en CDD sur un emploi permanent pour assurer le remplacement d'un agent public territorial : fin de contrat le 18/03/2025.
- Un agent contractuel engagé par CDD sur un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/11/2024 au 31/10/2025.
- Un agent contractuel engagé par CDD sur un emploi saisonnier pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/02/2025 au 31/07/2025.
- Un agent contractuel engagé par CDD sur un emploi permanent pour assurer le remplacement d'un agent public territorial : fin de contrat le 31/01/25.

## **5. Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi (FMPE) :**

L'article L542-6 à L542-24 du code général de la fonction publique prévoit la prise en charge d'un agent en cas de suppression d'emploi.

Au terme de la mise en surnombre par l'employeur public, l'agent est placé sous l'autorité du Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Cette prise en charge provisoire s'effectue dans l'attente d'un nouveau recrutement. La carrière de l'agent se poursuit ainsi sans discontinuité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, trois FMPE sont pris en charge par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et il est également probable que d'autres FMPE soient pris en charge en cours d'année. A titre de précision, il est à signaler qu'un FMPE de catégorie A est actuellement pris en charge par le biais de l'Interrégion.

Le FMPE devra suivre toutes les actions de formation destinées à favoriser son retour rapide vers un emploi pérenne, à offrir un apport de compétences opérationnelles, à favoriser son reclassement ou à faciliter sa reconversion.

**6. Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés :**

Le CDG 68 pourrait ouvrir en 2025 un emploi à pourvoir par la voie du détachement prévu par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

# BILAN DE L'ANNEE 2024

---

### Formations statutaires obligatoires

Formations	Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation	
Intégration	A	5	45	
	B	3	27	
	C	0	0	<b>72</b>
Formation de professionnalisation lors de la prise de poste à responsabilité	A	0	0	
	B	0	0	
	C	0	0	<b>0</b>
Formation de professionnalisation au premier emploi	A	3	8	
	B	4	9.5	
	C	0	0	<b>17.5</b>
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière	A	5	10.5	
	B	6	11	
	C	4	5.5	<b>27</b>
		<b>30</b>	<b>116.5</b>	

### Préparation concours

Formations	Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation
Préparation concours-examens Attaché territorial (E-learning)	A	1	4
		<b>1</b>	<b>4</b>

### Formations obligatoires

Formations	Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation
Approfondissement des pratiques prof. AP	A	0	0
	B	0	0
	C	0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>

## Formation de perfectionnement

Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation
A	16	52
B	16	49.5
C	12	43.5
Mis à disposition / Stagiaire Master	1	5
	<b>45</b>	<b>150</b>

Soit un total global de 270.5 jours (dont 121 jours au CNFPT / INSET et 149.5 jours pour les autres organismes) pour :

49 agents + 2 emplois fonctionnels + 3 FMPE au 31/12/2024

Soit une moyenne de 5.20 jours / agent

Pour 95 actions de formation (dont une action en E-learning)

12 ateliers ont été planifiés (29 agents ont participé)

**Budget formation 2024 (hors frais de déplacement) : 55 455.37 €**

Cotisation 2024 CNFPT : 82 812.19 €

---

NB : Plan de formation année 2023

Soit un total global de 222 jours (dont 46 jours au CNFPT et 176 jours pour les autres organismes) pour :

45 agents + 2 emplois fonctionnels + 3 FMPE au 31/12/2023

Soit une moyenne de 4.63 jours / agent

Pour 83 actions de formation

**Budget formation 2023 (hors frais de déplacement) : 54 107.74 €**

Cotisation 2023 CNFPT : 79 532.40 €

---

*NB : Budget formation en 2022 (hors frais de déplacement) : 53 228.00 €*



## POLITIQUE DE FORMATION

### OBJECTIFS DE LA FORMATION AU SEIN DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Afin d'assurer ses missions auprès des collectivités de façon optimale, le Centre de Gestion du Haut-Rhin entend favoriser et programmer les actions de formation qui garantissent son niveau d'expertise et qui contribuent à son développement dans ses domaines d'intervention.

La formation doit accompagner tout projet de développement du Centre de Gestion du Haut-Rhin ou de l'un de ses services et doit contribuer à l'efficacité et à l'évolution de ses personnels. Pour reprendre les termes du plan de prévention suite au diagnostic des risques psychosociaux RPS : « Accompagner les services sur l'évolution des métiers par le biais de formations ».

Plusieurs axes majeurs de formation ont ainsi été définis en application de ces objectifs généraux et se traduisent par les actions de formation inscrites dans le plan annuel :

	<i>Plan 2025 Nature et thèmes des formations</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre aux obligations statutaires de formation</li></ul>	<i>Formation d'intégration Formation de professionnalisation lors de la prise de poste à responsabilité Formation de professionnalisation au premier emploi Formation de professionnalisation tout au long de la carrière</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre aux obligations de formation en matière d'hygiène et de sécurité</li></ul>	<i>Formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention Actualisation des compétences des formateurs d'assistants de prévention Formations liées aux risques psychosociaux</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner le développement et la création de nouveaux services</li></ul>	<i>Service Emploi</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer le maintien et le développement des compétences :<ul style="list-style-type: none"><li>- Acquisition des connaissances et intégrer les évolutions législatives et réglementaires en rapport avec les missions du Centre de Gestion du Haut-Rhin</li><li>- Améliorer les pratiques professionnelles</li></ul></li></ul>	<i>Statut FPT  Formations en bureautique Pratiques managériales</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Adaptation à l'évolution technologique</li></ul>	<i>Applications informatiques Archivage numérique Télétravail</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser les projets du Centre de Gestion</li></ul>	<i>Sensibilisation à la cybersécurité-RGPD Intelligence Artificielle IA Transition numérique Transition écologique</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser les projets professionnels individuels et l'évolution de carrière des agents</li></ul>	<i>Préparations aux concours et examens</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le retour rapide vers un emploi pérenne, offrir un apport de compétences opérationnelles, favoriser le reclassement / faciliter la reconversion.</li><li>• Mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle</li></ul>	<i>Fonctionnaire pris en charge (FMPE)  Compte Personnel de Formation (CPF)</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pratique innovante</li></ul>	<i>MOOC, E-learning, IdealCo</i>

# PLAN DE FORMATION 2025

<b>Nom de la collectivité :</b>				Centre de Gestion FPT 68	<b>Type :</b>		<b>Date de mise à jour :</b> 28/01/2025	
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>				ARRONDISSEMENT DE COLMAR				
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>				GUERIN Monia				
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>				03 89 20 88 14				
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>				<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>				
Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Intégration	Contenu et durée prévus par les textes	FIC	<p>Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats.</p> <p>Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de cadre B dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique.</p> <p>Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.</p>	5,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Titulaire

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Intégration	Contenu et durée prévus par les textes	FIB	Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de cadre B dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique. Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.	10,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Dispositif Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020
				5,00	1	0,00		Contractuel (dispense de 5 jours)
Intégration	Contenu et durée prévus par les textes	FIA	Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de la du cadre A dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique. Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.	5,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel (a suivi 5 jours en 2024)

0,00

## PLAN DE FORMATION 2025

<b>Nom de la collectivité :</b>	Centre de Gestion FPT 68	<b>Type :</b>
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	GUERIN Monia	
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	03 89 20 88 14	
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>	m.guerin@cdg68.fr	

**Date de mise à jour :**  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation 1er emploi	A prévoir après la FIC						
		A prévoir après la FIB		2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Dispositif Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020
		Les techniques de mémorisation	Repérer les différents modes de fonctionnement de la mémoire, développer ses capacités de mémorisation.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Le déroulement de la carrière	Identifier et appliquer la réglementation relative aux mécanismes du déroulement de carrière, répondre aux demandes d'informations des agents.	2,50		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		VISIO - Prévention des conflits d'intérêts et contrôle déontologique	Connaître le cadre réglementaire du cumul d'activités et de la déontologie de l'agent cessant ses fonctions, Savoir apprécier la compatibilité d'une activité privée avec l'emploi public lors d'un cumul ou lors d'une cessation d'activité, Distinguer l'activité de l'emploi.	2,00	1	1062,00	Adiaj	
		VISIO - Frais de déplacement	Maîtriser les incidences des dernières réformes sur la prise en charge des frais de déplacement des agents territoriaux.	2,00	1	1062,00	Adiaj	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionalisation	Formation 1er emploi	Découvrir les techniques d'archivages de mails	Développer une charte de nommage, une nouvelle arborescence, un tri, un archivage, qui servira à une meilleure gestion des mails. Mettre en oeuvre un prototype intégrant des fonctions de classification automatique de type machine-learning pour des messageries en EML (abréviation d'email) et leurs pièces jointes.	0,50	1	200,00	AFF	Contractuel
		Les processus RH face aux défis de la transition écologique : quelles premières actions?	Prendre la mesure des transformations à opérer au sein des différentes missions de la fonction RH pour être au service de la transition écologique et sociale ; identifier ou inventer les manifestations concrètes d'une nouvelle pertinence de la fonction RH dans sa collectivité, intégrer une dimension durable dans l'ensemble des processus RH ; embarquer les cadres et agents de la fonction RH dans un rôle de facilitateur de la transition au sein de la collectivité et développer leurs compétences ; établir un plan d'actions pour agir à l'échelle de sa direction RH en matière de transition éco responsable.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		La voix, un outil de communication au service du formateur	Connaître sa voix et la gérer, préserver sa voix de la fatigue et gagner en endurance : adopter les bons réflexes, associer le corps à la parole, repérer les mauvaises habitudes, utiliser sa voix pour optimiser la communication dans son espace de formation.	1,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation 1er emploi	Intervenir au CNFPT : les enjeux de la transition écologique	Aborder les différents enjeux de la transition écologique, découvrir et appréhender dans le quotidien de formation les actions mises en œuvre en faveur de la transition écologique de l'établissement.	0,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		La supervision des réseaux et des équipements informatiques	Superviser les réseaux et les équipements informatiques à l'aide des méthodologies et des outils d'administration.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		L'organisation de l'assistance aux utilisateurs des systèmes d'information	Mettre en place une politique d'assistance aux utilisateurs des outils informatiques au sein de la collectivité.	2,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Tests d'intrusion dans les systèmes d'information	Tester la vulnérabilité ou la protection d'un système d'information en essayant de s'y introduire en situation réelle et rédiger un rapport d'audit.	2,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		L'Intelligence Artificielle (IA) dans les collectivités : enjeux, usages et opportunités	Décrire les usages d'intelligence artificielle en collectivité et leur apport, anticiper les défis éthiques et réglementaires (RGPD, AI Act) liés à l'utilisation de l'IA, identifier le potentiel de transformation des emplois territoriaux lié à l'IA, définir les étapes-clés d'un projet IA.	1,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Mettre en place une veille juridique efficace	Savoir construire une veille juridique efficace et utile, en s'appuyant sur tous les outils pertinents.	1,00		1	558,00	Adiaj

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation 1er emploi	Les techniques de créativité pour dynamiser un groupe et innover : niveau 1	Connaître le fonctionnement de la créativité et les techniques de base, pour : générer des axes d'amélioration ou d'innovation au sein d'un service, d'une organisation, faire émerger rapidement des solutions innovantes dans la résolution des problèmes quotidiens, développer une dynamique de la vie d'équipe (réunions constructives, motivation et fédération du groupe sur les projets).	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel
		A prévoir pour un agent contractuel Catégorie A						Contractuel
	A prévoir dès nomination			1			Promotion interne grade d'attaché territorial	
	Formation prise de poste à responsabilité	VISIO - Comment manager simultanément des équipes à distance et au bureau ?	Etablir un bilan du management à distance, ce qui change et ce qui ne change pas Travailler sur le rôle du manager dans cette situation inédite Motiver et engager son équipe Revisiter sa communication à distance Animer le collectif et stimuler le collaboratif Suivre et assurer les résultats.	0,50	1	217,00	adiaj	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionalisation	Formation prise de poste à responsabilité	VISIO - Conduire un entretien professionnel	Comprendre les mécanismes de base de la communication interpersonnelle et les phénomènes de communication mis en jeu lors d'un entretien de face à face (évaluation professionnelle) Développer ses capacités à mener et diriger l'entretien d'évaluation vers la communication et l'amélioration Comprendre l'importance des outils porteurs de la démarche et les formaliser en prenant en compte le contexte local et les objectifs de la politique de GRH de l'institution.	2,00	1	749,00	Adiaj	
		VISIO - Clés de la communication du manager	Comprendre la communication professionnelle Identifier les clés d'une communication de qualité efficace Mieux se connaître en tant que manager Expérimenter des situations de communication professionnelles Améliorer sa communication professionnelle avec son équipe et sa hiérarchie Définir un plan d'actions individuel et d'équipe.	2,00		749,00	Adiaj	3 à 10 jours (agents de catégorie B)
	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Agent de catégorie C après sa FIC		2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		A prévoir après la FIB		2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Dispositif Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Agents de catégorie B à prévoir			2			
		Corps, gestuelle et éloquence	Acquérir de l'aisance corporelle et gestuelle lors d'une prise de parole en situation professionnelle, adopter un comportement et une gestuelle appropriés, améliorer son expression vocale.	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Intelligence artificielle et management des Systèmes d'Information des collectivités territoriales	S'appuyer sur l'Intelligence artificielle pour manager les systèmes d'information des collectivités territoriales.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les bases du statut pour les encadrants	Connaître et comprendre les règles du statut afin d'assurer au mieux le volet "ressources humaines" associé aux responsabilités d'encadrement.	1,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Tirer le meilleur de ChatGPT pour gérer son cycle de veille	Les intelligences artificielles ne sont pas nouvelles dans l'univers de la veille. On la retrouve dans de nombreuses technologies, comme la traduction automatique, la datavisualisation, l'exploration d'un champ sémantique. Pourtant, ChatGPT apporte son lot de nouveautés, et bien utilisé il peut devenir le compagnon du veilleur tout au long du cycle de veille. Nous aborderons, en une journée de formation, toutes ces nouvelles facettes, des trucs, des astuces et des outils connexes pour votre veille au quotidien.	1,00	1	700,00	Serda	
		A prévoir FPTLC après F1erE		2,00	1			Promotion interne grade d'attaché territorial

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Les usages de la facilitation graphique : initiation	Saisir l'intérêt de la facilitation graphique et son champ d'application, connaître les fondamentaux de la grammaire et le vocabulaire de la facilitation graphique, adopter la posture de facilitateur graphique et produire des dessins restituant la production du groupe ou la facilitant, construire des visuels adaptés en situation.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel
		VISIO - Clés de la réussite du manager territorial	Identifier le rôle et le positionnement de manager Répertorier les points de vigilance et conditions de réussite : importance de la qualité de la communication Mobiliser les outils, leviers d'action et axes de travail pour créer la confiance et la légitimité Piloter les activités de son domaine de responsabilité Animer et manager son équipe.	2,00	1	749,00	Adiaj	
		L'animation de séances de co-développement [DISTANCIEL]	Animer une séquence de co-développement.	24 heures à distance	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel
						6046,00		

# PLAN DE FORMATION 2025

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement (Logiciel / informatique)	PowerPoint 2019-Niveau 3-Utilisateur avancé MS	Apporter les dernières modifications à la présentation avant sa projection. Apprendre à configurer les propriétés des transitions entre les diapositives et adjoindre une animation à chacun des objets sur les diapositives. Modifier les propriétés des animations et définir le minutage de la présentation. Définir également les propriétés de la présentation projetée et la compléter par des commentaires du présentateur. Prendre connaissance des options de contrôle de la présentation en cours de projection, y compris l'utilisation du mode Présentateur. Créer des modèles personnalisés et apprendre à imprimer la présentation et à l'enregistrer sous différents formats.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les webinaires de la bureautique : les fonctions et formules utiles sur Excel	Découvrir ou développer l'usage des fonctionnalités de la bureautique sur Word, Excel, Powerpoint ou Outlook ou sur d'autres outils numériques.	1,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les webinaires de la bureautique : trucs et astuces sur Excel	Découvrir ou développer l'usage des fonctionnalités de la bureautique sur Word, Excel, Powerpoint ou Outlook ou sur d'autres outils numériques.	1,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

<b>Nom de la collectivité :</b>	<b>Centre de Gestion FPT 68</b>	<b>Type :</b>
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>	<b>ARRONDISSEMENT DE COLMAR</b>	
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	<b>GUERIN Monia</b>	
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	<b>03 89 20 88 14</b>	
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

**Date de mise à jour :**  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Les webinaires de la bureautique : les tableaux et graphiques croisés dynamiques	Découvrir ou développer l'usage des fonctionnalités de la bureautique sur Word, Excel, Powerpoint ou Outlook ou sur d'autres outils numériques.	1,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Devenir un professionnel de l'IA et révolutionner la manière de travailler	Cahier des charges à établir : partie théorique (comprendre l'IA) et ateliers (modules).			5000,00		A définir
		Correspondants CNRACL	Actualisation.		2	0,00	CNRACL	En fonction des actions programmées
		VISIO - Retraite du régime général de la Sécurité sociale et retraites complémentaires IRCANTEC, ARRCO-AGIRC	Connaître la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les retraites complémentaires associées (IRCANTEC et ARRCO-AGIRC) pour orienter efficacement les dossiers des agents ayant eu une activité dans le secteur privé.	1,00	1	558,00	Adiaj	
		VISIO – Maîtriser le processus retraite des polypensionnés	Intégrer une vue d'ensemble des différents régimes de retraite. Comprendre les imbrications entre les régimes. Identifier les pistes possibles pour les prochaines réformes des retraites. Mesurer l'impact de l'évolution des régimes de retraite en termes de gestion des ressources humaines.	2,00	1	1062,00	Adiaj	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	VISIO - Prévention des conflits d'intérêts et contrôle déontologique	Connaître le cadre réglementaire du cumul d'activités et de la déontologie de l'agent cessant ses fonctions Savoir apprécier la compatibilité d'une activité privée avec l'emploi public lors d'un cumul ou lors d'une cessation d'activité Distinguer l'activité de l'emploi.	2,00	1	1062,00	Adiaj	
		VISIO - Reconnaissance et indemnisation de l'invalidité dans la fonction publique	Étudier toutes les conséquences liées aux accidents de service, maladies professionnelles, autres maladies conduisant à l'invalidité.	2,00	1	1062,00	Adiaj	
		Langue des signes Françaises A1,2	Échanger sur les activités familiales et / ou professionnelles.	5,00	1	615,00	Com'signes	
		Apprendre à se faire confiance	Identifier les leviers pour développer une image positive de soi Connaître ses zones de confort pour être plus à l'aise dans sa fonction Développer ses capacités à prendre des responsabilités en confiance.	2,00	1	1740,00	Comundi	
		Webinaire SGARE Grand EST	A destination des Conseillers Emploi Mobilité.		2	0,00	SGARE Grand Est / Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH)	En fonction des actions programmées
		Assurance maladie	Flash Info en visio.			0,00		Webinaire

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Certification Consultant en Bilan de compétences - RS 6780 - Professionnaliser la pratique du bilan de compétences	Une formation axée sur la posture du CEP, les outils à utiliser. Aborder les bilans en fin d'accompagnement, la définition des objectifs de l'accompagnement, etc. Une formation permettant de créer et d'animer un atelier collectif pour permettre d'accompagner les agents dans la construction d'une transition professionnelle (en résumé faire du CEP avec étude des motivations, compétences, faisabilité du projet, etc.).	35h + 7h de supervision individuelle offerte et 8h de formation collective offerte / 25 heures + 7h de supervision offerte sur demande et 8h de formation collective offerte	3	11200,00	CDG 21	Organisateur de la formation : Intelligences Alternatives
		Parcours Conseiller en évolution Professionnelle - Module 2	Le conseiller en évolution professionnelle a pour objectif d'accompagner les agents dans la construction de parcours et projets professionnels, tout au long de leur carrière. Accompagner les projets d'évolution et de transition professionnelles en lien avec la politique RH de votre établissement, faciliter l'accès à la formation, en identifiant les qualifications et les formations répondant aux besoins exprimés, créer des outils de pilotage par les compétences seront autant de missions à mener par le conseiller en évolution professionnelle. Il peut accompagner aussi bien les agents de manière individuelle, qu'animer des sessions collectives.	2,00	2	2400,00	Cegape	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	VISIO - Analyse et sélection de CV	Analyser et sélectionner des CV de candidats pertinents par rapport au profil recherché. Construire et utiliser un outil d'analyse et de sélection. S'entraîner pour maîtriser la méthode.	1,00	1	558,00	Adiaj	
		Gestion des concours	Connaître les dispositions législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui encadrent l'organisation des concours afin d'en assurer la bonne exécution. Mesurer les risques afin de sécuriser l'organisation des concours. Harmoniser les pratiques notamment en matière d'organisation des concours et examens transférés du CNFPT.		3		GIP Informatique	
		Webinaire la Gazette des communes : Webinaire : IA, et si on se posait les bonnes questions juridiques ?	Ce webinaire décryptera les enjeux et répondra aux questions grâce à l'intervention d'Yvon Goutal, avocat spécialiste.	De 10h à 10h45	1	0,00	La gazette des communes	
		Cadre juridique de l'IA	Ce webinaire offre une cartographie précise des obligations et des marges de manœuvre, permettant aux agents territoriaux de développer des stratégies conformes et éclairées.	De 14H00 à 15H30		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		IA et transition écologique	L'IA : solution ou problème pour l'écologie ? Usages potentiels de l'IA dans la transition écologique Réduction des impacts et usage responsable.	De 14H00 à 15H30		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	VISIO - Mettre en place une veille juridique efficace	Savoir construire une veille juridique efficace et utile, en s'appuyant sur tous les outils pertinents.	1,00	1	558,00	Adiaj	
		Le droit de l'internet et de la communication web	Appliquer les règles juridiques et les référentiels de l'Internet et du multimédia.	2,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les techniques de mémorisation	Repérer les différents modes de fonctionnement de la mémoire, développer ses capacités de mémorisation.	2,00		0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Webinaire sur les différentes formations qui existent en intelligence artificielle	Service Documentation	1,00	2	3000,00	Serda	
		Formation Berger LEVRAULT	Dans le cadre du marché et de l'utilisation du logiciel paie.	1,50	1	0,00	Berger LEVRAULT	
		Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	Distinguer les différents statuts des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public) et leurs modes de rémunération, élaborer un bulletin de paie et assurer le versement de la paie, rédiger les actes statutaires de rémunération en lien avec le contexte réglementaire et les décisions de la collectivité, identifier les acteurs pertinents et utiles dans la mise en œuvre des décisions en matière de rémunération, expliciter les rémunérations auprès des différents interlocuteurs (agents, élus, trésorerie).	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Décommissionnement et archivage des applications	Les applications s'empilent, elles évoluent, font double emploi ou deviennent obsolètes. Toutes les entreprises sont confrontées à ce constat. Le décommissionnement n'est pas toujours jugé prioritaire, or de nombreuses données critiques y sont stockées, leur accès peut s'avérer difficile et leur gestion se doit d'être en conformité avec le RGPD. Faut-il les archiver ? Si oui comment et avec quelles bonnes pratiques ?	1,00	1	665,00	Serda	
		Travailler autrement : les astuces à connaître, les biais à éviter	Cette formation repose sur les enseignements de la recherche en sciences cognitives. Elle a pour objectif de faire découvrir et comprendre les limites naturelles de notre cerveau, et de vous proposer de nouvelles pratiques pour travailler autrement.	1,00	1	0,00	Fun Mooc / CNFPT	
		Sensibiliser et préparer à la collecte des archives numériques	Savoir mettre en place des formations auprès des services producteurs : focus sur des questions de ménage numérique Intervenir sur des arborescences bureautiques : retours d'expériences.	0,50	1	200,00	AFF	

<b>Nom de la collectivité :</b>	<b>Centre de Gestion FPT 68</b>	<b>Type :</b>
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>	<b>ARRONDISSEMENT DE COLMAR</b>	
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	<b>GUERIN Monia</b>	
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	<b>03 89 20 88 14</b>	
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

**Date de mise à jour :**  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Accompagner les producteurs à l'heure du numérique : méthode et outils	Analyser la production d'un service de façon macroscopique : réaliser une cartographie et définir les besoins. Contrôler les conditions de gestion et de conservation des archives : réaliser un audit de numérisation, réaliser l'audit d'un système d'information, réaliser une analyse de risques. Mettre en place des actions d'accompagnement pour améliorer la production et la gestion documentaires. Définir des actions d'amélioration du système d'information au regard des besoins d'archivage et de la réglementation.	2,00	1	1020,00	Mintika	
		La gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité	Instruire les dossiers liés aux accidents du travail, maladies professionnelles et invalidité.	2,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Intervenir au CNFPT : les enjeux de la transition écologique	Aborder les différents enjeux de la transition écologique, découvrir et appréhender dans le quotidien de formation les actions mises en œuvre en faveur de la transition écologique de l'établissement.	0,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Les neurosciences et le manager	Découvrir les recherches récentes sur le fonctionnement du cerveau humain pour faire évoluer son mode de management, identifier les moyens simples de faire équipe avec son cerveau pour le rendre plus efficient et agile dans son management, favoriser la coopération avec les équipes et la hiérarchie à partir de clés en neurosciences : décrypter les comportements, analyser les résistances aux changements, maîtriser le stress, stimuler la motivation.	1,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Webinaires Ressources humaines : l'impact de la TE sur les métiers	Analyser l'environnement complexe et incertain de la transition écologique pour en saisir les caractéristiques irréversibles. Initier la réflexion préalable pour une bonne compréhension des besoins spécifiques de sa collectivité, Évaluer les impacts potentiels de la transition écologique sur les métiers territoriaux afin de créer un cadre propice à leur identification. Situer le rôle stratégique des services RH dans l'accompagnement des mutations Créer et implémenter des stratégies d'adaptation des services RH pour répondre efficacement aux exigences de la transition écologique,	14:00 à 14h30	3	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	De l'intelligence collective à la co-conception : initiation	Identifier les intérêts et les enjeux de la démarche de co-conception avec les ressorts de l'intelligence collective.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Visio - lire, comprendre et exploiter un texte juridique dans le domaine de la gestion du personnel	Lire et comprendre les textes juridiques afin de mieux les mettre en œuvre.	1,00	1	486,00	Adiaj	
		Webinaire Performance énergétique des bâtiments : comment intégrer les enjeux de santé ?	Dans ce webinaire, il sera exploré comment intégrer les enjeux de santé dans les projets de construction, rénovation ou réhabilitation en s'appuyant sur le guide "Bâtiment & Santé" réalisé par l'Agence Environnement & Santé, sur le retour d'expérience de la ville d'Evry-Courcouronnes et sur les experts. Ces derniers vont fournir des éclairages précieux sur le choix du lieu d'implantation, les matériaux de construction et le mobilier. Ils partageront également des pratiques de chantier plus vertueuses et des critères pour assurer une bonne qualité des environnements intérieurs.	1,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Rencontre des conseillers en organisation		2,00	3		ANDCDG	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Indisponibilité physique	Renforcer la connaissance des bases légales et mettre à jour la réglementation et les jurisprudences liées à l'indisponibilité physique des fonctionnaires et des contractuels.	1,00	17	2000,00	Intra Adiaj	
		Premiers secours en santé mentale PSSM	Le programme de Premiers secours en santé mentale (PSSM) permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.	2,00	16	3000,00	Intra SMA Association	
		Atelier					Intra CDG 68	7 thèmes ont été recensés pour 2025
		MOOC, plateforme IdealCo	/					En fonction des thématiques
		Services Missions Temporaires	/				0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE
						<b>36186,00</b>		

# PLAN DE FORMATION 2025

Date de mise à jour :  
28/01/2025

<b>Nom de la collectivité :</b>	Centre de Gestion FPT 68	<b>Type :</b>
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	GUERIN Monia	
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	03 89 20 88 14	
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation_et_de_perfectionnement	Préparation concours / examen	Préparation concours interne de rédacteur territorial écrit-oral.	/	24:30	1	550,00	Adiaj	
Professionnalisation_et_de_perfectionnement	Préparation concours / examen	Préparation concours interne d'attaché territorial de conservation du patrimoine.	/	10,5 jours en présentiel – 10,5 jours à distance Interrégional ou national	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
						<b>550,00</b>		

## PLAN DE FORMATION 2025

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Formation obligatoire	Hygiène, sécurité,...	Formation continue des ACFI	FCO CISST.	2,00	3	0,00	INSET Nancy	En fonction du programme
		Formations sur des thématiques spécifiques liées au métier (ex : ATEX atmosphère explosible)			3 agents du PRP			En fonction des propositions dans l'année
		La découverte de la démarche projet	Décrire la notion de projet, définir et clarifier le concept de projet, repérer le déroulement, les phases et les étapes clefs de la démarche de conduite de projet, analyser la commande et formaliser les objectifs du projet, contextualiser le mode projet dans l'environnement de travail.	2,00	1 assistant de prévention	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	FC AP
		Journées de la sécurité routière au travail	Sensibiliser les collaborateurs au risque routier professionnel.				Sécurité routière	Les journées de la sécurité routière au travail 2025 auront lieu du 12 au 16 mai 2025
		Accueil des nouveaux arrivants	Procédure ensemble pour un accueil de qualité.					Interne : A définir
		Exercice d'évacuation						A définir en fonction de l'avancée des travaux
		Exercice extincteur						En raison des travaux dans le bâtiment Rue Wilson, une sensibilisation est proposée en intra

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Formation obligatoire	Hygiène, sécurité,...	Maintien des acquis SST	Intervenir rapidement en cas d'accident en évitant un sur-accident pour soi et les autres, en maintenant en vie une victime sans aggraver son état jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés, en moins de trois minutes, avec le matériel à disposition.	1,00	14	1400,00	Centre de Formation Professionnelle du Haut-Rhin	
		Gestes qui sauvent (GQS)	La sensibilisation aux « gestes qui sauvent » a pour objet de permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours et ainsi de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.	0,50	1 groupe de 9 personnes		Centre de Formation Professionnelle du Haut-Rhin	2026
		L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : recyclage	Mettre à jour ses connaissances relatives au risque électrique et à sa prévention dans le but d'obtenir le renouvellement de son habilitation électrique NF C 18-510 niveau BS ou BE manœuvre.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Pénibilité	Connaître les exigences de la réglementation en matière de pénibilité au travail Connaître les dispositions réglementaires applicables à la Fonction Publique Territoriale Identifier les obligations et responsabilités qui incombent à l'autorité territoriale Identifier et évaluer les facteurs de pénibilité Intégrer la pénibilité dans le Document Unique des Risques Professionnels Élaborer les fiches individuelles d'exposition aux facteurs de pénibilité.	2,00	3		A définir	En fonction de la réforme des retraites : A planifier en 2025

1400,00

# PLAN DE FORMATION 2025

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Préconisations Document Unique		Formation initiale aux Gestes et Postures	<p>Situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnels (Définitions, et Indicateurs statistiques).</p> <p>Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique (Notions d'anatomie, physiologie).</p> <p>Identifier les éléments déterminants des Gestes et Postures de travail (Aménagement, Contraintes, Relationnel).</p>	1,00	11	3000,00	MyOstéo Prévention	2 groupes

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Date de mise à jour :  
28/01/2025

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Préconisations Document Unique		Stage de formation à la maîtrise du risque routier	Perfectionnement à la conduite. Prendre conscience des enjeux humains, financiers et environnementaux relatifs à la mise en place d'une conduite préventive. Adapter son comportement au volant en améliorant sa connaissance du système Individu/Véhicule/Environnement/Organisation. Inscrire le CDG 68 et ses agents dans une mobilité durable et sécurisée (impact social, financier, juridique et commercial).	1,00	1 groupe de 12 personnes	4000,00	Mon Automobile Club	
		Apprendre à gérer ses émotions et son stress		1,00 ou 2,00	1 groupe de 12 personnes	0,00	Sophrologue / Intra CNFPT	
						<b>7000,00</b>		

# PLAN DE FORMATION 2025

Date de mise à jour :  
28/01/2025

<b>Nom de la collectivité :</b>	Centre de Gestion FPT 68	<b>Type :</b>
<b>Canton (OBLIGATOIRE) :</b>	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
<b>NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	GUERIN Monia	
<b>TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :</b>	03 89 20 88 14	
<b>COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :</b>	<a href="mailto:m.guerin@cdg68.fr">m.guerin@cdg68.fr</a>	

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Plan de Prévention suite diagnostic RPS		Groupes d'analyses des pratiques	/		1	600,00		
		Réseau des médiateurs			1		ANDCDG	Formation continue 2025
		Groupes d'analyses des pratiques	Direction		2	1296,00		
						<b>1896,00</b>		

## Budget Formation

Intégration	0,00 €
Professionalisation	6 046,00 €
Perfectionnement	36 186,00 €
Préparation concours et examen	550,00 €
Hygiène et sécurité	1 400,00 €
DU	7 000,00 €
RPS	1 896,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 078,00 €</b>

Jours de formation CNFPT :

108,5

Jours de formation autres organismes :

73

	<i>Télétravail</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les projets du Centre de Gestion</li> </ul>	<i>Sensibilisation à la cybersécurité-RGPD</i> <i>Intelligence Artificielle IA</i> <i>Transition numérique</i> <i>Transition écologique</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les projets professionnels individuels et l'évolution de carrière des agents</li> </ul>	<i>Préparations aux concours et examens</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le retour rapide vers un emploi pérenne, offrir un apport de compétences opérationnelles, favoriser le reclassement / faciliter la reconversion.</li> <li>Mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle</li> </ul>	<i>Fonctionnaire pris en charge (FMPE)</i>  <i>Compte Personnel de Formation (CPF)</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique innovante</li> </ul>	<i>MOOC, E-learning, IdealCo</i>

Le plan de formation 2025 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin est à votre disposition.

Le Conseil prend acte.

**Point 9 : Rapport d'activités 2024**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le rapport d'activité 2024 joint en annexe du présent point est présenté au Conseil.

Le Conseil prend acte.

**Point 10 : Fêtes de Noël du personnel et des enfants**

a) Fête de Noël du personnel

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Comme chaque année, il est de tradition qu'un repas de Noël soit organisé. Y sont conviés le Président, les Vice-Présidents, les membres du Bureau, les Présidents et Vice-Présidents honoraires, la Directrice honoraire, le Directeur honoraire, l'ensemble du personnel en activité ou retraité.

Un cadeau d'un montant de 50 € est offert à chaque personnel du Centre de Gestion (montant fixé en 2023).

Les membres du Bureau, en exercice ou ayant exercé, les directeurs retraités, reçoivent aussi un cadeau d'un montant similaire à celui des agents, soit de l'ordre de 50 €.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2024





Le CDG 68 répond à une demande importante émanant des collectivités qui lui sont affiliées en conseil et en accompagnement, et ce dans le périmètre de toutes ses missions.

Cette demande reflète l'évolution constante, la variété et souvent la complexité des problématiques auxquelles sont confrontées les collectivités et qui sont liées aux ressources humaines : recrutement, protection sociale, santé au travail, modifications de la réglementation statutaire, archivage, les sujets sont nombreux.

Dans tous ces domaines, le CDG 68 est l'interlocuteur de proximité privilégié des collectivités, à leurs côtés : ce rapport d'activité vient l'illustrer.

Bonne lecture,

**Lucien MULLER**  
Président du CDG 68

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**27** membres

**4** séances

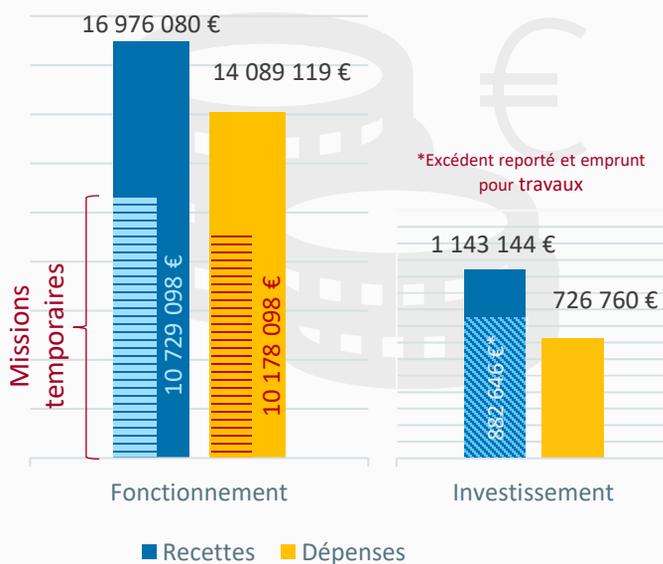
**35** délibérations

## COLLECTIVITÉS AFFILIÉES AU CDG 68

- **1** Agence Territoriale Départementale
- **3** Communautés d'Agglomération (*dont 1 non-affiliée adhérente au CDG*)
- **13** Communautés de Communes
- **4** CCAS (disposant de personnel)
- **366** communes (*dont 2 non-affiliées adhérentes au CDG*)
- **1** Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **4** Offices Publics d'Habitat (disposant de personnel public)
- **3** Pôles d'Équilibre Territorial et Rural
- **1** Service d'Incendie et de Secours (*affilié au CDG uniquement pour les personnels administratifs et techniques*)
- **16** Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple
- **88** Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique
- **21** Syndicats Mixtes Fermés
- **28** Syndicats Mixtes Ouverts

Total : **549**

## FINANCES



**47**

agents  
(45 ETP)



**78 000**

connexions sur  
le site internet

**495 000**

pages visitées



**12 817**

plis expédiés



**11**

Points Info  
édités



**45** bases de  
données -  
abonnements

## INSTANCES PARITAIRES



### COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

7 séances

11 saisines

9 conseils de discipline



### COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

0 séance



### COMITE SOCIAL TERRITORIAL

8 séances

436 avis émis par délégation

63 avis émis en séance

#### TYPES DE SAISINE



## CARRIÈRES — RESSOURCES HUMAINES

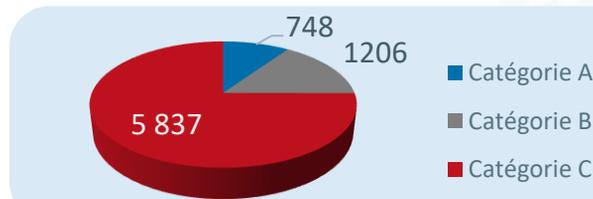


### GESTION

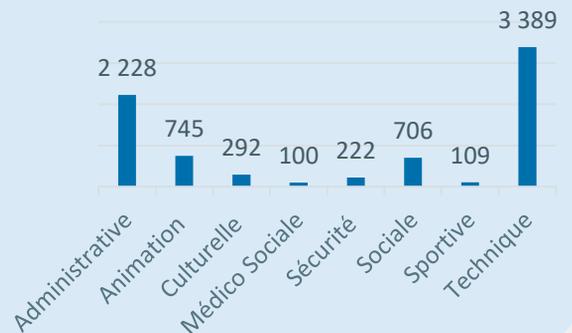
7 791 agents gérés

6 665 titulaires

1 126 contractuels



#### NOMBRE D'AGENTS PAR FILIÈRE



8 000 demandes soumises par les collectivités

4 500 projets d'actes établis



### PENSIONS

171 dossiers CNRACL

136 liquidations

15 pensions invalidité

19 rétablissements

236 bordereaux CNRACL

637 appels

1 037 emails



Augmentation des demandes due à l'application de la réforme et au nouveau logiciel CNRACL



### CONSEIL STATUTAIRE

2023 questions traitées

8 circulaires

Assurance chômage

19 examens de droits



## EMPLOI

**3 399** déclarations vacances d'emploi

**1 628** offres d'emploi

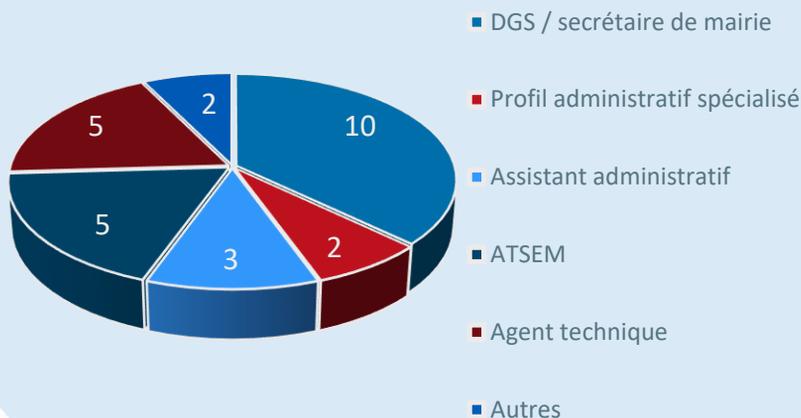
**110** recherches de candidatures pour missions temporaires

**6** Périodes Préparatoires au Reclassement

**9** APEEP (accompagnement personnalisé pour l'élaboration du projet professionnel)

**4** agents pris en charge

**27** assistances au recrutement :



## CONCOURS

**9** concours-examens organisés par le CDG 68 (ressort départemental et interrégional)

**59** jours d'épreuves

**1 234** candidats

**166** intervenants extérieurs

(moyenne annuelle 2 755 candidats)

**293** lauréats

**78 %** de présence des candidats

**Concours-examens organisés :**

- Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et ETAPS principal 2<sup>ème</sup> classe
- Educateur de jeunes enfants
- Agent de maîtrise (concours et examen)

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (examen)
- Examen adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (concours et examen)



## MISSIONS TEMPORAIRES

**184** collectivités ayant recours au service :

**180** collectivités affiliées

**4** collectivités non-affiliées

**1 601** missions (1195 + 406 prolongations)

**1 100** agents en mission sur l'année

**55** agents recrutés après mission

**10 178 098 €** de rémunérations et charges

NOMBRE D'AGENTS EN MISSION





## PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- 2 fiches sécurité machines
- 2 fiches Prév'ressources
- 4 circulaires nouvelles et mises à jour
- 117 documents mis à jour

### Inspection

- 13 inspections réalisées (85 jours d'interventions)
- 6 nouvelles conventions signées (78 jours sur 3 ans)
- 14 participations aux CHSCT locaux

### Animation réseau Assistant de Prévention (AP)

- 8 réunions
- 11 mailing d'information
- 26 nouvelles nominations AP
- 331 AP nommés

### Participation au Comité Social Territorial du CDG 68

- 5 études projet construction
- 11 demandes d'accueil d'un apprenti
- 5 règlements intérieurs Hygiène Sécurité
- 1 plan de formation
- 14 lettres de cadrage AP
- 1 enquête après accident
- 4 documents uniques
- 3 observations registre SST



## CONSEIL MÉDICAL

- 592 saisines :
  - 258 pour les collectivités affiliées
  - 334 pour les collectivités non affiliées
- 18 séances



## ERGONOMIE-HANDICAP

- 24 études de poste
- 5 consultations projet/réagencement
- 1 sensibilisation risques TMS



## CONTRATS D'ASSURANCE GROUPE

### Assurance statutaire

- 324 collectivités adhérentes
  - 287 collectivités de moins de 30 agents CNRACL
  - 37 collectivités de plus de 30 agents CNRACL
- 4 comités de pilotage - suivi absentéisme

### Protection sociale complémentaire Prévoyance

- 345 collectivités adhérentes

### Santé

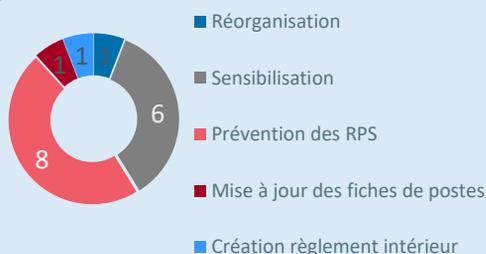
- 123 collectivités adhérentes
- 2 554 agents adhérents



## CONSEIL EN ORGANISATION ET SANTÉ AU TRAVAIL

- 121 jours d'intervention
- 300 agents rencontrés
- 11 webconférences
- 2 accompagnements managériaux
- 2 groupes de codéveloppement DGS/DST et DRH
- 1 fiche Psycho'ressources
- 1 vidéo de sensibilisation à destination des élus
- 2 stagiaires psychologues du travail suivis en collectivité
- 115 conseils-analyses des besoins

### NATURE DES INTERVENTIONS



Conférences à Préventica Strasbourg et Lyon

Prix 2024 du Management Inspirant

4 articles dans la presse spécialisée



Création d'un jeu sérieux sur les biais cognitifs

Lancement des accompagnements managériaux individuels





## ARCHIVES

- 216** conventions de mise à disposition des 4 archivistes dont 14 dédiées à l'archivage électronique
- 35** collectivités accompagnées dans la gestion de leurs espaces numériques
- 524** jours d'intervention en collectivité
- 583 mètres linéaires (ml) de fonds d'archives traités
- 650 ml d'archives éliminés

Mutualisation du système d'archivage électronique (SESAM) auprès de **4** collectivités.



## PAIE À FAÇON

- 39** collectivités adhérentes
- 6 573** bulletins de paie



## MISSION RGPD

- 220** collectivités adhérentes\*
- \*mission mutualisée avec le CDG 54, conventions en cours de renouvellement



## RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

- 17** avis (pour les collectivités du Haut-Rhin)\*
- \*mission mutualisée avec les CDG 67 et CDG 90



## SIGNALEMENT DES VIOLENCES

- 14** signalements
- 122** collectivités adhérentes
- 10** collectivités sensibilisées



*Jeu de sensibilisation primé par le Grand Prix Sécurité de la Carsat Lauréat du prix « héros territoriaux » Relayé partout en France via la presse spécialisée et des colloques/conférences*



## MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

- 121** collectivités adhérentes



## DROIT SYNDICAL

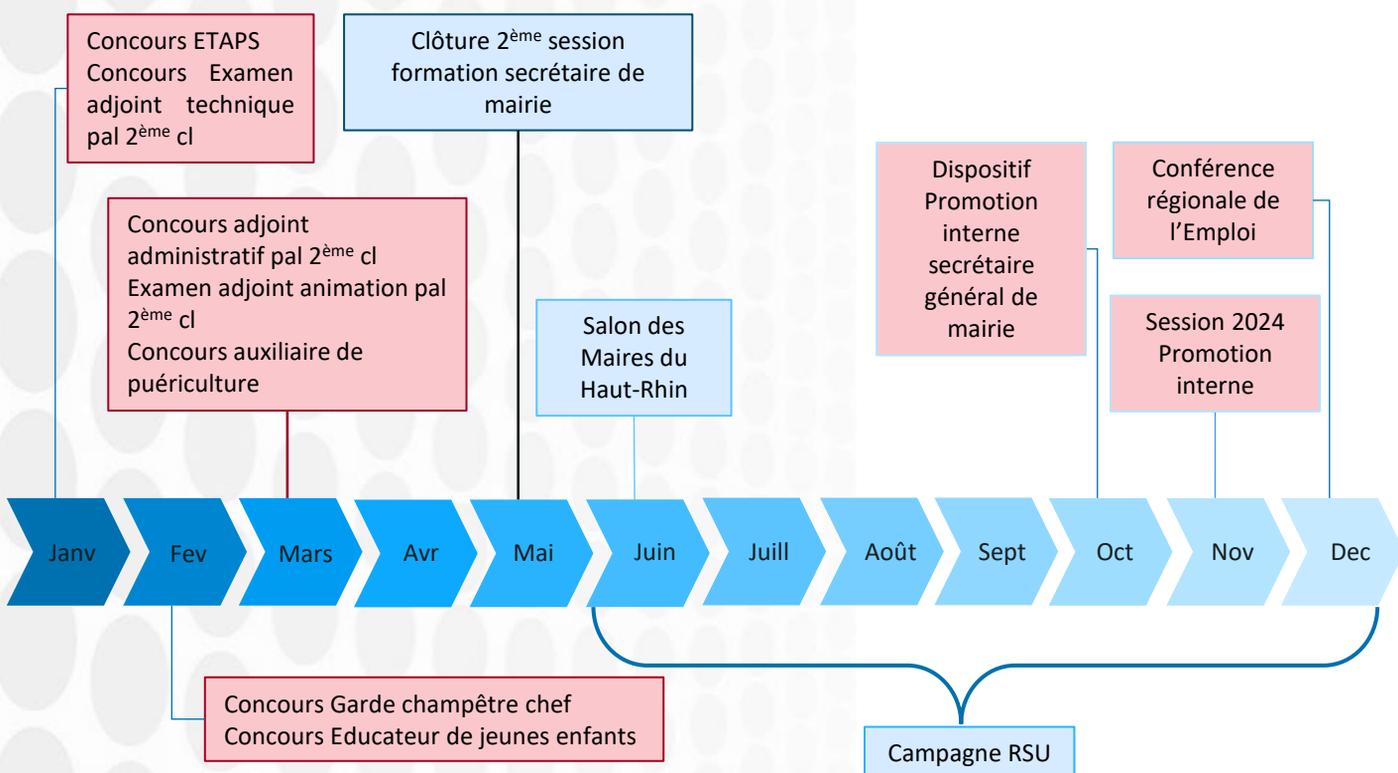
- 13 441 heures** de crédit de temps syndical
- 432 784 €** remboursés par le CDG 68 aux collectivités



## RAPPORT SOCIAL UNIQUE

- Campagne RSU 2023** (réalisée en 2024)
- Taux de réponse :
  - 84 %** des collectivités
  - 80 %** de l'effectif des agents

# L'ANNÉE 2024 EN BREF



Le repas de Noël 2024 s'est déroulé à l'hôtel restaurant « la Verte Vallée » à Munster.

Il est demandé aux membres de se prononcer sur la reconduction du repas de Noël le vendredi 12 décembre 2025.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

---

**Point 10 : Fêtes de Noël du personnel et des enfants**

b) Fête de Noël des enfants

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Les enfants, réunis pour un goûter le samedi suivant la fête de Noël du personnel, bénéficient quant à eux jusqu'à l'âge de 16 ans révolus d'un cadeau d'une valeur de 70 € (montant fixé en 2023).

L'effectif est de 23 enfants en 2024.

L'année dernière, la fête de Noël des enfants a été organisée au Big Little de Wittenheim.

Il est demandé aux membres de se prononcer sur la reconduction de la fête de Noël des enfants le samedi 13 décembre 2025 après-midi.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

**Point 11 : Interrégion**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le 19 mars 2025, les présidents de l'Interrégion ont examiné les points suivants (ordre du jour annexé au présent point) :

- **Emploi :**
  - bilan de la conférence régionale de l'emploi 2024
  - formation conseiller en évolution professionnelle
- **Concours :**
  - répartition géographique de l'organisation de l'examen de secrétaire général de mairie
  - formation gestionnaire concours
- **Schéma de coopération**
  - point sur groupes de travail
- **Fonctionnaires momentanément privés d'emploi**
  - point de situation

- **Point finances**

Compte administratif 2024

Sens	Niveau de vote M57		Réalisé 2023	BP+DM 2024	Réalisé 2024
D	11	Charges à caractère général	3 448 046,05	3 773 550,00	3 638 187,01
	12	Charges de personnel et assimilés	349 534,12	491 300,00	470 730,87
	23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	42	Opérations d'ordre entre section	1 323,93	1 323,93	1 323,93
	65	Autres charges de gestion courante	1,61	384 540,71	0,59
	67	Charges spécifiques	45 876,23	210 000,00	110 753,92
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>			<b>3 844 781,94</b>	<b>4 860 714,64</b>	<b>4 220 996,32</b>
Sens	Niveau de vote M57		Réalisé 2023	BP+DM 2024	Réalisé 2024
R	2	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 252 103,64	
	13	Atténuation de charges	294 953,86	471 000,00	474 991,55
	42	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
	70	Pdts des services, domaine, ventes diverses	2 902 125,67	3 091 611,00	3 266 177,22
	74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
	75	Autres produits de gestion courante	764,61	1 000,00	1 056,13
	77	Produits spécifiques	22 449,40	45 000,00	182 009,11
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>			<b>3 220 293,54</b>	<b>4 860 714,64</b>	<b>3 924 234,01</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>-624 488,40</b>	<b>0,00</b>	<b>-296 762,31</b>

Budget primitif 2025

Sens	Niveau de vote M57		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025
D	11	Charges à caractère général	3 448 046,05	3 638 187,01	3 877 273,40
	12	Charges de personnel et assimilés	349 534,12	470 730,87	737 510,00
	23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	42	Opérations d'ordre entre section	1 323,93	1 323,93	1 323,93
	65	Autres charges de gestion courante	1,61	0,59	1 000,00
	67	Charges spécifiques	45 876,23	110 753,92	80 000,00
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>			<b>3 844 781,94</b>	<b>4 220 996,32</b>	<b>4 697 107,33</b>
Sens	Niveau de vote M57		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025
R	2	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		955 341,33
	13	Atténuation de charges	294 953,86	474 991,55	720 000,00
	42	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
	70	Pdts des services, domaine, ventes diverses	2 902 125,67	3 266 177,22	2 900 666,00
	74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
	75	Autres produits de gestion courante	764,61	1 056,13	1 100,00
	77	Produits spécifiques	22 449,40	182 009,11	120 000,00
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>			<b>3 220 293,54</b>	<b>3 924 234,01</b>	<b>4 697 107,33</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>-624 488,40</b>	<b>-296 762,31</b>	<b>0,00</b>

- **Recours du CDG 25**

Le Conseil prend acte.



# ORDRE DU JOUR

## Réunion des Présidents et Directeurs

19 MARS 2025

Centre de Gestion de la Côte d'Or  
DIJON

## SOMMAIRE :

POINT N°1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS DU 6 NOVEMBRE 2024.....	3
POINT N°2 : BILAN DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'EMPLOI 2024.....	4
POINT N°3-A : MISSION EMPLOI : PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE INTERRÉGIONAL DE L'EMPLOI TERRITORIAL.....	5
POINT N°3-B : MISSION EMPLOI : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE M. THIBAUT BREZE, CHARGÉ DE MISSION EMPLOI .....	6
POINT N°3-C : MISSION EMPLOI : FORMATIONS RSU 2024 ET 2025.....	7
POINT N°4-A : MISSION CONCOURS : ACTUALITÉS CONCOURS .....	8
POINT N°4-B : MISSION CONCOURS : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE .....	9
POINT N°5-A : FORMATIONS DES AGENTS DES CENTRES DE GESTION : FORMATION GESTIONNAIRE CONCOURS.....	10
POINT N°5-B : FORMATIONS DES AGENTS DES CDG : FORMATION CONSEILLER EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE.....	11
POINT N°6 : MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COOPÉRATION : MISE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE SPÉCIALISATION .....	12
POINT N°7-A : AFFAIRES FINANCIÈRES (COMMISSION FINANCES) : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET BILANS FINANCIERS 2024.....	14
POINT N°7-B : AFFAIRES FINANCIÈRES (COMMISSION FINANCES) : BUDGET PRIMITIF 2025 ET PERSPECTIVES 2025.....	19
POINT N°8 : MUTUALISATIONS DES APPLICATIONS INFORMATIQUES DES CENTRES DE GESTION : LIENS AVEC LE GIP.....	22
POINT N°9-A : GESTION DES FONCTIONNAIRES MOMENTANÉMENT PRIVÉS D'EMPLOI (FMPE) : SITUATION AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2025.....	25
POINT N°9-B : GESTION DES FONCTIONNAIRES MOMENTANÉMENT PRIVÉS D'EMPLOI (FMPE) : NOUVELLES PRISES EN CHARGE 2025 .....	26
POINT N°10-A : RECOURS DU CDG 25 : RECOURS EN INEXISTENCE DE L'INTERRÉGION .....	27
POINT N°10-B : RECOURS DU CDG 25 : RECOURS EN ANNULATION DES CONCOURS OUVERTS PAR LES CENTRES DE GESTION DE L'INTERRÉGION .....	28
POINT N°11: DIVERS.....	29

## POINT N°1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS DU 6 NOVEMBRE 2024

---

Le compte-rendu de la réunion des Présidents des Centres de Gestion du 6 novembre 2024 à METZ a été adressé aux Centres de Gestion de l'Interrégion le 6 février 2025 (cf annexe 1).

À ce jour, aucune observation écrite n'a été formulée.

## POINT N°2 : BILAN DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'EMPLOI 2024

---

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a été l'organisateur de la Conférence Régionale de l'Emploi de 2024.

Il a adressé son bilan de l'évènement (cf annexe 2) qui a fait l'objet d'un débat complet des Présidents lors de leur réunion préparatoire du 18 mars 2025.

Les résolutions de cette réunion préparatoire sont présentées à l'ensemble des participants à la réunion des Présidents.

## POINT N°3-A : MISSION EMPLOI : PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE INTERRÉGIONAL DE L'EMPLOI TERRITORIAL

---

Monsieur Thierry MICQUE, directeur du Centre de Gestion de Moselle, présente le rapport de présentation de l'observation interrégional de l'emploi territorial (cf annexe 3).

**POINT N°3-B : MISSION EMPLOI : PRÉSENTATION DU RAPPORT  
D'ACTIVITÉ DE M. THIBAUT BREZE, CHARGÉ DE MISSION  
EMPLOI**

---

Monsieur Thierry MICQUE, directeur du Centre de Gestion de Moselle, présente le rapport d'activité de Monsieur Thibaut BREZE, chargé de mission emploi.

## POINT N°3-C : MISSION EMPLOI : FORMATIONS RSU 2024 ET 2025

---

Des sessions de formation sur l'application Données Sociales et le module GPEEC sont organisées à Pantin/Versailles en mars 2025, ouvertes à l'ensemble des Référents emploi, qu'ils soient nouveaux arrivants ou utilisateurs expérimentés.

Une session de rattrapage (en visio et/en présentiel) sur l'application Données Sociales est également prévue le 8 avril 2025 au CDG57 à Montigny-lès-Metz. Les inscriptions doivent être transmises avant le 24 mars 2025.

## POINT N°4-A : MISSION CONCOURS : ACTUALITÉS CONCOURS

---

Le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixe les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique. Il vise à ouvrir la faculté pour les autorités organisatrices de concours de tenir à distance, au moyen de la visioconférence, les épreuves orales, auditions et les entretiens en vue du recrutement des agents de la fonction publique. Le recours à la visioconférence des épreuves orales, auditions et entretiens permet de répondre aux besoins spécifiques de certains candidats en raison de leur situation géographique ou de leur situation personnelle. Par ailleurs, les membres des jurys, comités et commissions de sélection peuvent participer aux délibérations par le biais de la visioconférence.

L'intégration de la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique fait l'objet de discussions au niveau de la Coopération Interrégionale Est, et au niveau national.

Au niveau national, l'ANDCDG a commencé à procéder à un recensement des Centres de Gestion qui sont en capacité d'accueillir dans leurs locaux des candidats inscrits à un concours/examen organisé par un autre Centre de Gestion afin qu'ils passent dans leurs locaux les épreuves orales en visioconférence.

Les résultats de ce recensement ont été présentés à la Commission concours de l'ANDCDG qui s'est réunie le 14 mars 2025.

Le dispositif proposé est expérimental pour un an et concerne les candidats en situation de handicap.

Lors de la Commission du 14 mars, il a été indiqué que la cartographie n'est pas finalisée, certains CDG devant encore répondre.

Des modèles ont été créés par le groupe de travail : consignes spécifiques à l'attention du centre de gestion d'accueil, convention relative à la mise en œuvre de la visioconférence, PV des épreuves, consignes visio pour les candidats, consignes visio pour les jurys, réponse négative à une demande formulée par un candidat, ...

En annexe, un memo des points qui étaient à retenir pour la commission (annexe 4).

### Date d'organisation de l'examen PI d'accès au CE des rédacteurs, aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie

Proposition devant être validée par le CA de la FNCDG (les mêmes dates que pour les autres examens de rédacteurs) : retrait des dossiers du 03/03/2026 au 08/04/2026, dépôt jusqu'au 16/04/2026, 1<sup>ère</sup> épreuve 24/09/2026.

### Organisation d'une session exceptionnelle de l'examen d'adjoint administratif principal de 2e cl :

La majorité des CDG y est favorable, pour permettre aux candidats qui ont raté l'inscription en 2025 de se présenter en 2026 avant l'extinction du dispositif dérogatoire.

Données concernant l'accord pour une organisation en 2026 de l'examen à remonter à Martine BARBEROUX.

Une fois l'organisation actée, une date d'organisation pourra être choisie (soit la même date que le concours, soit une autre date afin de laisser une plus grande chance aux candidats)

NB : Certains CDG n'organisent plus les concours d'AA.

## POINT N°4-B : MISSION CONCOURS : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE

---

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a entendu favoriser la promotion interne des agents de catégorie C exerçant ou souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.

Par conséquent, un dispositif de « promotion-formation » pérenne est créé par l'article 3 de la loi. Cette mesure permet aux agents territoriaux de catégorie C souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie d'être promus en catégorie B après avoir suivi une formation qualifiante sanctionnée par un examen professionnel et sans qu'une proportion de postes ouverts à la promotion soit préalablement déterminée.

Le décret n° 2024-831 du 16 juillet 2024 fixe les modalités d'organisation de l'examen professionnel et précise la durée minimale d'exercice des fonctions de secrétaire général de mairie.

Les responsables concours souhaitent que les Directeurs se positionnent pour savoir si un ou plusieurs Centre de de Gestion souhaitent organiser cet examen.

## POINT N°5-A : FORMATIONS DES AGENTS DES CENTRES DE GESTION : FORMATION GESTIONNAIRE CONCOURS

---

Lors de la réunion du 3 décembre 2024, les Directeurs ont validé la proposition de formation présentée par le CDG54 et de la prise en charge des frais par le budget de la coopération interrégionale. Il est demandé aux animateurs de groupe concours de recenser les besoins auprès des services concours concernés.

Les Directeurs rappellent la prise en charge de la totalité des frais par le budget de la coopération interrégionale ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement par ce même budget.

Il est demandé au secrétariat de la coopération de préparer une demande de prise en charge des frais pédagogique de la formation sur le fondement des conventions signées par le Centre de gestion coordonnateur avec les deux délégations du CNFPT, délégation du Grand Est d'une part, de Bourgogne Franche Comté d'autre part.

Par courrier au secrétariat de l'Interrégion Est, Monsieur Alain Faivre a souhaité mettre à l'ordre du jour la question des formations pour les gestionnaires concours.

Au cours du mois de janvier des contacts ont été pris avec les deux Directeurs des délégations du CNFPT pour leur demander cette prise en charge qui s'est matérialisé dans un courrier à chacun des Directeurs de délégation le 5 janvier 2025.

## POINT N°5-B : FORMATIONS DES AGENTS DES CDG : FORMATION CONSEILLER EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

---

Les Directeurs proposent l'organisation d'une formation pour les conseillers en évolution professionnelle des Centres de Gestion et la prise en charge des frais pédagogiques de la formation CEP, dont le coût unitaire pour chacune des certifications figure dans le tableau ci-dessous.

<b>Certification : Praticien Bilan de Compétences (Certification RS en option a 310 € / participant)</b>	1	1199 €	1438€
<b>Certification Consultant en Bilan de compétences – RS 6780- Professionnaliser la pratique du bilan de compétences</b>	1	1890€	2268€

Le CDG 21 en charge de ce dossier présentera les résultats du recensement et les coûts prévisionnels.

## POINT N°6 : MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COOPÉRATION : MISE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE SPÉCIALISATION

---

### **A/ Enquête référent FMPE (CDG67)**

Plusieurs actions ont été entreprises depuis la résolution prise par les directeurs.

Tout d'abord, Madame Pascale Cornu a pris l'initiative d'ouvrir un espace dédié à la Mission n°3, dont le CDG67 est chef de file, intitulé :

« La prise en charge, dans les conditions fixées par les sections 2 et 3 du chapitre II du titre IV du livre V et par l'article L. 561-1 des fonctionnaires de catégories A et B momentanément privés d'emploi - CDG67 »

Dans cet espace figurent, d'une part, la liste des FMPE actuellement pris en charge et, d'autre part, les agents en surnombre.

En effet, par une résolution des directeurs du 3 décembre, il avait été demandé aux CDG de communiquer au secrétariat de l'Interrégion les agents pour lesquels ils avaient connaissance d'une mise en surnombre.

Ces informations sont indispensables lors de l'élaboration du budget de l'Interrégion.

Par ailleurs, par courriel du 10 janvier 2025, le secrétariat de l'Interrégion a demandé la communication du nom du référent FMPE pour le 25 janvier à chaque CDG afin de pouvoir rapidement organiser un cycle de réunions de travail.

### **B/ Enquête référent mission retraite (CDG52) – cf annexe 5**

Dans le cadre de la mission « Assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite, dans des conditions assurant leur fiabilité », dont le CDG52 est chef de file, Madame Florence Boisson a engagé une action visant à réaliser une enquête relative à la retraite.

*Nombre de CDG ayant répondu : 14 : CDG 08, 10, 21, 39, 51, 52, 54, 57, 58, 67, 68, 71, 88 et 89*

*Synthèse des réponses :*

*1- Combien d'ETP sont dédiés à la retraite  
De 0,3 (CDG21) à 1.8 (CDG88)  
Majorité : 1 ETP*

*2- Grades des gestionnaires  
C (tous les grades) et B (tous les grades)  
A au CDG21 qui conseille (pas de gestionnaire)*

*3- Définition de la mission assistance dans leur CDG  
- Répondre aux collectivités : tous  
- Contrôle exhaustif des dossiers : 10  
- Autre : ateliers, fiabilisation CIR, APR, aide à l'analyse des droits à pension, documentation mise à disposition, aide à la saisie, instruction dossiers retraite, aide tél et @ sur la saisie*

4- *Pratiques pour assurer la mission obligatoire*

- *Gestion par cohortes*
- *À la demande de la collectivité*
- *À la demande de l'agent*
- *Sur délégation des collectivités*
- *Dans le cadre des estimations*

5- *Moyens consacrés à cette mission obligatoire*

*En ETP entre 0,21 et 1*

*Coût analytique peu précisé*

6- *Missions réalisées au-delà de la mission d'assistance obligatoire*

- *Gestion de A à Z*
- *Aide à la saisine PEP'S*
- *Aide sur les carrières privées*
- *Vérification des simulations de pension et des liquidations*
- *Relais téléphonique avec la CNRACL pour les dossiers instruits par les collectivités*
- *Ateliers PEP'S, réunions d'information*

7- *Coût de l'accompagnement supplémentaire*

- *Gratuit*
- *Convention payante au temps de travail (65 euros/h, 66 euros/h, 40 euros/h, 61 euros/h aff et 73 euros/h non aff)*
- *Certains déduisent du prix le montant perçu par la CNRACL*
- *Coût au dossier : 100 euros – 200 pour retraite pour invalidité, 60 euros pour CIR, simulation, RTB*

8- *Nombre ETP sur mission complémentaire*

*1 pour la plupart des CDG*

9- *Volonté de mutualisation, sur quelles missions ?*

*Oui pour tous les répondants*

*Principalement sur la documentation et les outils de communication, le partage de pratiques, et l'échange sur les dossiers complexes*

10- *Y a-t-il une coopération déjà existante : NON, sauf l'expérimentation du CDG51*

**C/ Enquête mission réseau juriste (CDG21, CDG51 et CDG10)**

Dans le cadre de la mission « Assistance juridique », dont les CDG 21, 51 et 10 sont chefs de file, l'enquête réseau juriste a pour objet de débiter la mise en œuvre du schéma de mutualisation et de spécialisation dans ce domaine. Le CDG21 nous indique que les travaux ont débuté.

**D/ Enquête référents PPR (CDG89)**

Le CDG 89 a engagé les échanges avec les référents FMPE et présentera les travaux menés à l'attention des Présidents.

## POINT N°7-A : AFFAIRES FINANCIÈRES (COMMISSION FINANCES) :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET BILANS FINANCIERS 2024

Le budget 2024 de l'Interrégion Est a été adopté par les Présidents des CDG le 6 mars 2024. Le Conseil d'administration du CDG67 a quant à lui délibéré sur ce budget le 13 mars 2024. Ce budget a fait l'objet de deux ajustements de crédits par 2 DM.

Le résultat affiché est de – 296 762,31 €. Ce dernier entraîne à nouveau la diminution du montant des reports porté à 955 341,33 € (pour 1 252 103,64€ en 2023).

#### Compte administratif 2024

Sens	Niveau de vote M57	Réalisé 2023	BP+DM 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2024 /BP+DM 2024
D	11	3 448 046,05	3 773 550,00	3 638 187,01	-135 362,99
	12	349 534,12	491 300,00	470 730,87	-20 569,13
	23	0,00	0,00	0,00	0,00
	42	1 323,93	1 323,93	1 323,93	0,00
	65	1,61	384 540,71	0,59	-384 540,12
	67	45 876,23	210 000,00	110 753,92	-99 246,08
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 844 781,94</b>	<b>4 860 714,64</b>	<b>4 220 996,32</b>	<b>-639 718,32</b>

Sens	Niveau de vote M57	Réalisé 2023	BP+DM 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2024 /BP+DM 2024
R	2	0,00	1 252 103,64		-1 252 103,64
	13	294 953,86	471 000,00	474 991,55	3 991,55
	42	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	2 902 125,67	3 091 611,00	3 266 177,22	174 566,22
	74	0,00	0,00	0,00	0,00
	75	764,61	1 000,00	1 056,13	56,13
	77	22 449,40	45 000,00	182 009,11	137 009,11
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>3 220 293,54</b>	<b>4 860 714,64</b>	<b>3 924 234,01</b>	<b>-936 480,63</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>-624 488,40</b>	<b>0,00</b>	<b>-296 762,31</b>
-----------------------------------	--------------------	-------------	--------------------

#### Proposition d'affectation des résultats

RESULTAT DE CLOTURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	1 252 103,64 €	1 323,93 €
Part affectée à l'investissement : Exercice 2024		
Résultat de l'exercice 2024	-296 762,31 €	2 192,64 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2024</b>	<b>955 341,33 €</b>	<b>3 516,57 €</b>
<b>Résultat 2024 toutes sections confondues</b>	<b>958 857,90 €</b>	

PROJET D'AFFECTATION 2024	DEPENSE	RECETTE
Affectation au 001 (Investissement)	0,00 €	3 516,57 €
Affectation en réserve au 1068		0,00 €
Affectation au 002 (Fonctionnement)	0,00 €	955 341,33 €

## 1- Dépenses

### a. Charges à caractère général

Niveau de vote M57		Réalisé 2023	BP+DM 2024	Réalisé 2024	BP/Réalisé 2024
11	Charges à caractère général	3 448 046,05	3 378 550,00	3 638 187,01	-259 637,01
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	153 650,57	15 000,00	2 742,84	12 257,16
6064	Fournitures administratives		100,00		100,00
6132	Locations immobilières	7 990,50	8 000,00	7 990,50	9,50
6184	Versements à des organismes de formation		2 000,00		2 000,00
62261	Honoraire médicaux et paraméd		500,00	63,00	437,00
62268	Autres honoraires, conseils...(Rbmt concours interrégion)	2 547 823,83	2 430 000,00	1 237 090,98	1 192 909,02
622681	Article 622681			496 068,06	-496 068,06
622682	Article 622682 (Rbmt autres CDG coordonateurs)			1 077 122,52	-1 077 122,52
6227	Frais d'actes et de contentieux		15 000,00		15 000,00
6234	Réceptions	4 050,28	25 000,00	10 507,76	14 492,24
6251	Voyages, déplacements et missions	60 514,44	20 000,00	7 511,16	12 488,84
62878	A des tiers (Refacturation statisticien)		79 950,00	61 581,21	18 368,79
6288	Autres	674 016,43	783 000,00	737 508,98	45 491,02

- Les remboursements des opérations concours (62268, 622681 et 622682)

Sur l'exercice comptable 2024, **2 810 281.56€** ont été remboursés au titre des opérations concours et examens sur les articles 62268 à 622682 (ces articles ont été traités conjointement) :

- 2 370 246.21 € au bénéfice des organisateurs de concours de l'Interrégion
- 440 035.25 € au bénéfice d'autres CDG coordonnateurs

A noter : les imputations sur ces 3 articles n'ont pas toujours été correctes. Le détail ci-dessus correspond en revanche à la réalité.

Par rapport à la projection faite au mois d'octobre en commission des finances, on constate :

- Non réalisation des remboursements relatifs au CDG 67\* (rattachement en vis-à-vis – Concours 2023)
- Sous réalisation des remboursements au titre du CDG 57
- Des remboursements plus importants au titre du CDG 51 (+ 308 K€)

	Projection 2024 Réunion du 11/10/2024	Réalisé 2024	Delta
CDG 08	17 453,67	17 453,67	0,00
CDG 21	173 494,03	173 494,03	0,00
CDG 25	202 052,03	202 052,03	0,00
CDG 51	217 114,80	524 995,02	-307 880,22
CDG 54	689 651,80	690 618,95	-967,15
CDG 57	310 041,00	120 990,00	189 051,00
CDG 67	423 566,77		423 566,77
CDG 68	173 288,90	173 288,90	0,00
CDG 90	89 195,21	89 195,21	0,00
<b>Total</b>	<b>2 295 858,21</b>	<b>1 992 087,81</b>	<b>303 770,40</b>
*Rattachement CDG 67		378 158,40	-378 158,40
<b>Total</b>	<b>2 295 858,21</b>	<b>2 370 246,21</b>	<b>-74 388,00</b>

Les remboursements des coûts lauréats au titre des autres CDG se décomposent de la manière suivante :

	Réunion du 11/10/2024	Réalisé 2024	Delta
CDG 37	1 240,00	22 700,63	-21 460,63
CDG 13		29 391,79	-29 391,79
CDG 19		698,30	-698,30
CDG 27	446,16	446,16	0,00
CDG 31	4 566,00	4 566,00	0,00
CDG 33		713,00	-713,00
CDG 34	13 574,82	13 574,82	0,00
CDG 35	6 450,72	19 742,29	-13 291,57
CDG 40			0,00
CDG 44	14 081,55	14 081,55	0,00
CDG 59			0,00
CDG 69	12 891,00	109 783,00	-96 892,00
CDG 76	20 348,44	20 348,44	0,00
CDG 77		38 841,23	-38 841,23
CDG 72		5 921,94	-5 921,94
CIG GDE COURONNE	1 424,38	1 424,38	0,00
CIG PTE COURONNE FORECOMM	56 305,44	155 101,82	-98 796,38
		2 700,00	-2 700,00
	<b>131 328,51</b>	<b>440 035,35</b>	<b>-287 246,21</b>

- Les autres dépenses (6288)

Ces dernières ont été abondées au titre de la DM à hauteur de 783 K€ afin de tenir compte :

- Des remboursements antérieurs à 2023
- Du remboursement des dépenses de formation de secrétaire de mairie
- Du remboursement des frais encore pris en charge par l'interrégion (bourse de l'emploi, maintenance logiciel...)

Le bilan des différents remboursements intervenus au titre des autres dépenses est le suivant :

CDG DE LA FPT 08	24 831,84
CDG DE LA FPT 10	7 000,00
CDG DE LA FPT 21	17 425,42
CDG DE LA FPT 39	14 000,00
CDG DE LA FPT 51	55 002,33
CDG DE LA FPT 52	53 686,84
CDG DE LA FPT 54	14 000,00
CDG DE LA FPT 55	31 083,45
CDG DE LA FPT 57	79 102,69
CDG DE LA FPT 58	145 963,80
CDG DE LA FPT 67	30 499,60
CDG DE LA FPT 68	22 588,99
CDG DE LA FPT 70	14 000,00
CDG DE LA FPT 71	76 355,17
CDG DE LA FPT 88	43 430,00
CDG DE LA FPT 89	14 000,00
RATTACHEMENT (CDG 67)	69 412,65
	<b>712 382,78</b>
DIVERS	25 126,20
	<b>737 508,98</b>

**Remarques :** les CDG 21 et 58 qui devaient se faire rembourser 2 formations de secrétaire de mairie n'ont eu qu'une formation remboursée.

De plus, certaines demandes de remboursement au titre de l'exercice 2024 (DVE, maintenance logiciel...) par les CDG n'ont pas toutes été effectuées ou rattachées, ce qui justifiera de prévoir une enveloppe relative à ces reliquats 2024 au BP 2025.

**b. Les dépenses de personnels**

Les dépenses de personnels affichées sont de 470 730 € en adéquation avec l'abondement effectué lors de la DM. Ces dernières correspondent au personnel de l'interrégion (Monsieur Eckert et Madame Marsau) ainsi qu'aux rémunérations des personnels FMPE.

**c. Les charges spécifiques**

Ces dépenses qui correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs (doublon ou erreur de facturation) s'élèvent à 110.7 K€ se répartissant de la manière suivante :

<b>COUTS LAUREATS</b>	
CCAS VILLE DE METZ	914,66
CDG DE LA FPT 42	1 050,43
CDG DE LA FPT 44	19 911,98
CDG DE LA FPT 69	7 656,80
CDG DE LA FPT 90	873,74
CIG DE LA GRANDE COURONNE	29 286,48
CONS DEPART. MEURTHE ET MOSE	10 061,30
CONSEIL DEPART CALVADOS CAEN	914,66
CONSEIL DEPARTEMENTAL MOSEL	10 061,30
CONSEIL DEPARTEMENTAL MEUSE	914,66
DIJON METROPOLE	914,66
MONDELANGE	347,55
NANCY	2 234,79
<b>FMPE</b>	
NEVERS AGGLOMERATION	8 269,39
PONT SAINTE MARIE	6 178,36
RESO	1 636,31
WITTELSHEIM MAIRIE	9 526,85
	<b>110 753,92</b>

**2- Recettes**

**a. Atténuation de charges**

Ces recettes correspondent pour l'essentiel aux indemnités journalières et aux remboursements FMPE des collectivités. Le réalisé est en adéquation avec ce qui était attendu (Prévu : 471 000€ - Réalisé : 474 991,55€).

**b. Les recouvrements des coûts lauréats**

Le budget primitif 2024 prévoyait le recouvrement de 300 000 € de coûts lauréats abondés à hauteur de 321 K€ au moment de la DM. Au final, l'année 2024 affiche des remboursements à hauteur de 494 650.24 € que ce soit auprès des autres CDG coordonnateurs ou auprès des collectivités ayant nommé des lauréats de la filière médico-sociale.

Refacturation auprès de 47 collectivités territoriales ou établissements publics (9 CDG représentant 81 % des recettes).

**c. La dotation CNFPT**

L'intégralité de cette dernière a été comptabilisée.

**d. Remboursement autres frais**

Cette recette correspond au remboursement des dépenses relatives à l'organisation des concours pompiers pour un montant de 184 747.32 € correspondant à la dépense.

**e. Annulation de mandats sur exercice antérieur**

L'année 2024 affiche 182 009.11 € d'annulation de mandats sur les exercices antérieurs (pour l'essentiel annulation de doublons 2023) et ceci concernent les établissements suivants :

<b>CDG DE LA FPT 51</b>	137 587,65
CDG DE LA FPT 52	4 463,38
CDG DE LA FPT 55	3 209,57
CDG DE LA FPT 57	1 268,09
CDG DE LA FPT 59	416,66
CDG DE LA FPT 69	1 125,00
CIG DE LA GRANDE COURONNE	33 938,76
	<b>182 009.11</b>

CDG51 : Annulation de 3 mandats 2024 (doublons)

Cf annexe 6

## POINT N°7-B : AFFAIRES FINANCIÈRES (COMMISSION FINANCES) :

### BUDGET PRIMITIF 2025 ET PERSPECTIVES 2025

Le CDG67 a adopté la fongibilité des crédits

Sens	Niveau de vote M57		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025	BP/Réalisé 2024
D	11	Charges à caractère général	3 448 046,05	3 638 187,01	3 877 273,40	239 086,39
	12	Charges de personnel et assimilés	349 534,12	470 730,87	737 510,00	266 779,13
	23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	42	Opérations d'ordre entre section	1 323,93	1 323,93	1 323,93	0,00
	65	Autres charges de gestion courante	1,61	0,59	1 000,00	999,41
	67	Charges spécifiques	45 876,23	110 753,92	80 000,00	7 246,08
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>			<b>3 844 781,94</b>	<b>4 220 996,32</b>	<b>4 697 107,33</b>	<b>476 111,01</b>

Sens	Niveau de vote M57		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025	BP/Réalisé 2024
R	2	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		955 341,33	955 341,33
	13	Atténuation de charges	294 953,86	474 991,55	720 000,00	245 008,45
	42	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	Pdts des services, domaine, ventes diverses	2 902 125,67	3 266 177,22	2 900 666,00	-365 511,22
	74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
	75	Autres produits de gestion courante	764,61	1 056,13	1 100,00	43,87
	77	Produits spécifiques	22 449,40	182 009,11	120 000,00	62 009,11
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>			<b>3 220 293,54</b>	<b>3 924 234,01</b>	<b>4 697 107,33</b>	<b>772 873,32</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>-624 488,40</b>	<b>-296 762,31</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	--	--------------------	--------------------	-------------

#### 1- Dépenses

##### a. Charges à caractère général (+ 239.1 K€)

Le budget 2025 affiche des dépenses en croissance de 239 086.39 € se répartissant comme suit :

Niveau de vote M57		Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	BP/Réalisé 2024
11	Charges à caractère général	3 448 046,05	3 638 187,01	3 877 273,40	239 086,39
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	153 650,57	2 742,84	3 000,00	257,16
6064	Fournitures administratives			100,00	100,00
6132	Locations immobilières	7 990,50	7 990,50	7 990,50	0,00
6184	Versements à des organismes de formation			30 000,00	30 000,00
62261	Honoraire médicaux et paraméd		63,00	200,00	137,00
62268	Autres honoraires, conseils...	2 547 823,83	1 237 090,98	2 500 000,00	1 262 909,02
622681	Article 622681		496 068,06		-496 068,06
622682	Article 622682		1 077 122,52	556 982,90	-520 139,62
6227	Frais d'actes et de contentieux			15 000,00	15 000,00
6234	Réceptions	4 050,28	10 507,76	10 000,00	-507,76
6251	Voyages, déplacements et missions	60 514,44	7 511,16	12 000,00	4 488,84
62878	A des tiers		61 581,21	123 000,00	61 418,79
6288	Autres	674 016,43	737 508,98	619 000,00	-118 508,98

- Versement à des organismes de formation : 30 K€ (Formation CEP et gestionnaires concours)
- Remboursement de frais de concours prévues en croissance de 246.7 K€ par rapport à 2024.

La répartition retenue est la suivante :

- o Interrégion : 2 500 000 €

Le tableau Interstis suivant (Extrait au 13 mars) fait apparaître les demandes prévisionnelles de remboursements des concours organisés en 2024 :

CDG 21	193 742,54€
CDG 51	221 209,00€
CDG 54	251 985,00€
CDG 57	368 230,00 €
CDG 67	293 038,88 €
CDG 68	178 900,00 €
CDG 90	84 050,00 €
	1 591 155,42 €

Afin de tenir compte des éventuels dépenses non inscrites et des demandes d'avances possibles pour les concours 2025, le budget est porté à 2 500 000 €

- o Autres CDG coordonnateur : 556 982.90 €

- Maintien des remboursements au CDG de l'Interrégion à hauteur de 619 K€ malgré des remboursements 2024 fortement impactés par un rattrapage des exercices antérieurs.

Le budget prévisionnel tient compte de :

- o Formation SGM (2025 + reliquat 2024) : 189 000 €
- o DVE/Maintenance logiciel concours/Bourse de l'emploi : 300 000 €
- o Frais de structure CDG 67 : 30 000 €
- o Reliquat 2024 100 000 €

- Remboursement à des tiers en croissance de 60 K€ en lien avec la refacturation du 2<sup>ème</sup> statisticien par le CDG 57

b. Les dépenses de personnels (+ 266.8 K€)

En croissance de 266 779.13 € à rapprocher de la croissance du nombre de FMPE pris en charge et de leur taux de rémunération.

Le tableau suivant correspond à la liste des FMPE actuellement pris en charge par l'Interrégion :

Cf annexe 7

	Nom	Prénom	Grade	Collectivité	DATE PEC	CDG	Contrib.	Dégressivité
PRIS EN CHARGE AU 01/01/2025	Berteaux	Nathalie	Attaché territorial	Commune nouvelle de Bazeilles	01/07/2024	8	150	Temps plein jusqu'au 01/07/2025
	Bridant	Céline	Auxiliaire puéricultrice	Communauté de commune Ouche et Montagne	21/08/2024	21	150	Temps plein jusqu'au 21/08/2025
	Bruckert	Yvan	Technicien territorial	Commune de Weyersheim	01/01/2023	67	100	Dégressivité 20 % au 01/01/2025
	Binder	Alexandre	Attache principal	Commune de Wittelsheim	18/06/2024	68	150	Temps plein jusqu'au 01/04/2025
	Cherrier	Bruno	Assistant artistique principal 2eme classe	Commune de la Chapelle Saint Luc	01/04/2024	10	150	Temps plein jusqu'au 18/06/2026
	Claudet	Francois	Assistant artistique principal 2eme classe	SIVU de l'école de musique Ravel	01/01/2023	67	100	Dégressivité 20 % au 01/01/2025
	Dezert	Christine	Auxiliaire puéricultrice	Communauté de commune Ouche et Montagne	21/08/2024	21	150	Temps plein jusqu'au 21/08/2025
	Gigarel	Sylvie	Directeur territorial	Agglomeration de Nevers	01/01/2022	58	75	Dégressivité 30 % au 01/01/2025
	Larrey	Frédéric	Assistant artistique	Commune de Sanvignes Les Mines	01/06/2018	71	75	Dégressivité 50 % au 01/06/2025
	Le guen	Ronan	Professeur enseignement artistique	RESO	15/07/2017	58	75	Dégressivité 10 % au 18/01/2025
	Lemaire	Jérôme	Technicien territorial	Communaute agglomération Beaune	18/01/2024	21	150	Dégressivité 50 % au 01/09/2026
	Montmartin	Charlotte	Auxiliaire puéricultrice	Communauté de commune Ouche et Montagne	21/08/2024	21	150	Temps plein jusqu'au 21/08/2025

Courant 2025	Takhimi	Zouhair	Animateur principal 2ème classe	Communauté de commune du Gd Langres	12/08/2025	52	
	Richard	Jean-François		Commune de Hombourg Le Haut	01/10/2025	57	
	Jacquemont	Ludovic	ETAPS principal 1ère classe	Eurométropole Metz	01/09/2025	57	
	Paris	David	Technicien territorial	Communauté de commune du Pays de Saverne	05/07/2025	67	
	Muller	Franck	ETAPS principal 2ème classe	Communauté de commune du Pays de Saverne	18/08/2025	67	
	Crassous	Nadia	ETAPS principal 1ère classe	Communauté de commune Alsace Rhin Brisach	01/11/2025	68	
	Donadel	Bertrand	ETAPS principal 1ère classe	Communauté de commune Alsace Rhin Brisach	01/11/2025	68	
	Mounier	Florent	Attaché territorial	Commune de Chagny	14/08/2025	71	
	Ristrod	Bernard	Ingénieur principal	Communauté de commune Pulsaye-Forterre	01/07/2025	89	

### c. Les charges spécifiques

Il est inscrit un budget prévisionnel de 80 000 € à rapprocher des éventuelles corrections de doublons ou de surfacturations des exercices passés.

## 2- Recettes

### a. Atténuation de charges (+245 K€)

Le budget affiche des recettes à hauteur de 720 000 € correspondant à :

- Indemnités journalières à hauteur de 20 000 €
- Remboursement FMPE aux collectivités : 700 000 € (Pour une dépense de 596K€). Pour information, la totalité des recettes en année pleine et sans changement serait de 806 000€.

Les remboursements FMPE expliquent la croissance constatée par rapport au réalisé 2024 et sont en adéquation avec les dépenses affichées.

### b. Produits des services, domaine, ventes diverses

Ces dernières ont été évaluées à 2 900 666 € et correspondent à :

- Recouvrement coût lauréat : 410 000 €
- Dotations CNFPT : 2 470 666€ (2 585 685€ en 2024)
  - o Concours : 2 201 363 € (2 304 006€ en 2024)
  - o FMPE : 269 303 € (281 859€ en 2024)

### c. Produits spécifiques

Il est inscrit un budget prévisionnel de 120 000,00 € à rapprocher des éventuelles corrections sur exercices antérieurs.

## POINT N°8 : MUTUALISATIONS DES APPLICATIONS INFORMATIQUES DES CENTRES DE GESTION : LIENS AVEC LE GIP

---

### PROBLEMATIQUE « INFORMATIQUE »

#### LES SYSTEMES D'INFORMATION DE NOS CDG, LE PRESENT, LEUR AVENIR

• Constat : L'importance de la gestion informatique dans le déroulement de nos activités n'est plus à démontrer. Nous ne pourrions plus accepter une gestion « manuelle » de nos données pour répondre aux enjeux, aux attentes des pouvoirs publics, et surtout aux demandes de nos collectivités et agents territoriaux.

La part des coûts liés à nos systèmes d'information tend à s'accroître sur les 2 dernières décennies avec une accélération notable et qui perdurera ces prochaines années :

- À la fois parce que nous n'avons pas énormément investi dans nos outils informatiques jusque-là,
- À la fois parce que les exigences techniques de sécurité, de pertinence et de performance des applicatifs multiplient les dépenses et leur montant total,

#### • Pourquoi parler d'informatique au niveau INTERREGION :

- 1- Nous en parlons déjà pour les applications liées à l'emploi, aux concours et aux autres thèmes directement rattachables aux missions de l'Interrégion
- 2- L'intelligence artificielle « attise » la thématique informatique,
- 3- L'application CONCOURS va être réécrite complètement pour un coût estimé à 1,5M€... les coûts pour l'Interrégion seront plus importants pour nos 18 CDG (à prévoir dans nos budgets),
- 4- Les missions de l'Interrégion nécessitent de disposer de données...issues de nos systèmes d'information. Le RSU ne répond pas ou ne suffit pas à nos futurs travaux,
- 5- La stratégie informatique à adopter pour trois décennies qui viennent nécessite un positionnement des élus des CDG MAINTENANT ! (pas dans 3 ans, pas dans 5, pas dans 10).
- 6- + nous attendons, + nous nous dirigeons vers la solution la plus coûteuse (celle des éditeurs privés qui ne prêteront pas une oreille attentive à nos demandes, et à des coûts exorbitants),
- 7- La « Gestion » est notre ADN. Les outils de gestion informatiques sont donc au cœur de nos activités actuelles et futures : négliger ce support informatique peut remettre en cause notre existence même sur la prochaine décennie : **risque majeur**.
- 8- Être informé.es maintenant, permet de lancer les discussions, et adopter des orientations précises, fermes et claires... le plus rapidement possible. Nous travaillons réellement pour les 20 ou 30 prochaines années.

#### • L'avenir prévisible de nos systèmes d'information et leurs coûts :

Aujourd'hui, et suite aux dernières estimations ou consultations du GIP INFORMATIQUE sur le logiciel CONCOURS et MEDECINE, les constats que le CDG88 (et d'autres) faisaient sur ces 2 dernières années se trouvent confirmés :

- Les réécritures de logiciels vont coûter très cher : 1,5 M€ pour le logiciel CONCOURS (on parle de 5 à 6 M€ pour la MEDECINE pour les 20 CDG participant à la consultation)
- L'achat de solutions privées MEDECINE pour un CDG moyen oscille entre 60 000 et 100 000€ avec des coûts annuels de plusieurs dizaines de milliers d'euros,

- Les coûts des systèmes d'information d'éditeurs privés seront colossaux : aucun « effet de masse » : même à 20 CDG, quasi aucune réduction sur le prix public (cf échec de la consultation MEDECINE GIP),

- Les coûts des systèmes d'information d'éditeurs privés seront générateurs d'un double coût :

- Coût d'acquisition et maintenance annuelle,
- Coût humain et donc coût financier supplémentaire : nous aurons besoins d'humains pour réaliser ce que les applications ne pourront pas faire,

- Les contraintes de sécurité vont multiplier les interventions et outils de contrôle dans tous nos établissements et collectivités... et donc les coûts. Avec bien entendu des risques de rupture de service ou de perte massive de données.

Au niveau de notre INTERREGION : spécificités liées à l'ex « Alliance Informatique » et à notre héritage en matière d'investissement informatique.

- Les CDG de l'Interrégion consacrent des budgets très différents selon les choix opérés sur ces 20 dernières années :

- Certains bénéficient de la solution AGIRHE très pertinente et peu onéreuse mais en « bout de course »,
- D'autres ont déjà commencé à investir dans des solutions privées plus onéreuses et répondant +/- (selon les applicatifs) aux besoins des CDG,

- Les systèmes d'information AGIRHE sont pertinents, fonctionnent, répondent aux attentes dans la grande majorité des cas... mais sont en bout de course. 1 certitude : ils ne répondront pas aux exigences et attentes de demain,

- La refonte ou la modernisation des systèmes AGIRHE représentent une masse importante et progressive de travail à effectuer (plusieurs années) : nous ne pouvons pas changer l'ensemble des systèmes en une seule étape. Le chemin est long mais nous pouvons le réaliser progressivement à condition d'y mettre des moyens humains et financiers... que nous mettrons dans tous les cas de figure.

**Mieux vaut choisir et planifier la quantité des moyens à mettre en œuvre que de subir les coûts éditeurs privés ?**

- Aucun système d'éditeur privé ne pourra répondre à nos attentes et à nos fonctionnements internes (position particulière des CDG « au-dessus de la mêlée » qui n'intéresse pas les éditeurs. Ces derniers sont plutôt focalisés sur leurs clients individuels).

#### • Conclusion :

Pour résumer, les CDG n'ont qu'un seul choix à faire : celui du multiplicateur de leurs coûts (informatiques principalement, mais également de ressources humaines pour ce qui ne serait pas ou plus pris en charge par un outil informatique OU outil informatique moins performant).

Il n'y a pas d'alternative à une augmentation sensible des coûts. Encore faut-il savoir si l'on choisit un multiplicateur de 10, 20, 30 (solutions privées) ou 2, 3, 4 (solutions développées « en interne » par les CDG ?

Le choix peut paraître simple...

- Assumer une multiplication des coûts de 10 ou 20 permet d'externaliser les ennuis auprès d'éditeurs privés.

- Assumer une multiplication des coûts de 2, 3 ou 4 permet d'internaliser les ennuis et les défis au sein de groupements de CDG.

Que peut-on faire ? A minima :

- 1- Parler de cette problématique, estimer les coûts (Agirhe ou pas) probables des 2 alternatives,
- 2- Rapidement prendre position sur ces alternatives (édition interne ou par éditeurs privés),
- 3- Décider rapidement des moyens à mettre en place au niveau de chaque CDG mais aussi au niveau de l'Interrégion pour les logiciels supports de ses missions.
- 4- Commencer à travailler concrètement ensemble, planifier nos actions d'investissement de nos outils informatiques.

## POINT N°9-A : GESTION DES FONCTIONNAIRES MOMENTANÉMENT PRIVÉS D'EMPLOI (FMPE) : SITUATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Vous trouverez la liste des FMPE pris en charge par l'Interrégion Est au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Agent	Grade	Collectivité d'origine	Date de prise en charge	CDG	Contribution de la Collectivité	Dégressivité	Projet personnalisé mis en place
Madame Nathalie BERTEAUX	Attaché territorial	Commune nouvelles de Bazeilles	01/07/2024	CDG08	150%	taux plein jusqu'au 01/07/2025	en cours
Madame Céline BRIDANT	Auxiliaire de puéricultrice	Communauté de communes Ouche et Montagne	21/08/2024	CDG21	150%	taux plein jusqu'au 21 Août 2025	en cours
Monsieur Yvan BRUCKERT	Technicien territorial	Commune de Weyersheim	01/01/2023	CDG67	100%	dégressivité de 20% à compter du 1er janvier 2025	oui
Monsieur Alexandre BINDER	Attaché principal	Commune de Wittelsheim	18/06/2024	CDG68	150%	taux plein jusqu'au 18 juin 2025	non
Monsieur Bruno Cherrier CHERRIER	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Commune de la Chapelle Saint-Luc	01/04/2024	CDG10	150%	taux plein jusqu'au 1er avril 2025	oui
Monsieur François CLAUDET	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	S.I.V.U de l'Ecole de Musique « Ravel »	01/01/2023	CDG67	100%	dégressivité de 20 % à compter du 1er janvier 2025	oui
Madame Christine DEZERT	Auxiliaire de puéricultrice	Communauté de communes Ouche et Montagne	21/08/2024	CDG21	150%	taux plein jusqu'au 21 Août 2025	en cours
Mme Sylvie Gigarel	Directeur territorial	Agglomération du Grand Nevers	01/01/2022	CDG58	75%	Dégressivité de 30% à compter 1er janvier 2025	oui
M. Frédéric Larrey	Assistant d'Enseignement Artistique	Commune de Savignes les Mines	01/06/2018	CDG71	75%	dégressivité de 50 % à compter du 1er juin 2024	non
M. Ronan Le Guen	Professeur d'enseignement Artistique de Classe normale	RESO	15/05/2017	CDG58	75%	Dégressivité de 50% depuis le 1er septembre 2024	oui
Monsieur Jérôme LEMAIRE	Technicien territorial	Communauté d'Agglomération de Beaune Cote et Sud	18/01/2024	CDG21	150%	dégressivité de 10% à compter du 18 janvier 2025	oui
Madame Julie Charlotte MONTMARTIN	Auxiliaire de puéricultrice	Communauté de communes Ouche et Montagne	21/08/2024	CDG21	150%	taux plein jusqu'au 21 Août 2025	en cours

## POINT N°9-B : GESTION DES FONCTIONNAIRES MOMENTANÉMENT PRIVÉS D'EMPLOI (FMPE) : NOUVELLES PRISES EN CHARGE 2025

Par une résolution du 3 décembre 2024, les Directeurs ont demandé à chaque Centre de Gestion de communiquer pour le 25 janvier les mises en surnombre dont il a connaissance afin de pouvoir intégrer ces éléments dans le budget 2025.

Vous trouverez la liste des agents faisant l'objet d'une mise en surnombre dans leur collectivité. Ce tableau figure également dans l'espace dédié au FMPE.

	Collectivité	Nom	Prénom	Grade	ECHELON	date de surnombre	Motif	Date de prise en charge par l'lr
CDG52	Communauté de communes du Grand Langres	TAKHIMI	Zouhair	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	5	12/08/2024	SUPPRESSION DE POSTE	12/08/2025
CDG57	Hombourg le Haut	RICHARD	JEAN-FRANCOIS			01/10/2024	Fin de détachement sur emploi fonctionnel	01/10/2025
CDG57	EUROMETROPOLE METZ	JACQUEMONT	LUDOVIC	ETAPS PRINCIPAL DE 1ère CLASSE		01/09/2024	SUPPRESSION DE POSTE	01/09/2025
CDG67	Communauté de communes du Pays de Saverne	PARIS	DAVID	TECHNICIEN TERRITORIAL	8	05/07/2024	SUPPRESSION DE POSTE	05/07/2025
CDG67	Communauté de communes du Pays de Saverne	MULLER	FRANK	ETAPS principal de 2ème classe	8	18/08/2024	SUPPRESSION DE POSTE	18/08/2025
CDG68	Communauté de communes Alsace Rhin Brisach	CRASSOUS	NADIA	ETAPS PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	7	01/11/2024	suppression pour raison économique	01/11/2025
CDG68	Communauté de communes Alsace Rhin Brisach	DONADEL	BERTRAND	ETAPS PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	11	01/11/2024	suppression pour raison économique	01/11/2025
CDG71	Commune de Chagny	MOUNIER	FLORENT	ATTACHE TERRITORIAL	5	14/08/2024	Fin de détachement sur emploi fonctionnel	14/08/2025
CDG89	Communauté de communes de Pulsaye-Forterre	RISTORD	BERNARD	INGENIEUR PRINCIPAL	5	01/07/2024	Fin de détachement de longue durée	01/07/2025

## POINT N°10-A : RECOURS DU CDG 25 : RECOURS EN INEXISTENCE DE L'INTERRÉGION

---

Le mémoire a été rédigé par le cabinet SOLER-COUTEAUX de Strasbourg et déposé au Tribunal Administratif de Strasbourg.

**POINT N°10-B : RECOURS DU CDG 25 : RECOURS EN ANNULATION  
DES CONCOURS OUVERTS PAR LES CENTRES DE  
GESTION DE L'INTERRÉGION**

---

Les CDG 54 et 68 ont fait l'objet de recours en annulation des concours qu'ils organisent.

POINT N°11: DIVERS

---



## **Réunion des Présidents des CDG de l'Interrégion Est**

**Mercredi 6 Novembre 2024 – 9h00**

**Salle Perrat - La Citadelle Metz**

**Relevé des résolutions**

### **Présents**

#### A/ En Présentiel :

CDG 08 : Monsieur Régis DEPAIX, Président et Monsieur Sébastien ALLAIRE, Directeur

CDG10 : Monsieur Thierry BLASCO, Président et Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice

CDG21 : Madame Patricia Gourmand, Présidente et Madame Florence DESHOUX, Directrice

CDG51 : Monsieur Patrice VALENTIN, Président et Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe

CDG52 : Monsieur Jean-Marie WATREMETZ, Président et Madame Florence BOISSON, Directrice adjointe

CDG54 : Monsieur Daniel MATERGIA, Président et Monsieur Alain FAIVRE, Directeur

CDG55, Monsieur Jean-Baptiste LEONARD, Directeur

CDG57 : Monsieur Vincent MATELIC, Président et Monsieur Thierry MICQUE, Directeur

CDG58 : Madame Marie-Christine AMIOT, Présidente et Monsieur Nathanaël SIMEON

CDG67 : Monsieur Michel LORENTZ, Président et Madame Pascale CORNU, Directrice

CDG68 : Monsieur Lucien MULLER, Président et Monsieur Gilles RENDLER, Directeur

CDG71 : Monsieur Gérald GORDAT, Président, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, 1<sup>er</sup> Vice-président et Madame Stéphanie PERRODIN, Directrice

CDG88 : Monsieur Michel BALLAND, Président et Monsieur Frédéric SCHEER, Directeur

CDG89 : Madame Myriam GORIN, Directrice

Monsieur Olivier Eckert, chargé de mission de la coopération interrégionale

B/ En Visioconférence :

CDG39 : Madame Véronique DELACROIX

CDG51 : Madame Géraldine GROPETTI,

## **ABSENTS**

C/ Absents excusés

CDG39 : Frank STEYAER, Président

CDG55 : Monsieur Gérald MICHEL

CDG70 : Monsieur Michel DESIRE, Président, et Madame Carole TARY, Directrice

CDG89 : Monsieur Jean-Pierre GERARDIN, Président

D/ Absents non excusés

CDG25 : Monsieur Christian HIRSCH, Président et Monsieur Michaël Thomas, Directeur

CDG90 : Monsieur Romuald ROICOMTE, Président et Monsieur Dimitri RHODES, Directeur

Monsieur Michel Lorentz remercie le Président du CDG de la Moselle et ses équipes pour la parfaite organisation de ces réunions à Metz en et de la présence au dîner du Maire de Metz et du premier Vice-président du Conseil départemental de la Moselle.

Monsieur Vincent Matélic présente le Centre de gestion de la Moselle composé d'un peu moins de 50 agents et organisé autour de 5 pôles.

### **1<sup>ère</sup> Partie : Approbation du Compte rendu de la réunion des Présidents du 26 juin 2024**

Le relevé de résolutions de la réunion des Présidents qui s'est déroulée le 26 juin en visioconférence a été adressé par courriel le 2 Août 2024 par le secrétariat de la coopération interrégionale.

Aucune remarque n'est parvenue à ce jour au secrétariat de l'Interrégion.

*Il est demandé aux Présidents d'approuver le procès-verbal de la réunion*

Le compte rendu adressé par courriel le 2 Août 2024 par le secrétariat de la coopération interrégionale est validé

## 2<sup>ème</sup> Partie : Mission emploi

### a) Présentation des missions confiées à Madame Prescilia Andaloro

Monsieur Vincent Matélic rappelle que Madame Andaloro est en charge du pilotage de l'observatoire régional de l'emploi et qu'il avait été décidé par les Présidents de recruter un second référent emploi.

Monsieur Vincent Matélic remercie les Directeurs qui se sont investis dans le recrutement du second référent emploi. En raison de la spécificité du poste, il a été difficile de trouver un profil adéquat.

Monsieur Vincent Matélic excuse Madame Andaloro, souffrante, qui devait présenter l'observatoire régional de l'emploi.

Monsieur Vincent Matélic salue l'engagement de Madame Andaloro dans l'ensemble des missions qui lui sont confiées et le renfort du second statisticien à compter du 1<sup>er</sup> décembre pour un fonctionnement optimal.

Monsieur Matélic propose que lors de la prochaine réunion des Présidents, les deux agents de l'observatoire de l'emploi présentent un point d'étape de leur action.

Monsieur Thierry Micque rappelle que Madame Andaloro est le relais du niveau national ( grande couronne) vers les CDG.

Elle a également en charge de l'organisation des formations pour les agents des CDG dans le périmètre des missions de l'observatoire de l'emploi et l'élaboration de tutoriels. Elle répond également aux sollicitations individuelles de plus en plus nombreuses des agents des CDG et c'est pourquoi elle a organisé au cours de l'année en collaboration avec le CIG Grande Couronne des formations sur l'outil métier.

Monsieur Thierry Micque indique également que Madame Andaloro a regretté le peu de personnes présentes à ces formations. En effet 5 personnes étaient présentes pour la formation. 3 personnes ont annulé la formation, pour certaines le jour même alors que dans le même temps.

Madame Andaloro a également travaillé sur une maquette de site internet pour l'observatoire de l'emploi qui pourra être présenté en réunion de Directeur.

**Les Présidents prennent acte des informations relatives à l'étendue des missions confiées à Madame Prescilia Andaloro**

### b) Recrutement du second référent emploi

Monsieur Thierry Micque présente le processus de recrutement du second référent emploi pour l'observatoire interrégional de l'emploi.

- 55 candidatures sont parvenues au CDG57
- 6 candidatures ont été sélectionnées ainsi qu'une liste complémentaire de 9 personnes

- Il remercie Madame Claudine Koludski, Madame Florence Deshoux, Monsieur Jean-Baptiste Léonard ainsi que Monsieur Lionel Ramos qui ont participé aux jurys de recrutement aux cotés de Madame Prescilia ANDALORO et Monsieur Thierry MICQUE
- Le jury de recrutement s'est tenu le lundi 30 septembre 2024.

Une personne a été retenue.

Monsieur Thierry Micque a informé Thiebault BREZE de son recrutement pour un contrat d'un an renouvelable au grade de rédacteur au 1er échelon à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024

La rémunération proposée sera comprise entre 25000 et 30000 euros brut

Une information sera faite aux 18 Centres de gestion.

*Vous trouverez en annexe 1 le CV du candidat retenu*

Les Présidents prennent acte du recrutement du second statisticien de l'observatoire interrégional de l'emploi à compter du 1er décembre 2024 avec comme périmètre d'intervention l'ensemble des 18 départements.

### **c) Organisation de la CRE 2024**

Monsieur Alain Faivre présente la proposition de conférence régionale de l'emploi qui se tiendra le 9 décembre 2024 de 14h à 17h.

- La CRE sera articulée en deux phases :
- La présentation par Madame Prescilia Andaloro du panorama de l'emploi avec un focus particulier sur la situation des agents contractuels dans la fonction publique territoriale et leurs niveaux rémunérations
- L'organisation d'un débat ayant pour thématique le « rôle, la posture la fonction de l'agent public dans ses droits et obligations et dans sa mission de service public. Acculturer les agents et les employeurs sous le sceau du service public, l'esprit de neutralité du service public, le sens de l'engagement  
Si la fonction publique n'est plus attractive, quels agents peut-on encore recruter, quel avenir pour le service public »
- La conférence régionale de l'emploi sera organisée sous forme de webinaire
- L'ensemble des frais seront pris en charge par le budget de l'Interrégion Est
- Pour ce qui concerne les supports de communication, ils seront également élaborés par le CDG54.

- 14h00 : Discours d'ouverture
- 14h15 : Panorama de l'emploi territorial de l'Interrégion Est
- 14h45 : Compétence e motivations de service public des agents
- 15h45 : La Déontologie : La Boussole des agents publics
- 16h45 : Quiz
- 17h00 Clôture et fin

Les Présidents valident le format et le contenu de la conférence régionale de l'emploi, ainsi que la prise en charge de l'ensemble des frais de la conférence par l'Interrégion Est. Il est demandé à chaque Centre de gestion de communiquer auprès de ses collectivités de la tenue de la conférence régionale de l'emploi afin de les inviter à y participer.

## **3<sup>ème</sup> Partie : SECRETAIRE DE MAIRIE**

### **a) Formation secrétaire de mairie dans le Grand est**

Monsieur Michel Lorentz indique qu'en ce qui concerne les formations de secrétaire de mairie dans le grand est, les CDG souhaitent pouvoir travailler avec la Région Grand Est. Il s'étonne d'un discours différent entre la Vice-présidente de la Région et ses services.

Par ailleurs, il existe un souhait de travailler avec France Travail, qui n'a cependant pas une vision globalisée sur l'ensemble des 10 départements en termes d'action.

Monsieur Michel Lorentz rappelle qu'une réunion a eu lieu avec M. Bernard Achard et les Directeurs le 24/10/2024

Monsieur Alain Faivre avait été par ailleurs missionné par ses collègues pour participer le 5 novembre à une réunion préparatoire avec le CNFPT et les services de la Région Grand est de 9h à 10h.

La région a rappelé les contraintes budgétaires nationales qui s'impose aux Régions.

Pour la Région Grand est, lorsque les contrats de formations ont été faits, il n'était pas question du statut de secrétaire général de mairie. Les formations dispensées aujourd'hui ne répondent pas au statut de secrétaire général de mairie et la Région est prête à financer pour autant que cela réponde aux besoins.

A l'issue de cette première réunion, le Directeur du CDG54 et Monsieur Achard et ses services ont poursuivi leurs échanges.

Pour Monsieur Faivre, le CNFPT ne voit pas d'un œil très favorable les contrats passés par chaque CDG avec France Travail malgré les besoins.

Pour les recrutements, le CNFPT comme la Région souhaitent un projet homogène.

La question du sourcing est réel. Pour faire une cohorte de secrétaire de mairie, il faut étudier les candidatures de 50 à 60 personnes.

Monsieur Michel Lorentz confirme les difficultés financières du CNFPT en raison du désengagement de l'Etat et constate l'absence de volontarisme du CNFPT de faire des contrats locaux. Il regrette également les attermolements de la Région Grand Est. Il rappelle qu'une réunion entre la Région et les 10 CDG devait être organisée au mois de novembre qui a été décalée au 2 décembre.

Monsieur Vincent Matélic regrette que la Région lance des appels d'offres de formation de secrétaire de mairies qui sont décorrélés des besoins exprimés par les Centres de gestion. Il rappelle avoir exprimé les besoins auprès des services de la Maison de la Région à Metz. Il souhaite qu'il y ait un projet global.

Monsieur Patrice Valentin regrette que l'on ne dispose pas de relais politique auprès de la Région Grand est pour exprimer les besoins en termes de secrétaire de mairie.

Monsieur Jean-Baptiste Léonard regrette que l'on ait perdu 6 mois pour organiser les formations de secrétaires de mairie alors que France Travail est prêt à financer les formations.

Monsieur Michel Lorentz informera l'ensemble des Présidents suite à la réunion qui est organisée début décembre avec la Région Grand Est et France travail.

## b) Financement de la formation secrétaire de mairie (session 2023)

### Résolution des Présidents

Le Conseil des Présidents valide la prise en charge sur le budget 2024 des 25 formations de secrétaire de Mairie et répondant aux critères d'éligibilité suivants :

Les formations doivent avoir débutées en 2023 et être organisées sur l'année civile 2023

- Le financement se fera sur la base d'un forfait de 7.000 euros par session débutée, avec un minimum de 10 stagiaires, en excluant les financements croisés.

- L'enveloppe financière nécessaire à la prise en charge de l'ensemble des formations éligibles est de 175.00 euros.

Le Conseil des Présidents de l'Interrégion Est demande au secrétariat de la coopération de procéder au paiement des actions de formations des CDG conformément aux tableaux récapitulant les formations éligibles et figurant ci-dessous :

#### Prise en charge du financement par l'Interrégion Est de l'action de formation de secrétaire de mairie : recensement des formations débutées en 2023

CDG	Date de retour du formulaire	Nombre de Session(s) sollicitées	Nombre de Session(s) retenues	session de formation 1		session de formation 2		Réimboursement demandé
				date de formation	nombre de stagiaires	date de formation	nombre de stagiaires	
CDG08								
CDG10	19/06/2024	1	1	09/03/2023 au 6/07/2023	15			7 000,00 €
CDG21	12/06/2024	3	2	25/09/2023 au 21/12/2023	13	6/03/2023 au 7/07/2023	10	14 000,00 €
CDG25								
CDG39	27/06/2024	2	2	30/05/2023 AU 09/02/2024	14	25/09/2023 au 22/12/2023	14	14 000,00 €
CDG51	12/06/2024	2	2	02/01/2023 au 23/03/2023	13	25/09/2023 au 15/12/2023	13	14 000,00 €
CDG52	25/06/2024	2	1	02/10/2023 au 24/01/2024	13			7 000,00 €
CDG54	18/06/2024	2	2	16/01/2023 au 31/05/2023	12	11/09/2023 à 22/01/2024	12	14 000,00 €
CDG55	21/06/2023	2	1	11/12/2022 au 23/03/2023	17			7 000,00 €
CDG57	17/06/2024	2	2	13/11/23 au 5/02/24	14	03/04/2023 au 4/05/2023	15	14 000,00 €
CDG58	17/06/2024	2	2	25/09/2023 à 22/12/2023	15	16/10/2023 au 01/10/2024	16	14 000,00 €
CDG67	17/12/2024	2	1	18/12/2023 au 31/05/2024	14 au départ - 9 à la fin			7 000,00 €
CDG68	17/06/2024	2	1	9/10/2023 au 7/02/2024	14			7 000,00 €
CDG70	24/06/2024	5	2	11/09/2023 au 13/12/2023	14	de mars 2023 à octobre 2023	30	14 000,00 €
CDG71	26/06/2024	2	2	11/09/2023 au 7/12/2023	11	du 05/10/2024 au 13/12/2023	24	14 000,00 €
CDG88	24/06/2024	2	2	06/01/2023 au 31/03/2023	17	14/09/2023 au 13/12/2023	18	14 000,00 €
CDG89	24/06/2024	2	2	25/09/2023 au 20/12/2023	15	27/04/2023 au 01/02/2024	13	14 000,00 €
CDG90								
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>25</b>					<b>175 000,00 €</b>

## 4<sup>ème</sup> Partie : Finances de l'Interrégion Est

Madame Patricia Gourmand présente les documents relatifs à la situation financière de l'Interrégion présentés en commission des finances le 11 octobre dernier.

Elle rappelle que le budget 2024 de l'Interrégion Est a été adopté par les Présidents des CDG le 6 mars 2024. Le Conseil d'administration du CDG67 a quant à lui délibéré sur ce budget le 13 mars 2024.

Au 2 octobre 2024, la situation est la suivante :

Sens	Niveau de vote M57	Réalisé 2023	BP 2024	02/10/2024	BP/Réalisé au 02/10/2024	
D	11	Charges à caractère général	3 448 046,05	3 048 941,07	1 855 139,91	1 193 801,16
	12	Charges de personnel et assimilés	349 534,12	371 600,00	313 361,22	58 238,78
	23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	42	Opérations d'ordre entre section	1 323,93	1 323,93	0,00	1 323,93
	65	Autres charges de gestion courante	1,61	1 252 103,64	0,59	1 252 103,05
	67	Charges spécifiques	45 876,23	50 000,00	97 849,19	-47 849,19
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 844 781,94</b>	<b>4 723 968,64</b>	<b>2 266 350,91</b>	<b>2 457 617,73</b>	
Sens	Niveau de vote M57	Réalisé 2023	BP 2024	Delta		
R	2	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 252 103,64		1 252 103,64
	13	Atténuation de charges	294 953,86	305 000,00	219 874,25	85 125,75
	42	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	Produits des services, domaine, ventes diverses	2 902 125,67	3 135 865,00	2 893 329,17	242 535,83
	74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
	75	Autres produits de gestion courante	764,61	1 000,00	702,80	297,20
	77	Produits spécifiques	22 449,40	30 000,00	40 744,08	-10 744,08
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>3 220 293,54</b>	<b>4 723 968,64</b>	<b>3 154 650,30</b>	<b>1 570 233,00</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>-624 488,40</b>	<b>0,00</b>	<b>888 299,39</b>		

Lors de la Commissions des finances, ses membres ont pris connaissance de la nécessité pour le CDG67 de prendre une décision modificative permettant de prendre en compte l'évolution du nombre de FMPE pris en charge par l'Interrégion Est et dont l'Interrégion n'avait pas connaissance lors de l'élaboration du budget primitif.

En effet, la nomenclature M57 permet de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (aucun virement ne peut donc conduire à diminuer ou à augmenter les crédits inscrits au chapitre budgétaire 012 « Charges de personnel et frais assimilés »). Cette décision modificative sera nécessaire afin d'assurer le train de paye des mois de novembre et décembre 2024 pour les agents travaillant pour le compte de l'Interrégion et pour les FMPE.

La décision modificative n°2 est motivée par la nécessité d'abonder en dépenses les chapitres 11, 12 et 67 pour 509 309 € qui serait équilibré par la croissance des recettes prévisionnelles de 136 746 €. L'équilibre de cette DM se ferait en plus par la diminution de l'excédent de 372 563 € portant ce dernier à 879 541 €.

- la prise en charge de 7 nouveaux fonctionnaires momentanément privés d'emploi en cours d'année 2024 qui n'avaient pas été portée à la connaissance de la coopération interrégionale

par le Centres de gestion départementaux lors de l'adoption du budget primitif au mois de mars 2024 ;

- des remboursements supplémentaires pour les Centres de gestion départementaux pour 100.000 € ;
- une dépense relative au recrutement du second statisticien à compter de décembre 2024 pour 4 000 € ;
- des dépenses relatives à des frais de contentieux à hauteur de 15 000 € en lien avec le contentieux de l'interrégion.

Monsieur Régis Depaix questionne Madame Patricia Gourmand sur plusieurs dépenses et recettes.

Les Présidents valident à l'unanimité moins une abstention (celle du Président du CDG des Ardennes) la décision modificative n°2 qui sera présentée pour adoption du Conseil d'Administration du Centre de gestion du Bas-Rhin, centre coordonnateur.

Sens	Niveau de vote M57	Réalisé 2023	BP 2024 +DM1	DM2	BP+DM
D	11 Charges à caractère général dont	3 448 046,05	3 048 941,07	329 608,93	3 378 550,00
	6042 Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	153 650,57	108 891,07	-93 891,07	15 000,00
	6064 Fournitures administratives		100,00	0,00	100,00
	6132 Locations immobilières	7 990,50	8 000,00	0,00	8 000,00
	6184 Versements à des organismes de formation		2 000,00	0,00	2 000,00
	62261 Honoraire médicaux et paraméd			500,00	500,00
	62268 Autres honoraires, conseils...	2 547 823,83	2 400 000,00	-450 000,00	1 950 000,00
	622682 Article 622682			480 000,00	480 000,00
	6227 Frais d'actes et de contentieux			15 000,00	15 000,00
	6234 Réceptions	4 050,28	80 000,00	-55 000,00	25 000,00
	6251 Voyages, déplacements et missions	60 514,44	70 000,00	-50 000,00	20 000,00
	62878 A des tiers		79 950,00	0,00	79 950,00
	6288 Autres	674 016,43	300 000,00	483 000,00	783 000,00
	12 Charges de personnel et assimilés	349 534,12	371 600,00	119 700,00	491 300,00
	6331 Versement mobilité	3 738,41	4 000,00	2 100,00	6 100,00
	6332 Cotisations versées au FNAL	935,28	1 000,00	600,00	1 600,00
	6336 Cotisations au centre national et CNFPT	1 867,15	2 000,00	1 100,00	3 100,00
	64111 Rémunération principale	57 611,99	58 000,00	-21 000,00	37 000,00
	64118 Autres indemnités			15 500,00	15 500,00
	64131 Rémunérations	25 716,08	33 100,00	-5 600,00	27 500,00
	64132 SFT, indemnité de résidence			3 950,00	3 950,00
	64138 Primes et autres indemnités			6 600,00	6 600,00
	6431 Personnel pris en charge	162 231,20	165 000,00	70 000,00	235 000,00
	6451 Cotisations à l'URSSAF	30 251,66	35 000,00	15 500,00	50 500,00
	6453 Cotisations aux caisses de retraite	61 066,14	62 000,00	30 500,00	92 500,00
	6454 Cotisations aux ASSEDIC	394,00	500,00	950,00	1 450,00
	6455 Cotisations pour assurance du personnel	876,61	1 000,00	-500,00	500,00
	64731 Allocations chômage versées directement	4 845,60	10 000,00	0,00	10 000,00
	23 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	42 Opérations d'ordre entre section	1 323,93	1 323,93	0,00	1 323,93
	65 Autres charges de gestion courante dont	1,61	1 152 103,64	-372 562,93	779 540,71
	65811 Droits d'utilisation – informatique en nuage	1,61	1 152 103,64	-372 562,93	879 540,71
	67 Charges spécifiques dont	45 876,23	150 000,00	60 000,00	210 000,00
	673 Annulation de titres sur exercices antérieurs	45 876,23	50 000,00	60 000,00	110 000,00
	<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 844 781,94</b>	<b>4 723 968,64</b>	<b>255 746,00</b>	<b>4 860 714,64</b>

Sens	Niveau de vote M57	Réalisé 2023	BP 2024	DM	BP+DM	
R	2	Résultat de fonctionnement reporté	0	1 252 103,64		1 252 103,64
	13	Atténuation de charges	294 953,86	305 000,00	166 000,00	471 000,00
	6439	Remb. Rémunération personnel privé d'emploi	286 052,55	300 000,00	170 000,00	470 000,00
	6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	8 901,31	5 000,00	-4 000,00	1 000,00
	42	Opérations d'ordre entre section	0	0		0
	70	Produits des services, domaine, ventes diverses	2 902 125,67	3 135 865,00	-44 254,00	3 091 611,00
	7085	Produits des adhésions assurances	455 114,67		0	
	708773	coût lauréat		300 000,00	20 746,00	320 746,00
	708774	Ressources CNFPT	2 447 011,00	2 585 865,00	0	2 585 865,00
	708778	Remboursement autres frais		250 000,00	-65 000,00	185 000,00
	74	Dotations et participations	0	0		0
	75	Autres produits de gestion courante	764,61	1 000,00	0	1 000,00
	75888	Autres produits divers de gestion courante	764,61	1 000,00	0	1 000,00
	77	Produits spécifiques	22 449,40	30 000,00	15 000,00	45 000,00
		mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints de la				
		déchéance	22 449,40	30 000,00	15 000,00	45 000,00
	773	quadriennale				
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>			<b>3 220 293,54</b>	<b>4 723 968,64</b>	<b>136 746,00</b>	<b>4 860 714,64</b>

**Par ailleurs, la Commission des finances en ce qui concerne le financement du RSU 2024 sur les données collectées en 2023 a proposé aux Présidents la résolution suivante :**

La Commission des finances propose que les Présidents valident le 6 novembre prochain le principe qu'un éventuel remboursement du RSU 2024 sur les données de 2023 ne soit décidée par les Présidents qu'après l'adoption du Compte administratif 2024 de l'Interrégion Est. L'éventuel remboursement du RSU et l'enveloppe qui y sera consacrée feront l'objet d'une résolution lors de la réunion des Présidents après l'adoption du compte administratif 2024 ainsi que l'éventuelle inscription d'un montant à définir au budget primitif 2025 de l'Interrégion Est.

Les Présidents valident le principe qu'un éventuel remboursement du RSU et l'enveloppe qui y sera consacrée fera l'objet d'une résolution lors de la réunion des Présidents après l'adoption du compte administratif 2024 ainsi que l'éventuelle inscription d'un montant à définir au budget primitif 2025 de l'Interrégion Est

## 5<sup>ème</sup> Partie : schéma de coopération de mutualisation et de spécialisation : suivi des résolutions

### a) Etat des lieux des fiches actions

Madame Cornu présente les deux fiches actions et indique que la directrice du CDG52 n'avait pas pu faire les fiches actions proposées avant son départ, et qu'elles ont été reventilées.

Monsieur Michel Lorentz présente chacune des fiches actions. Certaines font l'objet de développement :

- Pour la fiche action FMPE, un espace va être ouvert sur interstis où seront déposés plusieurs documents, dont celui relatif au projet personnalisé. Elle rappelle également la nécessité d'une

information le plus en amont possible, dès le maintien en surnombre, voire même avant le maintien en surnombre.

- Pour la fiche relative au reclassement, les 3 CDG ont désignés les personnes chargées de piloter la problématique. Il est prévu de mettre en place un groupe de travail qui pourrait définir des procédures que chaque CDG pourraient s'approprier.
- Pour l'assistance juridique, les 3 CDG travaillent en réseau, avec des fiches juridiques qui seront proposées à l'ensemble des CDG de l'IR. Ils proposeront également d'élaborer un réseau sur cette mission qui disposera d'un espace sur Interstis. Un questionnaire devrait être élaboré pour savoir qui dans les CDG souhaiteraient participer à ce réseau.
- Pour la fiabilité des comptes de droits en matière de retraite, la fiche doit encore être réalisée. Une présentation pourra être réalisée pour le mois de mars.

## **b) Préparation de la modification du schéma de coopération, de mutualisation et de spécialisation de l'Interrégion Est**

Madame Cornu présente les travaux relatifs à la modification du schéma de coopération, de mutualisation et de spécialisation de l'Interrégion Est dans son volet spécialisation

Madame Pascale Cornu rappelle que les Présidents lors de l'adoption du schéma de coopération, de mutualisation et de spécialisation de l'Interrégion Est avaient fait le choix de se limiter aux missions « régaliennes » de l'Interrégion, à savoir la gestion de concours de catégorie A et b ainsi que la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi.

Le 1er mars 2023, un premier avenant au schéma de coopération de mutualisation et de spécialisation a été adopté par les Président, en inscrivant dans l'article 3 du schéma de coopération de mutualisation et de spécialisation d'une part la médiation préalable obligatoire ainsi que les annexes concours, FMPE et l'état des coopérations supra-départementales

Le 15 juin 2023, un second avenant au schéma de coopération de mutualisation et de spécialisation a été adopté par le Conseil des Présidents de l'Interrégion Est modifiant l'annexe concours.

Par une résolution du 18 octobre 2023, le Conseil des Présidents de l'Interrégion Est adoptait un troisième avenant au schéma de coopération de mutualisation et de spécialisation par lequel une nouvelle modification de l'annexe concours était décidée.

Par ailleurs, les Présidents de l'Interrégion ont souhaité à compter de leur réunion du 15 juin 2023, mettre en œuvre le schéma de coopération, de mutualisation et spécialisation dans toute sa plénitude y compris en ce qui concerne le volet spécialisation du schéma.

La modification proposée est de modifier et d'étendre la rédaction de l'article 3 du schéma de coopération, de mutualisation et de spécialisation de l'action de mise en œuvre de l'ensemble des spécialisations. La répartition est assurée conformément à l'annexe 4 du schéma de coopération, de mutualisation et de spécialisation. Sont rappelées les modalités organisationnelles et les modalités financières.

La proposition de rédaction de l'article 3 modifié est donc le suivant

### **Article 3 - Compétences interrégionales**

Les compétences interrégionales sont celles qui sont listées à l'article L452-34 du CGFP. D'autres compétences peuvent être prises par avenant à la majorité des deux tiers des présidents présents ou représentés. Le vote se déroule lors d'une réunion dûment convoquée et l'avenant adopté est transmis au Préfet du centre de gestion coordonnateur.

Sont par ailleurs annexés au présent schéma de coopération de mutualisation et de spécialisation :

- L'annexe n°1 relative à la répartition des concours
- L'annexe n2 relative à la procédure de prise en charge des FMPE
- L'annexe n°3 relative à l'état des coopérations supra-départementales
- Le dispositif relatif à la Médiation préalable obligatoire

#### **Objet de la mission**

- Les Centres de gestion assurent, par voie de convention, une mission de médiation préalable obligatoire à la demande des collectivités territoriales et établissements publics de leur ressort.
- Lorsqu'un Centre de gestion cosignataire ne pourra assurer la mission de médiation préalable obligatoire du fait de moyens ou de situations concernant son propre Centre de gestion, il pourra faire appel à un autre Centre de gestion.

#### **Modalités financières**

- Cette modalité reste au niveau départemental ou interdépartemental.
  - Aucune prise en charge par le budget annexe ne sera assurée.
  - Lorsqu'elle sera assurée à un niveau interdépartemental, la mission sera financée selon les modalités précisées dans une convention signée par les Centres de gestion concernés.
- La mise en œuvre de l'ensemble des missions de spécialisation en application de l'article L452-34 du code général de la fonction publique dont la répartition est assurée entre l'ensemble des Centres de gestion de l'Interrégion Est conformément à l'annexe n°4 du présent schéma.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- **Modalités organisationnelles** : chaque CDG détermine pour la mission spécialisation qu'il conduit, les modalités organisationnelles en évaluant la pertinence et la plus-value qu'il apporte à la mise en œuvre de chaque mission. Ces modalités sont déterminées par l'établissement d'un tableau d'organisation et de gestion de chaque mission ainsi que la rédaction d'une fiche action déterminant le périmètre, les moyens et les modalités organisationnelles à prévoir.

Chaque fiche action est également annexée à l'annexe n°4 du présent schéma.

Chaque mission de spécialisation peut être assurée par un ou plusieurs Centre de gestion qui se coordonnent dans ce sens.

- **Modalités financières** : Les Centres de gestion s'engagent à mettre leurs moyens et compétences propres au service de la mise en œuvre de la mission de spécialisation. Les moyens budgétaires de l'Interrégion disponibles pour le financement des coûts induits pour la mise en œuvre de ces missions seront
  - Soit issus des financements prévus par les dispositions législatives pour les missions transférées (ex : concours, emploi, FMPE, reclassement des inaptés)
  - Soit décidées expressément par les Présidents si un Centre de Gestion doit exposer des frais nécessaires à la mise en œuvre de la mission dont il(ils) a(ont) la responsabilité.

La proposition de modification de la rédaction de l'article est adoptée à l'unanimité des Présidents de l'Interrégion présents.

Monsieur Michel Lorentz rappelle que la nouvelle rédaction du schéma ainsi que l'ensemble des annexes et fiches actions feront l'objet d'une adoption par le Conseil d'Administration du Centre de gestion du Bas-Rhin, centre coordonnateur

## **6<sup>ème</sup> Partie : Recours du CDG25 contre l'Interrégion Est :**

Monsieur Michel Lorentz rappelle qu'en réunion de la commission des finances, il a informé ses collègues du dépôt d'une requête devant le tribunal administratif par le CDG25 en date du 26 septembre 2024 et portée à la connaissance du Centre de gestion du Bas-Rhin, centre coordonnateur le 7 octobre 2024

Cette requête a fait l'objet d'une transmission à tous les Présidents et Directeurs des 18 Centres de gestion de l'Interrégion est.

### Décision des Présidents :

Le Conseil des Présidents valide à l'unanimité de déléguer au Président du Centre de gestion du Bas-Rhin le choix de l'avocat chargé de la défense des intérêts de la coopération interrégionale.

## **7<sup>ème</sup> Partie : Fonctionnaires momentanément privés d'emplois :**

- a) **Vous trouverez ci-dessous la liste des FMPE pris en charge par l'IR au 1er septembre 2024**

Agent	Grade	Collectivité d'origine	Date de prise en charge	CDG	Contribution de la Collectivité	Dégressivité	Projet personnalisé mis en place
Madame Nathalie BERTEAUX	Attaché territorial	Commune nouvelles de Bazelles	01/07/2024	CDG08	150%	taux plein jusqu'au 01/07/2025	en cours
Monsieur Thomas BRUMBTER	educateur des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Communauté de communes de Saverne	01/09/2024	CDG67	150%	taux plein jusqu'au 01/09/2025	en cours
Madame Céline BRIDANT	Auxilière de puéricultrice	Communauté de communes Ouche et Montagne	21/08/2024	CDG21	150%	taux plein jusqu'au 21 Août 2025	en cours
Monsieur Yvan BRUCKERT	Technicien territorial	Commune de Weyersheim	01/01/2023	CDG67	150%	dégressivité de 10% à compter du 1er janvier 2024	oui
Monsieur Alexandre BINDER	Attaché principal	Commune de Wittelsheim	18/06/2024	CDG68	150%	taux plein jusqu'au 18 juin 2025	non
Monsieur Bruno Cherrier CHERRIER	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Commune de la Chapelle Saint-Luc	01/04/2024	CDG10	150%	taux plein jusqu'au 1er avril 2025	oui
Monsieur François CLAUDET	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	S.I.V.U de l'Ecole de Musique « Ravel »	01/01/2023	CDG67	150%	dégressivité de 10% à compter du 1er janvier 2024	oui
Madame Christine DEZERT	Auxilière de puéricultrice	Communauté de communes Ouche et Montagne	21/08/2024	CDG21	150%	taux plein jusqu'au 21 Août 2025	en cours
Mme Sylvie Gigarel	Directeur territorial	Agglomération du Grand Nevers	01/01/2022	CDG58	150%	Dégressivité de 20% à compter 1er janvier 2024	oui
M. Frédéric Larrey	Assistant d'Enseignement Artistique	Commune de Savignes les Mines	01/06/2018	CDG71	75%	dégressivité de 50 % à compter du 1er juin 2024	non
M. Ronan Le Guen	Professeur d'enseignement Artistique de Classe normale	RESO	15/05/2017	CDG58	100%	Dégressivité de 40% depuis le 1er septembre 2023	oui
Monsieur Jérôme LEMAIRE	Technicien territorial	Communauté d'Agglomération de Beaune Cote et Sud	18/01/2024	CDG21	150%	taux plein jusqu'au 18 janvier 2025	oui
Madame Julie Charlotte MONTMARTIN	Auxilière de puéricultrice	Communauté de communes Ouche et Montagne	21/08/2024	CDG21	150%	taux plein jusqu'au 21 Août 2025	en cours

## b) Mise en œuvre des projets personnalisés :

### - Madame Nathalie Bertaux – CDG08

Une rencontre a été organisée entre l'agent, la collectivité d'origine et les deux CDG pour élaborer le projet personnalisé le 4 septembre 2024

### - Monsieur Bruno Cherrier – CDG10

Une rencontre a été organisée entre l'agent, la collectivité d'origine et les deux CDG pour élaborer le projet personnalisé le 10 juillet 2024

### - Monsieur Jérôme Lemaire : CDG21

Une rencontre a été organisée entre l'agent, la collectivité d'origine et les deux CDG pour élaborer le projet personnalisé le 29 juillet 2024

### - Mesdames Céline Bridant, Christine Dézert, Julie Charlotte Montartin – CDG21

Une rencontre a été organisée entre les 3 agents, la collectivité d'origine et les deux CDG pour élaborer le projet personnalisé de chacun des 3 agents le 9 septembre 2024

- M. Guillaume VIELLE – CDG08

Par courriel en date du 11 septembre 2024, le CDG08 nous a informé que le Conseil Départemental des Ardennes a été proposé à M. Guillaume VIELLE un emploi de chef de service en interne et qui est dans l'attente de sa réponse.

- M. Thomas Brumbter : CDG67

Une rencontre a été organisée entre l'agent, la collectivité d'origine et le CDG67 pour élaborer le projet personnalisé le 24 septembre 2024.

Madame Cornu indique que l'intéressé souhaite se présenter au concours du Capes de mathématiques et a demandé au centre de gestion à pouvoir se consacrer à son projet professionnel. Pour autant le Centre de gestion du Bas-Rhin continue à lui notifier les offres d'emploi dans son grade d'Etaps. Madame Cornu rappelle qu'un courrier a été adressé à l'ensemble de collectivités susceptibles de pouvoir l'accueillir. Des missions pourront également lui être opposées. L'intéressé effectue par ailleurs une mission d'immersion auprès du collège de Saverne.

- Monsieur Yvan Bruckert

Madame Pascale Cornu fait état de la volonté de Monsieur Bruckert à aboutir à une rupture conventionnelle avec la collectivité d'origine.

- Monsieur François Claudet

Madame Cornu indique que lui sont régulièrement notifiées les postes ouverts. Elle informe néanmoins qu'il n'y a pas pléthore de poste sur son grade et sa spécialité.

- Monsieur Alexandre Binder

Monsieur Gilles Rendler explique les difficultés à accompagner de manière sereine la situation de Monsieur Binder qui a déposé un recours contre la procédure de mise à disposition par la commune de Wittelsheim auprès de l'Interrégion Est.

- Monsieur Ronan Le Guen

Deux problématiques :

Condamnation de l'Interrégion par le tribunal administratif pour ne pas avoir transmis

Demande de la commune de Bourges à pouvoir nommer Monsieur Ronan le Guen au grade de Pea Hors classe.

Madame Pascale Cornu a pour le moment que l'on propose que l'on sursoie à statuer et que soit saisi la DGCL pour statuer sur cette situation spécifique.

Résolution des Présidents :

Les Présidents valident la saisine de la DGCL pour exposer la situation de Monsieur Ronan Le Guen

**c) Prise en charge des frais de formations des FMPE hors formation CNFPT:**

Résolution :

Le Conseil des Présidents valide le principe de la prise en charge financière des formations non organisées par le CNFPT pour les fonctionnaires momentanément privés d'emploi sous réserves qu'elles entrent dans le cadre du projet personnalisé de l'intéressé validé par le Centre de gestion local et le Centre de gestion coordonnateur.

Le Conseil des Présidents donne mandat au Bureau de l'Interrégion de valider ou non la proposition de formation.

Le projet de formation fera l'objet d'une présentation par le Président du Centre de gestion du département de l'agent pris en charge qui souhaite bénéficier d'une formation et de son acceptation ou non par le Bureau de l'Interrégion Est.

La décision du Bureau de l'Interrégion Est fera l'objet d'une communication lors du Conseil des Présidents suivant.

## **8<sup>ème</sup> Partie : Finances de l'Interrégion Est**

La prochaine réunion des Présidents se tiendra :

**Mardi 18 et Mercredi 19 mars à Dijon**

Missions Obligatoires  
Engagement & Mutualisation



Missions Facultatives  
Innovation & Accompagnement



# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'EMPLOI TERRITORIAL 2024 — BILAN

FEVRIER 2025

2 allée Pelletier Doisy – BP 340  
54602 VILLERS LES NANCY CEDEX

## 1. Présentation générale

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle a été chargé par l'interrégion Est d'organiser la conférence régionale de l'emploi territorial 2024. Vous trouverez ci-après un bilan de ce projet.

Un bilan complémentaire a également été réalisé via Excel. Vous y trouverez les éléments suivants :

- Feuille Excel n° 1 : Suivi CRE – Mobilisations ;
- Feuille Excel n° 2 : Coût supporté par le CDG 54 ;
- Feuille Excel n° 3 : Tableau « Bilan » - CRE.

## 2. Commande

### 1ère partie :

Présentation du panorama de l'emploi par Prescilia ANDALORO, référente Interrégionale Est de l'Observatoire de l'Emploi Territorial.

S'agissant des statistiques : mise en exergue des problématiques liées à la dégradation du rapport démographique des recrutements contractuels/fonctionnaires et de la question des rémunérations (négociations, déséquilibres... et le poids sur les retraites CNR) – voir les indicateurs 3.1.1 et 3.2.1 (rémunération du RSU) et les indicateurs 1.2.1 à 1.2.4.

### 2ème partie :

Thématique relative au positionnement de l'agent public vis-à-vis de ses obligations professionnelles, tout particulièrement en termes de déontologie et de laïcité.

### Contenu :

- Le rôle, la posture, la fonction de l'agent public dans ses droits et obligations (déontologie et référent laïcité).
- La fonction publique est dénaturée car elle n'est plus attractive ou moins attractive : quels agents peut-on encore recruter ? / Fonction publique Low-cost ? / Quel avenir pour le service public à ces conditions ?
- Intervention du référent déontologue ou utilisation des données connues sur le thème des types de saisines révélateurs des situations concrètes rencontrées en collectivités (discrétion, devoir de réserve et devoir d'alerte).

### But :

Acculturer les agents, les employeurs sur le sens du service public, l'esprit de neutralité du service public, le sens de l'engagement et le prix qu'il faut nécessairement y mettre pour offrir avec compétence au citoyen, le service public décidé par les élus.

## 3. Méthodologie retenue :

Les tâches ont été planifiées via un outil initié par le CDG 54 et intitulé « Projets » disponible sur le « tableau de bord ». L'ensemble des délais inhérents à chaque tâche ont été respectés.

Le projet créé via le tableau de bord est disponible en annexe du présent bilan.

S'agissant des thèmes abordés, la commande a été respectée dans la mesure où la CRE a été structurée autour des items suivants :

- Présentation du panorama de l'emploi territorial de l'interrégion Est ;
- Compétences et motivations de service public des agents ;
- Déontologie : boussole des agents publics.

L'ensemble des intervenants sollicités ont donné leur accord pour participer à la conférence. Ils ont unanimement manifesté un vif intérêt pour le format et les thématiques abordées. Le choix a été fait d'opter pour des intervenants ayant des profils et fonctions variés conciliant des interventions très pratiques avec d'autres plus « universitaires ». Cette diversité a sans conteste contribué à la réussite de la conférence au vu des retours sur le fil de discussion ainsi que d'un faible taux de déconnexion au cours de la réunion.

La durée de la réunion a été respectée : elle a été clôturée à l'horaire initialement fixé à savoir 17 h 15. Afin de respecter cette durée, il a été demandé à chaque intervenant de limiter son temps de présentation à 20 minutes et de consacrer 10 minutes d'échanges avec les participants. Ces derniers ont eu la possibilité d'intervenir via le fil de discussion.

#### 4. Communication :

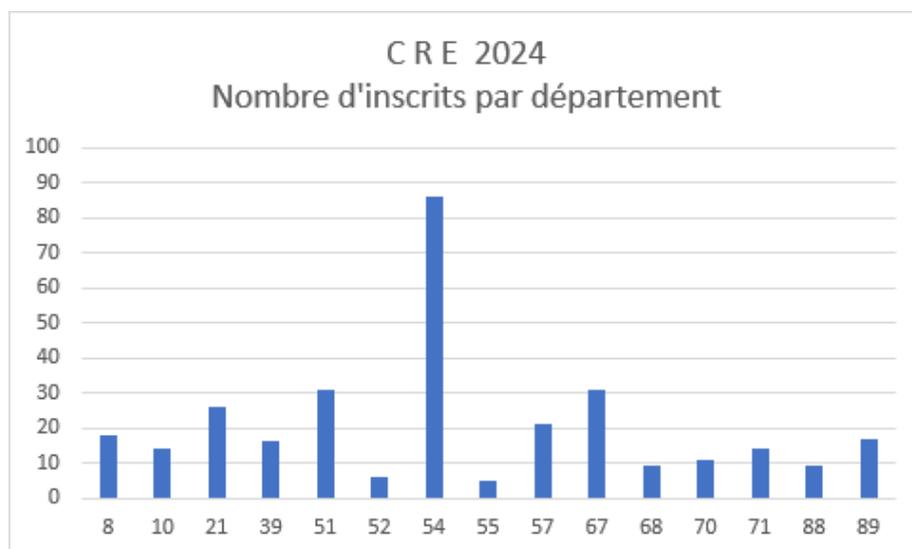
La plaquette d'invitation, validée par les Directeurs des CDG, a été élaborée par le service Communication du CDG 88. Cette plaquette comportait un lien QR Code redirigeant vers l'outil 54 d'enregistrement des inscriptions avec possibilité de les identifier par département, afin d'assurer un suivi de leur évolution par territoire. Toutefois, chaque CDG a eu le choix d'opter pour son propre système d'enregistrement des participants de son département.

Il appartenait aux CDG de communiquer et de transmettre cette plaquette aux collectivités de leur ressort. Afin de faciliter le suivi des inscriptions, sept extractions du fichier des inscrits ont été envoyées par le CDG 54 à chaque CDG selon les dates suivantes :

- **Novembre** : 08/11 – 13/11 – 18/11 – 21/11 – 27/11
- **Décembre** : 02/12 – 05/12

#### 5. Inscriptions et participations :

Le nombre total d'inscrits est de 318. Le graphe ci-dessous indique le nombre d'inscrits par département :



Au plus fort, il y a eu 177 connexions soit un taux de participation de 56 % (par rapport au nombre d'inscrits). À la fin, au moment du quiz, il restait 124 participants. 70 % des personnes connectées le sont restées jusqu'au bout.

Quelques informations complémentaires concernant le nombre et le pourcentage des personnes connectées par intervention, par rapport au nombre total de participants (177) :

- **« Qu'est-ce qui anime et motive les agents publics ? Pourquoi rejoignent-ils le service public ? » :**
  - 168 connexions soit 95 % des personnes connectées.
- **« Cultiver la compétence : un gage de qualité du service public » :**
  - 167 connexions soit 94 % des personnes connectées.
- **« Responsabilité des gestionnaires publics » :**
  - 154 connexions soit 87 % des personnes connectées.
- **« Quiz » :**
  - 124 connexions soit 70 % des personnes connectées.

## 6. Propositions d'amélioration :

Suite à l'organisation de la CRE 2024, voici quelques propositions d'amélioration :

- Réduire la durée de la conférence régionale de l'emploi (de 3h15 à 2 h maximum ?) et/ou segmenter la CRE sur plusieurs temps ;
- Adresser une enquête de satisfaction à l'ensemble des participants dès la fin de la conférence ;
- Adresser un questionnaire aux inscrits, qui n'ont pas assisté à la conférence, pour comprendre les motifs de leur absence ;
- Charger le CDG organisateur de centraliser l'envoi des invitations et des relances sur l'ensemble des 18 départements de l'interrégion.

## 7. Annexe :

### Planification des tâches :

1	<input checked="" type="checkbox"/>	Définition de la commande : CRE 9 décembre 2024 Du 24/09/2024 au 10/12/2024 Affecté à : FAIVRE Alain,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
2	<input checked="" type="checkbox"/>	Intervention sur recrutement et sens du service public Du 26/09/2024 au 01/11/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
3	<input checked="" type="checkbox"/>	Sollicitation des intervenants pressentis Du 10/10/2024 au 21/10/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
4	<input checked="" type="checkbox"/>	Transmission du projet de programme avec les intervenants à la Direction pour validation Du 14/10/2024 au 22/10/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
5	<input checked="" type="checkbox"/>	Validation du projet de programme par les Présidents des CDG de l'interrégion lors de la réunion du 06 novembre : Du 14/10/2024 au 07/11/2024 Affecté à : FAIVRE Alain,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
6	<input checked="" type="checkbox"/>	Réalisation d'un questionnaire sur la cartographie des risques et moyens de prévention des atteintes à la probité Du 14/10/2024 au 27/11/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
7	<input checked="" type="checkbox"/>	Réalisation d'un questionnaire sur la cartographie des risques et moyens de prévention des atteintes à la probité Du 14/10/2024 au 27/11/2024 Affecté à : BOISSAC Veronique,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
8	<input checked="" type="checkbox"/>	Sollicitation et transmission par le CDG 88 d'un projet de plaquette de présentation du programme Du 15/10/2024 au 31/10/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer

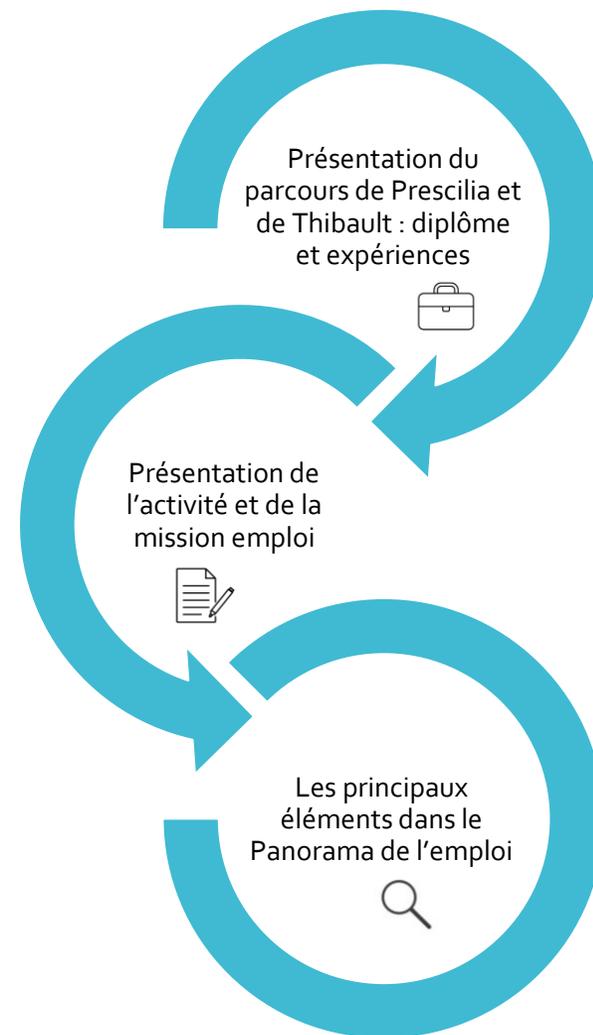
9	<input checked="" type="checkbox"/>	Diffusion d'une information dans les lettres d'information du CDG, envoi en masse des plaquettes à l'ensemble des collectivités de Meurthe-et-Moselle, diffusion sur le site internet du CDG 54 Du 18/10/2024 au 29/11/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
10	<input checked="" type="checkbox"/>	Validation du projet de programme par les Directeurs des CDG de l'interrégion lors de la réunion du 24 octobre Du 24/10/2024 au 24/10/2024 Affecté à : FAIVRE Alain,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
11	<input checked="" type="checkbox"/>	Validation de la plaquette de présentation du programme par la Direction : du 1er au 06 novembre Du 04/11/2024 au 06/11/2024 Affecté à : BOISSAC Veronique,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
12	<input checked="" type="checkbox"/>	Validation de la plaquette de présentation du programme par la Direction : du 1er au 06 novembre Du 04/11/2024 au 06/11/2024 Affecté à : FAIVRE Alain,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
13	<input checked="" type="checkbox"/>	Envoi de la plaquette à l'ensemble des CDG pour envoi en masse à leurs interlocuteurs Du 08/11/2024 au 08/11/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer
14	<input checked="" type="checkbox"/>	Envoi régulier des listes des inscrits Du 08/11/2024 au 05/12/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100	Modifier	Supprimer	Dupliquer

15	<input checked="" type="checkbox"/>	Transmission des liens de connexion aux inscrits Du 18/11/2024 au 19/11/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100		Modifier	Supprimer	Dupliquer
16	<input checked="" type="checkbox"/>	Test du matériel Du 02/12/2024 au 02/12/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100		Modifier	Supprimer	Dupliquer
17	<input checked="" type="checkbox"/>	Transmission des supports par les intervenants Du 02/12/2024 au 02/12/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100		Modifier	Supprimer	Dupliquer
18	<input checked="" type="checkbox"/>	Commande de plateaux repas Du 02/12/2024 au 03/12/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100		Modifier	Supprimer	Dupliquer
19	<input checked="" type="checkbox"/>	Préparation de la salle Du 08/12/2024 au 08/12/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100		Modifier	Supprimer	Dupliquer
20	<input checked="" type="checkbox"/>	Conférence régionale de l'emploi Du 09/12/2024 au 09/12/2024 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	100		Modifier	Supprimer	Dupliquer
21	<input checked="" type="checkbox"/>	BILAN CRE 2024 Du 27/01/2025 au 28/02/2025 Affecté à : ZAZZA Mimoun,	0		Modifier	Supprimer	Dupliquer

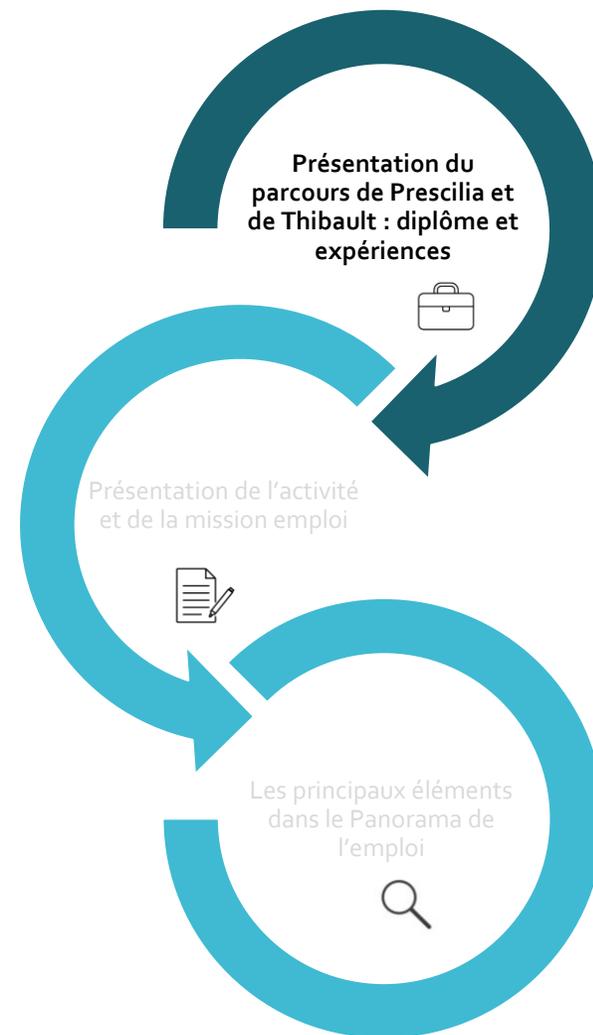
# Réunion des Présidents du 19/03/2025



# Sommaire



# Sommaire



# Présentation du parcours de Prescilia Andaloro : diplôme et expériences

- Licence professionnelle Statistiques et Informatique décisionnelle appliquée au Marketing
- Stage de fin d'études (4 mois) : Stagiaire en Business Intelligence - Digicash Payments SA (Luxembourg)
- Première expérience professionnelle en tant que salariée (8 mois) : CRM Data Analyst – Chaussea SAS (France)
- Arrivée dans la FPT en tant que Référente Grand Est de l'Observatoire de l'Emploi Territorial au sein du CDG de la Moselle

# Présentation du parcours de Thibault Brézé : diplôme et expériences

- Licence Économie, Université de Lorraine, UFR DEA Metz, 2021
- Master Économie, parcours Expertise Statistique pour l'Économie et la Finance, UFR DEA Metz, 2023
- Mathématiques financières et Économétrie
  
- Étude sur le public Maison de Robert Schuman, Stage 2022
- Mémoire fin d'étude : Analyse des prix sur le marché européen de l'électricité, 2023
  
- Logiciels et langages (R, Python, Excel + VBA, SQL)

# Sommaire



# Présentation de l'activité et de la mission emploi

- Nos principales missions :
  - Coordination interrégionale
  - Rôle d'intermédiaire entre le niveau national et chacun des CDG du GE & de BFC
  - Conception et mise en œuvre de projets pour les CDG de l'Inter région Est
  - Contribution aux projets nationaux

# Présentation de l'activité et de la mission emploi

- Nos principales missions :
  - **Coordination interrégionale**
  - Rôle d'intermédiaire entre le niveau national et chacun des CDG du GE & de BFC
  - Conception et mise en œuvre de projets pour les CDG de l'Inter région Est
  - Contribution aux projets nationaux

# Présentation de l'activité et de la mission emploi

- Nos principales missions :
  - **Coordination interrégionale**
    - animation de la mutualisation entre CDG (\*)
    - suivi de l'avancement de la campagne RSU
    - support technique aux Référents emplois
  - Rôle d'intermédiaire entre le niveau national et chacun des CDG du GE & de BFC
    - relai des mails et informations du CIG
    - transmission des anomalies et erreurs rencontrées

# Présentation de l'activité et de la mission emploi

- Nos principales missions :
  - Coordination interrégionale
  - **Rôle d'intermédiaire entre le niveau national et chacun des CDG du GE & de BFC**
  - Conception et mise en œuvre de projets pour les CDG de l'Inter région Est
  - Contribution aux projets nationaux

# Présentation de l'activité et de la mission emploi

- Nos principales missions :
  - **Coordination interrégionale**
    - animation de la mutualisation entre CDG
    - suivi de l'avancement de la campagne
    - support technique aux Référents emplois
  - **Rôle d'intermédiaire entre le niveau national et chacun des CDG du GE & de BFC**
    - relai des mails et informations du CIG
    - transmission des anomalies et erreurs rencontrées

# Présentation de l'activité et de la mission emploi

- Nos principales missions :
  - Coordination interrégionale
  - Rôle d'intermédiaire entre le niveau national et chacun des CDG du GE & de BFC
  - **Conception et mise en œuvre de projets pour les CDG de l'Inter région Est**
  - Contribution aux projets nationaux

# Présentation de l'activité et de la mission emploi

- Nos principales missions (suite) :
  - **Conception et mise en œuvre de projets pour les CDG de l'Inter région Est**
    - mise en place de la solution BlueFiles
    - mise à jour du Panorama de l'emploi (édition 2024) + présentation lors de la CRE 2024
    - création de fiches « Repères » par type de collectivités et par strate d'agents ou d'habitants (en cours)
    - maquette du site Internet de l'OET (en cours)
  - Contribution aux projets nationaux
    - mise à jour de la FAQ RSU 2023
    - relecture du guide utilisateur : « application données sociales »
    - outil QLIK Sense : « Synthèse égalité professionnelle femmes/hommes » (en cours)
    - outil QLIK Sense : « données territoriales » (en cours)

# Présentation de l'activité et de la mission emploi

- Nos principales missions :
  - Coordination interrégionale
  - Rôle d'intermédiaire entre le niveau national et chacun des CDG du GE & de BFC
  - Conception et mise en œuvre de projets pour les CDG de l'Inter région Est
  - **Contribution aux projets nationaux**

# Présentation de l'activité et de la mission emploi

- Nos principales missions (suite) :
  - Conception et mise en œuvre de projets pour les CDG de l'Inter région Est
    - mise en place de la solution BlueFiles
    - participation au processus de recrutement du second statisticien
    - mise à jour du Panorama de l'emploi (en cours) + présentation lors de la CRE 2024
    - création de fiches « Repères » par type de collectivités et par strate d'agents ou d'habitants (à venir)
    - maquette du site Internet de l'OET (en cours)
  - **Contribution aux projets nationaux**
    - mise à jour de la FAQ RSU 2023
    - relecture du Guide utilisateur : « application données sociales »
    - outil QLIK Sense : « Synthèse égalité professionnelle femmes/hommes » (en cours)
    - outil QLIK Sense : « Données territoriales » (en cours)

# Sommaire



# Les principaux éléments dans le Panorama de l'emploi

- Agents et employeurs territoriaux
- Bourse de l'emploi
- Retraite
- Concours et examens professionnels





**Merci de votre attention**

CIG de la Petite Couronne  
Direction des concours  
MB 25/02/2025

**Organisation des épreuves orales en visioconférence**  
**Groupe de travail ANDCDG**  
**Mémo des points à retenir**

**Les textes de référence :**

- **Décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique**
- **Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique**
- **Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique (articles 2 et 17 VII.)**
- **Décret n° 2020-523 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap**
- **Circulaire DGCL relative à la visioconférence**

<b>1) POUR QUI ?</b>
----------------------

Pour les seuls candidats en situation de handicap sur présentation d'un certificat médical délivré par un médecin agréé.

Pour les délibérations des jurys (modèles d'attestation et de PV disponibles dans la boîte à outils).

## 2) QUEL CADRE JURIDIQUE ?

Mise en œuvre de la visioconférence dans le cadre des dispositions du décret n° 2020-523 modifié : visioconférence obligatoirement prescrite à titre d'aménagement d'épreuve par un médecin agréé.

Pas de référence à la visioconférence dans les arrêtés d'ouverture, ni dans les arrêtés portant composition des jurys.

Modalités organisationnelles définies par le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 et par l'arrêté du 8 juillet 2024 (modèles de consignes disponibles dans la boîte à outils).

## 3) POUR QUELLES EPREUVES ?

Sont compatibles avec la visioconférence :

- Les épreuves de type « entretien avec le jury » (y compris l'épreuve d'entretien des concours de GBPM qui s'effectue sur la base du retour des psychologues suite aux tests psychotechniques),
- Les épreuves orales avec préparation, qui nécessitent le tirage au sort d'un sujet, ou qui sont réalisées sur la base d'un document récapitulatif du parcours complété par le candidat. Point de vigilance : il est préférable d'utiliser les mêmes modalités de tirage au sort pour tous les candidats (soit devant le jury, soit devant les surveillants),

Ne sont pas compatibles avec la visioconférence :

- Les épreuves pratiques des concours et examen de catégorie C de la filière technique,
- L'épreuve de bureautique des concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Les épreuves pédagogiques suivies de l'entretien des concours et examens de la filière artistique,
- Les épreuves pédagogiques suivies de l'entretien des concours et examens de la filière sportive.

## 4) DANS QUELS LIEUX ?

L'autorité organisatrice est seule habilitée à déterminer le lieu de passation.

Ce lieu doit disposer des prérequis techniques et organisationnels posés par la réglementation.

La visioconférence devra donc être organisée dans les locaux du centre de gestion le plus proche du domicile du candidat.

En cas d'impossibilité dudit centre de gestion LA DEMANDE DE VISIOCONFERENCE SERA REJETEE (voir éléments de langage dans la boîte à outils).

Une convention sera passée entre le centre de gestion organisateur et le centre de gestion d'accueil (modèle disponible dans la boîte à outils)

## 5) DANS QUELS DELAIS ?

Demande d'aménagement formulée dans les délais prévus à l'article 3 du décret n° 2023-593 : « L'arrêté ou la décision d'ouverture du concours, de la procédure de recrutement ou de l'examen fixe la date limite, qui ne peut être inférieure à trois semaines avant le déroulement des épreuves, de transmission par le candidat du certificat médical mentionné à l'article 2. Lorsque l'urgence le justifie, l'autorité organisatrice peut mettre en œuvre les aides et aménagements sollicités malgré la transmission du certificat médical après la date limite mentionnée à l'alinéa précédent. »

En cas de demande trop tardive le centre de gestion sera fondé à refuser la visioconférence (éléments de langage à retrouver dans la boîte à outils).

## 6) QUELLES MODALITES DE COMMUNICATION ?

Message générique à mettre en ligne sur les sites des centres de gestion : « ***En application du décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique, le centre de gestion de XXX se réserve le droit de permettre ou non le recours à la visioconférence pour les épreuves orales des concours mentionnés aux articles L. 325-2, L. 325-3 et L. 325-7 du code général de la fonction publique (concours externes, interne et troisième voie), ainsi que pour les examens professionnels mentionnés au 1° de l'article L. 523-1 et L. 522-24 du même code (examens professionnels par voies d'avancement de grade et de promotion interne). Dans l'hypothèse de ce recours à la visioconférence, les modalités de son organisation figureront dans l'arrêté d'ouverture des concours ou de l'examen professionnel concernés.*** »

Fiche action n°11 : Mission :assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite, dans des conditions assurant leur fiabilité - CDG 10 52 et 51 - chef de file : CDG52  
 Pour les coll affiliées article L452-38 al 10 "une assistance à l'établissement des comptes de droit en matière de retraite dans des conditions de nature à assurer leur fiabilité"  
 L452-34 - al 11 à exercer à un niveau au moins régional

Recensement de l'existant	réalisé en janvier 2025
Contenu minimum de la mission	Assistance à l'établissement des comptes de droits : carrière complète et propre sur l'outil CNR (CIR). Cela regroupe : - Répondre aux collectivités - Contrôle et fiabilisation du CIR (compte individuel retraite)
Autres actions réalisées par les CDG	Ateliers, APR, aide à l'analyse des droits à pension, documentation mise à disposition, aide à la saisie, instruction dossiers retraite, délégation complète de la collectivité dans le traitement du dossier, aide tél et @ sur la saisie, newsletter, veille juridique, réponse aux agents, ateliers retraite
Indicateurs existants et proposés de suivi de la mission	nombre d'agents gérés nombre de dossiers traités sur une période définie nombre d'ETP consacrés à la mission nombre de réunions, nombre de participants <u>rapport annuel aux Présidents :</u> * nombre de réunions du réseau * rapport d'activités de la mission
Modalités d'exercice de la mission	Suivi des cohortes A la demande de la collectivité A la demande de l'agent Dans le cadre des estimations
Mutualisations/coopérations supra départementales existantes	réunions annuelles entre gestionnaires animées par la CNR (actus) réunions hors CNR entre les CDG CAM
Financement de la mission	cotisation obligatoire (max 0,80)
Modalités de financement	pas de financement interrégional - économies d'échelles attendues sur des productions collectives en temps agent et en coûts indirects si réunions entre gestionnaires inter-département, prise en charge des frais de déplacements par chaque CDG
Coût	Coût analytique à déterminer
Moyens humains	C (tous les grades) et B (tous les grades) Indicateurs à construire (nb carrières /ETP)
Volonté et Perspectives de développement	Portage par le chef de file et participation des CDG volontaires : La mutualisation pourra essentiellement porter dans un premier temps sur les partages de pratiques (réunions des gestionnaires - espace partagé ?...) - constitution et animation d'un réseau par le chef de file on peut ensuite viser une recherche d'harmonisation des pratiques/supports/documentations....(supports de réunion, outils de communication, notes d'analyse...) - échanges sur les dossiers complexes Enfin, on pourrait imaginer d'organiser des possibilités de renfort ponctuels inter CDG
Mission à gérer par un seul CDG ou dans le cadre d'un pôle thématique à plusieurs ?	pôle thématique à plusieurs
projets ou expérimentations	expérimentation CDG51 hors mission obligatoire (CDG 08 10 52 55 88 89) missions complémentaires hors fiabilisation des comptes de droit

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024  
COOPERATION INTERREGIONALE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

	2024	2024	2024
	Total Voté (€)*	Total Liquidé (€)	Charges rattachées
<b>TOTAL</b>	<b>4 860 714,64</b>	<b>3 773 425,27</b>	<b>447 571,05</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>3 773 550,00</b>	<b>3 190 615,96</b>	<b>447 571,05</b>
<b>60</b>	<b>15 100,00</b>	<b>2 742,84</b>	-
6042 - Achats presta° de services (autres que terrains à aménager)	15 000,00	2 742,84	
6064 - Fournitures administratives	100,00	-	
<b>61</b>	<b>10 000,00</b>	<b>7 990,50</b>	-
6132 - Locations immobilières	8 000,00	7 990,50	
6184 - Versements organismes format°	2 000,00	-	
<b>62</b>	<b>3 748 450,00</b>	<b>3 179 882,62</b>	<b>447 571,05</b>
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux	500,00	63,00	
62268 - Autres honoraires, conseils...dont notamment :	2 780 000,00	2 432 123,16	378 158,40
<i>Remboursement frais concours</i>		1 548 411,72	
<i>Remboursement concours et examens sapeurs pompiers</i>		184 747,32	
<i>Facturation coûts lauréats</i>		1 077 122,52	
6227 - Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	-	
6251 - Voyages, déplacements et missions	20 000,00	7 511,16	
6234 - Réceptions	25 000,00	10 507,76	
62878 - Remboursement de frais à des tiers (remboursement frais salariaux et frais de mission des 2 agents du CDG 57 au titre de l'observatoire de l'emploi)	79 950,00	61 581,21	
6288 - Autres services extérieurs (remboursements divers aux CDG) dont :	828 000,00	668 096,33	69 412,65
<i>Remboursements formations au métier de secrétaire de mairie :</i>			
<i>Remboursements divers (logiciels, DVE, déplacements) :</i>			
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>491 300,00</b>	<b>470 730,87</b>	-
<b>63</b>	<b>10 800,00</b>	<b>10 472,00</b>	-
6331 - Versement mobilité	6 100,00	5 984,00	
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	1 600,00	1 495,00	
6336 - Cotisations au CNFPT	3 100,00	2 993,00	
<b>64</b>	<b>480 500,00</b>	<b>460 258,87</b>	-
64111 - Rémunération principale	37 000,00	35 826,02	
64112 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	-	
64113 - NBI	0,00	-	
64118 - Autres indemnités	15 500,00	17 835,37	
64131 - Rémunérations	27 500,00	23 906,60	
64132- Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	3 950,00	3 903,22	
64138 - Primes et autres indemnités	6 600,00	8 570,33	
6431 - Personnel pris en charge	235 000,00	230 067,38	
6451 - Cotisations à l'URSSAF	50 500,00	48 963,75	
6453 - Cotisat° caisses de retraite	92 500,00	89 279,52	
6454 - Cotisations ASSEDIC	1 450,00	1 467,00	
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	500,00	439,68	
64731 - Allocation de chômage versées directement	10 000,00	-	
<b>65 - Autres charges gestion courante</b>	<b>384 540,71</b>	<b>0,59</b>	-
<b>65</b>	<b>384 540,71</b>	<b>0,59</b>	-
65888 - Autres	384 540,71	0,59	
<b>67 - Charges spécifiques</b>	<b>210 000,00</b>	<b>110 753,92</b>	-
<b>67</b>	<b>210 000,00</b>	<b>110 753,92</b>	-
673 - Titres annulés (exerc.antér.)	210 000,00	110 753,92	
<b>68 - Dotations aux amortissements</b>	<b>1 323,93</b>	<b>1 323,93</b>	-
6811 - Dotations aux amortissements	1323,93	1 323,93	

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024  
COOPERATION INTERREGIONALE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES**

	2024	2024
	Total Voté (€)	Total Liquidé (€)
<b>TOTAL</b>	<b>4 860 714,64</b>	<b>3 924 234,01</b>
<b>002 - Excédent antérieur reporté Fonc</b>	<b>1 252 103,64</b>	<b>-</b>
002	1 252 103,64	
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>471 000,00</b>	<b>474 991,55</b>
<b>64 - Atténuations de charges</b>	<b>471 000,00</b>	<b>474 991,55</b>
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	-
6439 - Remb rémunérat° pers. privé empl	470 000,00	474 991,55
6459 - Remb sur charges de sécurité sociale	1 000,00	-
<b>70 - Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>3 091 611,00</b>	<b>3 266 177,22</b>
<b>70</b>	<b>3 091 611,00</b>	<b>3 266 177,22</b>
7085 - produits des adhésions assurances	0,00	914,66
708773 - coût lauréat	320 746,00	494 650,24
708774 - transfert de ressources du CNFPT, dont :	2 585 865,00	2 585 865,00
<i>dotation FMPE:</i>	281 859,00	281 859,00
<i>dotation CONCOURS :</i>	2 304 006,00	2 304 006,00
708778 Remboursements de frais au Centre de Gestion <i>(transfert de ressources sapeurs pompiers sécurité civile)</i>	185 000,00	184 747,32
70878 - Remboursement de frais par des tiers	0,00	0,00
<b>75 - Autres produits gestion courante</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 056,13</b>
<b>75</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 056,13</b>
75888 - Autres	1 000,00	1 056,13
<b>77 - Produits spécifiques</b>	<b>45 000,00</b>	<b>182 009,11</b>
<b>77</b>	<b>45 000,00</b>	<b>182 009,11</b>
773 - Mandats annulés (exerc.antérieur)	45 000,00	182 009,11

COMPTE ADMINISTRATIF 2024  
COOPERATION INTERREGIONALE

SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

	2024	2024
	Total Voté (€)	Total Liquidé (€)
<b>TOTAL</b>	<b>3 516,57</b>	<b>-</b>
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	-	-
001	-	-
21 - Immobilisations corporelles	3 516,57	-
21	3 516,57	-
21838 - Autre matériel informatique	3 516,57	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2024  
COOPERATION INTERREGIONALE

SECTION D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

	2024	
	Total Voté (€)	Total Liquidé (€)
<b>Total général</b>	<b>3 516,57</b>	<b>2 192,64</b>
<b>001 - Solde d'exécution d'inv. reporté</b>	<b>1 323,93</b>	<b>-</b>
001	1 323,93	
<b>10 - Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>868,71</b>	<b>868,71</b>
<b>10</b>	<b>868,71</b>	<b>868,71</b>
10222 - FCTVA	868,71	868,71
<b>040 - Transferts entre sections</b>	<b>1 323,93</b>	<b>1 323,93</b>
<b>28 Amortissements des immobilisations</b>	<b>1 323,93</b>	<b>1 323,93</b>
281838 - Autre matériel informatique	1 323,93	1 323,93

**BUDGET PRIMITIF 2025**  
**COOPERATION INTERREGIONALE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES**

	2024	2024	2025
	Total Voté (€)*	Total Liquidé (€)	Prévisions (€)
<b>TOTAL</b>	<b>4 860 714,64</b>	<b>4 220 996,32</b>	<b>4 697 107,33</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>3 773 550,00</b>	<b>3 638 187,01</b>	<b>3 877 273,40</b>
<b>60</b>	<b>15 100,00</b>	<b>2 742,84</b>	<b>3 100,00</b>
6042 - Achats presta° de services (autres que terrains à aménager)	15 000,00	2 742,84	3 000,00
6064 - Fournitures administratives	100,00	-	100,00
<b>61</b>	<b>10 000,00</b>	<b>7 990,50</b>	<b>37 990,50</b>
6132 - Locations immobilières	8 000,00	7 990,50	7 990,50
6184 - Versements organismes format°	2 000,00	-	30 000,00
<b>62</b>	<b>3 748 450,00</b>	<b>3 627 453,67</b>	<b>3 836 182,90</b>
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux	500,00	63,00	200,00
62268 - Autres honoraires, conseils...dont notamment :	2 780 000,00	2 810 281,56	3 056 982,90
<i>Remboursement frais concours</i>		1 548 411,72	2 500 000,00
<i>Remboursement concours et examens sapeurs pompiers</i>		184 747,32	-
<i>Facturation coûts lauréats</i>		1 077 122,52	556 982,90
6227 - Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	-	15 000,00
6234 - Réceptions	25 000,00	10 507,76	10 000,00
6251 - Voyages, déplacements et missions	20 000,00	7 511,16	12 000,00
62878 - Remboursement de frais à des tiers (remboursement frais salariaux et frais de mission des 2 agents du CDG 57 au titre de l'observatoire de l'emploi)	79 950,00	61 581,21	123 000,00
6288 - Autres services extérieurs (remboursements divers aux CDG) dont :	828 000,00	737 508,98	619 000,00
<i>Remboursements formations au métier de secrétaire de mairie :</i>			189 000,00
<i>Remboursements divers (logiciels, DVE) :</i>			30 000,00
<i>Frais de structure CDG 67</i>			30 000,00
<i>Reliquat 2024</i>			100 000,00
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>491 300,00</b>	<b>470 730,87</b>	<b>737 510,00</b>
<b>63</b>	<b>10 800,00</b>	<b>10 472,00</b>	<b>16 380,00</b>
6331 - Versement mobilité	6 100,00	5 984,00	9 340,00
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	1 600,00	1 495,00	2 360,00
6336 - Cotisations au CNFPT	3 100,00	2 993,00	4 680,00
<b>64</b>	<b>480 500,00</b>	<b>460 258,87</b>	<b>721 130,00</b>
64111 - Rémunération principale	37 000,00	35 826,02	60 600,00
64112 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	-	-
64113 - NBI	0,00	-	-
64118 - Autres indemnités	15 500,00	17 835,37	25 925,00
64131 - Rémunérations	27 500,00	23 906,60	40 500,00
64132 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	3 950,00	3 903,22	6 700,00
64138 - Primes et autres indemnités	6 600,00	8 570,33	14 600,00
6431 - Personnel pris en charge	235 000,00	230 067,38	356 660,00
6451 - Cotisations à l'URSSAF	50 500,00	48 963,75	76 265,00
6453 - Cotisat° caisses de retraite	92 500,00	89 279,52	136 640,00
6454 - Cotisations ASSEDIC	1 450,00	1 467,00	2 500,00
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	500,00	439,68	740,00
64731 - Allocation de chômage versées directement	10 000,00	-	0,00
<b>65 - Autres charges gestion courante</b>	<b>384 540,71</b>	<b>0,59</b>	<b>1 000,00</b>
<b>65</b>	<b>384 540,71</b>	<b>0,59</b>	<b>1 000,00</b>
65888 - Autres	384 540,71	0,59	1 000,00
<b>67 - Charges spécifiques</b>	<b>210 000,00</b>	<b>110 753,92</b>	<b>80 000,00</b>
<b>67</b>	<b>210 000,00</b>	<b>110 753,92</b>	<b>80 000,00</b>
673 - Titres annulés (exerc.antér.)	210 000,00	110 753,92	80 000,00
<b>042 - Transferts entre sections</b>	<b>1 323,93</b>	<b>1 323,93</b>	<b>1 323,93</b>
6811 - Dotations aux amortissements	1323,93	1 323,93	1 323,93

**BUDGET PRIMITIF 2025  
COOPERATION INTERREGIONALE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES**

	2024	2024	2025
	Total Voté (€)	Total Liquidé (€)	Prévisions (€)
<b>TOTAL</b>	<b>4 860 714,64</b>	<b>3 924 234,01</b>	<b>4 697 107,33</b>
<b>002 - Excédent antérieur reporté Fonc</b>	<b>1 252 103,64</b>	<b>-</b>	<b>955 341,33</b>
002	1 252 103,64	-	955 341,33
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>471 000,00</b>	<b>474 991,55</b>	<b>720 000,00</b>
<b>64 - Atténuations de charges</b>	<b>471 000,00</b>	<b>474 991,55</b>	<b>720 000,00</b>
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	-	20 000,00
6439 - Remb rémunérat* pers. privé empl	470 000,00	474 991,55	700 000,00
6459 - Remb sur charges de sécurité sociale	1 000,00	-	-
<b>70 - Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>3 091 611,00</b>	<b>3 266 177,22</b>	<b>2 900 666,00</b>
<b>70</b>	<b>3 091 611,00</b>	<b>3 266 177,22</b>	<b>2 900 666,00</b>
7085 - produits des adhésions assurances	0,00	914,66	-
708773 - coût lauréat	320 746,00	494 650,24	410 000,00
708774 - transfert de ressources du CNFPT, dont :	2 585 865,00	2 585 865,00	2 470 666,00
<i>dotation FMPE:</i>	<i>281 859,00</i>	<i>281 859,00</i>	<i>269 303,00</i>
<i>dotation CONCOURS :</i>	<i>2 304 006,00</i>	<i>2 304 006,00</i>	<i>2 201 363,00</i>
708778 Remboursements de frais au Centre de Gestion ( <i>transfert de ressources sapeurs pompiers sécurité civile</i> )	185 000,00	184 747,32	-
70878 - Remboursement de frais par des tiers	0,00	0,00	20 000,00
<b>75 - Autres produits gestion courante</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 056,13</b>	<b>1 100,00</b>
<b>75</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 056,13</b>	<b>1 100,00</b>
75888 - Autres	1 000,00	1 056,13	1 100,00
<b>77 - Produits spécifiques</b>	<b>45 000,00</b>	<b>182 009,11</b>	<b>120 000,00</b>
<b>77</b>	<b>45 000,00</b>	<b>182 009,11</b>	<b>120 000,00</b>
773 - Mandats annulés (exerc.antérieur)	45 000,00	182 009,11	120 000,00

BUDGET PRIMITIF 2025  
COOPERATION INTERREGIONALE

SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

	2024	2024	2025
	Total Voté (€)	Total Liquidé (€)	Prévisions (€)
<b>TOTAL</b>	<b>3 516,57</b>	<b>-</b>	<b>4 840,50</b>
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	-	-	-
001	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	<b>3 516,57</b>	-	<b>4 840,50</b>
21	<b>3 516,57</b>	-	<b>4 840,50</b>
21838 - Autre matériel informatique	3 516,57	-	4 840,50

**BUDGET PRIMITIF 2025  
COOPERATION INTERREGIONALE**

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
RECETTES**

	2024	2024	2025
	Total Voté (€)	Total Liquidé (€)	Prévisions (€)
<b>Total général</b>	<b>3 516,57</b>	<b>2 192,64</b>	<b>4 840,50</b>
<b>001 - Solde d'exécution d'inv. reporté</b>	<b>1 323,93</b>	<b>-</b>	<b>3 516,57</b>
001	1 323,93		3 516,57
<b>10 - Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>868,71</b>	<b>868,71</b>	<b>-</b>
<b>10</b>	<b>868,71</b>	<b>868,71</b>	<b>-</b>
10222 - FCTVA	868,71	868,71	-
<b>040 - Transferts entre sections</b>	<b>1 323,93</b>	<b>1 323,93</b>	<b>1 323,93</b>
<b>28 Amortissements des immobilisations</b>	<b>1 323,93</b>	<b>1 323,93</b>	<b>1 323,93</b>
281838 - Autre matériel informatique	1 323,93	1 323,93	1 323,93

**Point 12 : Informations**

- a) Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Pour information, ci-après les décisions prises par le Président depuis la réunion du Conseil d'Administration du 28 janvier 2025 dans le cadre des travaux de réhabilitation.

**Lot 03 – GROS OEUVRE : GFC FOUR CONSTRUCTION**

**Montant initial du marché public :**

Montant HT : 38 262,90 euros

Montant TTC : 45 915,48 euros

**Avenant n° 01 du 13 mars 2025**

Le présent avenant a pour objet la non-réalisation de prestations mentionnées dans le marché.

Moins-value : - 3 280,30 euros H.T.

**Montant de l'avenant n° 01**

Montant HT : - 3 280,30 euros

Montant TTC : - 3 936,36 euros

**Nouveau montant du marché public :**

Montant HT : 34 982,60 euros

Montant TTC : 41 979,12 euros

**Lot 09 - CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT VENTILATION SANITAIRE : Ets LIEBERMANN SARL**

**Montant initial du marché public :**

Montant HT : 348 961,01 euros

Montant TTC : 418 753,21 euros

**Avenant n° 05 du 20 février 2025**

L'avenant a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires non prévus initialement. Remplacement de matériels existants défectueux (cassette de climatisation) à « déposer-reposer » dans l'emprise du chantier objet du marché

Devis L250394 du 06/02/2025

Plus-values : 1 980,99 euros H.T.

**Montant de l'avenant n° 05**

Montant HT : 1 980,58 euros

Montant TTC : 2 377,19 euros

**Nouveau montant du marché public :**

Montant HT : 357 933,64 euros

Montant TTC : 429 520,37 euros

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation signé avec :

- Le cabinet d'architecture BADER domicilié 9 rue de Ruederbach - 68400 Riedisheim, agissant comme mandataire pour le groupement :
  - BET Structure : bureau d'études CEDER domicilié 535 rue Scheurer Kestner - 68700 Aspach-Michelbach,
  - BET Fluide : bureau d'Étude WEST domicilié 5 rue des Vosges - 68620 Bitschwiller-les-Thann,
  - BET Électricité : bureau d'étude BEER domicilié 1C rue du Ruisseau - 68500 Wuenheim.
- a été prolongé jusqu'à fin juin 2025, date prévue pour la fin des travaux (hors ascenseur et cage d'escalier)

Le Conseil prend acte.

**Point 12 : Informations**

b) Liste des marchés à procédure adaptée

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

En application de la délibération du Conseil d'Administration du 05 novembre 2020, portant délégation au Président du Centre de Gestion de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables, lorsque les crédits sont inscrits au budget, Monsieur le Président fait part de la liste des marchés passés selon ces modalités durant l'année 2024.

La liste des marchés à procédure adaptée est jointe en annexe.

Le Conseil prend acte.

**Point 12 : Informations**

c) Contentieux en cours

Le tableau ci-dessous présente l'état des contentieux en cours.

N° dossier	Objet	Etat	Date recours	Requérant
@2500344	Admissibilité au concours interne d'attaché territorial 2024	En cours d'instruction	16/01/2025	

@2404221	Refus de versement de la prime de précarité au titre des cdd effectués en 2021 et 2023	En cours d'instruction	15/06/2024	
@2501408	REFERE SUSPENSION - Ouverture du concours de rédacteur territorial session 2025	Rejet (Jugement du 18/03/2025)	24/02/2025	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU DOUBS
@2501158	Arrêté n° 2024/G-92 du 20/12/2024 portant ouverture du concours de rédacteur territorial - session 2025	En cours d'instruction	24/02/2025	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU DOUBS
@2405142	Non-admission au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives décision du 20/06/2024	Instruction close	17/07/2024	
@2205206	Refus de restitution du temps syndical : décision du 13/07/2022	Instruction close	18/08/2022	REGION FEDERALE ALSACE DE LA FEDERATION FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS

Le Conseil prend acte.

**Point 13 : Divers**

Il n'est proposé aucun point divers à l'ordre du jour.

---

Le prochain Conseil d'Administration est programmé le mardi 08 juillet 2025 à 10h00 à la Vigneraie à Wettolsheim.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 10h45 heures.